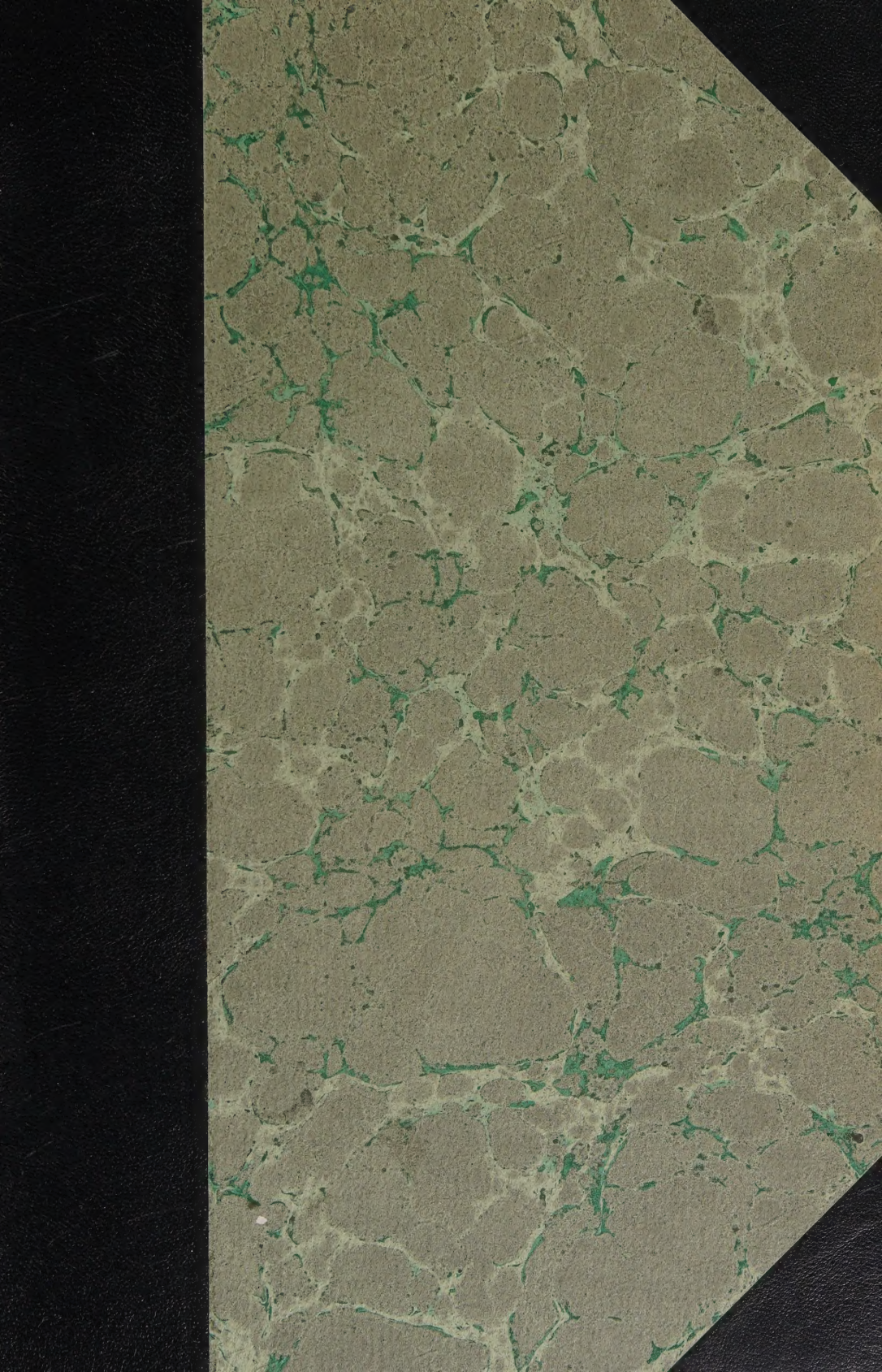
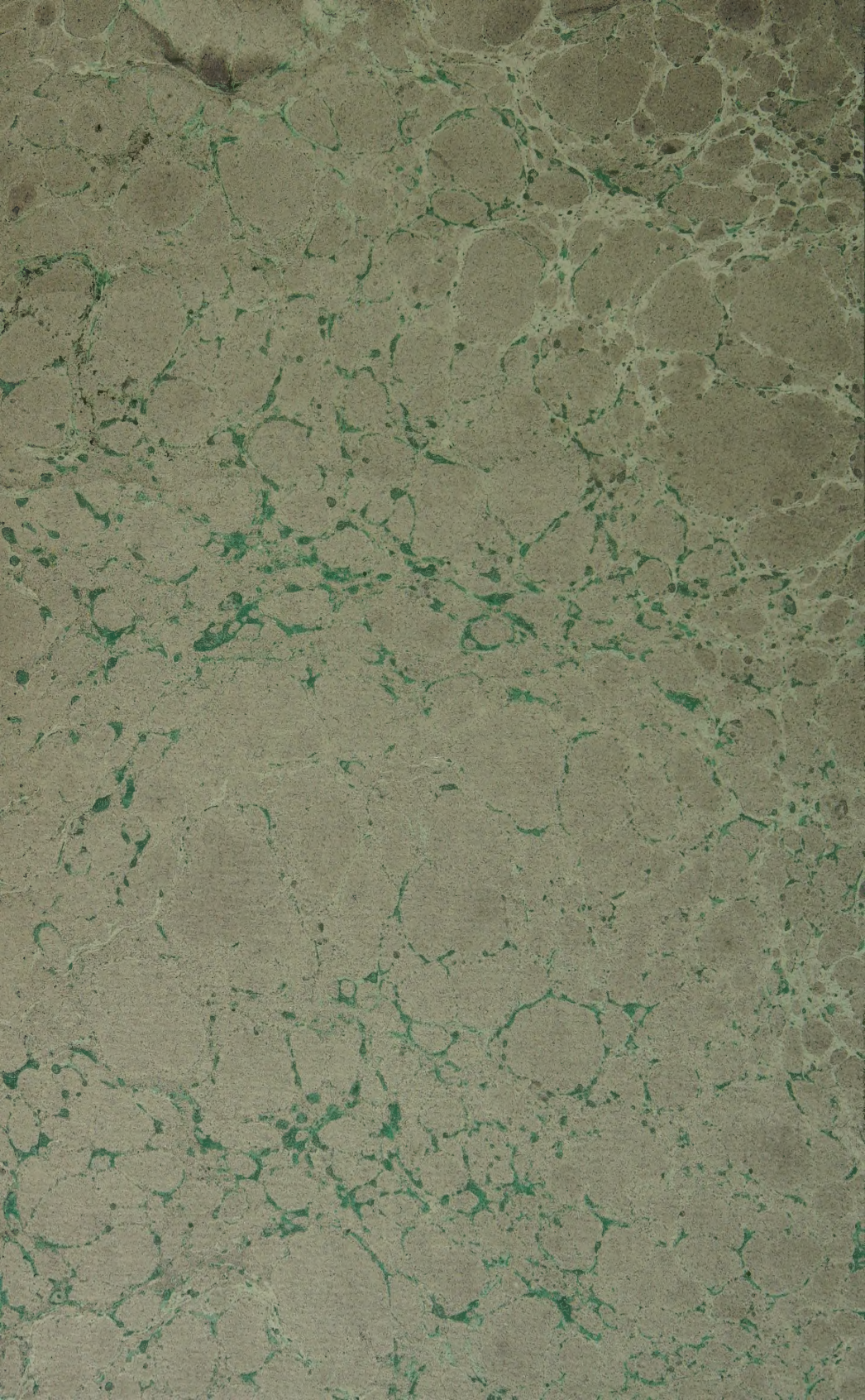
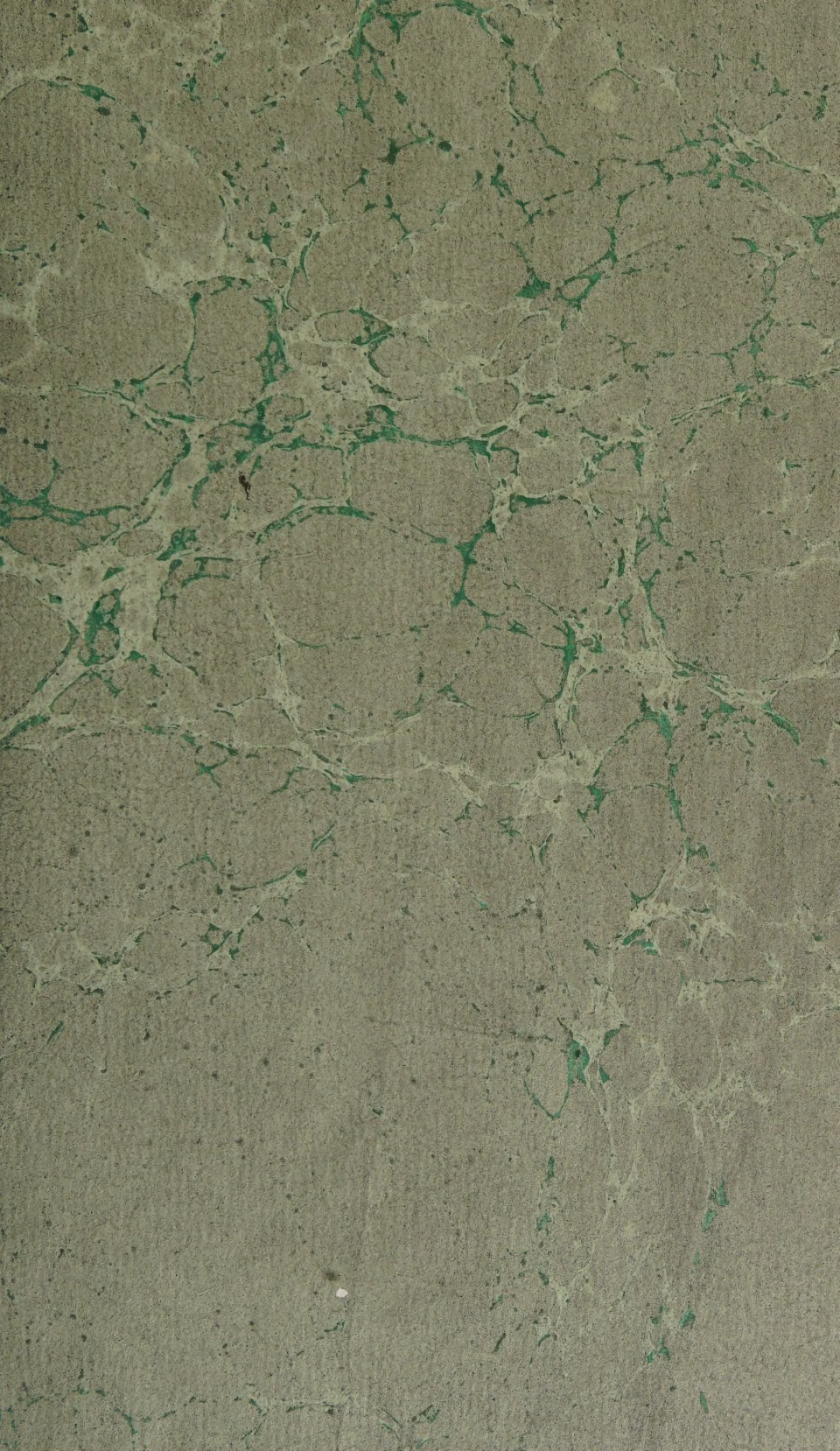










Digitized by the Internet Archive
in 2025

SEPT GÉNÉRATIONS D'EXÉCUTEURS

1688 - 1817

~~~~~

MÉMOIRES

DE

SANSON

PAR L'AUTEUR, RÉDIGÉS ET PUBLIÉS

PAR

H. SANSON

CHÉF DES BUREAUX DE LA MAIRIE DE PARIS

TOME DEUXIÈME



PARIS

EUPRAY DE LA MAHERIE ET C<sup>e</sup>, ÉDITEUR

14, RUE D'ENGHIEN, 14

1862





MÉMOIRES  
DES  
SANSON

---

TOME DEUXIÈME



---

PARIS. — LUPRAY DE LA MAHERIE et C<sup>e</sup>. imprimeurs,  
Boulevard Bonne-Nouvelle 26 (impasse des Filles-Dieu, 5).

SEPT GÉNÉRATIONS D'EXÉCUTEURS

1688 — 1847



MÉMOIRES  
DES  
SANSON

MIS EN ORDRE, RÉDIGÉS ET PUBLIÉS

PAR

H. SANSON

ANCIEN EXÉCUTEUR DES HAUTES ŒUVRES DE LA COUR DE PARIS

JOSHUA. — Vois-tu, Gilbert, l'homme  
qui sait le mieux l'histoire de ce temps-  
ci, c'est le guichetier de la Tour de  
Londres.

SIMON RENARD. — Vous vous trompez,  
mon maître, c'est le bourreau !

VICTOR HUGO. — *Marie Tudor*,  
journée I, scène II.

PARIS

DUPRAY DE LA MAHERIE ET C<sup>e</sup>, ÉDITEURS

14, RUE D'ENGHIEN, 14

—

1862





# I

## LES PAMPHLETS SOUS LOUIS XIV

J'ai maintenant à raconter une lamentable histoire, qui ne se dénoua que longtemps après la fin tragique de madame Tiquet ; mais comme les événements, dans lesquels elle prit naissance sont antérieurs, je suis obligé de remonter de quelques années, jusqu'à la moitié du règne de Louis XIV, à peu près l'époque où le

soleil que le grand roi avait pris pour emblème commençait à pâlir.

La ligue d'Augsbourg venait de porter le dernier coup aux finances déjà épuisées par trente ans de guerres ou de fastueuses prodigalités. La France avait vaincu à Fleurus, à Nerwinden, à la Marsaille, mais elle n'était plus éblouie par tant de gloire et elle supputait avec anxiété ce qu'il fallait d'or et d'argent pour la payer; en même temps le désastre de la Hogue, l'insuccès de la campagne de 1693 que Louis XIV conduisait en personne, avaient découvert aux étrangers, comme à ses sujets, les pieds d'argile du colosse.

L'œuvre de l'unité française, qu'il avait reçue des mains de Richelieu, et qu'il avait si glorieusement achevée, n'était pas sans écueil. Louis XIV ne sut pas s'arrêter lorsqu'il se trouva en face de l'exagération du principe auquel il devait sa grandeur. Cette unité, après l'avoir faite dans le gouvernement, il voulut l'introduire dans les consciences de ses sujets. Le 17 octobre 1685, il avait révoqué l'édit de Nantes et couvert la France de ces

étranges apôtres que Louvois nommait ses *missionnaires bottés*. En janvier 1686, un autre édit enlevait aux protestants le droit de conserver leurs enfants. Les religionnaires émigrèrent en masse et, ainsi que je l'ai dit plus haut, allèrent enrichir l'étranger de nos industries. Ceux que l'âge, les infirmités ou la pusillanimité de leurs âmes décidèrent à une abjuration menteuse, ne le firent qu'en maudissant tout bas le pouvoir qui les opprimait.

Alors, l'esprit frondeur de la nation, plus comprimé jusque-là par le respect que par le despotisme, se réveille ; une sourde résistance se manifeste dans des protestations isolées ; la revendication commence ; elle s'inaugure par la guerre des libelles ; les insectes s'attaquent au trône ; ils lui laissent sa forme, mais ils le creusent, ils le minent, ils le sapent ; ils en font une poussière qui s'évanouira au souffle puissant des révolutions.

Ces libelles devinrent d'autant plus dangereux que chez Louis XIV le prestige de l'homme n'avait pas survécu à la grandeur du monarque ; les doubles rayons de l'auréole avaient



disparu en même temps; le héros des carrousels, le chevaleresque amant des La Vallière, des Fontanges, des Montespan, avait épousé, en 1684, la veuve quinquagénaire du cul-de-jatte Scarron! Cette bourgeoise éclipse du demi-dieu prêta à ses ennemis une arme terrible, l'arme du ridicule, mortelle chez un peuple qui, ne résistant jamais à la tentation de rire aux dépens de ceux qu'il aime, ne saurait regarder comme un crime de s'égayer aux dépens du maître qu'il déteste.

Les Provinces-Unies, ennemies irréconciliables de Louis XIV, appréciaient déjà suffisamment la valeur de toute force morale, pour ne point dédaigner l'appui qu'elles trouvaient chez les pamphlétaires; elles accueillaienit, encourageaient, elles stipendiaient volontiers tous ceux qui voulaient bien se charger de glisser une épine entre les feuilles de laurier dont le grand roi aimait à se couronner.

Aussi, en supposant que tout murmure de liberté n'eût pas été odieux à un gouvernement autocratique comme l'était celui-là, cet appui de l'étranger suffisait pour attirer la

répression la plus sévère, non-seulement sur les faiseurs de libelles, mais sur ceux qui les propageaient, et même ceux qui les lisaient.

En 1689, un pamphlet intitulé : *Les soupirs de la France esclave, qui aspire à la liberté*, avait eu un immense retentissement. Les aspirations libérales qu'il contenait étaient choses si nouvelles que, malgré leurs formes un peu dogmatiques, les esprits les plus superficiels s'en étaient engoués et, pendant quelques mois ce fut une véritable lutte entre le public et la police, qui recherchaient avec la même avidité les exemplaires : le premier pour les lire, la seconde pour les détruire. Cette affaire conduisit naturellement nombre de gens à la Bastille et en fit appliquer quelques autres à la question.

Si le gouvernement de Louis XIV avait été sévère vis-à-vis de ces attentats à la majesté du trône, de ces protestations contre sa toute-puissance, il devint impitoyable envers ceux qui osèrent attaquer la compagne que le monarque s'était donnée. Homme supérieur, celui-ci avait peut-être compris que, politiquement même, il avait fait une faute; mais il était telle-

ment gâté par l'adulation, que le plus grand crime à ses yeux devait être de la lui rappeler.

En 1694, quelques exemplaires d'un libelle intitulé : *L'ombre de M. Scarron*, commencent à circuler à Paris et à Versailles.

L'opuscule était précédé d'une gravure qui parodiait le monument que M. de Lafeuillade avait élevé, sur la place des Victoires, à la gloire de son maître. Le roi, au lieu d'avoir quatre statues enchaînées sous ses pieds, y était représenté enchaîné lui-même par quatre femmes : La Vallière, Fontanges, Montespan et Maintenon.

C'était parmi les princes du sang, c'était à la cour que la *vieille*, comme l'appelle la princesse Palatine, avait ses ennemis les plus acharnés. Leur haine fut plus avisée que la vigilance de la police ; avant que M. de la Reynie eût eu connaissance de l'opuscule, le roi, à son petit couvert, en trouvait un sous son cadenas, et madame de Maintenon en recevait un autre à la même heure et de la même façon.

Cet outrage, qui venait le chercher au milieu de son palais, exaspéra le caractère déjà bien

aigri de Louis XIV. M. de la Reynie fut sur-le-champ mandé à Versailles ; le roi lui reprocha amèrement ce qu'il qualifia de coupable indifférence et lui ordonna de rechercher activement les auteurs du libelle et d'être pour eux sans pitié.

Soit que les gens qui avaient allumé ce royal courroux fussent très-puissants ou très-adroits, soit que les moyens d'action d'un lieutenant de police de cette époque fussent insuffisants, les plus fins limiers de M. de la Reynie y perdirent leur temps et leurs peines. On jeta bien à la Bastille quelques individus que l'on trouvait nantis de l'injurieux libelle, mais on ne parvenait pas plus à découvrir celui qui l'avait écrit que celui qui l'avait imprimé.

Cette affaire avait pris de grandes proportions aux yeux d'un roi, qui était cependant encore, à cette époque, l'arbitre des destinées de l'Europe. Il paraissait aussi sensible à l'insuccès de ses agents, qu'il l'avait été à l'affront lui-même. Aussitôt qu'il apercevait le lieutenant de police, il l'appelait, il l'interrogeait avec impatience sur le résultat de ses recher-



ches et ne lui ménageait pas les reproches, lorsqu'il apprenait que ces recherches continuaient d'être vaines.

Enfin, Dieu ou plutôt le diable eut pitié de ce pauvre M<sup>r</sup> de la Reynie, qui entrevoyait dans un horizon très-rapproché de lui, le malheur qu'un ministre redoute plus que la mort : une disgrâce.

Un jour, il écoutait d'un air distrait la plainte d'un artisan auquel, pendant la nuit précédente, on avait enlevé cinq mille deux cents livres.

Le pauvre diable prenait évidemment un lieutenant de police pour une providence au petit pied, et, supposant qu'il ne tenait qu'à lui qu'il ne recouvrât son argent, il remplissait le cabinet de ses doléances.

Il expliquait, avec la prolixité de l'infortune, que cette somme était destinée à un paiement important; que, pour la compléter, il avait été forcé d'accepter les économies de son fils, que, ne pouvant faire face à ses engagements, il allait se trouver ruiné sans retour; lorsque le secrétaire du lieutenant de police, entrant

brusquement , remit à ce magistrat une lettre et l'engagea à la lire sur-le-champ.

Le lieutenant de police n'eut pas plutôt jeté les yeux sur ce papier , qu'il bondit dans son fauteuil. Sur un signe , le secrétaire sortit pour appeler un exempt, tandis que M. de la Reynie, avec une agitation évidente, traçait quelques lignes sur une feuille de parchemin déjà scellée des sceaux de l'Etat.

Son émotion était si profonde, qu'il avait complètement oublié l'homme aux cinq mille deux cents livres; qu'il ne s'apercevait pas que celui-ci, debout à deux pas du bureau, pouvait lire tout ce qu'il écrivait; qu'il ne songeait pas même à se masquer derrière la toile verte qu'il rabattait ordinairement sur ses papiers, lorsqu'il recevait quelques visiteurs.

L'artisan regardait écrire M. de la Reynie avec cette naïve confiance d'un homme si convaincu de l'importance de son affaire, qu'il ne peut douter que ce ne soit elle qui absorbe l'attention du magistrat; mais le secrétaire, qui rentrait, suivi d'un exempt, le tira brusquement en arrière.

Au bruit, M. de la Reynie releva la tête, et parut désagréablement surpris de retrouver l'importun auprès de lui.

— Ecrivez vos nom et prénoms, lui dit-il brusquement, on s'occupera de votre affaire.

Un profond étonnement se peignit sur la physionomie de l'homme aux cinq mille livres: il hésita pendant quelques instants, se rapprocha du bureau, prit un morceau de papier et une plume, et se ravisant tout à coup:

— Permettez-moi de vous faire observer, Monseigneur, dit-il, que j'ai eu déjà l'honneur de vous décliner mes noms et qualités, et que vous les avez si bien retenus que je m'émerveillais de la sûreté de votre mémoire, lorsque tout à l'heure, et sans croire être indiscret, je vous les voyais écrire aussi correctement que je le pourrais faire moi-même.

M. de la Reynie se mordit les lèvres et, d'un imperceptible clignement de l'œil, il fit signe à son secrétaire de se rapprocher de l'artisan.

— Vous vous nommez Jean Larcher, dit-il à ce dernier.

— Oui, Monseigneur.

— Vous êtes relieur de livres rue des Lions-Saint-Paul, vis à vis de l'hôtel de Fieuber, à l'enseigne du *Livre-d'Or*.

— Monseigneur n'a rien oublié, dit le pauvre Jean Larcher qui souriait tout en froissant entre les mains le morceau de papier qu'il avait commencé de barbouiller.

M. de la Reynie souriait aussi, quoique ce ne fût pas du même air; il entraîna l'exempt dans l'embrasure d'une fenêtre, lui dit quelques mots à l'oreille, et le présentant au relieur :

— Voici Monsieur, reprit-il, qui vous accompagnera à votre demeure; il fera les recherches nécessaires pour arriver à la découverte du vol dont vous avez été la victime, et nous ne négligerons rien pour que vous obteniez la justice qui vous est due.

Le lieutenant de police appuya sur ces derniers mots, et l'homme, stupéfait d'avoir rencontré un si gracieux accueil chez un magistrat aussi redouté, ne se lassait pas de lui prodiguer les remerciements et les témoignages de reconnaissance.



Il quitta l'hôtel du lieutenant de police sans autre escorte apparente que celle du compagnon que lui avait donné M. de la Reynie.

Celui-ci, tout en cheminant, faisait causer le relieur, qui reprit un à un tous les détails qu'il avait donnés au lieutenant de police, sans oublier la topographie des lieux que son nouveau camarade se montrait particulièrement curieux de connaître.

Maître Jean Larcher ne se sentait pas d'aise en voyant l'homme de M. de la Reynie prêter une aussi grande attention à son affaire : il ne doutait plus que ses cinq mille deux cents livres ne lui fissent retour très-prochainement, et il voulut absolument lui fournir une marque de sa gratitude anticipée en le régaland du meilleur vin qu'ils purent trouver dans un cabaret.

Après cette station, ils se dirigèrent vers la rue des Lions-Saint-Paul.

Des soldats du guet et des exempts entouraient la maison du relieur.

Celui-ci se montra plus satisfait que surpris de l'appareil militaire dont on lui faisait les

honneurs : il disait d'un air malin à son compagnon, que, si sa demeure avait été aussi bien gardée pendant la nuit précédente, tant de braves gens ne seraient pas forcés de se déranger aujourd'hui.

La maison qu'habitait maître Larcher était étroite, mais assez profonde.

Elle consistait en un rez-de-chaussée composé de deux pièces : l'une sur la rue servant à la fois de boutique pour recevoir les chalands et de salle à manger, l'autre formant l'atelier.

Une allée conduisait à un escalier par lequel on arrivait au premier étage : à ce premier étage, on trouvait encore deux chambres. Maître Larcher couchait dans l'une avec sa femme, l'autre faisait un magasin dans lequel il serrait les cartons et les livres qu'on lui donnait à relier.

En entrant dans l'allée, maître Larcher voulut faire entrer l'exempt dans la boutique dont un carreau avait été, disait-il, brisé par les voleurs ; mais celui-ci lui répondit que ce n'était pas la peine, et l'invita à le conduire sur-le-champ au premier étage.

Le relieur avait si parfaitement renseigné son compagnon, que ce dernier qui le précédait ne se trompa pas de porte : il ouvrit celle du magasin dans lequel le vol avait été commis ; il alla droit à la grande armoire de noyer dans laquelle maître Larcher avait caché son trésor.

Mais tandis que l'artisan, bousculant les piles de draps qui avaient si mal caché son trésor, s'efforçait d'attirer l'attention de l'exempt sur la cachette, hélas ! veuve du dépôt qui lui avait été confié, l'homme de M. de la Reynie se faisant un marchepied des tablettes inférieures, se hissait à la hauteur de la corniche de l'armoire, allongeait le bras et jetait à terre un petit ballot de brochures, sur lequel un commissaire qui se trouva là comme par enchantement, se rua avec l'avidité d'un vau-tour qui sent la proie sous ses griffes.

Maître Larcher, stupéfait que l'on accordât tant d'attention à ce qui ne lui semblait avoir aucun rapport avec l'affaire qui amenait la justice chez lui, s'évertuait de tirer l'exempt par la manche de sa casaque, afin de lui faire

remarquer quelques traces d'effraction laissées sur la porte de l'armoire. Les manières de celui-ci à son égard paraissaient singulièrement modifiées : il ne paraissait plus écouter celui que, quelques instants auparavant, il traitait en ami intime.

Cependant le commissaire commençait d'interroger le relieur. Il lui montra les brochures et lui demanda s'il les reconnaissait pour lui appartenir.

Dans son impatience, maître Larcher répondit un peu inconsidérément qu'il n'y avait pas à douter que tout ce qui se trouvait dans cette maison ne fût sa propriété ou celle des clients qui le lui avaient confié.

Alors le commissaire, qui avait délié le ballot, prit un exemplaire de la brochure, le plaça sous les yeux de maître Larcher et le somma de déclarer de qui il tenait le coupable écrit que l'on trouvait chez lui.

En lisant sur la première page le titre du pamphlet, *L'ombre de M. Scarron*, dont en raison de sa profession, maître Larcher avait entendu parler, il devint blême, ses genoux



chancelèrent, il porta la main à son front baigné de sueur, et, pendant quelques instants, il resta muet comme écrasé par la révélation du danger qui le menaçait.

Il ne reprit la parole que pour protester de son innocence ; que pour affirmer, par tout ce qui est saint et sacré sur la terre, qu'il n'avait nullement connaissance de la présence de ces fatales brochures dans son magasin ; que c'était la première fois qu'il les voyait. Les gens de M. de la Reynie haussèrent dédaigneusement les épaules.

En vain multiplia-t-il ses serments, en vain essaya-t-il de se justifier en leur rappelant qu'il avait amené lui-même la justice dans sa maison, avec l'assurance d'une conscience sans reproche ; en vain leur fit-il observer qu'il n'aurait pas été plus difficile, à qui eût voulu le perdre, de placer le fatal pamphlet sur son armoire qu'il ne l'avait été d'enlever l'argent qu'elle contenait ; les exempts lui répondirent qu'il dirait tout cela à ses juges et se disposèrent à l'entraîner.

Dans un angle de l'appartement, la femme

de Jean Larcher, le visage caché dans son tablier, faisait entendre de grands gémissements et paraissait en proie à une vive affliction.

Au moment où Jean Larcher allait franchir le seuil de la porte, il supplia l'exempt avec lequel il avait ébauché de si amicales relations, de lui permettre de dire adieu à celle qu'il craignait de ne plus revoir.

Si dur que fût le cœur de celui-ci, si habitué qu'il fût à de semblables scènes, le désespoir du pauvre homme l'avait touché : il fit signe à ses compagnons de s'arrêter, et l'infortuné mari cria par trois fois : Marianne, Marianne, Marianne !

Mais depuis un instant les sanglots de la dame Larcher avaient redoublé de violence, et elle ne parut pas avoir entendu la voix de son époux.

Ceux qui l'entouraient la poussèrent vers lui ; elle hésita encore un instant, puis, tout à coup, s'élançant vers Jean Larcher, elle l'embrassa avec toutes sortes de démonstrations de douleur et de tendresse.

Cette hésitation n'avait point échappé à l'exempt, qui remarqua encore que la dame Larcher avait pleuré à la façon des enfants, c'est-à-dire que ses yeux étaient secs, que ses joues ne portaient pas la trace d'une larme.

Cela lui parut si étrange que, si blasé qu'il fût sur ces sortes de protestations d'innocence, il commença de soupçonner que celle de Jean Larcher pourrait bien être plus réelle que celle des coupables qu'il arrêtaient d'ordinaire.

Lorsque son prisonnier eut été écroué au Châtelet, il vint communiquer ses impressions à M. de la Reynie. Il lui rappela que c'était une dénonciation anonyme qui avait signalé l'endroit précis où Jean Larcher cachait les pamphlets : il lui exposa ce dont il avait été témoin, il lui traduisit toutes les présomptions qui donnaient à supposer que le malheureux relieur aurait été, en cette circonstance, la victime de quelque odieuse machination.

Mais le lieutenant de police avait déjà annoncé cette arrestation au roi, et le roi l'avait complimenté sur sa victoire : il tenait son coupable, et il n'était pas homme à lâcher sa

proie pour l'ombre, c'est-à-dire pour les chances incertaines d'une enquête.

Si quelques suppositions plaidaient en faveur de l'accusé, de graves considérations parlaient contre lui. Avant d'avoir été trouvé nanti du libelle qui avait mis la police de M. de la Reynie sur les dents, Jean Larcher s'était donné de grands torts. Protestant converti, il avait souffert que son fils restât fidèle à la foi de ses pères, qu'il s'en allât en Angleterre chercher un asile contre les persécutions. A ce *crime*, il en avait ajouté un autre, celui d'entretenir des relations constantes avec cet enfant ; une certaine quantité de lettres saisies à son domicile le démontrait.

Jean Larcher seul resta en cause.

Il fut mis trois fois à la question, et il la subit avec une fermeté qu'on était loin d'attendre d'un pauvre bourgeois déjà avancé en âge. Il refusa constamment d'indiquer ses complices. Dans tous ses interrogatoires il répondit : « Que c'était bien assez de la mort d'un innocent pour la conscience de ses juges ; qu'il ne voulait pas que, par sa faute, les âmes de ceux-ci



eussent à répondre d'autre sang versé que du sien.

Condamné à mourir par la corde, il fut conduit au supplice le vendredi 19 novembre 1694, sur les six heures du soir.

Il était assis dans la charrette à côté d'un nommé Rambault, de Lyon, compagnon imprimeur de chez la veuve Charmot, rue de la Vieille-Bouclerie, arrêté et condamné pour la même affaire de ce terrible pamphlet. Larcher s'agitait sur son banc, il paraissait distrait, tourmenté par une pensée étrangère au terrible moment qui venait si vite, et il ne prêtait que peu d'attention aux exhortations de son confesseur.

Lorsque la charrette se fut arrêtée au pied du gibet, Rambault mit pied à terre le premier et tandis que les aides s'emparaient de lui, Charles Sanson de Longval s'approcha de Larcher qui, entravé dans ses liens, ne descendait qu'avec peine.

Celui-ci se pencha avec vivacité vers mon aïeul et lui dit :

— C'est un innocent que vous allez mettre à

mort : voulez-vous qu'il vous pardonne la part que vous aurez eue à cette iniquité ?

— Parlez, Monsieur.

— Mon cadavre comme ma dépouille seront à vous tout-à-l'heure ; peut-être la femme qui porte mon nom se croira-t-elle obligée de venir réclamer mon corps pour lui donner la sépulture : jurez-moi de ne pas le lui rendre sans avoir enlevé le scapulaire que vous voyez sur ma poitrine ; ce scapulaire , jurez-moi de le conserver et de le remettre à mon fils s'il vient vous interroger sur les derniers moments de son père.

Mon aïeul fit au pauvre Jean Larcher la promesse qu'il réclamait avec tant d'instance.

Il attachait sans doute une grande importance à l'exécution de cette dernière volonté , car il ne fut pas plutôt débarrassé de ce souci que son visage prit une sérénité singulière et, que sans cesser de protester de son innocence, il ne s'occupa plus que du salut de son âme.

Quelques instants après, son corps se balançait à la potence avec celui de son compagnon. Jean Larcher et Rambault avaient vécu.

Mais les appréhensions qu'il avait manifestées étaient encore des illusions. La dame Larcher ne fit aucune démarche pour obtenir l'autorisation de donner une sépulture convenable à son mari ; ce fut en vain que mon aïeul laissa pendant trois jours le corps du supplicié dans la salle basse du pilori, après avoir, selon les recommandations du défunt, mis en sûreté le précieux scapulaire.

## II

NICOLAS LARCHER

Mon aïeul conserva pendant six années le dépôt que lui avait confié Jean Larcher.

En 1699, il avait alors soixante-quatre ans ; ce vieillard qui, jusque-là, avait soutenu son malheur avec une mâle et sévère résignation, parut faiblir sous le fardeau.

Il prit tout à coup en horreur la solitude

qui lui avait été si chère. Inquiet, sans cesser d'être sombre, il tressaillait au moindre bruit, et, en même temps, il avait besoin d'entendre des voix humaines résonner à ses oreilles ; tout ce qui se taisait lui faisait peur. Souvent, pendant les longues heures que son fils, déjà grand, lui consacrait, s'il arrivait à celui-ci de garder le silence pendant quelques instants, le père lui disait avec une farouche impatience : Parle, mais parle donc ! Aux approches de la nuit, l'obsession, à laquelle il était en proie, prenait le caractère du vertige : il fuyait sa demeure, il se réfugiait vers ses voisins, et ne rentrait que fort tard à son logis. Les ténèbres lui causaient une telle épouvante, qu'il conservait une lampe allumée auprès de son lit, pendant son sommeil.

Ce désordre de ses idées prit un caractère si alarmant, que ses amis et son fils, le premier, lui conseillèrent de se choisir une compagne, dont la présence et les soins adouciraient les amertumes et les angoisses de ses derniers jours.

Mon aïeul s'était juré de ne jamais donner



de rivale à celles qui vivaient toujours dans ses souvenirs ; il considérait en outre un mariage, à un âge aussi avancé que l'était le sien, comme une insigne folie.

Cependant le ciel, qui peut-être l'avait pris en pitié, avait placé sur son chemin une femme sage, modeste et pieuse, qui, loin de s'épouvanter à l'idée de partager la destinée de ce vieillard, de ce paria, semblait avoir compris la grandeur de la sainte mission qu'elle aurait à remplir auprès de lui.

Cette femme se nommait Jeanne-Renée Dubut : elle était fille de Pierre Dubut, maître tourneur, demeurant rue de Beauregard, paroisse de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

Appréciant les qualités du cœur de cette pauvre fille, touché du dévouement qu'elle lui témoignait, mon aïeul l'épousa le samedi 11 juillet 1699.

Jeanne-Renée réalisa les espérances que ceux qui portaient quelque affection à Charles Sanson de Longval, avaient fondées sur cette union. Sa présence dans la maison de la Nouvelle-France, ramena le calme dans l'esprit de mon aïeul.

Femme soumise, amie tendre, elle ne faillit jamais dans la tâche qu'elle avait embrassée ; grâce à elle, à défaut du bonheur auquel il ne pouvait plus prétendre sur la terre, le vieil exécuteur put enfin connaître les consolations d'un attachement pur et paisible.

Le jour des Rois de l'année 1700, il y avait une nombreuse réunion au logis de Charles Sanson de Longval.

Les traditions égalitaires de cette solennité religieuse ont rarement manqué d'être célébrées dans ma famille. Nous attachions un très-grand prix à ces douces joies du foyer domestique, qui, si courte que dût être l'illusion, donnaient le titre de roi à l'un de nous.

Il y avait dix convives à la table de mon aïeul, et Charles Sanson, réservant la portion du pauvre, venait de tailler onze parts dans le gâteau, lorsque l'on heurta à la porte.

La première pensée de tous fut que c'était Dieu qui envoyait celui que l'on attendait, et mon aïeul, convaincu comme les autres qu'il ne pouvait pas en être autrement, remplit de

vin un grand gobelet, et ordonna à un de ses valets que l'on introduisit l'étranger.

Quelques instants après, un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, d'une mise modeste, mais propre, et portant sous son bras un petit paquet, faisait son entrée dans la salle.

Il parut surpris d'y rencontrer une aussi nombreuse compagnie, et il demanda à Charles Sanson, qu'il voyait au haut bout de la table, si c'était bien chez le maître des hautes-œuvres qu'il se trouvait.

Mon aïeul répondit affirmativement, et l'étranger le pria de lui accorder quelques instants d'entretien.

Charles Sanson lui assura qu'il serait tout à l'heure à ses ordres, mais qu'il espérait qu'il voudrait bien auparavant, et en raison de la solennité qui avait réuni des rois et des bergers dans une commune adoration, s'asseoir pendant quelques instants à la table de celui qu'il était venu chercher.

L'étranger le remercia d'une voix émue; il prit une escabelle et se plaça dans l'angle de

la haute cheminée où le valet lui présenta le gobelet et la part du gâteau.

Il les prit; et tandis qu'il buvait et mangeait, mon aïeul remarqua que de grosses larmes roulaient le long de ses joues.

La physionomie douce et triste de l'inconnu avait excité une subite sympathie chez Charles Sanson; il avait déjà résolu de le secourir, supposant que ces larmes devaient être la conséquence d'une grande détresse; il ne crut pas être indiscret en lui demandant ce qui le faisait pleurer.

Le jeune homme répondit que, s'il versait des larmes, ce n'était pas parce qu'il avait eu faim, parce qu'il avait eu soif; qu'il pleurait en songeant qu'il devrait être à cette heure assis au milieu des siens, dans la maison de son père, et que la porte de cette maison s'était fermée devant lui quelques instants auparavant, que ceux auxquels il appartenait par les liens du sang lui avaient refusé cette part des joies de la famille qu'un étranger lui offrait si généreusement.

Charles Sanson lui répliqua que si ceux dont

il parlait avaient pris cette sévère détermination, c'était sans doute parce qu'il leur avait donné de graves sujets de se plaindre de lui; il l'engagea, avec douceur, à reconnaître ses fautes, à en implorer le pardon, ajoutant que le cœur d'un père n'était jamais fermé au sincère repentir de son enfant.

A ce mot de père, le jeune homme avait voulu étouffer un cri, qui, malgré lui, s'était échappé de sa poitrine; il cacha son visage entre ses mains, et, d'une voix que les sanglots rendaient presque inintelligible, il dit qu'il n'avait plus de père, que le sien était mort, et que c'était la main même qui aujourd'hui se tendait charitablement vers lui qui l'avait fait orphelin.

Les convives silencieux baissèrent la tête. Mon aïeul était devenu très-pâle : on voyait de grosses gouttes de sueur perler sur son front; il prit le jeune homme par la main et l'emmena dans la chambre où il couchait, qui était située au premier étage.

Là, celui-ci lui raconta qu'il se nommait Nicolas Larcher, qu'il était fils de Jean Larcher,



maître relieur, qui avait été pendu six années auparavant comme détenteur et propagateur de libelles.

Comme je l'ai expliqué dans le chapitre précédent, il se trouvait en Angleterre à l'époque de la catastrophe de son père.

Quelques mois avant sa mort, celui-ci lui avait écrit. Sa lettre était triste, pleine de douloureuses réticences. Il avait un paiement considérable à effectuer, une somme lui manquait pour le parfaire ; il demandait à son fils, alors placé chez un relieur de Londres, s'il ne pouvait pas disposer de cette somme.

Le fils avait répondu en envoyant tout ce qu'il possédait à son père ; ce dernier avait encore accusé réception de l'argent, ensuite Nicolas Larcher était resté sans nouvelles.

La guerre, la surveillance exercée sur les relations des protestants émigrés, rendaient les communications fort difficiles, sinon impossibles, entre la France et l'Angleterre.

Nicolas, qui savait tout cela, ne s'inquiéta pas outre mesure. Le silence des siens se prolongeant, il comprit enfin qu'un grand mal-

heur devait avoir frappé sa famille ; mais ce ne fut qu'après la paix de Ryswick qu'il apprit d'un Français la misérable fin de son père.

Il eût voulu partir à l'instant même pour venir rejoindre sa mère, qui devait avoir besoin de ses consolations et de son appui ; malheureusement une grave maladie, en interrompant ses travaux pendant près d'une année, avait absorbé toutes ses ressources, et non-seulement il se trouvait dans le dénue-ment le plus absolu, mais il était trop faible pour entreprendre un semblable voyage ; il dut se contenter de lui écrire.

Toutes ses lettres étaient demeurées sans réponse.

Il ne pouvait croire qu'une mère qui, jusqu'au jour de son départ pour la terre étrangère, n'avait cessé de lui prodiguer les témoignages de la tendresse maternelle la plus exaltée, eût oublié son enfant ; il supposa qu'elle aussi était morte, et, dévoré d'angoisses, il avait résolu de tout souffrir, de tout braver, pour s'en assurer.

Aussitôt qu'il avait été en état de faire la

route, il était parti, demandant le passage à la charité d'un capitaine marinier, mendiant son pain et se cachant sous un nom d'emprunt; car s'il eût été reconnu, les édits le condamnaient à aller ramer sur les galères du Roi.

Après bien des traverses, il était arrivé à Paris, et sur-le-champ il s'était dirigé vers la rue des Lions, non pas qu'il pensât y retrouver sa mère, mais parce qu'il voulait revoir les lieux où elle avait vécu, parce qu'il espérait s'y renseigner sur la destinée de celle-ci.

Lorsque après avoir passé devant les Célestins et longé les murailles de l'hôtel de Fieuber, son regard put plonger dans la rue des Lions, à sa grande surprise, il aperçut l'enseigne du *Livre-d'Or* se balançant sur sa plaque de fer, plus resplendissante que jamais elle n'avait été.

Il avait hâté le pas, mais bientôt il s'était arrêté court et comme si ses jambes eussent été paralysées : il venait de voir apparaître sur le seuil de la porte du magasin une femme dans laquelle il avait reconnu sa mère.

Il avait voulu crier, mais la voix lui manquait comme déjà les jambes lui avaient manqué : il n'avait pu que balbutier un nom et tendre ses bras vers elle.

La veuve de Jean Larcher avait regardé de son côté ; son visage était devenu aussi blanc que l'était sa guimpe, et cependant elle ne pouvait pas avoir reconnu son enfant, car elle était rentrée précipitamment dans la maison.

Nicolas avait chancelé comme un homme ivre, mais le bonheur d'avoir retrouvé vivante celle qu'il avait crue morte, dominait cependant les autres sensations qui étreignaient son cœur.

Il s'approcha de la maison ; au moment où il portait la main sur le loquet de la porte que sa mère avait refermée, cette porte s'ouvrit, et il vit en face de lui un homme qui lui était inconnu et qui, à sa grande surprise, l'appelant par son nom, l'avait invité à entrer.

Cet homme l'avait fait monter au premier étage, dans le magasin où déjà nous avons conduit nos lecteurs, et là, avec un embarras qu'il ne parvenait que très-imparfaitement à déguiser, il lui avait demandé quelles raisons

l'amenaient à Paris où le moindre des dangers qui le menaçaient, était la prison. Puis, sans préambule, sans lui laisser le temps de répliquer, il lui avait appris qu'il se nommait Chavance, et qu'il avait épousé la veuve de Jean Larcher.

Nicolas l'écoutait avec stupeur, ne sachant trop s'il vivait ou s'il était éveillé.

Chavance avait ajouté qu'en ne répondant pas aux lettres de son fils, sa mère avait espéré lui faire comprendre qu'il devait, de son côté, chercher à se créer une nouvelle famille par le mariage.

Et, comme Nicolas lui objectait que rien en ce monde ne peut tenir lieu d'une mère, il répartit avec une sorte de violence, que la religion avait affranchi madame Chavance de toutes obligations envers un fils obstiné dans son hérésie, qu'elle avait d'autres enfants de sa nouvelle union, et par conséquent d'autres devoirs, qu'elle ne pouvait sacrifier les seconds aux premiers.

Ensuite et, avec un sourire équivoque, il lui dit encore qu'il soupçonnait que la piété filiale



n'avait pas été la seule cause de sa détermination ; sans doute, en apprenant la mort de Jean Larcher, son fils avait pensé à recueillir sa part de l'héritage paternel ; mais il croyait charitable de l'avertir sur le champ que cet héritage n'existait pas. Jean Larcher était mort insolvable, les créanciers avaient fait vendre la maison, et c'était lui, Chavance, qui l'avait rachetée ; la veuve était réduite à la plus profonde détresse lorsque l'amour et le dévouement de son ancien ouvrier l'avaient sauvée de la misère.

En achevant ce récit et avec un empressement singulier, Chavance avait pris quelques paperasses dans un carton, les avait remises à Nicolas en l'engageant à s'assurer de la vérité de ces affirmations.

Nicolas avait repoussé ces papiers en lui demandant avec instance de lui permettre au moins d'embrasser sa mère.

Mais, enhardi par la douceur et la patience du jeune homme, le langage de Chavance était devenu plus impérieux. Il avait répliqué que ce qu'il sollicitait était impossible, que sa seule présence dans la maison constituait un grand

péril pour ceux qui l'habitaient, qu'il ne se souciait nullement de finir comme avait fini Jean Larcher, qu'il l'engageait donc à quitter Paris, à retourner en Angleterre au plus vite, que sans cela, soucieux avant tout d'obéir à Dieu et au roi, il irait lui-même dénoncer la présence du calviniste dans sa demeure.

Suffoquant d'émotion, malgré la profonde antipathie qu'il ressentait contre celui qui avait pris la place de son père, Nicolas tomba aux genoux de Chavance et le conjura de ne point le laisser retourner en exil sans emporter la consolation d'une dernière caresse de celle qui l'avait mis au monde.

Mais son beau-père l'avait repoussé avec rudesse et renouvelait ses menaces, lorsque la porte s'était ouverte, et la dame Chavance, qui, de la chambre à côté, écoutait probablement ce qui se passait entre son second mari et son fils, se précipita tout éplorée dans le magasin et s'élança dans les bras du pauvre Nicolas.

En voyant que la tendresse maternelle avait été plus forte que ses injonctions, Chavance était

alors entré dans un accès de colère furieuse. Peu s'en était fallu qu'il ne maltraitât sa femme ; enfin, vaincu par les larmes, par les prières de celle-ci, il lui avait donné dix minutes pour faire ses adieux à son enfant, et il était sorti du magasin en jurant avec toutes sortes d'imprécations que si, lorsque ces dix minutes seraient écoulées, Nicolas n'était pas sorti de la maison, il en sortirait lui-même pour se rendre chez le lieutenant de police.

Soit terreur, soit amour, Chavance semblait exercer un tel ascendant sur la mère de Nicolas, que celle-ci ne s'était pas plutôt trouvée seule avec son enfant, que, sans répondre, sans écouter les questions qu'il lui adressait sur la fin tragique de son père, elle l'avait conjuré, au nom de son repos, de ne pas tenter une résistance insensée et de se retirer au plus vite. En même temps, et pour adoucir l'amertume de ce renvoi, elle lui promettait de lui donner désormais de ses nouvelles ; remarquant la pauvreté des vêtements dont il était couvert, elle prenait dans un tiroir quelques pièces d'or et les glissait dans la poche du jeune homme ; et en-

fin, partagée entre ses sentiments de mère et d'épouse, embrassant son fils avec toutes les ardeurs de la maternité, et lui renouvelant ses prières de fuir au plus vite, pleurant sur la cruauté de cette séparation, et, poussant le malheureux par les épaules, elle l'avait reconduit jusqu'à la porte, qu'il avait entendu se refermer bruyamment derrière lui.

C'était alors qu'avant de s'éloigner, il avait songé à aller demander à celui qui avait reçu le dernier soupir de Jean Larcher, les renseignements qu'il avait vainement attendus de sa mère.

Lorsque la loi a prononcé, la fiction veut que la hache qui exécute soit sourde, muette et aveugle ; il s'en faut cependant que celui qui tient cette hache fasse tomber toutes les têtes avec le même calme et la même impassibilité. Il en est, je l'ai éprouvé par moi-même, il en est, dis-je, que l'on oublie, qui ne vous rappellent qu'un nom, et dont le nom ne vous fait souvenir que d'un forfait ; mais il en est d'autres qui, bien longtemps après que la terre les a dévorées, ne cessent jamais de rouler devant celui qui les a abattues, toujours fraîches, tou-

jours sanglantes, comme le jour où elles ont bondi sur le plancher de l'échafaud ; dont les yeux fixes , hagards , semblent demander compte au passif instrument de la justice humaine du sang qu'on lui a ordonné de répandre, et dont les lèvres blêmes paraissent s'agiter pour lui redire perpétuellement ce mot, que sa conscience de bourreau avait murmuré avant que le glaive que brandissait sa main ne se fût abattu sur le billot : *innocent!*

Depuis six années, mon aïeul n'avait jamais oublié Jean Larcher, et sa dernière protestation, au moment où du gibet il allait être lancé dans l'éternité, n'avait jamais cessé de retentir à ses oreilles.

Comme l'exempt qui avait arrêté le pauvre relieur, il était convaincu que celui-ci n'avait point été coupable.

La part indirecte qu'il avait eue dans cette iniquité troublait sa conscience ; il vit une intervention providentielle dans la démarche qui avait conduit chez lui le fils de la victime : il résolut de faire tout ce qui dépendrait de lui pour lui être utile.



Il lui transmit les dernières recommandations de son père, et, prenant dans un bahut le scapulaire que Jean Larcher lui avait ordonné de détacher de son corps lorsqu'il aurait rendu l'âme, il le remit au jeune homme.

Nicolas ne se lassait pas de couvrir de ses baisers, d'arroser de ses larmes cette relique du pauvre martyr, lorsque Charles Sanson lui demanda s'il n'était pas curieux de s'assurer de ce que contenait le scapulaire.

Le jeune homme considérait son hôte avec étonnement; mais ce dernier, reprenant la parole, lui dit que Jean Larcher avait attaché trop d'importance à lui transmettre cet objet, qu'il avait été trop anxieux, trop troublé, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à confier sa volonté à celui qui le menait au supplice, pour que ce scapulaire n'eût été qu'un souvenir.

Nicolas commença alors à l'examiner avec plus d'attention.

C'était un de ces monuments de la merveilleuse patience à laquelle l'homme parvient dans la captivité.

Il consistait en un morceau de drap noir plié

en plusieurs doubles, qui avaient été cousus ou plutôt piqués les uns aux autres avec des cheveux. Les deux épingles qui avaient probablement servi à ce travail étaient restées attachées, en forme de croix, sur un des côtés extérieurs du scapulaire.

Le pauvre jeune homme hésitait à l'ouvrir, sans doute il songeait à tout ce que son père avait souffert lorsque ses doigts rassemblaient ces morceaux d'étoffe; mon aïeul le lui prit des mains et, d'un coup de ciseaux, le sépara en deux.

Le scapulaire contenait un autre morceau de drap noir sur lequel le condamné, avec des cheveux qu'à leur blancheur on reconnaissait pour lui avoir appartenus, avait brodé un nom en caractères très - lisibles et parfaitement tracés.

Ce nom était celui de Chavance.

Mon aïeul était devenu tout pensif; il regarda Nicolas Larcher; il s'aperçut qu'une soudaine métamorphose s'était opérée dans la physionomie douce, candide, presque féminine, du jeune homme; ses yeux étincelaient et son

visage était crispé dans une expression menaçante.

Il était évident, pour tous les deux, qu'en traçant le nom d'un homme qui devait lui être à peu près étranger, avec de si minutieuses précautions et au prix de tant de peines, Jean Larcher n'avait pas seulement obéi aux sentiments de la jalousie; il était non moins évident que c'était une dénonciation qu'il adressait à celui à qui il avait voulu léguer ce scapulaire et qu'il avait entendu désigner ainsi celui dont son fils aurait à le venger.

— Qu'allez-vous faire? se hâta de dire mon ancêtre, saisi d'une crainte soudaine; c'est par la loi qu'on a frappé votre père; si celui qu'il semble accuser est coupable, c'est aussi par la loi qu'il faut songer à le venger et à punir son véritable meurtrier... Songez d'ailleurs que le pauvre homme, aigri par son infortune, a pu se tromper dans ses soupçons. Je connais l'exempt qui avait arrêté votre malheureux père; demain j'aurai des renseignements plus certains à vous donner. En attendant, considérez cette maison comme la vôtre, je vais vous

conduire à votre chambre où vous tâcherez de prendre un peu de repos.

Le jeune homme suivit son hôte; mais à l'agitation qu'il manifestait, mon aïeul devina que toutes ses recommandations de chercher l'oubli de ses douleurs dans le sommeil seraient inutiles.

Le lendemain, au point du jour, Nicolas Larcher heurtait à la porte de la chambre de mon aïeul qui déjà s'habillait pour sortir.

Il paraissait encore plus ému qu'il ne l'était la veille; il présenta à mon aïeul une pièce anglaise de vingt-cinq livres et lui déclara qu'il la reconnaissait pour avoir fait partie du petit trésor qu'il avait envoyé à son père.

Aucune méprise n'était possible; cette pièce était la première qu'il eût gagnée en Angleterre, elle portait l'effigie de la reine Anne; comme elle était assez rare, il avait voulu la conserver et avait gravé la date du jour où il l'avait reçue, sur un coin du revers.

Charles Sanson examina la pièce d'or, le pria de la lui confier, et sortit après lui avoir donné rendez-vous dans le terrain Notre-Dame,

en face de la chapelle Saint-Denis-du-Pas.

Deux heures après, ils se retrouvaient en cet endroit ; mon aïeul emmena Nicolas Larcher dans un endroit écarté, sur le bord de la rivière, et, après lui avoir recommandé de s'armer de force et de courage, il lui communiqua ce qu'il avait appris de son ami l'exempt.

Quelques mois après le départ de Nicolas, Jean Larcher avait admis, en qualité de compagnon dans son atelier, un ouvrier appelé Chavance. C'était alors un homme de vingt-six ans, qui, sous les dehors d'une piété austère, cachait fort habilement les sentiments les plus pervers.

L'exil volontaire de son fils avait plongé la dame Larcher dans une sorte de désespoir. Chavance en avait adroitement profité pour s'insinuer dans ses bonnes grâces. Peu à peu, il avait su inspirer à cette femme un sentiment qui s'était substitué à la tendresse maternelle dans un cœur assez ardent, assez passionné, pour ne pouvoir jamais rester vide. Elle était parvenue à faire partager à son mari l'amitié qu'elle témoignait à Chavance ; bien que celui-ci ne fût pas un ouvrier fort habile, Jean Larcher avait



augmenté son salaire et l'avait admis en qualité de commensal dans sa demeure. Ces bienfaits avaient été payés de la plus noire ingratitude; aussi avide que dissimulé, ce n'était pas seulement la femme de son patron que Chavance avait convoité, c'était sa modeste fortune, et il avait traîtreusement ourdi la trame qui devait provoquer la ruine et le désastre du malheureux relieur. C'était très-probablement lui qui, après avoir introduit le ballot de pamphlets dans la maison, avait écrit au lieutenant de police la lettre dans laquelle on indiquait l'endroit précis où devaient se trouver les libelles. Mais si on ne pouvait qu'établir des conjectures sur le fait de la dénonciation, il n'en était pas de même quant à l'enlèvement des cinq mille deux cents livres: Chavance était assurément le voleur. Rendre la femme veuve n'était rien, s'il ne parvenait pas à s'emparer de sa fortune. Si Jean Larcher avait pu payer ses créanciers avant de mourir, le fils eût réclamé sa part de l'héritage. Pour échapper à cette revendication, il fallait provoquer une faillite posthume et pour cela enlever les cinq mille deux cents

livres qui, le lendemain, passaient dans des mains étrangères. Cette soustraction débarrassait Chavance de Nicolas Larcher; elle lui permettait en outre de racheter l'établissement de son patron. Tout démontrait qu'il en avait été ainsi : la fortune si subite d'un simple ouvrier; l'indifférence des nouveaux époux qui n'avaient fait aucune démarche pour continuer les investigations commencées par Jean Larcher, et n'avaient pas craint de répondre à ceux qui s'en étonnaient, que ce vol prétendu avait été un mensonge par lequel le défunt avait espéré leurrer ses créanciers; enfin, la pièce d'or, qui après six années se retrouvait aux mains de Chavance, ajoutait une preuve irrécusable à tant d'indices de culpabilité.

Pendant que mon aïeul lui déroulait cette odieuse trame, Nicolas Larcher tremblait comme un homme dans un violent accès de fièvre, et on entendait ses dents qui bruissaient en s'entrechoquant. Il était pâle comme s'il allait mourir et il répétait d'une voix rauque et saccadée, semblable à un râle : Ma mère ! ma mère ! ma mère !

Lorsqu'il vit que Charles Sanson se taisait, il lui demanda, avec une vivacité qui tenait de la violence, s'il supposait que sa mère avait eu connaissance du crime de Chavance.

Mon aïeul ayant baissé les yeux sans répondre, Nicolas Larcher leva les mains au-dessus de sa tête, et, comme en causant ils étaient arrivés en face du pont de bois qui, de la Cité, conduisait à l'Ile Saint-Louis, et par lequel on pouvait gagner le quartier Saint-Paul, il voulut s'élancer dans cette direction ; mais mon aïeul, qui surveillait tous ses mouvements, l'arrêta et le conjura de ne point s'exposer à une perte certaine en se présentant une seconde fois chez le mari de sa mère.

Charles Sanson avait encore à apprendre à son jeune ami, que l'exempt n'était point d'avis de déférer cette affaire à la justice. Lorsque mon aïeul lui en avait parlé il avait répondu, en hochant la tête, que Chavance était parent du père La Chaise, confesseur du roi. Compromis en même temps que Rambault et Jean Larcher à l'occasion du pamphlet, la haute protection du jésuite l'avait seule préservé des

suites de l'affaire. Tandis que la veuve Cailloué, imprimeur à Rouen, mourait à la Bastille; que la veuve Charmot et son fils étaient criés à *han* à la porte de leur maison, rue de la Vieille-Bouclerie, Chavance seul échappait au châtiment par un ordre de sursis arrivé miraculeusement sur la place de Grève au moment où la potence était déjà plantée et où la fatale charette y débouchait. Il fallait donc qu'une main bien forte fût intervenue et il paraissait très-probablement inutile, et à coup sûr très-imprudent, à un proscrit d'entrer en lutte ouverte avec le protégé du tout-puissant confesseur. Le fils de la victime ferait sagement d'abandonner à la Providence le soin de châtier les coupables.

Charles Sanson s'attendait à voir Nicolas Larcher entrer en révolte à l'idée que les hommes pourraient laisser un si grand forfait impuni : il n'en fut rien. Le jeune homme paraissait avoir perdu toute force et toute volonté : il marchait tellement absorbé dans ses pensées que plusieurs fois il se heurta contre des personnes qui venaient devant eux. L'exé-

cuteur des hautes-œuvres lui prit le bras, et il se laissa ramener au logis avec la docilité d'un enfant.

Pendant la journée il fut silencieux, mais sans cesser de paraître calme, et lorsque Charles Sanson lui annonça qu'il s'était déjà occupé de faciliter son retour en Angleterre, il lui prit les mains et les serra avec effusion, mais sans accepter et sans refuser cette offre.

Après le repas du soir, dans un moment où ils se trouvaient seuls, il lui demanda brusquement s'il pensait qu'il devrait, lui Sanson, rendre compte à Dieu du sang qu'il aurait répandu.

Surpris de cette question, mon ancêtre lui répondit néanmoins que la justice des hommes émanant de Dieu, Dieu ne saurait le punir d'avoir été l'humble instrument des décrets qui se rendaient en son nom. Il ajouta encore que le Christ avait dit : Bienheureux ceux qui souffrent, et qu'il avait assez souffert pour s'en aller, plein de foi et de confiance à son tribunal, lorsque son heure aurait sonné.

Un éclair de satisfaction passa sur le visage de Nicolas Larcher qui resta rêveur. A son tour



mon aïeul avait appris à traduire les impressions de l'âme humaine sur les mouvements de la physionomie ; ce calme étrange l'épouvantait ; il y voyait l'indice de quelque résolution terrible ; aussi prit-il soin d'enfermer son hôte dans la chambre qu'il lui avait donnée.

Mais le lendemain lorsqu'il voulut se rendre auprès du jeune homme, il ne le trouva plus. La fenêtre était ouverte, et les draps qui avaient servi à Nicolas Larcher à descendre dans la rue se balançaient à la croisée.

Pressentant un malheur, il regagnait son appartement pour achever de s'habiller, lorsqu'un des valets qui venait de percevoir le lavage lui apprit qu'un de ces crimes qui frappent toute une population de stupeur avait été commis pendant la nuit : un fils avait assassiné sa mère et son beau-père.

Mon aïeul devina sur-le-champ quel était le coupable et quelles étaient les victimes : il courut à la rue des Lions-Saint-Paul aussi rapidement que son âge le lui permettait.

Un rassemblement qu'il aperçut devant la maison du relieur lui démontra qu'il ne s'était

pas trompé. Il se fraya avec beaucoup de peine un passage à travers la foule, et, en entrant dans la salle du rez-de-chaussée, il reconnut Nicolas Larcher assis sur un banc au milieu des exempts et des soldats du guet.

De son côté, le jeune homme avait distingué son hôte au milieu de la cohue qui l'entourait; il fit un mouvement pour aller à lui, mais il était garrotté si étroitement qu'il avait peine à se tenir debout et qu'il retomba sur son siège.

Alors, comme Charles Sanson lui reprochait son crime, il leva les yeux vers le ciel et il s'écria :

— Celui qui trône là-haut l'avait ainsi jugé, c'est lui qui a conduit mon bras. Et moi aussi, je serai plein de foi et de confiance en m'approchant de son tribunal !

Un exempt de robe longue lui ayant parlé du supplice qui l'attendait, Nicolas Larcher haussa dédaigneusement les épaules et lui répondit que Dieu, qui lui avait prêté la force nécessaire à l'accomplissement de la *justice*, ne l'abandonnerait pas lorsqu'il serait sur la roue.

Son attitude était résignée, sans jactance et sans forfanterie ; il parlait volontiers et comme s'il n'eût pas demandé mieux que de s'étourdir ; il citait à chaque instant les passages des Écritures qui avaient quelque rapport avec son exécration, et son langage démontrait que le fanatisme farouche des sectaires anglais, au milieu desquels il avait vécu, avait exalté son esprit.

Il confessait son crime, mais sans manifester aucun remords ni aucun regret ; il se refusait à révéler aucune des circonstances qui l'avaient accompagné, et lorsqu'on l'interrogeait sur les raisons qui l'avaient porté à commettre cet épouvantable forfait, il répondait que le Seigneur lui avait commandé ce sacrifice, comme jadis il ordonna à Jephté d'immoler sa fille.

On le conduisit au Châtelet, et mon aïeul obtint, quelques jours après, du lieutenant criminel, l'autorisation de le visiter.

La solitude et l'obscurité de son cachot avaient déjà produit sur lui une profonde impression ; il se plaignait avec angoisse de ne

plus trouver le repos et le sommeil, et peu à peu son cœur s'amollit. Lorsque mon aïeul, cherchant à provoquer en lui le sentiment du repentir, lui représenta l'énormité de son crime, il baissa la tête, ses paupières devinrent humides; bientôt, ne dominant plus son émotion, il éclata en gémissements, en sanglots; enfin, se laissant tomber dans les bras de Charles Sanson, il pleura longtemps, la tête appuyée sur l'épaule du vieil exécuteur.

Celui-ci parvint à le calmer; alors, et sans attendre qu'il lui adressât une question, Nicolas Larcher lui raconta qu'en apprenant que l'impunité était assurée à de si grands coupables, il avait élevé son âme vers Dieu, et qu'il lui avait demandé s'il ne les punirait pas, qu'il avait entendu une voix intérieure qui lui criait : frappe ! et qu'alors il n'avait plus songé qu'aux moyens d'accomplir l'arrêt de la justice divine.

Mon aïeul l'ayant interrompu pour lui dire que ce qu'il avait pris pour la voix de Dieu, n'avait été que le cri d'une âme altérée de vengeance, il le pria d'attendre qu'il eût connais-

sance de ce qui s'était passé, avant de porter un tel jugement, et il continua son récit.

Il avait choisi sur la table du souper un couteau à lame acérée et il l'avait caché sous ses habits. Rentré dans sa chambre à neuf heures du soir, il s'était mis en prières et il avait senti que plus il priait, plus son âme se fortifiait dans sa résolution. Alors il avait quitté le logis dans lequel il avait trouvé l'hospitalité, et était venu, toujours courant, jusqu'à la rue des Lions-Saint-Paul.

Un mur séparait la petite cour de la maison du relieur des jardins de l'hôtel du prévôt des marchands. En pénétrant dans ces jardins, en escaladant la muraille, Nicolas avait pu descendre dans cette cour. Il avait aperçu de la lumière dans l'atelier du rez-de-chaussée ; en s'approchant il avait vu Chavance qui veillait pour terminer quelques travaux. Comme il faisait chaud, et que le châssis de la fenêtre était soulevé, ce jeune homme avait pu s'introduire dans l'atelier sans être aperçu du relieur. Mais celui-ci ayant entendu le plancher crier sous les pas de l'assassin, il s'était retourné, il avait

demandé qui va là, et, cédant tout à coup à une terreur instinctive, il s'était élancé vers la porte en appelant au secours. Mais d'un bond, Nicolas l'avait rejoint avant qu'il eût pu gagner l'allée, et bien qu'il fût mince et fluët, bien que Chavance fût grand et vigoureux, il l'avait renversé sous lui au premier choc. Ce n'avait été qu'en voyant briller la lame du couteau au-dessus de sa tête que le relieur avait reconnu son adversaire. Il avait bien compris qu'il était perdu, car, renonçant à crier à l'aide, il s'était borné à implorer d'une voix étranglée la pitié du fils de son ancien patron, et, pour le décider à lui faire grâce, il n'avait pas craint de rejeter tout le crime sur sa complice, en jurant que c'était elle qui seule était coupable et non pas lui. Ces accusations avaient redoublé les ardeurs de vengeance qui le dévoraient : il avait frappé Chavance avec tant de violence, qu'il s'était lui-même blessé à la main, et que Chavance ne remuait plus qu'il le frappait encore.

Il avait ensuite écouté pendant quelques instants : rien n'avait bougé dans la maison.



Il songeait à s'enfuir, mais la même voix qui, le matin lui avait dit : frappe ! avait gourmandé sa lâcheté et lui avait demandé si l'étrange sommeil qui engourdissait les sens de l'épouse coupable ne lui prouvait pas que Dieu était avec lui.

Il avait alors monté l'escalier.

— Il me semblait, disait-il à mon aïeul, que mes jambes étaient de plomb, et cependant une volonté plus puissante que n'eût été la mienne me faisait glisser sans bruit et sans effort sur les dalles de pierre. Il avait vu l'obscurité se peupler de spectres qui le conjuraient, qui essayaient d'arrêter sa marche, mais un autre fantôme, enveloppé d'un linceul qui lui couvrait le visage, se dégageant des ténèbres, avait marché devant lui en lui frayant un passage.

Il était arrivé ainsi à la porte de la chambre de sa mère, et avant qu'il eût porté la main à la serrure, cette porte avait silencieusement roulé d'elle-même sur ses gonds. Il avait fait quelques pas dans la chambre ; celle qui dormait ne s'était pas réveillée, mais Nicolas avait distinctement perçu le bruit de sa respiration,

et il lui avait semblé que chacun de ses soupirs était une prière ; il entendait une sorte de murmure qui se modulait sur les refrains dont sa mère avait bercé son enfance et qui lui demandait s'il oserait porter le fer dans les flancs qui l'avaient porté, dans le sein qui l'avait nourri.

Le couteau avait glissé entre ses doigts tremblants, il avait roulé sur le plancher, il était lui-même tombé à genoux aux pieds du lit, dans une défaillance si absolue que la faculté de penser lui échappait.

Alors le fantôme qui l'avait protégé, s'était approché de lui, et, soulevant son suaire, il lui avait découvert un horrible visage aux yeux tuméfiés, aux lèvres violacées, à la langue gonflée et pendante.

Dans cette épouvantable vision, il avait reconnu son père.

Le pendu avait relevé le poignard et l'avait replacé dans la main de son fils. Il lui avait montré les sillons bleuâtres que le chanvre avait laissés sur son col ; il avait ensuite étendu le bras vers le lit, et, d'une voix rauque, mais si puissante, disait le jeune homme, qu'on eût

pu l'entendre des Célestins ; il avait par trois fois répété : Frappe ! frappe ! frappe !

Nicolas avait levé la main, et l'avait laissée retomber au hasard.

Un cri d'angoisse retentit, la dame Chavance murmura un nom qui ne fut ni le nom d'un de ses enfants, ni celui de son second époux, et tout était rentré dans le silence.

Nicolas Larcher ne dit pas ce que mon aïeul avait appris de ceux qui l'avaient arrêté, que lorsqu'au jour, après avoir découvert le corps inanimé de Chavance dans l'atelier, on pénétra dans la chambre de sa femme, on avait trouvé l'assassin priant et pleurant devant le second des cadavres qu'il avait faits, avec la ferveur douloureuse d'un fils pieux auquel le ciel vient de ravir celle qui lui a donné le jour.

En revanche, en terminant ses aveux, il demanda à Charles Sanson avec une certaine angoisse, s'il supposait encore que la main de Dieu n'était pas dans ce qui s'était passé. Le vieil exécuteur avait compris que les chagrins, la misère et surtout l'exaltation religieuse avaient ébranlé la raison du pauvre Nicolas,

qu'en commettant son crime, il avait cédé à cette exaltation que l'on appelle l'illuminisme. Il ne voulut pas lui enlever une croyance qui pouvait rendre ses derniers moments moins amers.

Quoi qu'il en fût, la justice de ce temps-là n'ayant pas, à beaucoup près, la légitime réserve de la nôtre, quand bien même il eût été démontré que Nicolas Larcher avait cédé à un accès d'aliénation mentale, il n'en eût pas moins expié son double crime sur la roue; mais la fièvre chaude lui épargna cette épouvantable expiation; deux jours après la visite de mon aïeul, il tomba malade et mourut dans un délire furieux avant qu'on eût eu l'autorisation de l'extraire de son cachot du Châtelet.



### III

#### UN TAPIS FRANC AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

L'homme a été si certainement créé pour la lutte, que sa vitalité s'alimente des souffrances morales qui sembleraient devoir abréger son existence. A soixante-sept ans, et malgré les épreuves de sa jeunesse et de son âge mûr, Charles Sanson de Longval était un vieillard encore vert et encore vigoureux.



Cependant, depuis que son âme s'était rafraîchie aux joies douces et sereines d'une tendresse sans passion, il repoussait, autant qu'il dépendait de lui, les poignantes émotions de son office, et, ainsi que la promesse de survivance qu'il avait obtenue pour son fils l'y autorisait, il se faisait remplacer par ce dernier dans les devoirs de son sanglant ministère.

En 1702, et bien que la criminalité n'eût pas atteint les proportions où nous la verrons bientôt arriver sous la Régence, la charge d'exécuteur des hautes-œuvres était bien loin d'être une sinécure à Paris.

Sous la double pression des impôts et de la cherté des subsistances, la misère était devenue générale.

Or, si les vices alimentaient le pilori, l'échafaud avait dans la faim une active pourvoyeuse, et l'un et l'autre ne chômaient guère; bandits et voleurs pullulaient dans les rues de Paris.

Il est curieux d'étudier ces plaies sociales dans leur rapport avec la succession des temps. Les voleurs d'aujourd'hui parlent l'idiome que parlaient leurs ancêtres les truands, ils prati-

quent leurs industries multiples, à bien peu de chose près, comme leurs devanciers les pratiquaient avant eux.

Ces réflexions me viennent en parcourant les notes que Charles Sanson, deuxième du nom et fils de Sanson de Longval, a laissées sur l'organisation de l'armée de la Bohême, à la fin du règne de Louis XIV.

Voici dans quelles circonstances ces notes furent écrites.

Sanson de Longval avait toujours été pieux, mais dans les dernières années de sa vie, il pratiqua rigoureusement ses devoirs religieux.

Il était de la paroisse Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle dont l'église paroissiale, aujourd'hui détruite, occupait la base du triangle formé entre les rues Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, de la Lune et Beauregard.

A cette église attenait un cimetière dont les murailles longeaient la rue de la Lune, et Sanson de Longval, qui descendait des hauteurs de la Nouvelle-France, devait traverser ce cimetière pour entrer dans le temple.

Selon l'usage, une vingtaine de mendiants

hommes et femmes, ou, comme on disait alors, de *trucheurs* et de *trucheuses* stationnaient, tant à l'angle de la porte du cimetière, que sous le porche de l'église.

Mon aïeul passait rarement devant ces mendiants sans leur donner quelque aumône.

Parmi ceux auxquels sa charité venait en aide, il avait remarqué un vieillard qui, de son côté, chaque fois qu'il passait, le suivait du regard avec une attention singulière.

Cet homme devait avoir soixante ans. Ni l'âge, ni la misère n'avaient altéré la régularité de ses traits. Avec son grand front chauve, sillonné de rides, la longue barbe grise qui lui descendait jusqu'à la poitrine, on l'eût pris volontiers pour l'image d'un des apôtres du christianisme descendus de la niche ogivale qu'ils avaient sous le porche de l'église.

Mais au buste s'arrêtait la ressemblance, et l'humanité se révélait bien vite dans toute son horreur.

Le haut de chausses de ce mendiant était fendu sur la cuisse, et il étalait à la commisération publique un horrible ulcère qu'il avait à la jambe.

Il eût fallu avoir le cœur doublé d'un triple airain pour tenir sa bourse fermée devant ce témoignage des misères auxquelles l'homme est exposé. Malheureusement cet ulcère, qu'on jugeait cent fois mortel, se trouvait être d'une nature toute spéciale ; il vieillissait sans se modifier aucunement, ni en bien, ni en mal.

Pendant cinq années que Sanson de Longval vit le mendiant à la porte de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, en retrouvant tous les jours la même plaie, exactement taillée sur le patron qu'elle avait la veille, les mêmes chairs violettes et tuméfiées, cerclées de la même auréole livide, il eût dû croire à quelque intervention miraculeuse, s'il n'eût été beaucoup plus naturel de supposer que c'était là une infirmité de fantaisie, dont le propriétaire, avec la naïveté ou l'impudeur qui caractérisait les gueux de l'époque, ne jugeait jamais à propos de corriger les éditions quotidiennes.

Cette impression, qui classait le pauvre de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle dans la catégorie des *francs-mitous*, mendiants qui exploitaient la charité publique en simulant des

infirmités, eût pu décider mon aïeul à ne plus l'admettre dans le partage de son obole, si le mendiant n'eût eu avec lui une enfant dont l'intercession était devenue irrésistible pour le vieil exécuter.

Lorsque Sanson de Longval vit cette enfant pour la première fois, elle avait environ dix ans, et il fut frappé de la beauté et de l'originalité de sa physionomie.

Elle paraissait appartenir à ces races orientales, dont les zingaros étaient encore en France assez nombreux pour vulgariser le type. Elle avait les grands yeux de velours noir, les lèvres purpurines, les cheveux abondants et légèrement crépus, les admirables dents des bohémiennes, et jusqu'à cette excessive mobilité du regard qui les caractérise. Cependant son teint était d'un bistre plus foncé que ne l'est ordinairement celui des femmes de cette caste.

Elle appelait le mendiant son père, celui-ci la nommait sa fille, et lui témoignait une tendresse excessive. Sa figure impassible s'animait lorsqu'il suivait de l'œil les jeux de l'enfant

entre les tombes du cimetière. Le sourire de l'enfant provoquait un sourire sur ces lèvres qui semblaient devenues rebelles à toute autre expression que la lamentable psalmodie qu'elles murmuraient. Dans les précautions qu'il prenait, soit pour l'abriter, soit pour lui ménager quelques instants de repos à ses côtés et la tête appuyée contre son escabelle, on démêlait des sentiments que n'eût pas désavoués le cœur d'une mère.

La gentillesse un peu diabolique de la petite fille avait intéressé Sanson de Longval, il finit par oublier l'indignité de l'infirmier postiche, en raison de l'affection paternelle dont il donnait des preuves ; chaque jour il leur faisait une part un peu plus large dans l'aumône dont il pouvait disposer ; et l'enfant s'était si bien accoutumée à percevoir sa petite contribution, que, du plus loin qu'elle l'apercevait, elle accourait à lui toute joyeuse.

En dépit des libéralités de Sanson de Longval, le mendiant ne parut jamais disposé à s'associer à la reconnaissance que la petite fille témoignait avec l'effusion de son âge. Mon aïeul avait



remarqué que, tandis qu'il prodiguait les promesses de prières à ceux qui laissaient tomber un denier dans son écuelle, il affectait de ne jamais le remercier de son offrande. Il supposa que cet homme, le connaissant, dédaignait de prier Dieu pour l'exécuteur des hautes-œuvres. Loin de s'en affliger, il y vit une raison de multiplier ses charités, qui mettaient ainsi son humilité à l'épreuve.

Cependant, si l'infirmité du mendiant avait le don de traverser les années sans changer, il s'en fallait que son enfant eût le même privilège. Elle grandissait, et, en grandissant, elle devenait une jeune fille d'une beauté remarquable, même sous les haillons qui la couvraient. Chaque fois que Sanson la rencontrait, il songeait avec tristesse à l'affreuse destinée qui devait être celle de cette belle créature, et il se demandait si la plus grande charité qu'il pût lui faire n'était pas d'essayer de la soustraire au misérable sort qui lui était réservé.

Un matin, en sortant de la messe, Sanson de Longval, profitant du moment où la jeune fille s'était éloignée, s'approcha du mendiant,

et, lui exposant les sentiments qui lui dictaient son intervention, il lui proposa de l'adresser à quelques personnes charitables qui pourraient, en plaçant sa fille dans une maison hospitalière, assurer à la pauvre enfant une existence honorable.

Une vive émotion s'était peinte sur la physionomie du mendiant lorsque mon aïeul s'était approché de lui ; mais celui-ci n'eut pas plutôt exprimé sa proposition, qu'il manifesta une vive impatience ; il l'interrompit pour repousser ses offres avec une colère sourde et concentrée ; et, comme Sanson de Longval insistait, il lui dit, avec un accent qui indiquait toute la part que l'affection paternelle avait dans sa vie :

— Qui donc m'aimerait quand elle ne serait plus là ?

A dater de ce jour, non-seulement la jeune fille ne vint plus solliciter l'aumône de mon aïeul, mais, lorsque celui-ci passait devant elle, il la voyait sourire avec une expression railleuse, et le vieux mendiant affectait de détourner la tête.

Quelques mois s'écoulèrent ainsi.

Un beau matin, en se rendant à l'église, Sanson de Longval ne trouva pas le pauvre et sa compagne à leur poste ordinaire; il ne les aperçut pas les jours suivants; étonné de cette absence subite, il interrogea leurs compagnons, mais ceux-ci ne purent lui donner aucune espèce de renseignements.

Quelques jours après, le pilori des halles donnait à la ville un spectacle qui excitait une grande émotion.

Jean Bourret, procureur du roi, François le Tourneur, assesseur, et Pierre de Manoury, prévôt, convaincus de prévarication dans le jugement d'un gentilhomme nommé Charles de Goubert des Ferrières, qu'ils avaient envoyé à la potence pour s'emparer de son bien, avaient été condamnés au bannissement et à être exposés au pilori.

L'affluence était immense devant les piliers des Halles, et, bien que ce fût un jour de marché, contre l'ordinaire ce n'étaient pas les gens de la campagne qui se trouvaient là en majorité. Sanson de Longval, qui avait accompagné son fils, distinguait dans la foule maints

visages de sa connaissance qui indiquaient que l'armée de la Bohême avait été curieuse de voir la figure que faisaient, dans la fatale lanterne, ceux qui avaient l'habitude d'y envoyer les autres.

Sur le soir, comme il se retirait et au moment où il entra dans la rue du Puits-d'Amour, de grands éclats de rire lui firent détourner la tête. La rieuse était une belle personne qui sortait d'un cabaret au bras d'un sacrifiant, et dans laquelle, bien qu'elle fût vêtue avec une élégance presque luxueuse, il reconnut sur-le-champ la fille du mendiant de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.

Elle avait, de son côté, parfaitement reconnu le vieillard qui avait mis tant de piécettes dans sa petite main. Sa gaieté cessa comme par enchantement : elle tira son compagnon par le bras et disparut avec lui dans les ténèbres de la rue de Mondétour.

Sanson de Longval comprit que ce qu'il avait prévu s'était réalisé ; il jugea que le sort de la pauvre enfant était plus déplorable encore qu'il ne l'avait présumé, car il n'avait pas fallu être

très-perspicace pour deviner, à la mise et à la tournure de l'homme auquel elle donnait le bras, que celui-ci appartenait à celle des catégories de curieux qui s'était trouvée la plus nombreuse autour du pilori.

Depuis son second mariage, Sanson de Longval sortait rarement de sa demeure après le coucher du soleil. Ses terribles fonctions lui créaient tant d'inimitiés parmi les malfaiteurs dont le Paris d'alors était infesté, le quartier qu'il habitait était si désert, qu'une telle prudence n'aurait rien eu que de très-raisonnable, s'il n'avait trouvé d'ailleurs un autre motif de sédentarité dans le charme qu'il éprouvait près de la jeune femme qui s'était dévouée à consoler sa vieillesse.

Un soir cependant, quelque temps après l'exposition du procureur et de ses collègues, il s'était attardé au cul-de-sac Saint-Claude, derrière les boucheries; il avait à regagner son logis au milieu de la nuit et accompagné d'un seul valet qui le précédait en portant une lanterne.

Ils avaient traversé sans encombre la rue

Saint-Eustache, la rue Poissonnière et ce qu'on appelait alors la rue Sainte-Anne, et qui n'était qu'une prolongation de la rue Poissonnière, lorsqu'en arrivant au pont de bois qui servait à franchir le grand égout qui traversait les cultures, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les bâtiments du Conservatoire, cinq ou six hommes s'élancèrent d'un verger qui bordait le chemin et parurent vouloir les attaquer.

Le valet se replia sur mon aïeul; mais il n'avait pas fait dix pas pour le rejoindre, qu'un coup de pistolet, — le pistolet commençait à devenir l'arme favorite des bandits, — le couchait roide mort sur le chemin.

Mon aïeul avait déjà tiré le large coutelas qui avait remplacé l'épée à sa ceinture, et, comme il était aussi résolu que vigoureux, il se précipitait au-devant des assaillants, lorsque l'un de ceux-ci, qui s'était glissé derrière lui, le saisit à bras-le-corps et l'empêcha de faire usage de son arme. En un instant, Sanson de Longval se trouva renversé, bâillonné, garrotté, avec une dextérité indiquant que ceux auxquels il avait affaire avaient, de



façon ou d'autre, acquis quelque expérience des divers procédés à employer.

Un homme d'une taille gigantesque, et vêtu d'une robe de pèlerin, le chargea sur ses épaules, et toute la bande, les uns marchant en éclaireurs, les autres entourant le prisonnier, se mit en route à travers les champs et les cultures.

Ils paraissaient connaître à merveille celui dont ils venaient de s'emparer. Tout en cheminant, ils ne lui épargnaient pas les plaisanteries les plus sinistres.

Sanson de Longval les entendait rire aux éclats en parlant du pauvre *Charlot* (1), qui, après avoir *rebâti* (2) tant de *fanandels* (3), allait *épouser la veuve* (4) à son tour.

Lorsqu'ils furent à la hauteur de la Grange-Batelière, dont mon aïeul apercevait les lumières à travers les arbres, ils s'arrêtèrent au milieu d'un champ.

(1) Le bourreau.

(2) Tué.

(3) Voleurs.

(4) Être pendu.

Celui qui portait Sanson de Longval, et que ses camarades appelaient le *coquillard* (1), détacha un havre-sac qu'il portait en bandoulière; il y fit entrer la tête du prisonnier, et il l'assujettit fortement autour de son cou, de façon à le rendre aveugle, comme déjà il était muet.

Les réflexions du vieil exécuteur étaient nécessairement des plus sombres; il connaissait la haine des malfaiteurs contre ceux que la loi a chargés de châtier leurs méfaits; il ne doutait pas que ce guet-à-pens n'eût été ménagé pour assouvir d'odieuses vengeances; mais il songeait en même temps que, si humble que fût son office, aux yeux des ennemis de la société il n'en représentait pas moins la justice, et il était bien décidé à faire courageusement le sacrifice de sa vie.

Il ne se préoccupait donc que de ce qui pouvait lui servir à reconnaître les lieux dans lesquels on le conduisait et à se ménager les moyens de placer ceux qui l'avaient enlevé

(1) Mendiant déguisé en pèlerin.

sous la main des magistrats, s'il survivait à cette aventure.

Les bandits, de leur côté, n'avaient qu'un souci, celui de dépayser leur prisonnier.

Le *coquillard*, soit que le fardeau eût semblé trop pesant à ses épaules, soit qu'on eût à passer sur une route, ou devant des maisons habitées, avait détaché la corde qui liait les jambes de Sanson de Longval; il avait pris un des bras du vieil exécuteur, un de ses compagnons s'était emparé de l'autre, et ils le forçaient de cheminer ainsi entre eux deux.

Lorsqu'il avait aperçu devant lui les buttes Montmartre, dont les carrières étaient déjà mal famées à cette époque, mon aïeul avait supposé que le repaire de ceux qui le conduisaient était dans ces carrières, et que c'était de ce côté qu'ils se dirigeraient.

Mais rien ne paraissait devoir justifier ces présomptions.

Après lui avoir fait décrire plusieurs cercles d'un diamètre assez étendu, on s'était remis en route. Au lieu de gravir une colline, on avait marché quelque temps sur un terrain parfai-

tement horizontal ; on avait ensuite descendu une pente assez rapide et assez prolongée. Enfin, on avait commencé d'escalader une éminence, mais cette éminence on l'avait abordée par la gauche, et il lui semblait que si c'eût été celle de Montmartre, elle devait se présenter à lui par la droite. Ces discordances topographiques dérangent tous ses calculs.

Les conversations de ses guides cessèrent tout à coup, ils prirent soin d'amortir le bruit de leur marche ; Sanson de Longval comprit qu'ils devaient se trouver dans un endroit habité ; ils marchèrent ainsi pendant une centaine de pas, ils s'arrêtèrent, et à travers la toile sordide qui lui servait de masque, mon aïeul respira cette odeur âcre et nauséabonde de graisse chaude particulière aux cabarets parisiens.

On chuchota autour de lui, il entendit les sourds grincements d'une trappe qu'on soulevait et presque aussitôt un bruit tumultueux de chansons, de cris et de rires, sembla s'élever de dessous terre.

Ses conducteurs lui firent descendre une

échelle. Les paroles de ceux dont ils se rapprochaient, devenaient de plus en plus distinctes ; les cris de : *le tollard ! le tollard !* (1) les applaudissements ironiques éclataient dans un concert infernal ; mais au moment où le pied de l'exécuteur quittait le dernier échelon pour la terre, une voix ordonna le silence, et le vacarme cessa immédiatement. Cette même voix enjoignit ensuite à ceux qui amenaient *mon-sieur l'officier du roi* de le débarrasser de ses liens et de son bâillon, ce qui s'exécuta aussitôt.

Bien qu'aux précautions dont il avait été l'objet, Sanson de Longval eût fini par se convaincre qu'on n'en voulait pas à ses jours, il ne reconnut pas moins, en ouvrant les yeux, qu'il se trouvait au milieu d'une réunion des plus redoutables bandits de la ville.

Il y avait là une vingtaine d'hommes et cinq ou six femmes ; toutes les spécialités de la milice du crime ; *cagous* (2), *deffardeurs* (3),

(1) Bourreau.

(2) Voleurs solitaires.

(3) Voleurs de paquets.

*hubins* (1), *narquois* (2), avaient là des représentants. Mais la plupart d'entre eux appartenaient à cette classe de malfaiteurs qui s'intitulaient *doubleurs de largue* et qui ne reculaient jamais devant l'assassinat, s'il était nécessaire au succès de leur expédition. Tandis que la Bohème mendicante affectait, dans sa toilette, — si ce mot peut s'appliquer à des guenilles, — la saleté la plus sordide; ces derniers, au contraire, étaient habillés avec la recherche de petits-maitres; ils avaient l'épée au côté et plusieurs pistolets à leur ceinture.

L'endroit où ils se trouvaient était un immense caveau, cloisonné de planches et récemment métamorphosé en salon de réception, car les madriers sur lesquels avaient reposé les futailles, quelques tonneaux épars çà et là, en étaient encore les uniques meubles.

Les mèches fumeuses de trois ou quatre lampes de fer, éclairaient si faiblement cette sombre pièce, que la voûte restait dans l'ombre, et que

(1) Mendiant qui se dit mordu par un chien enragé et extorque les aumônes par la terreur qu'il inspire.

(2) Soldat mendiant.



l'on ne distinguait le visage des assistants que lorsqu'un jet d'huile activait ces clartés vacillantes.

Après les rumeurs produites par la présence de l'exécuteur des hautes-œuvres, tous ces personnages avaient repris leurs occupations interrompues. Les uns jouaient, d'autres buvaient; quelques-uns, parlant à voix basse, semblaient concerter quelques expéditions. Les plus âgés et les plus jeunes lutinaient les filles, grandes gaillardes fortement découplées, à l'œil émerillonné, au geste hardi, et dont il suffisait d'avoir entrevu le profil pour être en mesure de les classer au rang qui leur appartenait dans la hiérarchie sociale.

Sanson de Longval savait combien il importait à son salut de ne point paraître intimidé; il était décidé à prendre le premier la parole et à demander à ces gens ce qu'ils voulaient de lui, lorsqu'un vieillard, qu'il n'avait point aperçu et qui paraissait très-absorbé dans une partie qu'il jouait contre un de ses compagnons, sembla pressentir les intentions du prisonnier, et d'un signe de main lui com-

manda à la fois le silence et la patience.

Sanson de Longval ne crut pas pouvoir mieux employer son temps qu'en le consacrant à l'examen de ce vieillard, qui, aux déférences dont il le voyait l'objet de la part de tous ceux qui se trouvaient là, devait être la principale autorité de l'endroit.

C'était une figure étrange, presque fantastique.

Il paraissait avoir atteint les dernières limites de l'âge humain; sa peau était tannée, recroquevillée, sillonnée de rides, qui devaient avoir creusé leurs plis, sans autre but que de former un réseau indescriptible. A la longueur de ses bras et de ses jambes, on voyait qu'il avait été grand, mais le buste en se courbant avait perdu de sa hauteur, si bien que lorsqu'il était assis, sa taille dépassait à peine la taille d'un nain. La vieillesse n'avait pas laissé un atome de chair sur ses muscles, sa maigreur était extrême, et, lorsqu'il remuait les cartes, on s'étonnait de ne pas entendre ses doigts bruire comme les doigts d'un squelette. Sous ces apparences de la décrépitude, non-

seulement il avait conservé toutes ses facultés, mais il révélait à chaque instant cette vigueur et ces ardeurs qui n'appartiennent qu'à la jeunesse. Sa voix et son rire avaient ces éclats métalliques du premier âge de la vie; ses gestes étaient rapides et brusques, le jeu de sa physionomie décelait une incroyable vivacité d'impressions, et, lorsque quelque chance le favorisait, de ces orbites profondes comme deux cavernes, jaillissait cet éclair que l'on voit étinceler dans le regard du jeune homme, lorsque ce regard veut parler à celle qu'il aime. Le jeu l'avait tellement échauffé, qu'insoucieux de montrer son crâne chauve, il s'était dépouillé de sa perruque, qu'une grande fille rousse, assise à ses côtés, portait sur son poing comme un faucon, et non sans une certaine vénération; il était vêtu d'un pourpoint couleur de feuille morte, et d'un haut-de-chausses pareil; il était chaussé de hautes bottes de buffle à éperons d'argent. La coupe de ses vêtements était un peu ancienne, leurs passementeries un peu ternies, un peu éraillées, mais il les portait avec un grand air qui con-

trastait avec l'élégance d'emprunt de ses confrères, et il y avait, dans la façon dont il ramenait entre ses jambes la longue épée à coquille de fer qui pendait à son baudrier, une aisance qui sentait bien plus le gentilhomme que le bandit.

La fortune ne lui fut pas favorable, il perdit, et il jeta les cartes loin de lui avec un juron gascon qui fit tressaillir mon aïeul.

La figure du vieillard n'avait rien rappelé à celui-ci ; mais cette imprécation, il lui semblait que bien des fois il l'avait entendu répéter par une voix qui ressemblait étrangement à celle qui venait de la prononcer.

Cependant le vieux joueur s'était assis sur le tonneau qui, tout à l'heure, lui servait de table; d'un geste, il avait appelé tous les assistants auprès de lui, et alors, s'adressant à Sanson de Longval, avec une courtoisie affectée et en évitant de se servir de l'idiome des truands dans lequel ses compagnons s'exprimaient, il lui demanda s'il était bien le maître des hautes-œuvres de la ville de Paris.

— Oui, lui répondit mon aïeul de son accent

le plus rude; que me voulez-vous? Vos pareils m'évitent plus qu'ils ne me cherchent d'ordinaire.

A cette apostrophe, la bouche du vieillard se contracta dans une grimace qui représentait sans doute un sourire, car il reprit d'un air gracieux :

— Cap de dious, je vous jure, mon cher monsieur, que vous vous méprenez sur nos sentiments. Un brave homme ne préfère-t-il pas toujours l'honneur de faire votre connaissance à cette ennuyeuse condition qui vous attache sur les bancs d'une galère.

— Enfin, que désirez-vous? Pourquoi m'avoir arrêté? conduit ici? Pourquoi avoir assassiné mon valet?

— Ce sont des détails de peu d'importance; on ne fait point d'omelette sans casser les œufs. Allons droit à ce qui seulement doit nous occuper, mon cher monsieur. Nous avons besoin de vos services, nous les eussions probablement inutilement sollicités, nous nous sommes arrangés de façon à pouvoir les exiger; n'avons-nous pas bien fait?

Sanson de Longval fit un geste de dédain.

— Il y a ici un homme condamné à mort, continua le vieillard avec son sang-froid ironique, nous n'aurions garde d'empiéter sur vos droits et privilèges. On va le remettre entre vos mains, et nous espérons que vous ne nous refuserez pas l'honneur d'être témoins de votre savoir-faire.

— Condamné! s'écria Sanson de Longval, en éclatant de rire à son tour, un condamné! condamné par qui? Par le Châtelet, par les Tournelles ou par M. le lieutenant de police. Vous qui me parlez, vous êtes probablement le greffier de la Cour et vous allez sans doute me signifier la sentence dans les formes? Où est la procédure, où est l'ordre d'exécution que je commande de suite à mes hommes de graisser nos chanvres ou de donner le fil à l'épée.

Un des assistants, que l'accent railleur de mon aïeul paraissait exaspérer, s'approcha de lui, et lui plaçant le canon d'un pistolet sur le front :

— L'ordre d'exécution, le voici, *Charlot*,



et ne trouves-tu pas que celui-là en vaut bien un autre?

Avec une agilité qu'on devait difficilement attendre d'un homme de son âge, le vieillard sauta en bas de son tonneau et repoussa l'assaillant.

— Monsieur, reprit-il, vous devriez être convaincu que toute tentative de résistance doit être inutile. Ces messieurs ont décidé de se passer la fantaisie d'une exécution dans les règles, à laquelle rien ne manquera, pas même vous; et si vous connaissiez jusqu'où ils poussent l'entêtement, vous nous feriez grâce de vos protestations inutiles. D'ailleurs, et pour mettre votre conscience à l'abri de tout reproche, je vous certifierai avec eux que l'homme, sur lequel vous aurez à exercer vos petits talents, est aussi coupable que oncques il s'en balança au bout du chanvre gracieux dont vous nous parliez tout à l'heure.

— Belle caution que vous m'offrez là! dit brusquement Sanson de Longval. Mon épée est l'épée de la loi, sachez-le. Elle se tire contre vous, mais jamais pour vous elle ne sortira de

son fourreau. Si vous avez besoin d'assassins à accomplir, demandez aide à vos poignards, ils n'auront garde de vous la refuser.

Un murmure de colère courut dans l'assistance; le vieillard fit un geste, et tout rentra dans le silence.



## IV

### LE MENDIANT

Sanson de Longval commençait à s'étonner de la longanimité avec laquelle il supportait ces offenses, il soupçonnait qu'elle devait cacher quelque but mystérieux.

— Monsieur, reprit le chef des bandits, vous ne nierez pas que vous vous trouvez en notre puissance ; vous êtes dans un lieu où jamais

commissaire, exempts de robe longue ou de robe courte, archers et guet des deux espèces, n'ont eu et n'auront jamais accès. Vous pouvez donc, sans lâcheté, vous montrer plus prudent que vous ne l'avez été jusqu'ici. Vous avez douté de notre parole, vous allez entendre celui que nous accusons confesser son crime, et vos scrupules ne résisteront pas, je l'espère, à la conviction de sa scélératesse.

En achevant ces mots, le vieillard fit un signe.

Deux des individus auxquels il semblait commander se détachèrent du groupe et se dirigèrent vers une énorme futaille qui était restée assise sur le chantier. Ils en poussèrent le fond qui tournait comme une porte. Mon aïeul entendit un gémissement indiquant que ce cachot d'une nouvelle espèce était habité; effectivement, les bandits en tirèrent un homme lié et garrotté, et le traînèrent par les pieds à ces singulières assises.

Comme je l'ai dit plus haut, la cave était très-obscur, et mon aïeul avait peine à distinguer les traits du prisonnier.

Le vieillard descendit encore de son siège ; il prit une des lampes par sa chaîne, et la promenant devant le visage du misérable :

— Le connaissez-vous ? dit-il à l'exécuteur.

Sanson de Longval lui ayant répondu que depuis plusieurs années il voyait effectivement ce pauvre homme sous le porche de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, un étrange sourire plissa les lèvres du chef des bandits.

C'était effectivement le mendiant dont mon aïeul avait rencontré la fille quelques jours auparavant. Il était néanmoins bien changé : ses paupières étaient rougies par les larmes, et ces larmes avaient dû couler si abondantes, qu'elles semblaient avoir tracé un sillon dont ses joues conservaient la trace. Son attitude était morne ; de temps en temps, tous ses membres tressaillaient agités par un frisson convulsif ; mais, en revanche, la plaie de sa jambe avait complètement disparu, et on n'en apercevait pas trace à la place même où elle s'était étalée depuis si longtemps.

Il promena des yeux hagards sur l'assistance avec une anxiété très-visible ; son regard



essaya de percer les rangs pressés de ceux qui faisaient cercle autour de lui. N'apercevant pas la figure qu'il paraissait chercher, il laissa retomber sur sa poitrine sa tête allanguie.

Le vieillard reprit la parole :

— Monsieur, dit-il, cet homme a volé ses frères. Il est d'usage dans la... famille dont j'ai l'honneur d'être le chef, qu'une part soit prélevée sur toutes les aubaines que le ciel nous envoie ; cette part reste en réserve pour les mauvais jours, ou pour ceux d'entre nous qui ont quelques désagréments dans leurs affaires commerciales. Cet argent, je l'avais confié à cet homme, il se l'est approprié. Lorsque je lui ai demandé des comptes, son *pouchin* (1) était aussi vide que la cervelle d'un *ratichon* (2). Ai-je dit vrai ?

Le mendiant fit un signe d'affirmation.

— *Soudrillard* (3) ? continua le vieillard, en s'adressant au mendiant ; comme moi, tu as volontairement choisi ta place parmi les gueux.

(1) Sa bourse.

(2) Un abbé.

(3) Débauché, mauvais sujet.

Tu n'ignorais pas que, comme la société que tu quittais, ils ont leurs lois ? Tu savais de quel châtement ils punissent la trahison ?

— Je le savais, murmura l'homme.

— La mort ! la mort ! s'écrièrent tumultueusement tous les assistants ; mort au *soudrillard* ! mort au voleur !

Un garçon de vingt-quatre à vingt-cinq ans, qu'à son pourpoint de futaine grise, à ses bas drapés, à sa mise moins prétentieuse, mais plus cossue que celle des farauds de la bande, Charles Sanson avait reconnu pour un *courtaud* de *boutanche*, c'est-à-dire pour un de ces commis qui n'entrent dans une place que pour voler leur patron, donna un coup de pied dans les reins du pauvre diable.

— Ouvre tes *mirettes* (1), *soudrillard*, criait-il, voici le *maître à danser* (2) qui se dérange pour te montrer à *gambiller* (3) un pas de ballet que tu ne connais pas.

— Oui ! fit la voix glapissante d'une femme,

(1) Tes yeux.

(2) Le bourreau.

(3) Danser.

mais avant d'aller au *credo* (1), le *daron* (2) te fera épouser la *foucandière* (3).

Le vieillard leur imposa de nouveau le silence.

— Tu as mérité la mort, dit-il au mendiant, tu dois la subir ; mais je voudrais au moins t'épargner les tourments qui la rendront plus horrible.

Le *soudrillard* fit un geste qui indiquait que ces tourments, dont le chef le menaçait, lui étaient indifférents.

— Sois sincère à ta dernière heure et par l'amitié que j'ai eue pour toi, mon pauvre *fannandel*, je te le jure, dussé-je partager ton sort, j'empêcherai qu'on ne te torture. Qu'as-tu fait de leur argent ?

— Je te l'ai déjà dit, *coësre* (4), répondit le mendiant, cet argent je l'ai dissipé.

— Tu mens... En vieillissant, le diable se fait ermite ; en devenant vieux, de prodigue

(1) La potence.

(2) Le maître.

(3) Jeter ou rendre ce qu'on a volé.

(4) Chef des gueux.

tu es devenu avare. Ta place au cimetière ne te valait pas moins d'un écu par jour, et tu ne dépensais pas dix sols pour toi et ta fille; nous connaissons tes habitudes parcimonieuses. Tu mens, te dis-je. Tu as enfoui l'argent quelque part. Indique aux *fanandels* où ils pourront retrouver ce qui leur appartient, et ils te pardonneront et ils t'accorderont le droit de mourir de la mort que tu choisiras.

Le vieux mendiant resta muet, et les plus acharnés de la bande voulurent s'élancer sur lui. Le vieillard le protégea encore une fois: mais il devenait évident que, si grande que fût son autorité sur les gueux, cette autorité serait bientôt réduite à l'impuissance; il s'approcha de mon aïeul.

— Ainsi, monsieur de Longval, lui dit-il d'une voix sourde et en appuyant sur le titre qu'il lui donnait, cet homme n'est pour vous que le mendiant auquel vous jetez quelques deniers dans le cimetière de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, pas autre chose.

Le vieil exécuteur recula frappé de stupeur. Les vagues souvenirs auxquels, en raison de

tant d'improbabilités, il n'avait pas osé s'arrêter se précisèrent. Il contempla les deux personnages qu'il avait devant lui, et, en une seconde, dans leurs traits flétris, sous leurs peaux parcheminées, il retrouva les deux compagnons de sa jeunesse. Il poussa un grand cri, et s'élançant vers le mendiant.

— Blignac, s'écria-t-il, Paul, toi ici, toi au milieu de ces...

M. de Blignac ne le laissa pas achever.

— Mordious, monsieur de Longval, lui dit-il avec cet accent sarcastique qui lui était familier, il me semble que nous n'avons pas de reproche à nous adresser; quoique nous ayons marché dans des voies différentes, nous pouvons nous vanter d'avoir joliment fait notre chemin tous les trois.

Le vieil exécuteur repoussa avec indignation la main que lui tendait l'ancien gentilhomme.

— Pardon,, monsieur de Blignac, lui dit-il, le sang de vos confrères a laissé jusqu'ici mes mains assez pures pour que je ne me soucie pas de les souiller.

L'octogénaire porta la main à la garde de

son épée avec une vivacité qui indiquait que l'âge n'avait point atténué ses emportements; mais presque aussitôt, et en remarquant probablement au mouvement qui s'était produit dans l'assistance, que les bandits n'attendaient qu'un geste de lui pour prendre leur part dans la lutte, il repoussa son arme dans le fourreau, et montrant Paul Bertaut.

— Il eût été plaisant, dit-il, de reprendre à quarante ans de distance notre petite conversation du Clos-Mauduit, mais nous n'avons pas de temps à perdre en distractions personnelles, monsieur de Longval. Si je vous ai fait amener ici, cela n'est pas pour vous infliger l'horrible condition de mettre à mort un ancien ami, mais parce que j'ai espéré que vous auriez assez d'influence sur ce malheureux pour le déterminer à avouer l'endroit où il a caché l'argent qu'il a dérobé à ses compagnons.

L'impudence que M. de Blignac conservait dans son abjection avait révolté Sanson de Longval, mais en même temps il éprouvait une commisération douloureuse pour son malheureux cousin si justement, mais si cruelle-



ment puni des désordres de son existence. Il s'était agenouillé auprès de lui, et il essayait à la fois de le ramener à des sentiments de repentir et de le décider aux aveux qu'on exigeait de lui.

Paul Bertaut restait sourd à toutes les instances, et, comme s'il eût voulu mettre un terme à ces sollicitations, il s'écria d'une voix vibrante, saccadée.

— Je l'ai avoué; je l'ai dissipé, cet argent, je l'ai dissipé. Mon Dieu, onze mille méchantes livres, qu'est-ce que cela? J'en ai dissipé bien d'autres! Ne t'en souviens-tu plus, coësre, lorsque nous arrê tâmes à Londres en revenant de Montréal? Onze mille livres, Jésus! mais c'était pour un jour. Puisque j'avoue, j'ai dérobé votre argent, faites-moi mourir. Faites-moi mourir bien vite, je veux mourir, je veux mourir!

Les gens de sac et de corde qui formaient l'assistance, ne comprenant rien aux ardeurs de mort qui s'étaient emparées du mendiant, se regardaient dans un muet étonnement.

Mais Blignac se pencha vers son ancien ami:

— Quel est ton but, lui dit-il, je l'ignore, ce dont je suis certain c'est que tu cherches à nous en imposer. Le temps dont tu me parles est bien loin de nous, Paul, et aujourd'hui tu sais le prix d'un denier ! Dis-moi donc encore pourquoi ta fille, que tu aimes tant, dont jamais tu ne te sépares, tu l'as fait disparaître de ta demeure le jour même où je devais y aller pour compter avec toi ? Dis-moi pourquoi toutes nos recherches pour la trouver ont été vaines ?

Lorsqu'on lui parla de sa fille, les yeux de Paul Bertaut étincelèrent, et un profond soupir souleva sa poitrine, mais il ne répondit pas aux questions qu'on lui adressait.

Mon aïeul prit alors la parole, et il raconta à Blignac comment, le soir de l'exposition du procureur, il avait rencontré la jeune fille, sans lui cacher l'étonnement que lui avait causé la toilette dans laquelle il l'avait vue, et la mauvaise mine de son compagnon.

Le coësre poussa un juron retentissant, et se relevant :

— Mordious ! s'écria-t-il, soudrillard, c'est

ta fille qui t'a volé ! Pourquoi ne le dis-tu pas ?

— Volé, répondit le mendiant, en proie à une agitation extraordinaire et en essayant, par un effort désespéré de se débarrasser de ses liens, volé ! Ce n'est pas vrai, entends-tu, coësre ? volé ! ma fille, une enfant qui aime tant son père ! ah ! grand Dieu ! qui a pu inventer cela ?... Non, non, coësre, ce n'est pas elle, c'est moi qui ai fait la faute ! c'est moi qu'il faut punir.

Blignac haussa les épaules, en échangeant avec Sanson de Longval un regard qui indiquait que ce qui n'avait été qu'un soupçon devenait une certitude.

Cependant il essaya encore de sauver son ancien ami, et il demanda à ses hommes si quelqu'un d'entre eux avait rencontré la fille du mendiant, qu'en argot ils désignaient par le sobriquet de *Belle-Mirette* (1).

L'un des gueux répondit qu'il avait cru effectivement l'apercevoir dans le coche de Rouen, assise à côté d'un individu qu'il connaissait pour exercer la double profession de

(1) Bel œil.

recruteur et de mouche ; mais le coche, qui était à son départ, avait passé assez vite pour qu'il lui fût impossible de s'assurer que c'était elle.

— Eh bien ! dit le coësre, qui cherchait à gagner du temps, Drillon et la Marmotte iront à Rouen, et lorsque nous saurons à quoi nous en tenir, l'affaire au *soudrillard* sera bonne.

Une grande rumeur qui courut dans l'assemblée lui annonça que la majorité était loin de partager son avis, et un *doubleur*, plus audacieux que ses collègues, prenant la parole, lui fit observer que l'affaire était toute claire, puisque le coupable'avouait sa faute ; que les *porteurs de serpillères* (1) ne faisaient pas tant de façons avec eux ; que si c'était la fille qui avait emporté l'argent, il n'y avait qu'un moyen de le lui faire avouer, c'était de lui donner la torture.

L'autorité du coësre dans cette république de la Bohême, était plus nominale que réelle. Il n'avait d'influence qu'en raison de sa force, de son audace et surtout des partisans qu'il se

(1) Les juges.

faisait dans les réunions en les associant à ses expéditions personnelles.

Telle n'était pas la situation de l'ancien collègue de mon aïeul au régiment de la Boissière.

Ainsi que Sanson de Longval l'apprit dans la suite, après s'être abandonné à tous les désordres, après avoir provoqué la ruine complète de celui dont il s'était fait le mauvais génie, perdu de dettes, se trouvant sans ressources à son retour à Paris, M. de Blignac avait couronné sa lamentable carrière en devenant ce que l'on appelait alors un voleur de campagne, c'est-à-dire un voleur de grand chemin, et en entraînant le malheureux colon dans cette dernière chute. Sous le nom de *Grand-Jacques*, il avait réuni une bande d'anciens contrebandiers, de soldats licenciés, et, à leur tête, il avait exploité les grandes routes de l'est de la France. Un bonheur insolent, le curieux spectacle d'un bandit sexagénaire lui avaient mérité une véritable célébrité parmi les gens du métier et avaient déterminé les gueux de Paris parmi lesquels, en raison des goûts de dissipation et de plaisirs qui avaient survécu à sa jeunesse, il

faisait de fréquentes apparitions, à le choisir pour leur coësre. Pendant six années encore il avait mené cette vie d'aventures. Puis, après l'arrestation d'un carrosse, qui lui avait donné une soixantaine de mille livres pour sa part, il était venu se fixer à Paris où Paul Bertaut l'avait déjà devancé. Celui-ci avait rapporté de ses expéditions une enfant qu'il avait eue d'une mulâtresse affiliée à la bande. Son amour pour cette enfant eut une influence considérable sur ses sentiments. Sans le décider à rompre avec ses déplorables antécédents, cet amour l'avait du moins amené à ne plus prendre une part active à leurs pilleries. Ne pouvant se décider à se séparer de sa fille, il s'était mis à mendier avec elle aux portes des églises. Quant à M. de Blignac, il avait changé de théâtre, sans changer de façon de vivre. Les tripots n'étaient pas pour lui moins productifs que ne l'avaient été les routes; il y trouvait la double ressource de satisfaire sa passion dominante, celle du jeu, et d'y rencontrer de nombreuses dupes à dépouiller. Mais dans cette nouvelle existence, il avait vu s'évanouir le prestige que le gentilhomme



des grands chemins avait conquis sur des gens dont la plupart n'avaient que tout juste assez d'audace pour *tirer* une bourse, une épée ou un manteau, et, bien qu'on témoignât toujours une grande déférence à ce patriarche de la Bohême, il avait compris que cette déférence, qu'il ne pouvait plus imposer, s'évanouirait le jour où il se trouverait en opposition avec la majorité. Aussi, en face de l'attitude que venait de prendre l'assemblée, ce profond politique d'autant plus attaché à son étrange suzeraineté, qu'elle était plus près de lui échapper, ne devait-il pas hésiter à sacrifier son ancien ami au ressentiment des bandits.

Le sentiment du bien est si profondément gravé dans le cœur de l'homme, que lors même qu'il est en état de lutte ouverte et déclarée avec la société, lorsqu'il foule aux pieds tous les principes de la justice, toutes les lois de l'honneur, il ne parvient jamais à étouffer cette voix de la conscience qui le condamne.

Quelques instants auparavant, ce pécheur octagénéaire, endurci dans le crime, se croyait le droit de traiter son ancien collègue en égal ;

depuis un instant il était mal à l'aise, parce que la lâcheté qu'il voulait commettre allait avoir pour témoin un honnête homme; et ces vagues angoisses qui sont les frissons de l'âme, lui apprenaient qu'un abîme le séparait de celui qu'il avait si dédaigneusement nommé un bourreau!

Non-seulement la présence de Sanson de Longval suffisait pour effaroucher le joyeux cynisme qu'il affectait, mais elle lui faisait perdre le mérite de la franchise dans l'abjection, le seul peut-être qui eût pu lui valoir quelque indulgence; elle le contraignait à s'affubler du masque de l'hypocrisie.

Il s'agenouilla près du mendiant, il ne lui ordonna plus de faire des aveux, il les implora; il mit tant d'onction dans ses instances, tant d'attendrissement dans les regrets que lui causait l'entêtement incompréhensible du vieux pauvre, que, pendant un moment, mon aïeul put le croire sincère.

Paul Bertaut restait sourd à tant d'éloquence; lorsqu'on lui parlait de lui, des supplices qui l'attendaient, il paraissait ne pas

comprendre ce qu'on voulait lui dire; il avait tout oublié, excepté qu'on avait menacé son enfant, et, avec la sublime constance du plus sublime des sentiments, il rapportait toutes ses réponses à sa fille; il assurait le coësre qu'elle était innocente; il s'efforçait de faire passer cette conviction dans l'esprit du chef de la tribu des bohêmes, et, par les serments les plus terribles, il prenait le ciel à témoin que lui seul était coupable.

Blignac se releva en simulant un profond découragement; d'un geste il sembla dire à Sanson de Longval : Je n'en puis pas davantage.

Il fit un mouvement pour s'éloigner. Le cercle qui entourait le groupe se resserra; des lueurs sanglantes passèrent dans tous les regards, le frémissement de toutes ces poitrines oppressées devint plus rapide et plus ardent, des paroles sinistres s'échangèrent à demi-voix. Si habitué que fût mon aïeul aux plus horribles scènes dont il soit donné à l'œil humain de soutenir le spectacle, il se sentait frissonner; il saisit Blignac par le bras et l'arrêta.

— Vous n'allez pas abandonner celui dont vous avez certainement provoqué tous les malheurs? lui dit-il.

Le visage du vieux coësre pâlit sous son masque de rides; il hésita pendant une seconde, mais tous ses hommes s'étaient tellement rapprochés qu'ils devaient entendre toutes les paroles qu'il prononcerait.

— Bast ! dit-il, avec une indifférence trop monstrueuse pour ne pas être feinte, à l'âge que nous avons, un peu plus tôt un peu plus tard, qu'importe ?

— C'est précisément parce qu'il importe peu que des têtes blanches comme les nôtres tombent aujourd'hui ou tombent demain, qu'il faut mourir ici en le défendant.

Un tonnerre d'imprécations partit du cercle des bandits, et leur coësre, qui avait compris qu'il fallait en finir, fit un signe. Le triple rang se rompit, et quarante bras s'étendirent sur celui qui était destiné à assouvir les sanguinaires appétits des misérables.

Sanson de Longval avait essayé de les repousser, il avait tenté de faire un rempart de

son corps au pauvre Bertaut ; mais, emporté dans les tourbillons de ces flots humains, il avait été repoussé loin de son cousin, et comme il voulait saisir un pistolet à la ceinture d'un des bandits, celui-ci, prévenant son mouvement, lui asséna un coup de poing qui le renversa sur la terre.

Le choc avait été si rude, qu'un nuage passa sur les yeux de Sanson de Longval ; pendant un instant, de l'effroyable tempête de hurlements et de blasphèmes qui faisait trembler la voûte du caveau, il ne perçut qu'un sourd murmure, semblable à celui que font les vagues en se brisant contre les rochers.

Quant il revint à lui, Blignac était à ses côtés et s'efforçait de le ranimer en versant quelques gouttes d'eau-de-vie sur ses lèvres.

Mais, en même temps, un cri effroyable avait retenti.

C'était le premier cri d'angoisse que la douleur arrachait à Paul Bertaut.

Les bandits avaient déjà improvisé la torture qui devait lui arracher la cachette où se trouvait le trésor qu'ils voulaient retrouver, et leur

imagination surenchérisait sur les horreurs que la justice de ce temps-là réservait aux coupables.

Un brasier avait été apporté et on lui brûlait la plante des pieds à sa flamme.

Sanson de Longval repoussa son ancien collègue, il se souleva, il allait s'élancer ; mais, encore étourdi de sa chute, il chancela comme un homme ivre et retomba lourdement sur le sol.

Occupés à repaître leurs sanguinaires appétits du spectacle qu'ils leur donnaient pour aliment, les gueux ne tournèrent pas la tête.

Le coësre enserra dans sa main le poignet de mon aïeul.

— Un mouvement, un geste, un cri, lui dit-il, j'appelle à mon aide, et je vous fait garrotter ? Avez-vous vu des tigres quelquefois ?

Sanson de Longval fit un geste de dénégation.

— Eh bien ! j'en ai vu, moi qui vous parle, et je vous le jure, j'aimerais mieux vous voir sous la griffe du plus cruel d'entre eux, que de vous voir dans les mains de ces gens-là. Je



vous avais fait amener ici, parce que, ne soupçonnant pas la cause réelle de son obstination, le vol de sa fille, j'avais espéré que vous parviendriez à en triompher. Je ne veux pas que vous deveniez la victime du désir que j'ai eu de sauver ce pauvre diable. Songez surtout que, dans l'état de leurs esprits, non-seulement toute tentative d'intervention vous serait fatale, mais qu'elle aurait pour résultat de prolonger une agonie que j'abrègerai, au contraire, autant qu'il dépendra de moi.

Le coësre, voyant son ancien collègue devenu plus calme, le quitta et s'en fut rejoindre ses compagnons.

Sanson de Longval avait compris que le raisonnement égoïste de M. de Blignac avait son côté spécieux, que les bandits se vengeraient certainement sur leur première victime du secours qu'il aurait vainement tenté de porter à celui-ci. Il s'adossa contre la muraille, et plaçant ses coudes sur ses genoux, il enfonça ses pouces dans ses oreilles, il se cacha les yeux sous ses mains. Il voulait se faire sourd et se faire aveugle.

A dix pas de lui, son parent, l'ami de son enfance, se débattait dans d'affreux tourments, et il oubliait ses torts, ses fautes, ses crimes, pour ne se souvenir que de l'affection qui les unissait jadis, et, en face de cette épouvantable expiation, cette affection se réveillait plus ardente, plus profonde que jamais elle n'avait été.

A défaut du sens de l'ouïe, son cœur percevait une voix qui ne ressemblait à aucune autre, une voix de frère, elle l'appelait à l'aide, et, en entrant dans sa poitrine, elle en déchirait les parois comme l'eût fait la lame d'un poignard.

C'était en vain que, raidissant sa volonté, il détournait ses regards; le cercle rougeâtre, qu'entouraient les noires silhouettes semblables à des spectres de démons, avait pour lui cette vertigineuse toute-puissance de l'abîme. Une force irrésistible repoussait ses mains crispées. Ses yeux s'ouvraient pour se refermer aussitôt; mais, dans un éclair, l'horrible scène s'était dessinée dans tous ses détails et restait gravée dans son esprit.

Vingt fois il se releva pour courir au secours du pauvre Paul Bertaut, et vingt fois il retomba sur la terre, également brisé par les douleurs physiques qu'il éprouvait et par le sentiment de son impuissance.

Ce qui se passait au milieu des rangs pressés des bandits était si épouvantable, que pour ne point justifier l'accusation dont j'ai été l'objet de spéculer sur l'horrible, je demanderai à mes lecteurs la permission de ne point m'appesantir sur ces lugubres détails.

Je l'ai dit tout à l'heure, dans leurs luttes contre la société, non-seulement les voleurs retournaient contre elle les armes que cette société s'était ménagée pour les atteindre, mais ils dépassaient les atrocités de la législation qui survivait aux temps barbares; leur infernal génie était parvenu à raffiner sur les tortures de l'inquisition elle-même.

Les associations des bandits parisiens, mais surtout celles des campagnes, faisaient à cette époque un très-fréquent usage du tourment, tantôt pour punir les fautes d'un de leurs affiliés et tantôt pour contraindre leurs victimes

à leur livrer les objets convoités par leur cupidité.

C'est bien assez déjà d'avoir été forcé d'établir dans ces pages la nomenclature des supplices que la société avait créés pour se défendre, je me garderai d'entreprendre la nomenclature de ceux dont la tourbe impure des brigands faisait les complices de ses forfaits.

Le plus souvent, comme dans l'aventure que je raconte, c'était la torture du feu qu'ils employaient.

Paul Bertaut la soutint avec une fermeté qui ne se démentit pas un seul instant. Ses pieds étaient calcinés; l'odeur de la chair brûlée était devenue si horrible que les plus furieux des misérables qui l'entouraient étaient forcés de détourner la tête; une femme s'était évanouie. Il ne cessait pas de soutenir la fable qu'il avait inventée, de disculper sa fille, de protester de l'innocence de celle-ci.

Lorsque la malheureuse machine humaine commençait à faiblir, lorsque l'aiguillon de la douleur portée à son paroxysme bouleversait

son être; dans ce désordre de l'angoisse qui ressemble tant au délire, sa résolution ne se démentait pas. Pour soutenir son courage chancelant, il priait, et celle qu'il invoquait, c'était l'ingrate et coupable enfant, qui l'avait abandonné, et dont la faute allait causer sa mort. Il l'appelait des noms les plus doux et les plus tendres, et comme si, dans cette horrible situation, son cerveau eût conservé la puissance d'évoquer l'image de celle pour laquelle il souffrait, on voyait ses lèvres se contracter et envoyer des baisers dans le vide.

En dépit des efforts qu'il faisait pour dominer son émotion, M. de Blignac était livide. Pour la première fois de sa vie, peut-être, il s'oublia lui-même, et, sans se soucier des conséquences que pouvait avoir sa résolution, il se décida à mettre fin à cette scène, en ordonnant à ces bourreaux improvisés de cesser des cruautés inutiles, et, puisque le patient se refusait à des aveux, de lui accorder les bénéfices de sa constance.

Cette décision contrariait les instincts sanguinaires et l'avidité des bandits : la déprava-

tion de leur intelligence les rendait incapables de concevoir la grandeur de ce dévouement paternel. Ils supposaient que, s'il était vrai que la jeune fille eût enlevé l'argent, c'était de connivence avec le vieux pauvre, et ils espéraient toujours qu'en multipliant les tourments, ils le décideraient à les remettre en possession de leur trésor. Aussi ne se firent-ils pas faute de murmurer contre l'étrange faiblesse de cœur de leur *coësre*; mais celui-ci avait parlé avec tant de résolution qu'ils se résignèrent à lui obéir.

Un crampon fixé à la voûte fit l'office d'une potence; on y fixa une corde, on introduisit la tête de Paul Bertaut dans un nœud coulant qu'on avait ménagé, et un des assistants s'élança sur ses épaules.

Mais la corde, trop faible, rompit sous le poids qu'elle avait à supporter, et le bourreau et le patient roulèrent sur le sol.

Le mendiant, un instant suffoqué, se releva plein de vie, et il se traîna sur les mains et sur les genoux, en murmurant d'une voix rauque ce nom de Thérèse, dont il faisait la litanie du



sentiment qui devait absorber jusqu'à son dernier souffle.

Pendant qu'on cherchait, non sans une certaine confusion, une nouvelle corde, un des gueux observa ironiquement que le *trucheux* de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle était un *rupin* (1) aussi bien que le *coësre*, qu'il avait droit à mourir par le fer, et que les *fanandels* étaient trop délicats pour le frustrer de son privilège.

Cette motion fut accueillie par de tels applaudissements, que le *coësre* n'osa résister à ses gens ; mais un autre ayant ajouté que, puisqu'on tenait le *tollard* (2), il fallait le forcer à faire son office, Blignac déclara qu'il ne souffrirait pas qu'on violentât Sanson de Longval. Comme quelques-uns des gueux, qui avaient conservé l'instinct de la discipline des vieux temps, se montraient disposés à prendre parti pour le *coësre*, la bande féroce borna ses exigences au supplice qui apportait une si attrayante variété dans ses joies de sauvages.

(1) Un gentilhomme.

(2) Le bourreau.

Un des madriers qui avaient servi de chantier aux futailles fit l'office de billot. On força le malheureux Bertaut à poser sa tête sur le billot, et le plus vigoureux de la troupe, s'étant armé d'une espèce de couperet, lui en asséna un coup sur la nuque.

Mais, soit maladresse, soit que ce misérable eût obéi à l'inférieure inspiration de prolonger des souffrances trop courtes et trop douces à son gré, le coup, portant à faux, ouvrit une horrible entaille dans les chairs sans atteindre les sources de la vie.

Avant qu'il eût la pensée de redoubler, le patient, obéissant à cette horreur de la mort qui décuple les forces humaines, se releva, brisa les liens qui le retenaient et se mit à courir, éperdu, autour du caveau.

Depuis quelques instants, Sanson de Longval avait recouvré la force de prier ; convaincu que la lugubre tragédie devait toucher à son dénouement, il demandait à Dieu de prendre en pitié la pauvre âme qui allait monter vers lui. Mais tout à coup, il fut brusquement heurté dans l'angle où il s'était réfugié, et, en ouvrant

les yeux, il vit autour de lui une scène indescriptible.

Les femmes, le visage caché dans leurs mains, poussaient des cris confus de terreur, les hommes allaient et venaient en désordre et comme sous l'influence du vertige, tandis que Paul Bertaut, inondé de sang, appelant la mort d'une voix qui n'avait plus rien d'humain, fuyait cependant devant celui qui devait la lui donner.

A ce spectacle, mon aïeul oublia tous les dangers qui l'attendaient; il n'eut plus qu'une pensée, arracher son infortuné parent à la cruauté de ses persécuteurs et se venger sur l'un d'eux.

D'un geste irrésistible, et avant que M. de Blignac eût pu s'opposer à son dessein, il avait tiré du fourreau l'épée que celui-ci portait au côté.

En ce moment, le patient, toujours poursuivi et son bourreau improvisé, passaient auprès de lui. Ce dernier se préparait à porter un nouveau coup à sa victime; mais tout à coup la large épée maniée par le vieil exécuteur siffla dans l'air. Paul Bertaut, recevant d'une main amie cette mort, seul bienfait qu'il eût à

attendre, s'abattit sans pousser un soupir, et avant que le bandit, immobile, ne fût revenu de sa stupeur, Sanson de Longval avait relevé sa lame sanglante et la lui avait plongée dans la poitrine.

Au même instant, un nuage passa sur les yeux de mon ancêtre, ses forces l'abandonnèrent et, bien qu'aucune arme ne se fût levée sur lui, il tomba lui-même comme s'il eût été frappé de la foudre.

. . . . .

. . . . .

Le lendemain, au point du jour, des paysans qui étaient venus conduire leurs denrées à la ville, rapportaient le vieil exécuter dans sa demeure.

Ils l'avaient trouvé couché dans un fossé de la route de Picardie, et, comme il leur avait semblé qu'il respirait encore, ils l'avaient placé sur un de leurs chariots.

Un médecin ayant été appelé déclara que Sanson de Longval avait été frappé d'une attaque d'apoplexie, et s'étonna beaucoup qu'il eût pu lui survivre. Lorsqu'il lui découvrit le

bras pour le saigner, il s'aperçut avec un redoublement de surprise que cette opération avait déjà été pratiquée et que c'était probablement à elle que mon aïeul devait d'être encore vivant.

On fut longtemps sans s'expliquer ce mystère. car une paralysie locale avait été la conséquence de l'apoplexie, et, pendant qu'elle dura, Sanson de Longval fut dans l'impossibilité de raconter aux siens ce qui s'était passé dans cette nuit terrible.

Sa robuste constitution triompha de cette effroyable secousse; cependant l'impression que ces scènes sanglantes avaient laissée dans son âme fut le germe d'une maladie morale plus terrible que l'apoplexie à laquelle il avait échappé.

Il avait résigné son office à son fils, mais tout ce qui lui rappelait les fonctions exercées par lui pendant tant d'années, lui inspirait un sentiment qui tenait à la fois de la terreur et de l'horreur. La vue d'une goutte de sang, ce sang fût-il celui d'un animal, provoquait chez le vieil exécuter des crises nerveuses qui épouvantaient tous ceux qui en étaient témoins. Des

larmes coulaient presque sans interruption de ces yeux, dans lesquels depuis si longtemps elles auraient dû être taries.

Etait-ce la main de Dieu qui s'appesantissait sur lui ?

Le séjour de Paris lui devint si odieux qu'il finit par y renoncer ; il se retira avec Renée Dubut, sa femme, dans une petite métairie à Condé, en Brie, qu'il avait achetée peu d'années auparavant, et où il trouva enfin le seul repos que nos pareils puissent espérer : la mort !

Malgré des recherches minutieuses, je n'ai pu me procurer la date exacte de son décès ; les registres de l'état civil de cette petite commune ont disparu, comme tant d'autres, dans la tourmente révolutionnaire.

Il paraît que, quelque temps avant sa mort, Sanson de Longval avait appris la fin tragique de M. de Blignac auquel il devait, selon toutes apparences, d'être sorti sain et sauf du caveau des bandits.

Le trépas du gentilhomme gascon fut accompagné de circonstances assez originales , pour



que je ne le passe pas sous silence; d'ailleurs, et sans que je veuille tirer aucune espèce de conclusion d'une concordance de faits qui peut être attribuée au hasard, ce trépas semble réaliser la troisième des prédictions du père de Marguerite Jouanne.

Les bohémiens dont M. de Blignac était le grand-maître, avaient lieu de ne pas être satisfaits de l'attitude flottante et incertaine que leur *coësre* avait affectée dans l'affaire du mendiant de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Ne pouvant reconquérir leur estime à la force du poignet, l'ex-illustre du grand chemin devait se creuser la cervelle pour découvrir quelque mirifique invention qui le rehabilitât quelque peu dans l'opinion de ses turbulents subordonnés.

Il y avait à cette époque au village de Cajeaux, auprès de Palaiseau, un bénéficiaire fort riche que l'on accusait de thésauriser ses revenus. C'était peut-être une calomnie, mais les calomniateurs ne demandaient qu'à s'assurer *de visu*, et surtout *de manu*, de la vérité de leurs assertions. Malheureusement le brave prêtre avait la manie de voir des voleurs sous les

physionomies les plus innocentes, et cette méfiance de mauvais goût avait jusque-là assuré l'inviolabilité de son sanctuaire.

Or M. de Blignac crut un jour avoir trouvé le moyen de tromper la vigilance de ce dragon en soutane, et de pénétrer dans ce presbytère des Hespérides.

Il proposa à une demi-douzaine de ses intimes de se déguiser en archers. Ainsi vêtus, et conduisant un des leurs, qui aurait conservé son uniforme de bandit, et qu'ils auraient préalablement dûment garrotté, ils devaient aller trouver le bénéficiaire à sa maison curiale, et lui disant qu'ils venaient d'appréhender un contumax, que, selon les instructions de leurs chefs, ils s'en allaient le pendre au plus bel arbre du pays, faisant office de gibet, ils réclameraient son saint ministère pour sauver la pauvre âme en perdition.

M. de Blígnac affirmait qu'à défaut de la charité chrétienne, la haine instinctive que le prébendier portait à la gent bohémienne ne lui permettrait pas d'hésiter.

Il quitterait tout pour voir envoyer dans

l'autre monde un de ceux dans lesquels il présentait ses ennemis naturels, et avec lui toute sa maison, et après ceux-ci tous les gens du village, généralement très-curieux de pendaison, se mettraient en route pour le théâtre de cet attrayant spectacle; et tandis qu'on amuserait ces badauds aux bagatelles de la porte, une autre bande, qui se tiendrait dans les environs, opérerait une descente, non-seulement dans le logis du pasteur, mais encore dans les maisons des ouailles de celui-ci.

Ce plan machiavélique souleva un véritable enthousiasme. Cependant lorsqu'il eut été adopté, les bandits se trouvèrent à peu près dans la situation des rats après leur conseil. Nul ne se souciait du rôle de patient. Il y avait dans la conception du coësre quelques petites simagrées de pendaison qui effarouchaient les plus résolus.

On décida que le sort désignerait celui auquel appartiendrait cet emploi; et, comme toujours, le hasard en pourvut celui qui devait y être le moins apte, c'est-à-dire le plus timoré de la bande.

C'était un pauvre diable qui tombait en pâmoison aussitôt qu'il apercevait l'ombre seule d'une potence.

Ses compagnons, et le coësre tout le premier, s'amuserent prodigieusement de son épouvante anticipée.

Cette épouvante agrémentait singulièrement l'aventure qui se préparait; c'était la petite pièce avant la grande.

La veille du jour fixé pour l'exécution de ce beau projet, ceux qui devaient y prendre une part active étaient réunis au cabaret du *Buisson-Ardent*, tenu par un de leurs affiliés.

Tout le monde était joyeux, et la tristesse du futur pendu faisait seule tache sur l'allégresse générale.

Sous prétexte de distraire son subordonné; le *coësre* lui proposa de faire sauter les dés pendant quelques instants; l'autre accepta, mais cette charité du maître des gueux fut bien mal récompensée par la fortune, car en moins d'une demi-heure, il avait perdu tout l'argent qu'il avait.

Il se vengea par de nouveaux quolibets.

Enhardi par l'aimable familiarité de son chef, l'adversaire lui proposa de jouer les fonctions qui lui paraissaient si divertissantes. Si M. de Blignac gagnait cette nouvelle partie, il devait rentrer dans tout ce qu'il avait perdu ; mais si la chance lui était encore une fois contraire, il aurait à prendre l'emploi dont le pauvre diable se montrait si embarrassé.

La singularité de l'enjeu avait réuni tous les *fanandels* autour de la table. Surexcité par leur présence, le coësre accepta les conditions ; il perdit.

Il était de son intérêt, comme de son honneur de supporter en riant cette mauvaise fortune ; d'ailleurs un semblable exploit accompli par un octogénaire, devait lui assurer, non-seulement le respect des gueux soumis à son bâton, mais encore livrer son nom à l'admiration de tous les bohémiens de l'avenir.

Le lendemain il accompagna la troupe au village de Cajaux.

Tout se passa comme il l'avait prévu.

Non-seulement le curé accepta la triste mission qu'on réclamait de son zèle évangélique,

mais il poussa l'obligeance jusqu'à prêter une échelle qui devait servir à la cérémonie.

Le domestique du prébendaire, qui était le sacristain de la paroisse, déclara que ses fonctions exigeaient qu'il contribuât à arracher une âme des griffes du démon, et il suivit son maître; les servantes voulurent être de la partie, et la nouvelle qu'on allait pendre un fameux scélérat, ne fut pas plutôt répandue dans le village, que tous ses habitants, hommes, femmes, vieillards, enfants, et jusqu'aux chiens, prirent leur place dans la procession, à la tête de laquelle marchaient les faux archers et leur faux prisonnier.

Le prêtre fit bien quelques observations sur l'âge avancé du prétendu contumax, mais le chef des soldats lui ayant répondu que cet homme était un coquin qui, pendant sa carrière criminelle, avait pris un malin plaisir à dépouiller les gens d'église de préférence aux membres de toutes autres professions, le bénéficiaire parut se résigner à voir pendre ce vieux scélérat.

Du reste, M. de Blignac jouait son rôle de



façon à donner à supposer que sa véritable vocation l'appelait sur les planches.

Mais, au moment où celui qui figurait le bourreau venait de l'aider à gravir l'échelle au-dessus de laquelle se balançait une corde fixée à la branche la plus solide d'un beau chêne, lorsque la foule, haletante d'émotion, attendait le dénouement avec une anxiété peinte sur toutes les physionomies, un incident se produisit, auquel M. de Blignac n'avait pas songé en établissant son programme.

Soit par l'effet du hasard, soit, ce qui est plus probable, qu'un traître eût averti le lieutenant de police, des archers, des soldats du guet qui n'étaient point postiches, faisant irruption sur le théâtre de cette scène, se ruèrent sur leurs sosies qui prirent la fuite dans toutes les directions.

Le faux bourreau, qui se tenait accroupi sur la branche au-dessus du patient et qui faisait semblant de préparer sa corde, aperçut et reconnut, le premier, les éternels ennemis de sa race.

D'un bond il s'élança à terre ; mais, en sau-

sant, il renversa M. de Blignac qui se trouvait sur l'échelon le plus élevé, le malheureux coësre se brisa la colonne vertébrale dans sa chute; il trépassa sérieusement en voulant se faire pendre pour rire.



## LA CONSPIRATION DE CELLAMARE

Le fils de Sanson de Longval, qui se nommait Charles comme son père, prit officiellement possession de la charge dont, depuis près de cinq années, il exerçait les fonctions.

Les lettres patentes qui l'investissent de son office sont à la date du 8 septembre 1703.

Charles Sanson avait le caractère doux et

mélancolique de Marguerite Jouanne, sa mère ; ses sentiments affectaient plutôt la tendresse que la passion : il ne devait aimer qu'une fois, mais cet amour devait durer jusqu'à la mort.

Il épousa, le 30 avril 1707, Marthe Dubut, sœur de sa belle-mère et pour laquelle il nourrissait une secrète inclination.

On ne sera point surpris de voir le père et le fils épouser les deux sœurs, si l'on se rappelle combien fut disproportionné pour l'âge le second mariage de Sanson de Longval, qui avait plutôt cherché dans cette union une compagne et une consolatrice pour sa vieillesse, qu'une épouse pour partager sa couche. D'ailleurs, c'est dès à présent l'occasion de le dire, on pense bien que, dans notre triste condition, nous ne pouvions guère choisir nos femmes hors de notre sphère, et que, comme toutes les races maudites, nos familles s'alliaient entre elles et se croisaient perpétuellement, jusqu'à réunir dans la même personne divers degrés de parenté, qui ordinairement semblent s'exclure. Ainsi, par ce mariage, la veuve de Sanson de Longval devint la belle-

sœur de celui dont elle était déjà la belle-mère, et la jeune femme que Charles Sanson épousait était auparavant, en quelque sorte, sa tante.

Je rendrai ces anomalies plus sensibles en énumérant les personnes qui assistèrent au mariage et servirent de témoins aux époux. C'étaient, du côté de Charles Sanson, une autre Marguerite Jouanne, veuve en première nocces de Jean-Baptiste Morin, et en secondes de Nicolas Levasseur, tous deux exécuteurs, qualifiés dans l'acte officiers du roi, sa tante maternelle; Jeanne-Renée Dubut, veuve de Charles Sanson de Longval, sa belle-mère et sœur de la mariée; Nicolas Lemarchand, exécuteur à Mantes, cousin à cause de Marie Levasseur, sa femme, et Noël Desmasures, huissier à cheval au Châtelet, ami; du côté d'Anne-Marthe Dubut, c'étaient Pierre Dubut, son père; Elisabeth Voisin, épouse en secondes nocces de ce dernier; Gilles Darboucher, marchand fruitier-oranger, qui avait épousé une sœur de la première femme de Dubut, et était par conséquent oncle de Marthe, et, enfin,



Marguerite Guillaume, veuve d'André Guillaume, officier du roi.

On voit que, malgré ses deux mariages, la seconde Marguerite Jouanne n'avait pu placer sa main que dans celles de deux exécuteurs, que Marie Levasseur, Marguerite Guillaume avaient eu le même sort, et enfin que Marthe Dubut n'avait pu prétendre à une union plus brillante que celle de sa sœur aînée. Il fallait toujours que le gibet et la hache fissent partie du trousseau de ces pauvres filles quand elles marchaient à l'autel.

Charles Sanson n'épargna rien pour rendre supportable à Marthe Dubut la triste existence qu'il avait à lui offrir. L'office d'exécuteur était alors d'un grand rapport; le produit, à cause des droits de havage qui étaient considérables, ne s'élevait pas à moins de soixante mille livres, dont les frais de perception n'absorbaient qu'une faible partie. Mon second ancêtre put donc entourer sa jeune femme de toutes les aisances matérielles et même de toutes les élégances de la vie.

Peu de temps après son mariage, il quitta

la vieille maison de la Nouvelle-France. Son notaire, maître Touvenot, lui avait fait acheter une superbe habitation, située au coin de la rue des Poissonniers et de la rue d'Enfer, actuellement le faubourg Poissonnière et la rue Bleue. C'est la maison qui fait aujourd'hui l'angle de la rue Papillon et de la rue Bleue, et qui s'ouvre par une grille ; mais elle a subi des transformations qui la rendent méconnaissable. C'était à l'époque un grand hôtel entre cour et jardin, élevé sur un terrain dont la superficie n'était pas moindre de douze cents toises carrées. Derrière l'hôtel s'étendaient d'immenses jardins, pittoresquement dessinés, et dont une partie, convertie en bouquets de bois et en charmilles, prenait l'aspect d'un véritable parc.

Cette propriété appartenait à M. Paul-Antoine Caignet, d'une part, et de l'autre, à Charles-Auguste Angenout, écuyer, sieur de Villefontaine, du chef de sa femme Catherine Caignet, lorsque Charles Sanson en fit l'acquisition en l'étude de M<sup>e</sup> Touvenot. Elle est restée dans ma famille jusqu'à mon grand-père,

qui la vendit, en 1778, à deux Messieurs nommés Papillon et Riboutté, qui spéculaient alors sur les terrains. Ces Messieurs ont donné leurs noms aux deux rues qu'ils ont fait construire sur l'emplacement occupé par les ombreuses allées du jardin de mes ancêtres. Je suis sûr que bien peu d'habitants de ces deux rues savent que leurs demeures ont été élevées à la place où se promenaient autrefois les exécuteurs de Paris, quand ils avaient accompli leur sanglante besogne.

Le prix des terrains avait subi, en 1778, une telle augmentation, que mon grand-père vendit plus de cent mille livres cette maison et ses dépendances, qui n'en avaient coûté que six mille à Charles Sanson. C'était pourtant déjà, du temps de ce dernier, une habitation presque seigneuriale; le corps de logis, élevé de deux étages, était précédé d'une vaste cour entourée de bâtiments de servitudes de toutes sortes : hangar, écuries, remises, serres, bûcher, etc. Au rez-de-chaussée se trouvait un vestibule ayant accès sur le jardin par un double escalier formant perron. A droite de ce

vestibule, la cuisine et l'office; à gauche, la salle à manger et le salon. Au premier étage, les appartements du maître; au second, des greniers et les chambres de domestiques.

Il y avait encore à la droite du corps de logis un passage qui de la cour communiquait au jardin en longeant une buanderie et un lavoir.

Le jardin était une de ces merveilles comme le confortable des habitations en comportait alors et comme l'entassement des cités modernes n'en laisse subsister que bien peu de vestiges. Il semble qu'à mesure que l'homme avance en civilisation, il se mesure plus parcimonieusement l'air et la lumière. Dans les grands centres de population, des familles entières vivent, atrophiées, au fond de sombres réduits où le jour ne pénètre jamais, et les classes les plus aisées elles-mêmes végètent dans des prisons de pierre où les glaces et les dorures ne sauraient leur faire oublier l'azur du ciel qu'elles n'aperçoivent plus, et l'air pur des champs qui se dérobe à leurs poitrines.

Les grands jardins de nos pères pouvaient

au moins les consoler d'être réduits à habiter les villes; ils y respiraient le soir et reposaient leurs yeux sur de gracieuses perspectives. Celui de Charles Sanson était, je le répète, un modèle du genre, car il a laissé dans ma famille des souvenirs intarissables. Le premier plan avait été converti en parterre où des buissons de fleurs s'épanouissaient tout le long des allées, dans les carrés et au sommet de deux monticules en forme de tertre qui se faisaient parallèle; au-delà du parterre s'étendait une longue suite de carrés d'inégale grandeur, mais séparés par des allées sablées et soigneusement ratissées. Ces allées étaient bordées d'arbres fruitiers qui y versaient quelque ombrage, et, dans les carrés, on cultivait toute sorte de plantes. Au milieu se trouvait une de ces enceintes circulaires tapissées de gazon qu'on appelle boulingrins. Enfin, à l'extrémité du jardin, il y avait un épais bouquet de bois, qui, au lieu d'offrir le désordre et la confusion qui caractérisent les jardins anglais de notre époque, était au contraire symétriquement percé par une grande allée et quatre allées latérales

en divers sens, qui formaient de vertes char-milles sous lesquelles on pouvait trouver l'ombre et la fraîcheur sans pénétrer dans le massif.

C'est dans cette délicieuse demeure que Charles Sanson passa sa vie avec Marthe Dubut, sa femme.

Il y vécut humble et silencieux dans une retraite qu'il ne trouvait jamais assez profonde, oubliant, autant que cela lui était permis, l'horreur que devait, avec un tel caractère, lui inspirer sa profession. Il ne me paraît pas, cependant, qu'il ait jamais justifié les appréhensions qui avaient tourmenté les dernières années de Sanson de Longval, en jetant un regard de regret vers les horizons que celui-ci avait laissés derrière lui dans sa chute; une piété sincère lui avait de bonne heure appris à tourner ses aspirations vers un autre monde.

De 1703 à 1716, la liste des exécutions du deuxième Sanson ne contient que des noms obscurs, associés à des crimes vulgaires. C'est toujours le même mobile, la cupidité; toujours



le même moyen, l'assassinat; à peine si çà et là quelques bandits, quelques voleurs de grand chemin comme les Licaon, les Lachesnayè, les Maillart, les Arpalin, les Petit-Jacques relèvent, par l'audace de leurs forfaits, la monotonie de cette odieuse nomenclature.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1715, le roi Louis XIV était mort.

Perdu dans les bas-fonds de la hiérarchie sociale, j'éprouve un sentiment qui ressemble à la fois à du respect et à de la honte, lorsque le nom de ceux qui ont représenté ici-bas ce que la grandeur humaine a de plus auguste se présente sous ma plume.

Historiographe de l'échafaud, chroniqueur du châtimement, je ne dois m'occuper que des malheureux que leurs crimes personnels ou les crimes des hommes ont entraîné à nos sanglantes assises.

Mes appréciations des événements politiques auraient toujours le tort de ressembler à des jugements sur ceux qui ont été les arbitres de ces événements, et je veux, à défaut d'autres mérites, avoir du moins celui de savoir con-

server le sentiment de ma situation et de la situation de mes ancêtres.

Aussi, dans les précis historiques qui doivent nécessairement servir d'introduction ou de corollaire aux drames qui se dérouleront dans ce livre, me bornerai-je à raconter, sans commenter, sans justifier, et surtout sans condamner.

Louis XIV était donc mort le 1<sup>er</sup> septembre 1715.

Un enfant de cinq ans avait pris possession du premier trône du monde, et la régence, que le roi défunt avait prétendu assurer au duc du Maine, était passée au duc d'Orléans.

Après les splendeurs de son règne, peut-être en raison de ces splendeurs, Louis XIV avait laissé la France humiliée et ruinée. La tâche de celui qui avait à réparer les fautes ou les malheurs du grand roi était difficile; mais l'aveugle haine de la multitude pour le monarque, qu'un carrosse solitaire venait d'emporter à Saint-Denis; son enthousiasme non moins aveugle pour un prince qui n'était encore connu que par le dérèglement de ses

mœurs et par d'odieuses accusations, mais auquel on reconnaissait un cœur humain et un esprit débonnaire, devaient l'encourager à l'entreprendre.

Un des premiers actes du nouveau souverain fut de rendre un édit contre les traitants. Le 12 mai, on établit une chambre de justice, creuset brûlant où une classe d'hommes fut jetée, pour lui faire suer l'or dont elle s'était gorgée. Une commission de six membres taxa les richesses des financiers du dernier règne ; elle publia vingt rôles montant à deux cent vingt millions, et quatre mille quatre cent soixante-dix capitalistes de ce temps-là durent rendre compte de l'origine de leurs richesses.

La chambre ardente était établie au couvent des Grands-Augustins, une salle voisine avait été disposée en chambre des tortures. La question confirmait l'interrogatoire des enrichis, absolument comme lorsqu'il s'agissait de crimes vulgaires.

Les peines réservées à ceux que la commission jugeait coupables étaient l'amende hono-

nable, le pilori, les galères, même la mort, et en tous cas la confiscation.

Cette longue et minutieuse instruction n'eut que le résultat habituel des querelles des grands. La curée changea de mains ; mais le peuple n'en profita guère. Quatre-vingt millions à peine rentrèrent dans les coffres du roi, et le reste devint la proie de ceux-là même qui avaient été chargés de punir les exactions. Ce fut cet éternel vol des voleurs par d'autres, qui a, dit-on, le privilège d'exciter l'hilarité du diable. Le président de Fouqueux s'appropriâ les dépouilles d'un nommé Bourvalais, fameux par ses immenses richesses ; il s'appropriâ notamment, parmi les objets de luxe trouvés chez ce dernier, deux magnifiques seaux à rafraîchir en argent massif. Le peuple, qui venge la morale publique avec des chansons ou des épigrammes, disait plaisamment qu'en cette circonstance le digne président s'était élevé au rang de garde des *sceaux*.

Toutefois il y eut des victimes. Cette seconde chambre ardente prononça des condamnations sévères. Paparel, beau-frère du marquis de La

Fare, qui était pourtant un des favoris du Régent, fut condamné à mort. Ferlet, François Aubert, Jean-Jacques d'Availly, Pierre Maringue, Guillaume Hureau de Berally, Gourgon, Antoine Crojet, Jean-Pierre Chaillon, Jean-Remy Henault, et une foule d'autres furent aussi rigoureusement traités. Le Régent, qui, en digne petit-fils de Louis XIII, aimait à trancher du justicier, se montra inexorable et voulut laisser la justice suivre son cours.

Toutefois, il faut croire que les exécutions qui eurent lieu n'offrirent rien de remarquable, car je ne trouve dans les notes de Charles Sanson rien qui s'y rapporte, et, comme je suis loin d'avoir la prétention de faire de ce livre, ainsi qu'on a paru le croire, un étalage de boucherie humaine, on me permettra de ne point m'appesantir sur les faits qui ne présentent point de particularités intéressantes à révéler.

J'ai hâte d'ailleurs d'arriver à un événement plus considérable de l'époque et auquel mon ancêtre se trouva mêlé d'une façon fort singulière.

Le scandale des orgies du Palais-Royal, la malignité des pamphlets avaient fini par compromettre la popularité du régent, et ses ennemis crurent alors le moment favorable pour lui arracher le pouvoir.

A la tête de ces adversaires se plaçaient naturellement le roi d'Espagne, Philippe V, qui n'ambitionnait rien moins que d'ajouter à sa couronne une autre couronne qui l'eût fait roi de la moitié du monde, et les princes légitimés, que Louis XIV avait désignés pour la régence, et auxquels, le duc d'Orléans, par un arrêt du parlement, venait d'enlever les prérogatives de princes du sang.

Ces ambitions et ces haines s'étaient donné la main : elles avaient couché sur le papier de gigantesques rêveries, recruté quelques gentilshommes faméliques en guise de soldats, et ce fut cette intrigue circonscrite dans quelques salons, et dont les auteurs eussent été bien plus ridicules que coupables sans leur odieuse complicité avec un prince étranger, que l'on honora du titre de conspiration de Cellamare.

Le cardinal Albéroni, ministre du roi

Philippe V, le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, et la duchesse du Maine qui ne se consolait pas d'avoir perdu l'occasion de gouverner la France, étaient les chefs de cette conspiration.

Leur plan ne manquait pas de grandeur.

On devait enlever Philippe d'Orléans, l'enfermer dans la citadelle de Tarragone, proclamer régent M. le duc du Maine; enlever la France à la quadruple alliance, jeter le prétendant sur les côtes d'Angleterre, rendre Naples et la Sicile à l'Empire, réunir les Pays-Bas à la France, donner le duché de Toscane au second fils du roi d'Espagne, la Sardaigne au duc de Savoie, Commachio au pape, Mantoue aux Vénitiens, reconnaître à Philippe V des droits au trône de son aïeul dans le cas où le petit roi Louis XV viendrait à mourir; organiser, en un mot, un empire latin qui devait exercer une prépondérance irrésistible en Europe.

C'était assurément une vaste conception, et l'on a le droit de s'étonner que le génie de celui qui l'avait conçue, se soit abusé sur la



valeur des moyens et des instruments qu'il employait pour en assurer le succès.

Des grands seigneurs, des gentilshommes qui s'étaient associés aux rancunes de la vindicative duchesse, il n'en était pas un qui eût en lui l'étoffe d'un conspirateur médiocre. Les auxiliaires que recrutait ces impuissants cabaleurs n'étaient, pour la plupart, que des intrigants sans audace et sans crédit, qui n'avaient pas même un bras à mettre au service de la conjuration.

On connaît le dénouement de cette conspiration sur le papier dont l'histoire ne se serait peut-être jamais occupée, si elle n'eût eu pour résultat de provoquer une nouvelle guerre entre deux peuples que le pacte de famille semblait destiner à une alliance indissoluble.

Ces hommes d'Etat, qui, dans le boudoir de madame la duchesse du Maine, aspiraient à changer les destinées d'une grande nation, commirent l'inqualifiable étourderie de donner les pièces qu'ils envoyaient en Espagne à copier à un écrivain de la Bibliothèque du Roi nommé Buvat.

Une note laissée parmi les papiers confiés au pauvre calligraphe éveilla des soupçons, qu'il alla, en sortant de chez le prince de Cellamare, communiquer à l'abbé Dubois, premier ministre du régent.

Dubois fit de cet homme son espion et se trouva initié, jour par jour, heure par heure, à tous les secrets d'une correspondance qu'il laissa continuer jusqu'à ce qu'il connût tous les détails de la conjuration. Puis, lorsqu'il eut joué pendant quelque temps avec sa proie, il trancha les fils de l'intrigue en faisant arrêter les conspirateurs. Mais le régent, dont cette cabale venait de raffermir le pouvoir par l'indignation générale qu'excitait un ambassadeur violant aussi outrageusement le droit des gens, put se montrer clément sans péril. Nul supplice ne vint ensanglanter cette conjuration à l'eau de rose, et je n'aurais pas eu à m'en occuper, si le hasard n'eût donné un rôle à Charles Sanson dans un de ses incidents les plus inconnus.

Il est peu de souverains en France sur lesquels on ait autant écrit que sur le régent. L'histoire et le roman ont tour à tour popula-

risé cette figure étrange et féconde en contrastes, et nulle n'a été plus diversement appréciée. Des écrivains ont placé Philippe d'Orléans au rang des grands hommes, d'autres ont prétendu que la médiocrité de son génie ne pouvait racheter les fautes qu'il avait commises. — Dans ce conflit d'opinions si disparates, je choisirai, pour le faire connaître à mes lecteurs, un portrait tracé par une plume qui ne saurait être suspecte, celle de la princesse Palatine, sa mère.

« Il faut avouer, dit-elle dans une de ses lettres, que mon fils a de grandes qualités; il a de l'esprit, il sait beaucoup de langues; il aime la lecture; il parle bien, a bien étudié, est savant et connaît toutes sortes d'arts, quelque difficiles qu'ils puissent être. Il est musicien et ne compose pas mal; il peint joliment et connaît toute la chimie; il est au fait de toutes les histoires du monde, et comprend aisément les choses les plus difficiles. Tout cela n'empêche pas qu'il s'ennuie de tout. Il a une excellente mémoire; il connaît la guerre et ne craint rien au monde; ses intentions sont toujours droites

et bonnes ; s'il fait quelque chose qui ne devrait pas être, cela vient sûrement d'autrui. Son défaut est d'être trop bon, de ne pas être assez réservé, et de croire des gens qui ont moins d'esprit que lui. Aussi est-il trompé souvent, car les méchants, qui connaissent sa trop grande bonté, risquent tout avec lui.

» Mon fils est savant sans prétention ; il sait une quantité de contes facétieux qu'il a appris en Italie et en Espagne : il ne les conte pas mal, cependant il me plaît davantage quand il est sérieux, car cela est plus dans son naturel. Quoiqu'il parle de choses savantes, on voit pourtant bien, qu'au lieu de lui faire plaisir, elles l'ennuient. Je l'en ai souvent grondé ; il m'a répondu, que ce n'était pas sa faute ; qu'il prenait du plaisir à s'instruire de tout, mais que, dès qu'il savait une chose, elle ne lui faisait plus plaisir. »

Bien des traits sont ressemblants dans cette esquisse. Le régent était plus instruit que ne l'étaient, non seulement les princes, mais les gentilshommes de son époque ; son goût pour la chimie avait certainement été pour quelque

chose dans les bruits infâmes qui firent remonter jusqu'à lui la cause des deuils qui affligèrent successivement la famille de Louis XIV.

Mais, par une contradiction qu'on ne s'explique pas, cette instruction et le scepticisme qu'affichait M. le duc d'Orléans, s'alliaient chez lui à une crédulité presque grossière.

Un gentilhomme italien, qui s'était insinué dans son intimité en lui promettant de lui apprendre le secret de faire de l'or, parvint à lui persuader qu'il avait la puissance d'évoquer le diable, et le prétendu adepte ayant choisi les carrières de Vanves pour le théâtre de ses opérations magiques, le régent promit de s'y rendre en compagnie de M. le marquis de Mirepoix.

Or, l'Italien était l'agent d'un aventurier silésien, nommé de Schlieben, protégé de la princesse des Ursins, et envoyé par elle en France.

Quelque temps auparavant, le colonel réformé La Jonquière avait tenté d'enlever le régent au bois de Boulogne, que le prince devait traverser pour aller à la Muette voir sa fille. Il avait manqué Philippe d'un quart

d'heure. Le coup avorté, La Jonquière avait pris la fuite, mais on l'avait arrêté à Liège, ramené en France et jeté à la Bastille.

Schlieben avait promis au cardinal Albéroni de reprendre cette entreprise, et la ruse faillit réussir où la force avait échoué.

Bien peu s'en fallut que l'incroyable curiosité du régent n'eût pour lui de fatales conséquences, et ce fut de bien bas que vint l'avertissement qui lui sauva la liberté et peut-être la vie.

Après la découverte de la conspiration de Cellamare, on comprend que tout ce qui venait d'Espagne devait être suspect, non-seulement à l'autorité, mais à la population.

Une femme d'une trentaine d'années, mais dont la beauté était encore remarquable, logeait depuis quelque temps dans une chambre garnie de la rue du Pont-aux-Choux.

Elle recevait de nombreuses visites : tantôt c'était un abbé, tantôt c'était un officier, tantôt un campagnard et tantôt un bourgeois qui heurtaient à sa porte. Les voisins, qui soupçonnaient qu'elle trafiquait de ses charmes, ne

s'étonnaient que médiocrement de la multiplicité de ses connaissances; mais l'un d'eux, plus perspicace, crut s'apercevoir que cette profusion d'adorateurs n'était qu'apparente, que c'était bien le même personnage qui rendait visite à l'inconnue sous tant de costumes différents.

Il en avertit le lieutenant de police, qui se disposait à faire arrêter le nouveau Protée et sa belle, lorsqu'un soir une scène terrible mit en émoi la maison de l'étrangère.

On entendit dans la chambre qu'elle habitait un grand bruit de cris, d'imprécations et de trépignements de pieds; on accourut, on enfonça la porte, on trouva la dame aux prises avec un individu habillé en mousquetaire, que le voisin reconnut encore sous l'épaisse moustache qu'il avait ajoutée à son déguisement, et qui s'exprimait avec un accent étranger. Il paraissait que la jalousie avait été la cause de l'esclandre, car la femme menaçait celui qui paraissait être son amant d'un poignard qu'elle tenait à la main.

On avait été chercher la garde, mais avant



qu'elle fût arrivée, le mousquetaire s'était éclipsé, la femme seule fut arrêtée; mais on commit la faute de ne point profiter de l'exaltation dans laquelle elle se trouvait pour l'interroger, ce ne fut qu'après quelques jours de détention que l'on s'occupa d'elle, elle avait recouvré son sang-froid, elle ne donna que des renseignements mensongers et insignifiants.

En réparation du scandale qu'elle avait causé, pour la punir de ses violences contre l'individu qu'elle prétendait être réellement un mousquetaire, le lieutenant de police la condamna à être enfermée à l'hôpital général après avoir été fouettée sur la place.

Ce châtiment, qui s'appliquait encore assez fréquemment aux filles de mauvaise vie, était du ressort des valets de l'exécuteur.

Le soir du jour où cette flagellation avait eu lieu, Charles Sanson remarqua avec étonnement au doigt de celui de ses gens qui en avait été chargé, une bague armoriée qui paraissait être d'un grand prix; il s'aperçut en même temps que le valet avait rougi lorsque son regard s'était fixé sur ce bijou.

Il lui demanda comment il se trouvait en sa possession, et le valet lui apprit, avec un certain embarras, que la condamnée s'étant débattue, ses cheveux s'étaient dénoués, et qu'il en était tombé cette bague et un petit diamant enveloppés dans un morceau de taffetas noir, que la malheureuse femme était parvenue à dissimuler ainsi aux perquisitions qui avaient été opérées sur sa personne; il s'en était emparé; il ajouta qu'au moment où les archers se préparaient à conduire la patiente à l'hôpital général, elle lui avait dit à voix basse qu'elle avait vu son action, qu'elle ne le dénoncerait pas, qu'elle lui donnerait même le diamant à la condition qu'il porterait la bague à un marchand, nommé Planta, qu'il trouverait à l'hôtel de M. le duc de Richelieu, que ce marchand l'indemniserait largement de cette restitution: elle l'avait encore supplié de dire à celui à qui elle l'envoyait de ne point l'oublier lorsque l'heure serait venue.

L'in vraisemblance de cette qualité de marchand, attribuée au propriétaire d'une bague dont les armoiries se surmontaient d'une

couronne de comte, qui avait son logis chez M. le duc de Richelieu, assez connu pour ne pas s'encanailler volontiers, la singulière teneur de la dernière partie du message firent naître des soupçons dans l'esprit de Charles Sanson.

Il tança vertement son valet et porta sur-le-champ le bijou au lieutenant de police.

La femme extraite de l'hôpital, confrontée avec l'aide de l'exécuteur et menacée de la question, se décida aux aveux les plus complets.

Elle se nommait Antoinette Sicard, elle était la maîtresse de M. de Schlieben qui l'avait amenée de Bayonne à Paris, et se rendait tous les jours chez elle déguisé. Elle avait entendu parler vaguement de grands projets qui devaient être pour son amant la source d'une grande fortune; il avait conduit plusieurs fois chez elle un Italien avec lequel il paraissait fort lié; ils avaient, dans un dîner, plaisanté devant elle de la simplicité d'un personnage qu'ils n'avaient pas nommé, et qui consentait à aller la nuit dans les carrières de Vanves

pour voir le diable, lorsqu'il lui était si facile de se donner cette représentation sans sortir de son palais, en se regardant dans une glace.

Ces révélations furent mises sous les yeux de l'abbé Dubois.

Il avait eu vent du projet insensé du régent, et, en raison de l'habit qu'il portait, plein de méfiance pour la nécromancie, il avait vainement supplié son maître de renoncer à cette extravagance. La découverte que le lieutenant de police venait de faire, grâce à la pénétration de Charles Sanson, confirmait les soupçons qu'il avait conçus; il voulut faire arrêter le diable et son camarade, mais ils prirent la fuite.

L'Italien parvint à regagner l'Espagne. De Schlieben, moins heureux, fut pris au moment où il allait franchir la frontière. Ceux qui l'avaient arrêté le reconduisirent à Paris dans la diligence sans parler de leur mission à qui que ce fût d'entre les voyageurs. Arrivée à Paris, cette diligence reçut l'ordre d'entrer dans la Bastille, ce qui plongea dans une perplexité étrange tous ceux qu'elle contenait.

La bague de Schlieben resta en possession de Charles Sanson ; ce fut la seule récompense qu'il reçut pour le service qu'il avait rendu à l'État.

## VI

### LA MARQUISE DE PARABÈRE

Dans la soirée du 23 mars 1720, Charles Sanson se promenait seul sous les charmilles du vaste jardin dont j'ai déjà donné la description, lorsqu'un valet vint l'avertir qu'une dame demandait avec instance à lui parler. Surpris d'une telle visite et à pareille heure, il donna ordre qu'on introduisît cette dame dans le

salon d'honneur, et se hâta de s'y rendre lui-même.

Comme le valet se disposait à allumer les flambeaux, car le jour commençait à tomber, la visiteuse, qui avait le visage couvert d'un long voile, se retourna vers Charles Sanson et lui dit d'une voix émue :

— De grâce, Monsieur, si cela vous est indifférent, ne faites pas éclairer ; je n'ai que bien peu de mots à vous dire, et j'ai la vue tellement fatiguée, que l'éclat de la lumière me fait beaucoup souffrir.

Mon ancêtre ne fut point la dupe de ce prétexte. Le timbre frais et velouté de la voix de cette femme, en indiquant qu'elle était encore jeune, ne permettait guère de supposer qu'une aussi faible lumière pût blesser ses yeux, protégés du reste par le voile qui retombait jusque sur ses épaules. Il comprit donc qu'elle voulait seulement profiter de l'obscurité pour mieux cacher ses traits, et, par discrétion autant que par convenance, il fit signe au valet de se retirer.

Lorsqu'il fut resté seul avec elle :

— Puis-je savoir, Madame, lui dit-il, ce qui



me vaut l'honneur de vous recevoir dans cette maison ?

L'inconnue paraissait en proie à une vive émotion ; son sein se soulevait avec violence comme s'il contenait des sanglots près d'éclater. Elle attachait sur Charles Sanson, à travers la riche dentelle de son voile, un regard effaré où se peignaient tout à la fois la douleur et l'effroi, la curiosité et l'horreur. Une mante de taffetas carmélite, qu'à chaque instant elle ramenait convulsivement sur elle, ne pouvait dissimuler tout à fait une brillante toilette et les ajustements que portaient alors les dames de la plus haute qualité. Le corsage décolleté de sa robe, orné, ainsi que le haut des manches, de nœuds de rubans glacés, laissait voir une gorge admirable et des épaules ravissantes ; ses cheveux, bouclés négligemment mais avec une grâce incomparable, portaient tout un édifice de perles, de fleurs et de bijoux, au sommet duquel se balançait une plume fièrement campée. Ni la mante, ni le voile n'avaient pu dérober à l'œil inquisiteur de Charles Sanson cette luxueuse toilette, qui témoignait en même temps de la

haute condition , de la coquetterie et du goût exquis de celle qui la portait.

La beauté de cette dame, autant que mon ancêtre put en juger sous le voile, ne le cédait point à sa parure : un front blanc et uni comme l'ivoire ; des sourcils divinement arqués ; de grands yeux pleins de langueur et de volupté ; le nez légèrement aquilin, mais finement modelé ; les lèvres un peu épaisses, mais adorablement festonnées et formant ce genre de bouche, que Lavater signale comme l'indice de la sensualité ; enfin un visage d'un ovale parfait et devant lequel on se demandait ce qu'il y avait le plus à admirer, de la pureté des lignes ou de l'éclat du teint. Tel est le portrait que Charles Sanson nous a laissé, dans le récit de son entrevue avec elle, de cette femme, dont nous saurons le nom tout à l'heure, et qui eut, pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une grande célébrité.

— Remettez-vous, madame, reprit mon ancêtre, touché de cette douleur qui ne pouvait se contenir. Cette pauvre maison est rarement honorée de la visite de personnes de votre

qualité, mais on y sait et on y pratique tous les égards qui leur sont dus. J'attendrai respectueusement que vous soyez en état de me dire le motif qui vous amène, car je n'appréhende que trop qu'il soit des plus pénibles et des plus douloureux.

A ces mots, l'inconnue fondit en larmes.

— Oh ! oui, s'écria-t-elle enfin, pénible ! douloureux ! déchirant ! Croiriez-vous que je n'ai pu obtenir sa grâce ? un enfant de vingt-deux ans ; ils ont juré sa perte. Ils veulent vous le livrer à vous... à vous !

Et elle lança à mon ancêtre un regard flamboyant.

— Tenez, reprit-elle, j'en deviens folle. Je me suis échappée tout à l'heure de ce Palais-Royal maudit, de cet antre de cupidité et de débauche, parce que la rage me montait au cœur. Ils me faisaient horreur tous les trois : ce plat valet d'abbé, ce grand benêt d'Ecossais et ce prince cynique, qui s'imaginent dorer leur fausse monnaie en la teignant dans le sang de ce malheureux enfant. Ce sont des lâches !

Craignant que cet emportement n'allât trop

loin et désireux, du reste, d'apprendre ce qu'il commençait à soupçonner, Charles Sanson hasarda timidement :

— Permettez-moi, Madame, de vous faire observer que je ne sais pas encore de quoi il s'agit et que je ne connais point les personnes dont vous voulez parler.

— Comment tu ne les connais pas? Eh pardieu! c'est Dubois, c'est Law, c'est monseigneur le régent. Il ferait beau voir que tu ne les connusses pas. Ce sont des gaillards qui te donneront de la besogne, mon garçon, si on les laisse faire.

Surpris et presque choqué de cette familiarité subite, mon ancêtre répliqua froidement :

— Je ne suis qu'un pauvre officier du roi et de sa justice de Parlement. Ma charge n'est pas seulement humble, elle est en butte à un préjugé qui la déconsidère. Aussi je ne cherche point à vivre parmi les hommes, et ne m'inquiète pas des actions des grands.

L'inconnue ne parut point entendre.

— Oui, comme je te le disais tout à l'heure, je les ai vainement suppliés, ils n'ont pas voulu

m'entendre. L'abbé prenait des airs béats et hypocrites; l'Ecossais se gourmait le visage; ils m'ont parlé de raisons d'Etat, de finances, de banqueroute, et lui, Philippe, je crois qu'un instant il a souri. Ah Dieu me damne! je me vengerai d'eux trois, mais de lui le dernier. Gare à toi, Law! Gare à toi, Dubois! Et, après cela, à nous deux, Philippe!

En prononçant les dernières paroles, l'inconnue se leva et se mit à marcher avec agitation dans le salon. La mante et le voile étaient tombés et découvraient la splendide beauté que j'ai essayé d'esquisser.

— Tu vois, dit-elle à mon ancêtre tout interdit, je m'étais parée dans l'espoir de lui plaire, d'exercer encore quelque séduction sur ce prince que le libertinage et la débauche ont amolli. Rien n'y a fait. Ses sens sont aussi éteints que son cœur. Quand je leur parlais de ce malheureux enfant, de sa haute naissance, de ses illustres parentés, de son innocence, car ce n'est pas lui qui a tué ce misérable juif, ils ne me répondaient qu'à propos de leur papier-monnaie, de leur système, du crédit

public. Je n'y tenais plus, je me suis enfuie et je suis venue ici tout droit, car je n'ai plus d'espoir qu'en toi. Il n'y a que toi qui puisses le sauver, et tu le sauveras, n'est-ce pas ?

— Madame, répondit tristement Charles Sanson, je suis impuissant à sauver comme à perdre. Je ne suis ni un prince, ni un ministre, ni un juge, moi ; je ne suis pas même un homme. Je suis un bras, un glaive, qu'une autre volonté que la mienne fait mouvoir. Quand on me dit : Frappe ! il faut que je frappe. Quand on me dit : Tue ! il faut que je tue. Je suis l'inverse de M. le régent dont vous venez de parler tout à l'heure : il a le droit de grâce au nom du roi ; moi, je n'ai que le droit de mort.

— Mais tu peux le laisser évader. Ecoute : des mesures seront prises pour son évasion pendant le trajet de la conciergerie du Palais à la place de Grève. Ne t'oppose point à sa fuite, et tu seras royalement récompensé.

Mon ancêtre fit un geste.

— Tu ne sais peut-être pas de qui je veux parler. C'est du comte Antoine de Horn, un

pauvre jeune homme de vingt-deux ans à peine. Ils disent qu'il a tué un juif, dans la rue Quincampoix, pour lui prendre un portefeuille. Cela n'est pas vrai ; c'est un Piémontais qui a fait le coup.

— Madame, interrompit Charles Sanson, depuis un instant je me doutais bien que c'était pour M. le comte de Horn que vous m'aviez fait l'honneur de venir chez moi. J'ai appris avec une grande peine la condamnation de ce jeune seigneur, que son âge devait encore, plus que sa naissance, recommander à la pitié de ses juges. Mais, je vous le répète, je ne puis rien, pas plus pour M. de Horn que pour le plus obscur des criminels que la justice du Parlement me livre. Dans ma triste position, il faut être sourd, muet, aveugle et impassible : nous ne pouvons vivre qu'avec ces quatre infirmités.

— Mais cet homme a perdu la raison, s'écria la dame au paroxysme de l'exaltation. Tu ne comprends donc pas qu'il est issu d'une des premières maisons de l'Europe ; que son frère est un prince régnant, un grand-officier héréditaire de l'Empire ; que le frapper, c'est frapper



au cœur toute la noblesse, même celle de ce pays à laquelle il appartient par de nombreuses alliances. Aussi, tout le monde veut le sauver. L'autre jour, une députation de soixante personnes de sa famille, et de grands noms, je te le promets, s'était rendue au Palais pour attendrir ses juges : elle n'a rien pu obtenir. On s'est rabattu sur le régent, comme si cet homme-là avait des entrailles ; on l'a tant supplié, qu'il a daigné commuer la peine et remplacer le supplice de la roue, car ils avaient eu la barbarie de le condamner à être rompu vif, par celui de la décapitation ; la belle clémence ! N'est-ce pas que cela fait horreur d'envoyer ainsi un prince à l'échafaud, un prince qui est presque de notre sang. Tu ne sais pas que cet affreux régent est parent, par sa mère, de ce malheureux enfant. Mais, réponds-moi donc ! dis-moi que tu le laisseras s'évader et que tu ne porteras pas la main sur une pareille victime.

— Madame, mon devoir consiste à exécuter l'arrêt du Parlement. Je ne ferai rien en deçà ni au delà. Si les parents ou amis de Monsieur le comte de Horn ont formé un complot pour

le délivrer pendant le trajet ou sur le lieu du supplice, ils ne trouveront en moi ni opposition ni assistance. J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, je suis impassible, et qui dit impassible, dit immobile. Je ne porterai la main sur ce malheureux jeune homme que lorsque l'espoir de tout secours humain sera perdu.

— Oh! merci, s'écria la pauvre femme que ces paroles semblaient reconforter; je savais bien que tu ne serais pas aussi inhumain qu'eux. Tu es le maître des hautes-œuvres, n'est-ce pas? Eh bien! eux, c'est le régent de France, c'est un ministre, c'est le contrôleur général des finances, que sais-je? Ce sont les plus grands personnages de l'Etat, mais ils sont sans âme, et il faut que ce soit à toi que je vienne demander un peu de pitié pour la victime de leur cruauté, de leurs passions et de leurs calculs. Tiens, prends ce rouleau, il contient cent louis, et le lendemain de l'évasion du comte, viens me demander ce que tu voudras, je te donne une parole de reine que tu seras satisfait.

Mon ancêtre fit un geste de refus.

— Gardez cet or, Madame, se hâta-t-il de dire. Alors même que je pourrais partager vos espérances et compter sur un secours inattendu pour soustraire M. le comte de Horn au sort affreux qui l'attend, je me ferais un devoir de refuser tout salaire pour ma neutralité en cette circonstance. C'est aux exempts, à la maréchaussée à veiller sur la personne du condamné; s'ils le laissent échapper que Dieu en soit béni! car il nous épargnera cette douleur: à vous de le voir mourir, et à moi de lui porter le coup mortel. Du reste, ajouta-t-il d'un ton farouche, je suis payé par le roi pour remplir mon office, et, je le répète, je ne puis rien faire de plus.

La dame parut à la fois surprise et effrayée de cette attitude; changeant aussitôt de langage :

— Ah! dit-elle, pardonnez-moi, le désespoir m'égare. Je sais que ce que je vous offre est bien peu de chose pour le service que j'implore de vous, mais ma reconnaissance n'aura point de bornes, ni celle des plus grandes maisons du royaume. Prenez toujours cet or, et lorsque le comte sera en sûreté, vous en

recevrez encore autant que vous voudrez.

— Je regrette d'être si mal compris, répliqua Charles Sanson. J'ai déjà eu l'honneur de dire à Madame, que je refusais toute espèce d'offre et que je ne pouvais malheureusement rien pour M. le comte de Horn.

— Allons ! ne fais pas l'hypocrite et le doux, reprit la dame en revenant à sa première énergie sauvage et désespérée. Je sais où je suis. Eh bien ! veux-tu savoir mon nom également : je suis la marquise de Parabère, et on me dit la maîtresse du régent. Je ne veux pas que ce jeune homme meure ! entends-tu bien !

Charles Sanson s'inclina.

— Madame la marquise, les jours de M. le comte de Horn n'appartiennent malheureusement point à votre humble serviteur. Si je suis l'indigne instrument choisi par la Providence pour terminer cruellement une carrière qui s'annonçait si brillante, il me restera éternellement le regret de vous avoir causé involontairement cette cruelle affliction. Mais cessez, je vous prie, de me parler de récompense. Mon

état ni mon caractère ne me permettent d'en recevoir, et aucun mobile de ce genre ne saurait peser sur ma conduite.

La marquise le regarda tout étonnée.

— Qu'est-ce qu'on dit donc, que vous êtes des hommes de sang et que c'est la soif du gain qui arme vos bras et vous porte à immoler vos semblables ? Adieu, maître : je retiens votre promesse ; si quelque secours venait à M. de Horn au moment suprême, vous laisseriez faire la justice de Dieu, elle vaut bien celle du roi... ou plutôt celle de M. le régent.

— Hélas ! madame, je demande tous les jours à celui qui la dispense que son règne arrive, le mien serait bien près de finir.

La marquise allait se retirer, elle s'arrêta, comme frappée d'un douloureux pressentiment, et se rapprochant de Charles Sanson avec un indicible effroi :

— Si mes espérances pourtant allaient être trompées ; si, parmi tous ces nobles qui s'intéressent à cet enfant qui est de leur sang, il ne s'en trouvait aucun assez habile pour corrompre ses geôliers à prix d'or ou assez brave

pour le délivrer les armes à la main ; si l'infâme police de Dubois déjouait toutes les mesures qui seront prises pour son salut ; s'il fallait enfin que le sang de cette innocente victime rougit votre glaive, oh ! promettez-moi de murmurer mon nom à son oreille avant qu'il ne paraisse devant Dieu. Dites-lui que je suis venue, que j'ai prié pour lui jusqu'au dernier moment, que j'ai tout fait pour le sauver, et que s'il meurt, je ne m'en consolerais jamais.

La marquise éclata en sanglots.

— Madame, répondit mon ancêtre, vos désirs seront fidèlement remplis, et s'il plaisait à Dieu que M. le comte de Horn pérît de la main que voici, cette main, qui s'appliquerait à lui épargner les angoisses du supplice, vous rapporterait aussi un gage de son souvenir.

— Oh ! merci, merci ! s'écria madame de Parabère en s'enfuyant éperdue.

Un instant après, le roulement de son carrosse retentissait dans la rue d'Enfer, et Charles Sanson continuait, sous les grands arbres du jardin, sa promenade si tristement interrompue.





## VII

### LE SYSTÈME DE LAW

Le comte Antoine-Joseph de Horn, dont il vient d'être question, était, en effet, issu d'une maison princière et allié à la plus haute noblesse de l'Europe. Ce fut donc un des plus grands étonnements de l'époque, que d'apprendre qu'il était arrêté et incarcéré à la Conciergerie, sous la double accusation de meurtre

et de vol. Mais avant d'entrer dans les détails de cette singulière affaire, qui, du reste, n'a jamais été complètement éclaircie, qu'on veuille bien me permettre de jeter un coup-d'œil sur le temps où elle eut lieu, car ce n'est pas un des moments de notre histoire les moins curieux à étudier.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. En voyant de nos jours le développement immodéré des appétits matériels, l'ambition des fortunes rapides se manifester de toutes parts, les moralistes qui se sont appliqués à signaler le danger de ces tendances, ont semblé constater un fait nouveau, sans précédents, et attribuer à notre siècle le triste honneur de cette initiative du culte du veau d'or. Ce serait faire une étrange abstraction de bien d'autres époques et notamment de celle où se passa l'événement que je rapporte.

Si la France fut longtemps dominée exclusivement par les sentiments chevaleresques, par l'exaltation religieuse, par les instincts militaires; si elle commença à montrer, sous Louis XIV, cette soif de gloire qu'elle devait

étancher jusqu'à l'excès sous l'Empire; s'il est resté de tout cela, au fond de son caractère national, un penchant aux choses héroïques, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'avait pas gardé jusqu'à nous sa virginité sous le rapport des aspirations matérielles et de la passion des richesses. La Régence offre surtout de frappantes analogies avec les crises de spéculation et d'agiotage qu'on s'est plu à représenter comme une maladie particulière à notre temps.

Un étranger venu des montagnes de l'Ecosse, Law, avait su, en exploitant habilement les embarras des finances publiques, gagner les sympathies et la confiance du Régent, et, grâce à ce puissant patronage, implanter dans notre sol les racines de théories qui ne devaient point périr et étaient appelées à porter, au contraire, des fruits bien divers. C'est en effet à juste titre que l'esprit plein de sagacité d'un illustre écrivain, qui n'a pas moins marqué comme historien que comme orateur et homme d'Etat, a prétendu voir dans Law le véritable initiateur du crédit public. C'était sans doute quelque chose d'informe et de bien incomplet que

la Compagnie du Mississippi et ses actions ayant cours forcé comme une valeur monétaire ; mais c'était l'embryon de la Banque de France et du papier-monnaie, qui est aujourd'hui l'agent le plus utile de toutes les transactions ; c'était l'embryon du grand-livre et du titre de rente, de ces vastes systèmes de finances qui, plus tard, ont organisé la richesse des Etats.

Mais, il faut bien l'ajouter, c'était aussi le premier jalon de ces associations privées, dont la législation semble encore à fixer, parce qu'on se demande ce qui l'emporte, de la somme du bien et du mal, dans l'influence qu'elles ont exercée sur l'industrie et le développement des forces productives du pays. Deux fois, surtout depuis le commencement de ce siècle, nous avons vu les préoccupations politiques s'apaiser tout à coup et faire place à un irrésistible entraînement des esprits vers la spéculation et les entreprises. Des doctrines économiques, dont le germe se trouvait dans la hardie conception de Law, ont revêtu des formes plus complètes, plus appropriées à notre temps et donné une impulsion puissante au mouvement des affaires,

en révélant aux capitaux la fécondité de l'association.

Sans doute il est juste de reconnaître que ces nouvelles notions d'économie sociale ont contribué, pour une grande part, à l'accomplissement des choses merveilleuses qui font de notre époque une de celles qui auront imprimé la plus forte trace sur la route du progrès et de la civilisation. Mais s'ensuit-il de là que leur action ait été toute salubre et qu'à côté des immenses services qu'elles ont rendus, elles n'aient eu aussi leurs inconvénients, leurs abus? Il serait difficile de soutenir le contraire, en présence de faits dont se sont sérieusement préoccupés tous les amis de la morale publique. Qui ne se rappelle cet immense débordement de la spéculation qui, à plusieurs reprises, s'est étendu à toutes les classes de la société et a présenté le tableau le plus affligeant, en substituant partout au travail, à l'ordre, à l'économie, ces uniques sources du bien-être et de la richesse, la soif immodérée du gain et les ardeurs effrénées de la cupidité? Par combien de mécomptes et de désordres, ruinant des familles,

bouleversant des positions, ne se sont pas dénoués ces accès de la fièvre d'or qui a sévi, comme une épidémie, sur notre génération ? Un procès récent, et qui a fait assez de bruit pour qu'il ne m'appartienne point d'en réveiller le souvenir, a montré jusqu'où pouvait s'étendre cette plaie sociale.

Lorsque le sens moral et la raison s'oblitérent sous la pression énervante de l'amour du lucre, c'en est fait de la dignité et de l'esprit de conduite ; l'homme devient la dupe du premier piège tendu à la passion dominante qui s'est emparée de lui, et c'est ainsi que nous avons été affligés de la vue de désordres impossibles à réprimer. C'est en vain que, des points les plus opposés, partaient d'énergiques protestations contre la frénésie de l'agiotage ; la foule n'était pas moins sourde aux enseignements de la chaire qu'aux leçons du théâtre, et perséverait dans sa folle manie, aussi bien après un sermon du R. P. Félix qu'après la comédie de M. Ponsard. Le gouvernement se voyait obligé de recourir à des mesures restrictives sans pouvoir vaincre l'obstination des joueurs, que ces



difficultés ne faisaient qu'exciter. Leur aveuglement ne devait céder que devant la ruine, seule et irréparable leçon qui puisse triompher d'aberrations pareilles.

Toutefois, ce n'est point notre époque, je le répète, car c'est l'excuse de cette trop longue digression, qui a donné le premier exemple d'une telle fureur de spéculation. La Régence, au moment des premiers essais du système de Law, n'a rien à nous envier sous ce rapport. Les actions de la Banque royale furent recherchées par cette société sceptique du XVIII<sup>e</sup> siècle qui couvait l'Encyclopédie, comme aucune valeur ne le fut depuis, même par nos contemporains. L'hôtel de la rue Quincampoix était littéralement tout aussi envahi que la Bourse dans ses plus beaux jours, et par une foule non moins mêlée. Nobles, bourgeois et vilains, hommes d'église, de robe et d'épée, marchands, artisans et laquais, grandes dames, petites bourgeoises, filles de théâtre et courtisanes se pressaient aux abords du temple du Plutus écossais, en se disputant les actions qu'on y délivrait. On vit dès cette époque ce qu'on a



vu si souvent depuis : des maîtres ruinés aller à pied et leurs valets rouler carrosse. Quel avant-goût de la coulisse, du passage de l'Opéra et du perron de Torton ! Tout le monde sait l'histoire du bossu-pupitre, qui s'enrichit le premier en prêtant son dos pour écrire à cette foule impatiente. Ne voilà-t-il pas un singulier ancêtre, que ce polichinelle de l'agio, pour la corporation de messieurs les agents de change, et il faut convenir que c'est là une plaisante origine de la corbeille et du parquet !

C'est dans ce moment de folie universelle que le jeune comte de Horn, ex-capitaine au service de l'Autriche, qui habitait depuis quelque temps Paris, fut accusé d'avoir assassiné, de complicité avec un Piémontais, nommé le chevalier de Milhe, et une troisième personne restée inconnue, un juif agioteur d'actions de la Banque royale, pour lui prendre un portefeuille qui contenait une somme de cent mille livres.

Le meurtre avait eu lieu dans une taverne de la rue Quincampoix, où le comte de Horn et ses acolytes auraient donné rendez-vous au

juif, sous prétexte de lui acheter les actions dont il était porteur, mais en réalité pour l'en dépouiller. Au dire de l'accusation, c'était M. le comte de Horn qui avait porté le premier coup, après quoi le chevalier de Milhe et le troisième complice avaient achevé la victime et s'étaient emparés du portefeuille.

Cette affaire fit à Paris une sensation immense, tant à cause du rang illustre de l'accusé que de ses liens de parenté et de ses relations avec les maisons et les personnes les plus considérables. Le procès n'en fut pas moins instruit avec une rapidité presque sans exemple, et il semble que toutes les démarches faites pour sauver ce malheureux jeune homme n'aient eu, au contraire, pour résultat que de hâter sa perte. Ainsi qu'on l'a vu par le chapitre précédent, madame la marquise de Parabère entremit vainement son influence, ordinairement plus puissante sur le Régent.

Dès que les parents du comte de Horn avaient appris son incarcération à la Conciergerie, ils s'étaient remués de tous côtés. Enfin, la veille du jugement, ils s'étaient rendus, au nombre

de cinquante-sept, au Palais de Justice, et avaient attendu dans un corridor les membres de la Tournelle, chambre du Parlement qui connaissait de ces sortes de crimes, pour les saluer au passage, ce qui était une manière indirecte de leur recommander l'accusé. Cette manifestation, d'autant plus imposante, qu'indépendamment du nombre de ceux qui y prirent part, elle émanait des plus beaux noms de France, fut complètement infructueuse : la Tournelle rendit un arrêt par lequel le comte de Horn, le chevalier de Milhe et le troisième inculpé contumax, étaient condamnés à être rompus vifs et attachés sur la roue jusqu'à ce que mort s'en suive. Cet arrêt plongea les parents et alliés du malheureux jeune homme dans la stupeur et l'effroi.

C'est alors que, comme madame de Parabère le dit à Charles Sanson, ils se retournèrent vers le Régent et lui adressèrent la supplique suivante, que je transcris à cause de la qualité des signataires et des arguments qui y sont invoqués :

*Requête des parents de M. le prince de Horn et de M. le  
comte de Horn à M. le Régent.*

*cf St-Simon, Mé  
t. 37 (Bois lisle  
p. 226 n. 4*

Monseigneur,

Les fidèles sujets de Sa Majesté dont les noms suivent, ont  
l'honneur d'exposer humblement à Votre Altesse Royale :

PREMIÈREMENT.

Que le comte Ambroise de Horn, grand-forestier de  
Flandre et d'Artois, est privé depuis dix-sept ans de l'usage  
de sa raison et de sa liberté! Il est assez connu que, dans  
un accès de frénésie, il a causé la mort de madame Agnès-  
Brigitte de Créquy, son épouse, et que les cours souveraines  
de Flandre et de Brabant, ne l'ont pas considéré comme  
justiciable d'une autre loi que celle de l'interdiction. Il ap-  
pert des certificats ci-joints : — 1° que ledit sieur comte se  
refusait opiniâtrement, tandis qu'il était au château de  
Loozen, à prendre aucune sorte de nourriture que de la  
chair crue; 2° qu'il réservait la ration du vin qu'on lui ap-  
portait journellement, jusqu'à ce qu'il en eût une assez  
grande quantité pour s'enivrer; — 3° qu'il s'est blessé dans  
la journée du 4 août 1712, au moyen d'un crochet de fer,  
qu'il a essayé de se faire entrer dans la gorge, et qu'il en est  
résulté une perte de sang dont il a failli perdre la vie; —  
4° qu'ayant trouvé le moyen de s'enfuir du château de Loozen,  
il a rencontré deux capucins de Ruremonde, lesquels il a  
commencé par maltraiter furieusement, en les voulant obli-  
ger à renier Dieu. Il était armé de quatre pistolets chargés,

qu'il avait enlevés à des voyageurs. L'un de ces religieux, effrayé mortellement par la violence du malheureux comte, avait eu la faiblesse de prononcer certaines paroles d'apostasie, que sa folie supéduait, il lui fit sauter la cervelle en lui disant qu'il n'était qu'un misérable apostat, qu'il était juste d'envoyer au diable. L'autre moine ayant tenu ferme, n'en fut pas moins tué d'un autre coup de pistolet. Cet aliéné disait qu'il irait droit en paradis, et qu'il en faisait un martyr de la foi.

#### SECONDEMENT.

Que le prince Ferdinand de Ligne et d'Amblise, major général des armées impériales, est sous la curatelle du prince son frère, comme étant légalement interdit pour cause de folie, depuis l'année 1717.

#### TROISIÈMENT.

Que le père de la feue princesse de Horn et d'Ovérisque avait perdu l'usage de la raison depuis environ trois années, lors de l'époque de son décès.

#### QUATRIÈMENT.

Que le comte Antoine-Joseph de Horn et du Saint-Empire, âgé de 22 ans, est fils légitime et puîné de Philippe V, en son vivant prince de Horn et d'Ovérisque, souverain comte de Baussigny, de Hantekerke et de Bailliol, stathouder héréditaire des provinces de Gueldres, de Frize et de West-Frize, prince et grand veneur héréditaire du Saint-Empire

Romain, Grand d'Espagne de la première classe, etc., etc., et de son épouse Antoinette, princesse de Ligne.

Que le comte Antoine de Horn est petit-fils utérin du prince de Ligne, le neveu utérin du prince Ferdinand d'Amblise, et le neveu consanguin du comte Ambroise de Horn, ci-dessus précités.

Qu'il a été lui-même attaqué d'une maladie reconnue par les médecins brabançons, comme aussi par les autorités judiciaires des Pays-Bas autrichiens, comme ayant tous les caractères d'aliénation mentale, ainsi qu'il appert des productions annexées à la présente requête des suppliants.

#### CINQUIÈMEMENT.

Que si les soussignés n'entendent pas entrer d'abord en discussion sur le fond et les formes de l'arrêt qui vient d'intervenir contre le même comte Antoine, c'est uniquement par bienséance et nullement par estime et respect de la chose jugée, se réservant tous moyens que de raison pour obtenir justice en faveur de leur dit parent.

A ces causes, il plaise à Votre Altesse Royale, obtenir du Roi, notre souverain seigneur, remise de la peine prononcée contre lui par l'arrêt de la Tournelle, etc.

Étant de Votre Altesse Royale, avec respect, les très-humbles, très-obéissants serviteurs et servantes :

CLAUDE, prince de LIGNE, — Jean de CROY, duc de HAVRECH, — Anne-Léon de MONTMORENCY, — Joseph de MAILLY, marquis d'HARCOURT, — LOUIS, sire et marquis de CRÉQUY, — PROCOPE, comte d'EGMONT, duc de GUELDRES et de CLÈVES, — † L'Archevêque, prince

d'EMBRUN, — Joseph de LORRAINE, prince de GUISE, — Charles, duc de la TRÉMOUILLE et prince de TARENTE, — Charles de LORRAINE, prince de MONTLAUR, — † L'archevêque, duc de RHEIMS, — Charles de LORRAINE, sire de PONS, — GUY CHABOT, comte de JARNAC, — Charles ROGER, prince de COURTENAY, — Anne de la TREMOUILLE, comte de TAILLEBOURG, — René de FROULLAY, maréchal, comte de TESSÉ, — † Le cardinal de GESVRES-LUXEMBOURG, — Antoine de la TRÉMOILLE, duc de NOIRMOUTIER, tant en notre nom qu'en celui de François, cardinal de la TREMOILLE, archevêque et duc de CAMBRAY, — Louis de ROHAN, prince de SOUBISE et d'ESPINOY, — Antoine NOMPAR de CAUMONT, duc de LAUZUN, — Louis de BAUFFREMONT, marquis et comte de LISTENOIS, — Emmanuel-Théodose de LATOUR D'AUVERGNE, duc de BOUILLON, d'ALBRET et de CHATEAU-THIERRY, — Hugues de CRÉQUY, vidame de TOURNAY, — † Armand-Gaston, cardinal de ROHAN, — † Henri de la TOUR-D'AUVERGNE, abbé général de Cîteaux, — Louis de MAILLY, marquis de NESLE, — Henry NOMPAR de CAUMONT, duc de la FORCE, — Louis de ROUGÉ, marquis du PLESSIS-BELLIÈRE, — † François de LORRAINE, évêque et comte de BAYEUX, — H. de GONTAUT-BIRON, pour monsieur mon père, malade, — Charles de ROHAN, prince de GUÉMÉNÉE, — Louis de BOURBON, comte de BUSSET, — Emmanuel de BAVIÈRE, — Louis, duc de ROHAN CHABOT, — Paul de MONTMORENCY, duc de CHASTILLON, — Just de WASSENSAER, burgrave de LEYDE, — Claire-Eugénie de HORN de MONTMORENCY-LOGNY,



— Marie de CREQUY, princesse de CROY, — Charlotte de SAVOIE, — Henriette de DURFORT-DURAS, comtesse d'EGMONT; — Victoire de FROULLAY, marquise de CRÉQUY, — Charlotte de LORRAINE d'ARMAGNAC, — Geneviève de BRETAGNE, princesse de COURTENAY, — Marie-Thérèse de MONTMORENCY, comtesse de DREUX de NANCRÉ, — Hélène de COURTENAY, marquise de BAUFFREMONT, — Marie de GOUFFIER, comtesse de BOURBON-BUSSET, — † Blanche de LUSIGNAN, abbesse de SAINT-PIERRE, — Charlotte de MAILLY, princesse de NASSAU, — Marie SOBIESKA, duchesse de BOUILLON-d'ALBRET, — Françoise de NOAILLES, princesse de LORRAINE, — Marie de CRÉQUY, comtesse de JARNAC, — Marguerite de LIGNE et d'AREMBERG, marquise douairière de BERG-OP-ZOOM, — Élisabeth de GONZAGUE, duchesse de MIRANDE, — La princesse Olympie de GONZAGUE, — Marie de CHAMPAGNE, comtesse de CHOISEUL, — Anne DU GUESCLIN, douairière de GOYON.

On voit par ces noms quelles illustres alliances le comte de Horn comptait dans sa maison; ensuite, c'est peut-être une des premières circonstances dans lesquelles l'aliénation mentale fut juridiquement invoquée en matière criminelle comme motif d'excuse. On a depuis singulièrement abusé de la monomanie comme moyen de défense, en cherchant à

expliquer par un dérangement du cerveau les forfaits les plus monstrueux. . .

Toutefois, les faits relevés dans cette requête paraissent pertinents. Il est certain que cette grande race des princes de Horn et d'Ovérisque avait offert dans plusieurs de ses membres de singuliers exemples d'aberrations intellectuelles. Sans compter ceux invoqués dans la requête et qui, je le répète, étaient notoires, le jeune comte était petit-fils de Jean, bâtard de Horn, seigneur de Wert, dont les façons excentriques étaient passées en légende et avaient fait le sujet d'une complainte populaire dans l'Artois.

Tous les signataires de la requête s'étaient transportés au Palais-Royal; mais le Régent ne voulut en recevoir qu'une députation. Il se montra inflexible sur le chapitre de la grâce, et c'est avec beaucoup de difficultés qu'on parvint à lui arracher la promesse d'une commutation de peine; c'est-à-dire de la décapitation au lieu du supplice de la roue. Il fallut pour cela lui rappeler que lui-même, premier prince du sang de France, était allié par sa mère, la

princesse Palatine, à celui pour lequel on implorait sa clémence. Il promit de guerre las; nous verrons plus tard ce que valut sa promesse.

On se perdit en conjectures sur les motifs de cette inexorabilité du Régent; on voulut y voir une haine personnelle de ce prince contre le jeune comte. Une aventure qui rencontra beaucoup de créance se répandit sur-le-champ par toute la ville. M. de Horn, jeune, beau, bien fait de sa personne, avait fait quelque bruit par ses exploits galants. Les mœurs étaient plus que faciles, comme on sait, à la cour de Philippe d'Orléans, et maintes beautés, fort à la mode, ne se seraient pas montrées cruelles avec le jeune seigneur étranger. On était allé, dans ces propos de ruelles, jusqu'à lâcher le nom de madame de Parabère, en disant que le Régent avait surpris un jour M. de Horn en conversation criminelle avec la belle marquise, et que, dans sa fureur, il lui avait montré la porte d'un geste menaçant, en prononçant ce seul mot : « Sortez ! » A quoi le comte aurait répondu d'un ton non moins fier, et avec infiniment d'à-propos :

« Monseigneur, nos ancêtres auraient dit : Sortons. »

On voulait faire remonter à cette anecdote, vraie ou fausse, l'origine d'une inimitié profonde, nourrie par le Régent contre un rival dont il avait dès lors juré la perte. Je n'ai point à discuter ces probabilités; car, à mes yeux, la démarche de madame de Parabère près de Charles Sanson ne me paraît même pas une confirmation suffisante de l'hypothèse. La pitié, tout aussi bien que l'amour, pouvait conduire cette dame chez mon ancêtre et lui dicter le langage qu'elle y tint.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les ennemis les plus acharnés du comte de Horn furent Law, contrôleur général des finances, et Du-Bois, premier ministre, tout puissants alors sur l'esprit du Régent. Le crédit des actions de la Banque royale et du Mississippi commençait à s'ébranler; ils crurent en rétablir le prestige en faisant déployer des sévérités inouïes pour la punition d'un meurtre et d'un vol, dont la convoitise de ces valeurs paraissait avoir été le mobile.

Comme on va le voir, par le chapitre suivant, ils ne se contentèrent pas de la mort du comte, ils voulurent l'arrêt de la Tournelle dans toute sa rigueur, et, par leurs obsessions, entraînèrent le Régent de France à manquer ouvertement à une parole donnée à la première noblesse du royaume.



## VIII

### LE COMTE DE HORN

La visite de madame de Parabère ne fut pas la seule que Charles Sanson reçut à l'occasion du comte de Horn. Le surlendemain, le marquis de Créquy, qui avait été l'instigateur et l'organisateur de toutes les démarches tentées pour sauver ce malheureux jeune homme, vint aussi chez mon ancêtre. Il ne lui parla



en aucune façon d'une possibilité d'évasion, soit qu'il ignorât les espérances de la marquise à cet égard, soit qu'il les connût sans les partager; mais il ne paraissait nullement douter de la parole du Régent, et croyait fermement que le comte serait seulement décapité, comme ce prince l'avait promis.

Il montra même à Charles Sanson une lettre que le duc de Saint-Simon venait d'adresser au duc d'Havré, et dans laquelle ces assurances semblaient confirmées de bonne source, car le duc de Saint-Simon passait pour avoir assez l'oreille du Régent. Je transcris ici cette lettre que j'ai retrouvée plus tard dans les souvenirs de la marquise de Créquy, parce qu'elle corrobore la mention qui en est faite sur les notes de mon ancêtre :

*Lettre du duc de Saint-Simon au duc d'Havré.*

Je pars pour La Ferté, suivant mon usage, au temps des Pâques, mon cher duc. Je n'ai point manqué de présenter à monsieur le duc d'Orléans la totale et considérable différence qu'il y avait en Allemagne ainsi que dans les Pays-Bas, entre

les effets des différents supplices, comme aussi le dommage affreux qui en résulterait de celui-ci pour une maison si noble et si grandement alliée. La grâce de la vie me paraissant inespérable, à raison des manœuvres de ces deux hommes que vous savez si connaisseurs dans les choses de l'agio et si fervents pour la sécurité des agioteurs, sans quoi leurs papiers tomberaient certainement plus bas que terre; J'ai sollicité vivement et j'ai eu le bonheur d'obtenir, et je m'en flatte, j'espère au moins que cette peine infamante de la roue sera commuée en celle d'être décapité, ce qui n'applique en aucun pays un cachet d'infamie, et ce qui laissera l'illustre maison de Horn à même de pourvoir à l'établissement de ses filles et de ses cadets, s'il y en a. M. le duc d'Orléans m'a confessé que j'avais raison. J'ai pris sa parole à l'égard de la commutation de peine, et je dois penser que c'est une chose assurée. J'ai même eu la précaution de lui dire, en nous séparant, que j'allais partir immédiatement, et que je le conjurais de ne pas mettre sa parole en oubli, vu qu'il allait se trouver assailli par deux hommes qui sont acharnés à la roue et qui lui pourront altérer la vérité sur l'effet à prévoir de cette horrible exécution. Il m'a formellement promis de tenir ferme, et ce qui m'inspire le plus de confiance dans sa résolution, c'est qu'il m'a donné pour pouvoir y tenir, une quantité d'excellentes raisons dont je ne m'étais pas avisé moi-même. Je vous puis assurer qu'il m'a parlé de bon aloi et que sans cela j'aurais eu la précaution de remettre mon départ. Vous savez combien je vous suis acquis, mon cher duc.

SAINT-SIMON.

v. Mémoires, Plac  
VII, 1454 pour la p  
634, n. 4 et Boisles  
t. 37, 231, n. 1.

Si formels que les termes de cette lettre semblassent à M. de Créquy, ils laissèrent à Charles Sanson de vagues et tristes pressentiments. Il n'était que trop facile de voir que, malgré la sécurité qu'il affectait en parlant, le duc de Saint-Simon était plus préoccupé qu'il ne voulait le faire paraître, de l'influence de deux hommes qu'il laissait derrière lui, acharnés à détruire l'effet de ses représentations et de celles de toute la noblesse, sur l'esprit du prince.

Quoi qu'il en soit, le marquis de Créquy était convaincu. Il dit à mon ancêtre que Son Altesse Royale avait promis que l'exécution aurait lieu dans la cour même de la Conciergerie, pour épargner au condamné la honte de marcher au supplice sous l'œil de la foule avide de ces sortes de spectacles. Il n'y avait donc plus qu'à s'appliquer à faire souffrir ce malheureux le moins possible. M. de Créquy voulut voir le glaive qui servirait à l'exécution; il pâlit quand mon ancêtre lui montra cette grande lame d'acier à deux tranchants, brillante et affilée, qu'on ne saurait honorer du

nom d'arme. D'un côté se trouve gravé le mot JUSTITIA ; de l'autre une roue, emblème de supplice. C'était l'épée qui avait servi à la décapitation du chevalier de Rohan.

M. de Créquy, retenant avec peine les larmes qui le gagnaient, pria Charles Sanson d'user, dans l'accomplissement de sa terrible mission, de tous les ménagements qu'il lui serait permis d'y apporter, de ne découvrir que le cou du patient et d'attendre, pour lui porter le coup fatal, qu'il ait fait son dernier acte de contrition et reçu l'absolution du prêtre qui l'accompagnerait à ce moment suprême.

L'entretien roula ensuite sur les mesures à prendre pour la remise du corps, que M. de Créquy réclamait au nom de la famille. Il chargea mon ancêtre de se procurer une bière capitonnée pour y placer ces malheureux restes, qui seraient ensuite transportés dans un carrosse amené sur le lieu du supplice exprès pour les recevoir. Charles Sanson, l'âme noyée de tristesse, promit de pourvoir à tous ces lugubres détails.

En se retirant, M. de Créquy voulut, comme

madame de Parabère, offrir à son hôte une récompense pour les services qu'il en sollicitait; il lui présenta aussi un rouleau de cent louis, en insistant vivement pour le faire accepter.

Mon ancêtre fut inébranlable dans le refus qu'il lui opposa, ainsi qu'il avait fait à la marquise.

— Monsieur le marquis, dit-il, vous avez été devancé déjà dans ces offres généreuses par une personne que vous voudrez bien me permettre de ne pas nommer. J'ai refusé le salaire qui eût dégradé les devoirs d'humanité que j'ai à remplir pour tempérer ceux de ma terrible charge. Souffrez que je persévère dans des sentiments qui sont le seul soulagement de ma conscience. Je ne reçois que l'argent du Roi, et, celui-là, vous savez si je le gagne.

M. de Créquy parut touché et se retira sans insister davantage. On me pardonnera si je rappelle avec quelque complaisance ces deux traits de désintéressement d'un de ceux qui m'ont précédé dans la voie fatale où s'est consumée mon existence; mais ils me semblent une sorte de réponse à l'accusation de cupidité

par laquelle on s'est toujours efforcé de flétrir un emploi qu'on ne trouvait pas assez souillé par le sang. C'est, d'ailleurs, la seule réhabilitation que j'ambitionne, pour la mémoire des miens comme pour moi-même.

Il y avait à peine quelques heures que le marquis de Créquy venait de partir, lorsqu'on apporta à Charles Sanson l'ordre de prendre le lendemain, à six heures du matin, le comte Antoine de Horn, à la Conciergerie, pour le mener en Grève au sortir de la chambre de la question, et exécuter dans sa cruelle teneur l'arrêt du parlement. Les pressentiments de mon ancêtre se trouvaient justifiés : le régent manquait à sa parole ; Law et Dubois l'avaient emporté sur le duc de Saint-Simon et toute la noblesse qui s'était si chaleureusement entremise dans cette affaire.

Mon ancêtre demeura anéanti ; l'arrêt ne portait même pas cette restriction secrète du *retentum*, qui épargnait au condamné d'horribles souffrances, en ordonnant à l'exécuteur de l'étrangler avant de lui rompre les membres. Comment remplir alors les promesses qu'il avait

faites à la marquise de Parabère et qu'il venait de confirmer au marquis de Créquy ?

Il arriva dans cette triste nuit ce qui est arrivé depuis bien souvent dans ma famille. La pauvre Marthe Dubut, confidente des perplexités de son époux, se mit en prières, et Charles Sanson attendit dans de cruelles angoisses la funeste aurore qui devait l'appeler à son terrible poste.

Il faisait grand jour, et une foule considérable s'était déjà amassée aux portes de la Conciergerie, lorsque mon ancêtre y arriva avec son funèbre équipage. Il pénétra de suite dans l'intérieur de la prison et fut conduit à une salle basse où se trouvaient le comte de Horn et le chevalier de Milhe, qui venaient de subir la torture. Tous deux étaient horriblement mutilés, car ils avaient eu jusqu'au huitième brodequin. Le comte était extrêmement pâle; il promenait un œil hagard sur tout ce qui l'entourait et ne cessait d'apostropher le Piémontais, qui paraissait beaucoup plus résigné et écoutait avec une religieuse attention le docteur de Sorbonne chargé de l'exhorter.



Au lieu d'être plongé dans l'abattement qui suivait ordinairement les souffrances abominables qu'il venait d'endurer, M. de Horn gesticulait avec une animation fébrile; il tenait même des propos incohérents qui semblaient justifier ce qu'on avait allégué pour sa défense touchant l'inanité de son esprit. Il repoussait avec violence le docteur de Sorbonne, qui partageait entre lui et M. de Milhe ses consolations et ses prières, et il réclamait avec instance monseigneur François de Lorraine, évêque de Bayeux, qui lui avait donné la communion l'avant-veille. Ce prélat n'étant point à Paris ce jour-là, il avait été impossible de se rendre à son désir.

L'heure fatale avait sonné. On transporta les deux condamnés sur le char funèbre. Charles Sanson prit place près du comte, tandis que le docteur continuait à entretenir le Piémontais. En voyant l'agitation extrême de ce malheureux, mon ancêtre eut la pensée de le calmer en faisant luire à ses yeux un rayon d'espoir, dût cette lueur trompeuse n'aboutir qu'à une déception.

— Monseigneur, lui glissa-t-il à l'oreille, espérez! vous savez bien qu'on s'intéresse à vous. Vos parents....

Il ne le laissa pas achever.

— Ils m'ont abandonné, s'écria-t-il furieux. L'évêque devait revenir; où est l'évêque?

— Il y a surtout une femme qui prie en ce moment pour vous, et peut-être ne se borne-t-elle pas à des prières. Son bras est puissant, et soyez sûr qu'elle ne reste pas inactive. Je l'ai vue tout en larmes, abimée de désespoir.

— Son nom! son nom! interrompit-il violemment et sans paraître se soucier d'être entendu.

— La marquise de Parabère, fit Charles Sanson tout bas.

A ce nom, le comte parut se calmer un peu. Une vive émotion se peignit sur son visage. Mon ancêtre voulut en profiter.

— Qui sait? ajouta-t-il, un ordre de sursis peut arriver tout à coup.

Les lèvres du jeune homme se contractèrent dédaigneusement.

— S'ils avaient voulu me faire la vie sauve,

ils ne m'auraient pas estropié, répliqua-t-il amèrement en jetant un regard sur ses pieds déchirés.

— Un coup de main peut vous délivrer. J'ai promis à la marquise de ne rien faire pour m'y opposer.

En ce moment, Charles Sanson faisait comme ces médecins qui, au chevet d'un mourant, lui promettent la guérison alors qu'ils pourraient, au contraire, supputer exactement le nombre des minutes qu'il lui reste à vivre. Et cependant, il l'affirme dans ses notes, les paroles de madame de Parabère lui revenaient à l'esprit, et faisaient battre son cœur à rompre sa poitrine. De temps à autre, il jetait un regard autour de lui pour voir s'il n'apercevait pas, dans cette foule qui les entourait, quelques visages amis, essayant de faire des signes d'intelligence aux condamnés.

Hélas ! il faut bien le dire, ce qu'il croyait reconnaître, au contraire, c'étaient les mines suspectes des sicaires du lieutenant de police, fonctionnaires dont Dubois avait presque doublé le nombre, sans préjudice de ceux qu'il

employait occultement à ses missions ténébreuses.

D'ailleurs, on venait de traverser le Pont-au-Change, on était déjà sur le quai ; un instant encore, et on arrivait au terme de ce douloureux pèlerinage. Tout espoir était perdu. Le comte tourna vers Charles Sanson un regard qui semblait dire : « Vous voyez bien que vous cherchiez à me tromper. »

— Monseigneur, balbutia mon ancêtre tout interdit, je vous jure que madame de Parabère m'avait fait espérer...

— Dites à la marquise que je lui pardonne, et que, sur la roue ou sur l'échafaud, je vais mourir en gentilhomme.

Ce calme subit et cette résignation que le nom d'une femme avait suffi pour lui procurer, surprirent Charles Sanson, mais semblèrent lui rendre moins pénible ce qui lui restait à faire pour achever sa cruelle mission.

Enfin on arriva. Les condamnés étaient hors d'état de se mouvoir eux-mêmes ; on fut obligé de les descendre de voiture et de les porter.

Charles Sanson prit le comte de Horn dans

ses bras et comme un nouvel Énée, mais chargé d'un fardeau bien plus pénible, s'il était moins sacré, il gravit les marches de l'échafaud. Malgré lui, les projets de délivrance dont lui avait parlé madame de Parabère se retraçaient encore à son esprit, et il lui semblait qu'en élevant comme un trophée cette victime palpitante qu'il tenait suspendue, il stimulait le zèle des conjurés hésitants et leur donnait le signal d'agir.

En même temps il disait au comte de demander à faire des révélations : c'était le moyen de gagner un répit pendant lequel le complot pourrait éclater. Malheureusement, Antoine de Horn paraissait avoir reperdu la raison et être retombé dans un accès de divagation comme celui qu'il avait eu déjà dans la salle basse de la Conciergerie.

— Je savais bien que l'évêque ne viendrait pas, répétait-il. Ils l'ont arrêté parce qu'il avait des actions aussi ; mais nous allons voir ; je vendrai chèrement ma vie ; qu'on me donne seulement des armes... On ne peut me refuser des armes.

Pendant que le malheureux jeune homme délirait ainsi, Charles Sanson s'était retiré un peu en arrière en faisant signe aux aides de commencer leur besogne, qui consistait à le lier sur la planche où il devait être rompu. Lorsque ce fut fini, le docteur de Sorbonne, qui venait de donner l'absolution au Piémontais, s'approcha du comte :

— Mon fils, lui dit-il, abjurez ces sentiments de colère et de vengeance qui troublent vos derniers instants. Ne pensez qu'à Dieu : c'est l'auteur souverain de toute justice ; il vous tiendra compte de cette mort cruelle, si vous vous présentez devant lui avec un cœur humilié et contrit. Je vais dire à votre intention les prières des agonisants.

Le comte parut enfin ébranlé. Ses lèvres remuèrent, et il y eut tout lieu de croire qu'il s'unissait aux prières du docteur.

Mon ancêtre pensa à la recommandation de M. de Créquy, et, sous ce rapport, sa conscience fut enfin un peu soulagée ; mais n'avait-il pas promis aussi de ne point le faire souffrir ? Et cet horrible supplice qui allait commencer ! En un

instant la résolution de Charles Sanson fut prise. Qu'étaient donc les devoirs sanguinaires de cette charge maudite qu'il exerçait à contre cœur, auprès de la parole qu'il avait donnée à cette pauvre femme et à ce noble gentilhomme qui étaient venus se confier à sa foi? On trahissait une parole de prince, il fallait tenir une parole de bourreau.

Prétextant un malaise subit, il passa la barre à rompre à Nicolas Gros, le plus ancien et le plus dévoué de ses aides, prit la fine corde qui servait aux exécutions secrètes du *retentum*, la passa habilement autour du cou du comte et, au moment où Gros levait la barre pesante qui allait rompre les articulations des membres de ce malheureux, il tira vivement la corde et lui épargna ainsi les plus atroces souffrances qu'ait pu imaginer la cruauté humaine.

En effet, le chevalier de Milhe, le Piémontais, qu'on commençait à rompre, poussait des cris sauvages; son courage et sa résignation semblaient l'avoir abandonné. En vain, le pauvre docteur de Sorbonne essayait avec un mouchoir la sueur de son front et versait dans sa bouche



aride quelques gouttes d'eau ; soins et exhortations demeuraient impuissants contre de pareilles tortures.

Charles Sanson fut frappé de l'inégalité qu'il venait d'introduire dans le traitement de ces deux hommes, condamnés pour le même crime : il résolut d'y mettre un terme.

— Assez pour aujourd'hui, Gros, dit-il à son aide, va donner le coup de grâce à l'autre.

C'était le coup de barre qui brisait la poitrine.

Gros obéit, non sans jeter un regard inquiet vers le magistrat commissaire, qui assistait à l'exécution sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville. Celui-ci était sans doute peu friand de pareils spectacles, auxquels il n'était peut-être que trop accoutumé, car il parut ne s'apercevoir de rien.

En ce moment, le docteur, surpris de ne point avoir entendu le comte de Horn, jusque-là si peu résigné, pousser des cris comme ses compagnons de supplice, revenait vers lui pour continuer à remplir son pieux ministère : il vit que la mort l'avait devancé. La corde pendait encore au cou du malheureux jeune homme,

et mon ancêtre profita de la présence du docteur, qui le cachait du côté de l'Hôtel-de-Ville pour la retirer lestement ; puis, plaçant un doigt sur sa bouche, il sollicita par ce signe le silence du vénérable prêtre, qui répondit en inclinant doucement la tête.

Tous deux passèrent la journée auprès de ces tristes restes où ils ne tardèrent pas d'ailleurs à recevoir de solennelles visites. Il n'y avait que peu d'instant<sup>s</sup> que l'exécution était finie, lorsqu'un carrosse, attelé de six chevaux, précédé d'un piqueur et suivi de six valets en grande livrée, fit irruption sur la place de Grève : c'était celui du duc de Croy d'Havré, dont les armes se voyaient parfaitement sur les panneaux du carrosse à travers le crêpe funèbre qui les enveloppait. Il ne tarda pas à être suivi de trois autres équipages dans le même apparat, qui se rangèrent ainsi que le premier au nord de la place. Tous ces carrosses étaient tendus de deuil ainsi que les harnachements des chevaux et la livrée des laquais ; les rideaux étaient hermétiquement tirés, autant pour dérober aux nobles visiteurs

le cruel spectacle qui les attendait que pour les cacher eux-mêmes aux yeux d'une foule avide et curieuse. Mais le peuple, parmi lequel il se trouvait des personnes qui connaissaient les armoiries et la livrée des grandes maisons, ne tarda point à savoir que les derniers venus étaient le prince de Ligne, le duc de Rohan et un Croÿ, rejeton de cette race illustre des Arpad, qui remonte jusqu'à Attila, et prétendait justement avoir des droits plus légitimes que la maison de Habsbourg à la couronne de Hongrie.

Ces grands noms, circulant dans la foule, venaient jusqu'à mon ancêtre, qui s'étonnait de n'y pas voir figurer celui du marquis de Créquy. Mais cet étonnement fut de courte durée. Tout à coup, un grand bruit se fit à l'entrée de la place, et deux carrosses, avec un appareil peut-être plus pompeux encore, débouchèrent à la fois pour se ranger à la suite de ceux qui les avaient précédés.

C'était enfin le marquis de Créquy. Il fit ouvrir les portières de sa voiture et descendit sur la place en uniforme de colonel général et

inspecteur général des armées du Roi, les insignes de la Toison-d'Or, les grandes croix de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem sur la poitrine. Malgré la profonde douleur qui était empreinte sur ses traits, il traversa la place d'un pas ferme, et sans encombre ; la foule s'écarta avec respect devant ce grand personnage, qui était un filleul de Louis XIV.

Il semble que le magistrat délégué avait attendu cette dernière protestation pour mettre fin à l'horrible séance ; car, dès qu'il aperçut M. de Créquy, il abandonna le balcon de l'Hôtel-de-Ville et se retira, ce qui voulait dire que justice était faite.

Le marquis vint droit à mon ancêtre et avec un visage sévère. Il fixa sur lui un regard sombre et presque menaçant :

— Et vous, Monsieur, dit-il d'une voix rude, qu'avez-vous fait de vos promesses ?

— Monseigneur, répondit Charles Sanson, à huit heures, ce matin, M. le comte de Horn n'existait plus, et la barre de mes gens n'a frappé qu'un cadavre.

Le docteur de Sorbonne se pencha à l'oreille

de M. de Créquy 'et lui confirma ce que mon ancêtre venait de dire.

— C'est bien, dit-il, d'un ton plus doux et en laissant paraître un grand soulagement, notre maison se souviendra que si elle n'a pu rien obtenir, ni de la part du régent, ni de la justice du parlement, elle doit au moins quelque chose à l'humanité du bourreau.

On s'occupa aussitôt de détacher le corps du comte pour le transporter dans l'un des carrosses que le marquis avait amenés. Ce pauvre cadavre était si mutilé, que les membres pendaient et semblaient prêts à se détacher. M. de Créquy voulut absolument, comme protestation contre la cruauté de la sentence, tenir lui-même une des jambes qui n'adhérait plus au reste du corps que par quelques lanières de peau sanglante.

Lorsque ce triste devoir fut rempli, les voitures s'ébranlèrent et défilèrent en cortège jusqu'à l'hôtel de la comtesse de Montmorency-Ligny, née de Horn, où la dépouille du comte fut mise dans un cercueil et déposée dans une chapelle ardente. Elle y demeura quarante-

huit heures , entourée d'un clergé nombreux qui chantait l'office des morts.

Dans cet intervalle, le prince François de Lorraine, évêque et comte de Bayeux, était revenu à Paris. Il était désolé de ne point s'être trouvé là pour donner à son malheureux parent les dernières consolations que celui-ci avait réclamées avec tant d'instance; mais il n'avait point cru que l'exécution fût aussi précipitée. Il arriva néanmoins à temps pour joindre ses prières à celles du clergé qui veillait autour du cénotaphe, et ce fut lui qui, en compagnie des marquis de Créquy et de Plessis-Bellièvre, reconduisit le corps jusqu'au château de Baussigny, dans les Pays-Bas, où le prince de Horn, frère aîné du défunt et chef de la maison, faisait sa résidence habituelle.

Cette affaire irrita vivement les plus grands personnages de l'État contre le Régent et ses favoris; elle ne fut d'aucun secours à Law et à son système, dont la catastrophe était inévitable. Le duc de Saint-Simon, à son retour de la Ferté, se hâta d'écrire à M. le duc d'Havré pour se mettre en dehors, et lui témoigner

combien il avait été abusé lui-même par la promesse du Régent. Je transcris ici la réponse que lui fit le duc d'Havré, parce qu'elle résume les sentiments de la noblesse de France en cette triste occasion, et qu'elle confirme ce que j'ai avancé dans ce récit concernant Charles Sanson.

Mon cher duc,

Je reçois avec reconnaissance et je comprends fort bien les regrets que vous avez l'obligeance de me témoigner. Je ne sais s'il est vrai que la marquise de Parabère ait obtenu du bourreau de Paris l'acte de charité qu'on lui prête, mais ce que je sais très-bien, c'est que la mort du comte de Horn est un résultat de la fausse politique, de la fiscalité, de la *rouerie* et peut-être aussi de la jalousie de M. le duc d'Orléans. Vous connaissez mes sentiments particuliers pour vous,

CROY D'HAVRÉ.

M. le comte de Horn était-il réellement innocent ? Ce ne fut jamais à nous à juger la mémoire de ceux que nous eûmes la cruelle mission de mettre à mort. J'ai cru pourtant devoir rapporter, dans le chapitre précédent, les bruits qui coururent lors de son arrestation et le



représentèrent comme victime d'une animosité personnelle du Régent. J'ajouterai qu'une autre version, qui se répandit aussi, allait presque jusqu'à établir son innocence, ou, tout au moins, atténuer si considérablement ses torts dans l'affaire du juif assassiné, que si cette version était exacte, la sentence qui le frappa aurait été une iniquité monstrueuse. On dit que M. de Horn et le chevalier de Milhe n'avaient point donné rendez-vous à ce juif avec le dessein prémédité de l'assassiner et de le dépouiller, mais seulement pour obtenir la restitution d'une somme considérable en actions de la Banque que le comte lui avait réellement confiée; que non-seulement le juif nia le dépôt, mais encore s'emporta jusqu'à frapper Antoine de Horn au visage. C'est alors que le jeune seigneur, qui tenait de ses aïeux un sang bouillant et irascible, n'aurait pu se contenir, et, saisissant un couteau qui se trouvait à sa portée sur la table de la taverne, aurait porté au juif un coup qui ne fit que le blesser à l'épaule. C'était de Milhe qui avait achevé le meurtre et s'était emparé du portefeuille, dans le partage

duquel le comte n'avait voulu entrer pour aucune part.

Il faut convenir que si les choses s'étaient passées ainsi, le Régent et les magistrats qui auraient servi sa haine eurent un compte sévère à rendre devant le Dieu qui juge les juges, du sang qu'ils avaient fait répandre. Quant à Charles Sanson, durant la longue journée qu'il avait passée près de ces cadavres inanimés, il avait coupé une boucle des blonds cheveux de la jeune tête sitôt glacée par la mort. Il l'enveloppa dans un sachet et l'adressa à la marquise de Parabère, avec ces seuls mots :

SOUVENIR PROMIS.

## IX

### CARTOUCHE -

Le 15 octobre 1721, Paris avait la fièvre comme au lendemain d'une victoire. La population tout entière était descendue dans la rue; sur les promenades, dans les boutiques, dans les cabarets, et même dans les salons; on s'abordait en répétant cette phrase, qui trouvait encore bon nombre d'incrédules :

— Cartouche est pris.

Voici comment le *Journal de Barbier* annonçait cette capture :

— « Du 15. — Grande nouvelle à Paris. — J'ai parlé ci-devant d'un nommé Cartouche, fameux voleur que l'on cherchoit partout et que l'on ne trouvoit. On croyoit que c'étoit une fable. Son existence n'est que trop réelle pour lui. Ce matin, à onze heures, il a été pris; mais jamais voleur n'a eu tant d'honneur.

» Les discours qu'on lui avoit fait faire l'avoient fait appréhender par le Régent, en sorte qu'on avoit donné des ordres secrets pour le trouver; or, par politique de la part de la cour, on avoit fait courir le bruit dans Paris qu'il n'y étoit plus, qu'il étoit mort à Orléans, et même que c'étoit un conte, afin qu'il ne se méfiât pas lui-même de l'envie qu'on avoit de l'avoir.

» Il a été découvert tant par un vol qu'il a fait, la nuit, chez un cabaretier, lui quatrième, dont étoient des femmes portant des hottes pour enlever des meubles (dont deux ont été

prises), que par un soldat aux gardes de sa clique, qui l'a vendu et livré. Ce soldat aux gardes méritoit la roue et cependant étoit tranquille. Pekom, aide-major des gardes, garçon adroit, qui savoit qu'ils étoient de connaissance, fit prendre le soldat pour le mener au Châtelet, pour son procès lui être fait, à moins qu'il ne voulût indiquer Cartouche. Il a consenti et a servi de mouche. M. Le Blanc, secrétaire d'État de la guerre, qui s'est mêlé de cette recherche, a pris et choisi quarante soldats des plus déterminés et d'autres sergents avec lui. Ils avaient ordre de le prendre mort ou vif, c'est-à-dire de tirer sur lui s'il s'enfuyait.

» Cartouche s'étoit couché, cette nuit-là, sur les six heures, et il étoit couché dans un cabaret de la Courtille, dans le lit du maître, avec six pistolets sur sa table. On a investi la maison, la baïonnette au bout du fusil. Du Val, commissaire du guet, y étoit aussi. On l'a pris dans son lit, heureusement sans coup férir, car il auroit tué quelqu'un.

» On l'a entouré de cordes; on l'a conduit en

carrosse chez M. Le Blanc, lequel ne l'a point vu, parce qu'il étoit dans son lit indisposé ; mais les frères de M. Le Blanc et le marquis de Tresnel, son gendre, l'ont vu dans la cour, avec nombre d'officiers et des commis qui y étoient. On a ordonné de le conduire au Châtelet, à pied, afin que le peuple le vit et sût sa capture.

» On dit ici que ce Cartouche étoit insolent, qu'il grinçoit des dents, et qu'il a dit qu'on aurait beau le garrotter, qu'on ne le tiendrait pas longtemps. Le peuple le croit un peu sorcier ; mais, pour moi, je crois que la fin de sa sorcellerie sera d'être rompu vif.

» On l'a ainsi conduit au Grand-Châtelet, avec un concours de peuple étonnant ; on l'a mis dans les cachots, attaché le long d'un pilier, afin qu'il ne puisse pas se casser la tête contre les murs ; et à la porte du cachot, il y a quatre hommes de garde. Jamais on n'a pris de pareilles précautions contre un homme. Il sera demain interrogé.

» On dit déjà que cet homme assassiné est de sa façon ; que c'étoit une mouche qui s'étoit

jointe à lui pour voler, mais que Cartouche, fin, craignant que ce ne fût un tour pour le prendre, auroit conduit son faux compagnon derrière les Chartreux, sous prétexte de quelque entreprise, après avoir fait plusieurs vols ensemble, et que, pour payer son infidélité et pour intimider les autres, il l'avoit accommodé de la sorte.

» Ce qui est étonnant, c'est que Cartouche étoit, lui quatrième, dans sa chambre avec vingt coups à tirer. Il étoit sur son lit à raccommoder sa culotte; mais à la vérité ils ont été surpris par un de leurs compagnons.

» On dit qu'il répond fort bien, et que ce n'est point lui qui s'appelle Cartouche; que son nom est Jean Bourguignon; qu'il est de Barle-Duc. On en saura davantage par la suite. »

Par le tapage que produisait son arrestation on peut juger combien Cartouche s'étoit rendu redoutable à la population, qu'il exploitait depuis une dizaine d'années avec un bonheur qui ne fut égalé que par son audace.

Je suis bien loin de partager l'opinion de l'auteur des *Nouvelles causes célèbres*, qui pense



que les hauts faits de tous les bandits qui pullulaient alors dans la capitale se sont résumés dans cette figure légendaire, et que le peuple, toujours avide de l'extraordinaire, même en question de forfaits, s'était habitué à attribuer à Cartouche les attentats des grands criminels du temps, tels que *Balagny le capucin*, *Dantraques*, *Louis Marcant*, *Rozy le craqueur*, *Charles Blanchard, dit Gaillard*, *Pierrot le Bossu* et surtout *Pélissier dit Boileau*, fameux criminel pendu le 17 juillet 1722, qui avait peut-être autant de droits que Cartouche à la triste célébrité dont celui-ci semble avoir eu le monopole.

Je vais en donner la preuve par la nomenclature des exécutions qui feront l'objet du chapitre suivant. Jamais les arrêts motivés par les vols et par les attaques à main armée ne se multiplièrent autant que de 1715 à 1725. On dirait que la moitié du peuple de Paris s'était mise à voler l'autre.

Cette fièvre de rapines et de crimes n'a rien que de normal.

La Régence fut une époque de transformation

sociale. L'esprit public, comprimé par la sévère autocratie de Louis XIV, commençait à se détacher de la glèbe, et, dans sa réaction contre l'ascétisme des dernières années du grand roi, il ne voulait plus d'autre souci que celui des satisfactions matérielles. Une sorte de délire s'était emparé de la nation. — L'honneur, cet antique objet de sa vénération, je dirai presque de son culte, avait cédé son piédestal au plaisir, et la licence, conséquence du relâchement des mœurs, avait rapidement pénétré dans les couches inférieures de la société. En même temps, le Système qui, en un jour, enrichissait les pauvres, appauvrissant les riches, initiait, comme je l'ai déjà dit, nobles, bourgeois, manants, tout un peuple enfin, aux vertigineuses émotions du jeu. Le dieu hasard se substituait à ces anciens dieux que les ancêtres appelaient travail patient et probité résignée. C'était lui qu'on invoquait, c'était vers lui que tendaient les rêves et les aspirations de la multitude.

Cette fièvre des richesses, cette soif des plaisirs, ce va-et-vient des fortunes, peuplaient Paris d'un monde d'ambitieux déçus, de joueurs

ruinés, de libertins inassouvis, tout prêts à demander au crime les jouissances qu'une vie régulière leur avait refusées. Le luxe des valets s'était accru dans des proportions inouïes; l'armée du désordre y puisait un contingent considérable; elle se recrutait, du reste, jusque dans les régiments; elle trouvait encore, dans la connivence d'une police (1) mal organisée, peu ou point surveillée, les éléments d'une puissance redoutable.

Ce fut ainsi que le banditisme, tant individuel qu'organisé, put entrer en lutte ouverte et déclarée avec la société, opposer une force aux forces que l'on employait pour le détruire, et poursuivre impunément, pendant quelques années, le cours de ses attentats et de ses déprédations.

Cartouche est resté l'idéal des voleurs du dix-huitième siècle. Il représente parfaitement,

(1) Un lieutenant de la compagnie du lieutenant criminel donnait, moyennant finance, des *permis de séjour* aux voleurs. Il s'entendait avec un huissier du Châtelet pour relâcher tout filou pris sur le fait s'il pouvait payer dix pistoles.

FOUQUIER (*Causes célèbres*).

dans la sphère du crime, l'époque de transition à laquelle il vivait. Il y a, dans la physionomie de ce malfaiteur, quelque chose qui tient à la fois du brigand du moyen âge et du filou de notre temps. Comme le premier, il en appelle souvent à la force brutale, mais la ruse est son arme favorite : il y est passé maître. Il a l'intuition de tous les perfectionnements que ses successeurs apportèrent dans l'art de plus en plus difficile de s'approprier le bien d'autrui, et on peut dire de lui qu'il est l'initiateur des voleurs de notre génération.

Quoi qu'il en soit, la biographie de Cartouche ne saurait entrer dans le cadre de mon récit. Cette biographie a été faite et fort bien faite (1), tant au point de vue romanesque, qu'au point de vue, plus sérieux et plus scrupuleux, de l'histoire. Mais, comme tous ses pairs, Cartouche ne m'appartient qu'au moment où

(1) DESSESSART. — *Procès célèbres*.

NICOLAS RAFOT DE GRANDVAL. — *Le vice puni ou Cartouche*, poëme. Anvers, 1725.

MAURICE. — *Histoire authentique de Cartouche*.

A. FOUQUIER. — *Nouvelles causes célèbres*.

la loi le remit entre les mains de celui de mes ancêtres qui représentait alors le châtement.

Je me bornerai donc à dire quelques mots de la naissance et de la vie de Cartouche et de ses principaux complices, et à reproduire quelques anecdotes qui se trouvent dans mes notes.

Cartouche a ce point de ressemblance avec les demi-dieux de la fable, que les origines qu'on lui prête sont des plus contradictoires. La version qui réunit le plus de probabilités est celle qui le fait naître d'un tonnelier du Marais, et prétend que ce fut dans une échoppe de la rue du Pont-aux-Choux que se passa son enfance et que se développèrent ses premiers instincts de maraude.

Tout ce qui se raconte de l'enfance de Cartouche appartient au domaine de la légende, et je n'ai pas même à le réfuter. Tour à tour bohémien, aide-recruteur et soldat, il paraît être revenu à Paris vers l'année 1715. Ses biographes ont prétendu que la paix l'avait jeté sur le pavé du roi. Il me paraît bien plus naturel de faire à Cartouche les honneurs d'une désertion dans les règles.

Ce qu'il y a de moins fabuleux, c'est cette tradition qui le dote de la puissance organisatrice d'un général d'armée et qui nous montre ce César de grand chemin à la tête d'une légion dans laquelle il avait établi une hiérarchie militaire, une unité de commandement et d'action, qui avait ses affiliés et ses espions dans toutes les classes, des recéleurs à tous les coins de rues, et jusqu'à des chirurgiens.

Ainsi constituée vis à vis d'une police à peu près impuissante, la bande de Cartouche a placé la société dans un tel péril, qu'une plus longue impunité lui eût donné les proportions d'une véritable calamité publique.

Le nombre des voleurs était si considérable, les attaques nocturnes si fréquentes, qu'on ne sortait le soir qu'avec une escorte, qu'on organisait des espèces de caravanes pour traverser les ponts ou pour cheminer le long des quais; les malfaiteurs agissaient avec tant d'ensemble et sur des plans si bien combinés, que toutes leurs tentatives étaient couronnées de succès. Il serait impossible de donner une autre explication à la prodigieuse multiplicité de leurs attentats.

La vigueur et l'audace de Cartouche, son génie fécond en stratagèmes, son agilité d'acrobate, l'énergie avec laquelle il résistait aux privations, aux fatigues, et surtout son intelligence, vraiment supérieure, le désignaient naturellement à devenir le chef de toutes ces bandes, qui réunirent un nombre aussi considérable de membres actifs que d'affiliés de toutes sortes.

Certaines aventures, dans lesquelles des personnages appartenant à l'aristocratie jouèrent un rôle que la médisance des salons commenta et amplifia largement, le mirent à la mode ; une évasion heureuse, quelques exploits originaux, achevèrent de le populariser.

Le vol commis au préjudice de l'archevêque de Bourges défraya pendant quelques jours la verve des conteurs de nouvelles.

Monseigneur le cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, partait pour un voyage, lorsqu'un peu au-dessus de Saint-Denis, il fut arrêté et dévalisé par la troupe de Cartouche. On lui prit sa croix pastorale, son anneau pontifical, dix louis d'or que son éminence avait



dans sa bourse, un pâté de rouges-gorges et deux flacons de vin de Tokay qu'elle avait gagnés à M. de Breteuil, — maigre rançon pour une aussi noble capture.

Sur ce thème, l'esprit satirique du temps a brodé sa petite chronique scandaleuse.

On prétendit que les voleurs avaient pris l'abbé Cérutti, que le prélat avait dans son carrosse et qui était très-jeune et très-joli garçon, pour une demoiselle en soutane; que Monseigneur de Bourges s'étant montré fort offensé de cette supposition, Cartouche avait châtié son subordonné en lui disant : « Voilà pour t'apprendre à manquer de respect à NN. SS. du clergé. Et voyez donc cet en-diablé qui va s'attaquer au cardinal de Bourges ! Ne sais-tu pas qu'il ne veut pas recevoir ses dîmes lorsque ses censitaires ont été grêlés ? »

Madame la marquise de Beaufremont fut également l'héroïne d'une de ces historiettes peu authentiques.

On prétendit qu'elle distribuait des laissez-passer pour être distribués aux voleurs de

nuît ; qu'on avait lieu d'être étonné du crédit qu'elle avait sur Cortouche, et voici la raison à laquelle on attribua ces bons procédés.

Une nuit qu'elle était rentrée chez elle à deux heures du matin, et que ses femmes l'avaient déshabillée, elle les renvoya et se mit à écrire au coin du feu. Tout à coup elle entendit un bruit étouffé dans sa cheminée, et bientôt après elle vit dégringoler au milieu d'un nuage de suie, de nids d'hirondelles et de plâtras un homme armé jusqu'aux dents. Comme, dans cette chute rapide, le visiteur nocturne avait fait rouler bûche et tisons au milieu de la chambre, il prit les pincettes et, sans s'occuper de l'effet que devait produire une si singulière entrée, il remplaça méthodiquement tous les tisons dans la cheminée, repoussa du pied quelques morceaux de braise, afin de ne point les écraser sur le tapis, et se tournant enfin vers madame de Beauffremont.

— Oserais-je vous demander, Madame, lui dit-il, à qui j'ai l'honneur de parler.

— Monsieur, balbutia la marquise tremblante de frayeur, je suis madame de Beauffre-

mont, mais comme je ne vous connais pas du tout, et que vous ne me paraissent point avoir la physionomie et les façons d'un voleur, je ne saurais deviner pourquoi vous arrivez dans ma chambre au milieu de la nuit et par la cheminée.

— Madame, aurait répondu l'inconnu, veuillez m'excuser; en pénétrant ici, je ne savais point précisément quel domicile je me trouvais contraint de violer. Aussi, pour abréger une visite que vous trouvez sans doute importune, permettez-moi de vous prier d'avoir la bonté de m'accompagner jusqu'à la porte de votre hôtel.

En même temps il tirait un pistolet de sa ceinture et prenait une bougie allumée.

— Mais, Monsieur.

— Madame, ayez la complaisance de vous dépêcher? ajouta-t-il en armant son pistolet. Nous allons descendre ensemble et vous voudrez bien ordonner de tirer le cordon.

— Parlez plus bas, Monsieur, parlez plus bas, le marquis de Bauffremont pourrait vous entendre! reprit cette malheureuse femme éperdue.

— Mettez votre mantelet, Madame, ne restez pas en peignoir ; il fait un froid extraordinaire.

Tout s'arrangea selon la volonté de l'audacieux visiteur. Madame de Beauffremont en demeura si troublée qu'elle fut obligée de s'asseoir un moment dans la loge du suisse, aussitôt que l'homme eut passé la porte de l'hôtel. Alors elle entendit qu'on frappait à la fenêtre de la porte du suisse, qui donnait sur la rue, et la voix de l'homme au pistolet qui disait :

— Monsieur le suisse, j'ai fait cette nuit une ou deux lieues sur les toits pour échapper aux mouchards qui me poursuivaient. N'allez pas dire à votre maître que ce soit affaire de galanterie, ni que je sois l'amant de madame de Beauffremont, vous auriez affaire à Cartouche, et, du reste, on aura de mes nouvelles après-demain par la petite poste.

Madame de Beauffremont remonta chez elle, alla réveiller son mari, qui lui soutint que c'était un cauchemar, qu'elle avait fait un mauvais rêve. Deux ou trois jours après cette

aventure, elle reçut une lettre d'excuses et de remerciements tout à fait respectueuse et très-bien tournée, dans laquelle était renfermé un sauf-conduit pour madame de Beauffremont et un acte d'autorisation pour en délivrer à sa famille. La lettre avait été précédée par une petite boîte renfermant un beau diamant sans monture que madame Lempereur, la joaillière, estima deux mille écus, somme que M. de Beauffremont fit déposer, pour les malades de l'Hôtel-Dieu, entre les mains du trésorier de France.

La rédaction de cette anecdote, insérée tout au long et à peu près dans les mêmes termes dans les Mémoires de la marquise de Créquy, suffit à démontrer son invraisemblance.

Ce qui est plus exact, ce qui aura au moins le mérite d'être inédit, c'est le tour que Cartouche joua au chevalier du guet, qui fut en plein jour dépouillé de son argenterie.

Le chevalier du guet prenait ses repas dans une salle située au rez-de-chaussée de son hôtel et dont les croisées donnaient sur la cour.

Un jour, vers midi, comme il allait se

mettre à table, la porte s'ouvrit avec fracas, et il vit déboucher un magnifique carrosse, derrière lequel se tenaient deux grands diables de laquais, vêtus d'écarlate et galonnés sur toutes les coutures.

Un vieillard raide et gourmé descendit de l'équipage et, s'annonçant comme un Anglais de distinction, il demanda à parler à M. le chevalier du guet.

On l'introduisit dans la salle à manger; en apercevant le dîner du fonctionnaire sur la table, le noble étranger se confondit en excuses, il refusa de s'asseoir, et n'ayant, dit-il dans un baragouin qui ne devait laisser aucun doute sur la nationalité qu'il se donnait, que quelques mots à dire à monsieur le chevalier du guet, il l'attira dans un angle de l'appartement, en ayant soin de se placer de façon à ce que son interlocuteur fût forcé de tourner le dos aux fenêtres.

Après lui avoir raconté comment une lettre anonyme l'avait averti que, dans la nuit suivante, les bandits attaqueraient l'hôtel qu'il habitait; après lui avoir demandé des

sentinelles ; après avoir promis cent guinées aux archers s'ils parvenaient à s'emparer du fameux Cartouche, contre lequel le généreux gentilhomme manifestait le plus britannique des acharnements, il prit congé de son hôte, qui, enchanté des agréables relations que lui promettait cette nouvelle connaissance, voulut le reconduire jusqu'à sa voiture, et considéra pendant quelques instants sur le seuil de la porte de l'hôtel, le magnifique équipage qui s'éloignait.

Il fut tiré de cette contemplation par les cris de son valet qui, en rentrant dans la salle à manger, venait de s'apercevoir que la table était complètement dévalisée de son argenterie.

Cartouche, car c'était lui, avait si bien joué son rôle que M. le chevalier du guet défendait son visiteur contre les accusations de ses gens, et affirmait qu'il ne s'était pas même approché de la table.

Mais quelques soldats, en passant dans la cour, avaient vu les gens du noble étranger, nonchalamment adossés contre la croisée



ouverte ; or, la table était placée à peu de distance de cette croisée, et il devenait probable que tandis que le faux Anglais accaparait l'attention de monsieur le chevalier du guet, les grands laquais, que celui-ci n'avait point encore admirés selon leurs mérites, étendant les bras, faisaient main basse sur les couverts.

Quelques instants après, ces soupçons devenaient une certitude, car un commissionnaire apportait à monsieur le chevalier une douzaine de cuillères et de fourchettes en bel étain, pour remplacer celles qu'il avait perdues.

Le trait saillant de toutes les actions de Cartouche, c'est la spirituelle gaminerie qui leur sert presque invariablement de corollaire. Le voleur ne se contente presque jamais de dépouiller ses victimes, il les raille le plus désobligeamment qu'il lui est possible. C'est encore là un des secrets de sa renommée ; Cartouche avait compris qu'il lui serait beaucoup pardonné s'il amusait ceux auxquels il faisait peur.

Ce fut le 27 octobre, que Charles Sanson vit Cartouche pour la première fois. Il était encore au Châtelet, et une affluence considérable se pressait aux portes de la prison. Tout le monde voulait pouvoir dire : Je l'ai vu ! et les permis de visiter le bandit étaient sollicités comme le sont ordinairement les plus grandes faveurs. Les femmes se montraient les plus après à cette immorale curée ; la maîtresse du régent, madame de Parabère, malgré les souvenirs cruels que cette circonstance devait réveiller en elle, voulut, une des premières, contempler les traits de l'homme auquel on prêtait autant de bonnes fortunes que de crimes : elle vint au Châtelet déguisée en grisette, et accompagnée de M. de Nocé et de Tresnel.

Seul peut-être, Charles Sanson avait le droit de se montrer plus patient ; mais la légèreté des sentiments qui caractérise cette époque, avait, paraît-il, gagné jusqu'à l'exécuteur des hautes-œuvres lui-même : il ne sut pas résister aux instances de quelques amis qui lui demandaient de les accompagner à cet étrange spectacle ; il ne comprit pas que c'était une

mauvaise action de se montrer avant l'heure à celui pour lequel sa présence était la plus cruelle des menaces.

Dans ses notes, Charles Sanson lui donne quarante ans, ce qui ne s'accorde pas avec la date réelle de sa naissance, mais peut s'expliquer par les traces que les passions, la débauche et les fatigues de son métier avaient laissées sur son visage en le vieillissant avant l'âge.

C'était, dit-il, un homme que sa maigreur faisait paraître grand, bien que sa taille ne dépassât pas la moyenne. Son front était extraordinairement développé à la hauteur des oreilles ; il avait les cheveux rares et crépus, le nez épaté d'un dogue, la bouche grande, les yeux bridés et ne manquant pas de malice. Son visage était laid et ridé ; et, ajoute-t-il, nous le regardions avec surprise, tant nous étions étonnés en pensant que c'était de ce magot que l'on avait fait un voleur de cœurs. Nous ne pûmes nous empêcher de nous communiquer notre étonnement. Il paraissait joyeux et bien portant, et lorsqu'un de nous lui demanda s'il était vraiment Cartouche, il haussa

les épaules et chanta un refrain dans la langue des voleurs.

Il reconnut son terrible visiteur.

Charles Sanson raconte qu'il le vit pâlir; ses paupières et ses lèvres frissonnèrent : mais ce trouble ne dura qu'un instant; il se remit presque aussitôt, et affectant plus de gaieté qu'il n'en avait montré jusqu'alors, faisant une double allusion au supplice qui l'attendait et à la canne que l'exécuteur tenait à la main, il lui demanda s'il l'avait apportée pour prendre sa mesure.

A la suite d'une tentative d'évasion qui faillit être couronnée de succès, on transféra Cartouche à la Conciergerie.

Voici comment Barbier raconte cette tentative qui donne la mesure de l'audacieuse énergie du prisonnier :

« La nuit du lundi au mardi, Cartouche pensa s'aller voir jouer lui-même (1). Il était

(1) Cinq jours après l'arrestation de Cartouche on l'avait mis à la scène à la Comédie-Italienne dans une pièce intitulée : *Arlequin-Cartouche*, et peu de temps après à la Comédie-Française dans une pièce de Legrand, intitulée : *Cartouche*.

dans un cachot avec un autre homme, qui, par hasard, était un maçon, lequel n'étoit pas lié. Ils ont fait un trou à un tuyau de fosse; ils sont tombés dedans sans mal, parce que l'eau de la rivière passe et enlève tout. Ils ont ôté une pierre de taille très-grosse et sont entrés dans la cave d'un fruitier, dont la boutique est sous l'arcade. Notez que le maçon avait attrapé une barre de fer dans la démolition du tuyau. De la cave, ils sont montés dans la boutique du fruitier, laquelle n'étoit fermée que par un petit verrou; mais ils ne voyoient pas clair : *malheureusement* (l'adverbe est de Barbier) il y avoit un chien dans la boutique, qui fit un bruit de tous les diables. La servante se leva en entendant du bruit, cria : Au voleur! de toute sa force, par la fenêtre. Le maître fruitier descendit avec

Legrand, qui était l'auteur de cette pièce, et l'acteur Quinault, qui devait y jouer le principal rôle, furent voir Cartouche dans sa prison pour pouvoir mieux le représenter, et lui firent corriger plusieurs scènes pour la fidélité de l'argot. Cette inqualifiable inconvenance donne la mesure des sentiments qui présidèrent au gouvernement du régent.

une lumière, lequel les auroit laissés sortir. Mais, autre *malheur*, quatre archers qui se retiroient, s'amusoient à boire de l'eau-de-vie. Ils vinrent et entrèrent dans la boutique, reconnurent Cartouche, qui avait des chaînes aux pieds et aux mains. Ils le réintégrèrent dans sa prison par la porte de devant.

» Cartouche a été transféré à la Conciergerie, la nuit, sans archers et secrètement ; cela étoit bien plus sûr que d'avertir les archers. Il est dans la tour de Montgommery, bien nourri, mais bien barricadé. »

Le procès de Cartouche ne traîna pas en longueur. Le 26 novembre, la cour rendit un arrêt qui condamnait Louis-Dominique Cartouche, dit *Lamare*, dit *Petit*, dit *Bourguignon*, Jacques Maire dit le *Limosin*, Jean-Pierre Balagny dit le *Capucin*, Pierre-François Gruthus, Duchatelet dit le *Lorrain* et Charles Blanchard dit *Gaillard* à être rompus, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. Le même arrêt condamnait encore deux autres complices de Cartouche, Jean-Baptiste Magdelaine dit *Beaulieu* et

Jean-Baptiste Messier dit *Flamand* à être pendus.

Le lendemain, 27 novembre, Cartouche subit la question. Une hernie, que les chirurgiens constatèrent sur son corps, lui épargna les horreurs de l'estrapade; il souffrit la torture des brodequins avec une constance et une fermeté extraordinaire jusqu'au huitième coin; il refusa de rien avouer.

Lorsqu'il eut été placé sur le matelas, on le transporta dans la chapelle de la Conciergerie où le curé de Saint-Barthélemy, qui avait revendiqué la mission de l'accompagner à l'échafaud, s'efforça d'attendrir cette âme endurcie.

Pendant que cette lugubre scène se passait dans la chambre de la torture, le charpentier des hautes-œuvres avait reçu l'ordre de dresser en Grève cinq roues et deux potences.

Le bruit de l'exécution de Cartouche et de ses complices s'était répandu dans la ville : la Grève, les rues adjacentes étaient encombrées de monde, des fenêtres avaient été louées à des prix considérables. Cinq roués et deux pendus, la fête était complète.



Les magistrats eurent-ils la sage inspiration de ne point donner satisfaction à cette détestable curiosité; voulurent-ils, au contraire, lui réserver un nouvel aliment, ou Balagny, Duchatelet, Blanchard et Maire, qui devaient être exécutés avec Cartouche, se trouvèrent-ils tout simplement trop *fatigués* par la torture pour pouvoir être décemment conduits à l'échafaud? Je l'ignore. Toujours est-il que, vers deux heures de l'après-midi, l'ordre arrivait de descendre quatre des roues et d'abattre une potence, celle qui restait debout étant destinée à pendre en effigie un nommé Le Camus, contumax.

Vers quatre heures, Charles Sanson se rendait à la Conciergerie avec ses valets; et le greffier de la Cour, après avoir lu au condamné sa sentence, le remit aux mains de celui qui avait mission de l'exécuter.

Cartouche était fort pâle; mais ni les souffrances qu'il avait endurées, ni les approches de la mort, qui, dans la personne de l'exécuteur, venait de poser la main sur son épaule, ne paraissaient faire quelque impression sur cette âme d'airain.

La curiosité irréfléchie de la population portait ses fruits amers; Cartouche avait pris au sérieux l'engouement du public. Il allait monter sur l'échafaud comme sur un piédestal, ainsi que les gladiateurs de la Rome des Césars, il voulait expirer au bruit des applaudissements; son dernier soupir devait être un soupir d'orgueil satisfait.

Lorsqu'il eut été hissé dans la charrette qui attendait devant la porte de la Conciergerie, Charles Sanson jeta à la foule le cri traditionnel par lequel s'annonçait la justice, et le sinistre cortège, entouré d'une force considérable d'archers et de soldats du guet, se mit en route.

Chemin faisant, Cartouche, qui était étendu au fond du chariot, le dos appuyé sur le banc où l'exécuteur s'asseyait, manifestait une grande inquiétude. Il essaya plusieurs fois de se retourner pour regarder en avant, mais sans pouvoir y parvenir.

Enfin, n'y tenant plus, il demanda à Charles Sanson si les autres charrettes étaient devant.

Celui-ci lui ayant répondu qu'il n'y en avait

pas d'autres que la sienne, son agitation devint extrême.

Lorsqu'en débouchant du quai de la Tannerie, la charrette tourna pour entrer sur la place de Grève, par un effort surhumain, il se souleva, à l'aide de ses coudes, sur les ridelles de la voiture, de façon à pouvoir jeter les yeux sur l'échafaud.

Lorsqu'il n'aperçut qu'une seule roue il devint livide, de grosses gouttes de sueur perlaient sur son front, il commençait à ne plus pouvoir avaler sa salive, et il répéta plusieurs fois : Les *frollants*, les *frollants* (traîtres).

Evidemment, en voyant que les comparses allaient manquer à la sanglante tragédie dans laquelle il se réservait le premier rôle, cet homme, jusqu'alors si fort, se sentait faiblir. Quelque chose de changé dans le programme de ce comédien, et son courage l'abandonnait, et les affres de la mort commençaient pour lui.

Quels sentiments lui créaient ces angoisses soudaines? Cédait-il à un mouvement de haine contre ceux qu'il supposait avoir acheté leur grâce par ce qu'il appelait de la lâcheté?

Obéissait-il à un exécrationnable égoïsme qui lui rendait son sort moins horrible quand il était celui de tous ceux qui avaient partagé ses plaisirs et ses crimes ; ou subissait-il tout simplement cette soif de vivre encore, ne fût-ce qu'un jour, ne fût-ce qu'une heure, ne fût-ce qu'une minute, qui s'empare de tous les condamnés, lorsque la vue de leur supplice a chassé de leur cœur la vague espérance qui les a soutenus jusque-là ?

Nul ne saurait sonder ces mystères de l'âme. Toujours est-il que le greffier de la Cour, s'étant approché de lui, Cartouche déclara qu'il voulait faire des révélations, et fut conduit à l'Hôtel-de-Ville où se tenaient Messieurs du Parlement.

L'échafaud resta dressé pendant toute la nuit, et pendant toute la nuit aussi une grande partie de la foule, accourue pour assister aux derniers moments de Cartouche, demeura sur la place.

Toutes les fenêtres de la Grève s'illuminèrent comme en un jour de fête. Le froid était vif et piquant ; on improvisa sur la place des

feux, qui pouvaient passer pour des feux de joie. Des marchands de toute espèce de comestibles circulèrent au milieu de la multitude : on buvait, on riait, on chantait autour de l'appareil du supplice, dont la lugubre silhouette se dessinait en noir sur toutes ces clartés, et certes on ne se fût jamais douté que c'était la mort d'un homme qui mettait tout ce peuple en liesse.

Les révélations de Cartouche eurent peu d'importance. Il insista sur l'innocence de son père, de sa mère, de ses frères et de ses maîtresses. Il confessa des crimes dans lesquels sa participation n'avait jamais été douteuse, il appuya sur la part que Pierre-François Gruthus Duchâtelet, qui l'avait vendu et livré, avait eue dans chacun d'eux, enfin il signala quelques recéleurs.

Mais cette nuit eut une influence considérable sur les dispositions de son âme. Le mouvement de terreur qui l'avait porté à demander quelque répit, provoqua, chez lui, le repentir qu'on pouvait attendre d'un Cartouche : il demanda pardon à Dieu de toutes ses

fautes ; il prêta une oreille plus attentive aux exhortations de son confesseur ; il consentit à répéter après lui les litanies des agonisants que le prêtre récitait à son intention.

Le lendemain lorsque, vers une heure de l'après-midi, on le remit pour la seconde fois dans les mains de l'exécuteur, ce n'était plus le même homme : il conservait encore la liberté de son esprit, mais il avait cessé d'affecter un odieux cynisme ; sa fermeté n'était pas diminuée, mais elle avait perdu son caractère de jactance et de forfanterie, et l'on vit quelques larmes dans ses yeux, qui semblaient avoir été faits pour ne jamais pleurer.

Ses déplorables instincts prirent cependant une fois encore le dessus.

Lorsqu'il eut été placé sur la croix de Saint-André, lorsqu'un frémissement d'horreur eut servi d'écho au bruit sourd et mat de la barre qui broyait les chairs en brisant les os, Cartouche cria d'une voix retentissante et comme un joueur qui compte ses coups :

— Un !!!

Mais ce fut tout. La contrition qu'il avait

manifestée reprit immédiatement le dessus, et il ne cessa plus d'implorer la miséricorde divine.

Les arrêts qui condamnaient à la roue étaient mitigés, comme je l'ai déjà dit, par un article secret que l'on appelait le *retentum*.

Le *retentum* déterminait le nombre de coups de levier qui devaient être administrés au patient ; dans le but , tantôt de diminuer ses souffrances, et tantôt seulement de lui épargner l'horrible agonie qui l'attendait sur la roue, il ordonnait à l'exécuteur de l'étrangler secrètement, soit lorsqu'il avait reçu le nombre de coups déterminé, soit aussitôt après l'avoir exposé sur la roue.

Si multipliés que fussent les crimes de Cartouche, il avait été admis au bénéfice du *retentum* ; on lui faisait grâce de la dernière partie de son double supplice ; mais dans son trouble ou dans le désordre d'une exécution si extraordinaire, il arriva que le greffier avait négligé de signifier le *retentum* à l'exécuteur.

Sous ses frêles apparences, Cartouche était



si vigoureusement constitué, qu'il fallut *onze* coups de barre pour le rompre ; et contrairement avec le procès-verbal du greffier, je puis affirmer qu'il vécut encore plus de vingt minutes après avoir été placé sur la roue.

## X

### LES COMPLICES DE CARTOUCHE

Si Cartouche, éprouvant un amer dépit de ne point voir les compagnons de ses crimes partager son supplice, avait pu lire dans l'avenir, il se serait convaincu que ceux-ci n'y gagneraient rien, et qu'ils n'échapperaient pas plus que lui à un châtiment trop mérité. En effet, le quatrième jour qui suivit l'exécution du

célèbre chef de bande, c'est-à-dire le 2 décembre, Balagny, dit le Capucin, et quelques autres lui succédèrent sur cette roue barbare et ignominieuse qui était le dénouement obligé de toutes ces existences anti-sociales. Ils entrèrent dans la voie des révélations, et à la vue de l'échafaud, firent les aveux complets que n'avait pu leur arracher la torture.

Ils compromirent tant de personnes qu'une nouvelle instruction commença et se poursuivit sans relâche, à mesure que les déclarations des coupables impliqués les uns par les autres jetaient de nouvelles lumières sur les immenses ramifications de cette association de malfaiteurs qui avait si longtemps tenu en échec la police, il est vrai, peu redoutable de l'époque. Déjà, à la mort de Cartouche et de Balagny, on comptait plus de soixante-dix personnes dans les prisons, arrêtées comme complices. Ce nombre grossissait tous les jours par suite des révélations incessantes de ces misérables qui croyaient échapper à la mort par la délation, et, au mois de juin de l'année suivante, il avait dépassé le chiffre de cent cinquante.

Au mois de mars eut lieu l'exécution de Louis Marcant; au mois de juin celle de Rozy, dit *le Craqueur*, et tout ce sang, au lieu de finir par noyer cette affaire, semblait, au contraire, comme une pluie infernale, la féconder, et y faire éclore de nouveaux forfaits. Chaque jour amenait de nouvelles découvertes, et c'est ce qui montre la profonde erreur dans laquelle sont tombés ceux qui ont contesté à Cartouche, centre et pivot de cette horrible association, l'esprit organisateur qu'il lui avait fallu pour étendre cet immense filet sur la société parisienne.

Rozy fut encore plus prodigue de révélations qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé. Dans la nuit qui suivit le dernier interrogatoire qu'il avait subi avant de marcher à la mort, on arrêta quatre-vingts personnes qui furent toutes conduites à la Conciergerie. M. Arnould de Boueix, conseiller rapporteur, passa trente-deux heures consécutives à les entendre les unes après les autres.

Ce magistrat fit preuve, dans toute la suite de cette affaire, d'un zèle et d'une fermeté qui

ne se démentirent point. Quelques-uns l'accusèrent même d'avoir montré peut-être trop de rigueur et de dureté. Le fait fût-il vrai, qu'il ne serait pas difficile de lui trouver une excuse bien légitime. M. Arnould de Boueix, issu d'une vieille famille de robe, était fils d'un ancien lieutenant criminel du présidial d'Angoulême, qui était venu à Paris, il y avait de cela plusieurs années, pour soutenir un procès et qui avait été assassiné, comme il s'en retournait dans sa province, après avoir obtenu gain de cause. De pareils souvenirs pèsent sur la vie entière de celui qui se sent un pareil crime à venger; il ne faut donc pas s'étonner de la haine particulière que M. Arnould de Boueix portait aux meurtriers.

Le plus particulier des révélations de Rozy, c'est qu'elles firent peser les charges les plus sérieuses sur deux exempts de police nommés Leroux et Bourlon, dont l'aisance suspecte, peu compatible avec leur maigre salaire, aurait dû beaucoup plus tôt éveiller les soupçons. Rozy soutint énergiquement leur connivence avec la bande et les accusa notamment de complicité

dans l'assassinat d'un pauvre diable de poète nommé Vergier qui avait été tué, plus d'un an auparavant, dans la rue du Bout-du-Monde (1).

Les ennemis du Régent, et nous avons vu qu'il n'en manquait pas, cherchèrent à faire rejaillir sur lui une partie de l'odieux de ce crime; on prétendit qu'il y avait eu méprise, et que les assassins soudoyés par ce prince avaient cru frapper Lagrange-Chancel, auteur des *Philippiques*, odes satiriques qui lui avaient causé la plus vive irritation. Cette atroce calomnie tomba à plat et entra peut-être pour quelque chose dans la longanimité que le Régent tint à montrer vis-à-vis de l'auteur de ces vers; car, au lieu de le faire pourrir dans quelque cachot de la Bastille, comme madame de Pompadour fit plus tard pour Latude, il se borna à l'envoyer aux îles Sainte-Marguerite, d'où le poète parvint à s'échapper et à gagner la Hollande.

L'arrestation de Boursin et Leroux fit un

(1) Actuellement la rue Montorgueil.

bruit considérable; ce n'était pourtant pas la première fois qu'on surprenait la police en flagrant délit d'intelligence avec les malfaiteurs; mais ces deux hommes furent si chaudement appuyés que leur affaire prit des proportions singulières. M. d'Argenson, lieutenant de police intervint en faveur de ses subordonnés; M. de La Vrillière, secrétaire d'Etat, qui avait eu autrefois Bourlon à son service, se joignit à lui; tous deux voulaient tirer les inculpés de ce mauvais pas.

Dans la soirée qui suivit leur arrestation, M. de Maurepas vint avec une lettre de cachet pour les enlever de la Conciergerie et les conduire à la Bastille. Le guichetier, qui se considérait sans doute comme ne relevant que du parlement, refusa de les livrer. M. de Maurepas revint avec une nouvelle lettre de cachet, qui portait l'ordre d'emmener le geôlier lui-même, s'il persistait à refuser d'obéir. On en référa à M. le premier président, qui, de son côté, consulta M. Amelot, président de la Tournelle, et ces deux magistrats se décidèrent à faire remettre Bourlon et Leroux entre les mains des



hommes de M. de Maurepas, qui les conduisirent à la Bastille.

Mais le lendemain, le parlement, jaloux de ses prérogatives, se montra très-courroucé et blâma fort la faiblesse et la complaisance de ses chefs. Après s'être réuni, il députa le procureur général au Palais-Royal; le Régent refusa de le recevoir. A midi, le président Amelot se présenta de nouveau, assisté de deux conseillers. Cette fois ils furent reçus. Ils exposèrent alors très-humblement à Son Altesse Royale qu'elle eût à nommer des commissaires pour achever l'instruction de la bande de Cartouche, car, pour eux, ils allaient faire mettre hors des prisons tous les criminels qui s'y trouvaient encore. Le prince s'effraya du scandale que cela ferait, il céda; et Boursin et Leroux furent ramenés à la Conciergerie.

On aime à rencontrer, surtout aux époques taxées de despotisme et d'arbitraire, ces exemples de fermeté et d'indépendance qui ont si souvent honoré la magistrature française. Toutefois, j'ai lieu de croire que Boursin et Leroux se tirèrent sains et saufs de cette bagarre, car

je ne retrouve plus leurs noms sur les tristes listes nécrologiques de Charles Sanson.

Cependant l'échafaud et la potence ne chôchèrent point en cette année 1722, et on crut n'en jamais finir avec les ramifications de la bande de Cartouche, que l'auteur des *Nouvelles causes célèbres*, par amour du paradoxe sans doute, a voulu faire passer pour une chimère.

Après le tour des hommes, ce fut celui des femmes. Cartouche ne se piquait pas, on le croira sans peine, de rigidité dans ses mœurs. Il traînait à sa suite, dans les campements de sa vie nomade, un sérail d'odalisques qui n'étaient pas seulement pour lui un charme et une distraction, mais d'utiles et puissants auxiliaires, mettant souvent la main à la pâte et jouant, grâce à leur sexe qui écartait les soupçons, un rôle important dans toutes ces entreprises aventureuses. Elles avaient eu leur part dans les péripéties, il fallait bien qu'elles l'eussent dans le dénouement.

On pendit successivement, dans le mois de juillet 1722 et à peu de jours d'intervalle, deux des maîtresses en titre du célèbre bandit : la

filles Néron et la grande Jeanneton. Cette dernière avait fait des aveux complets et déclaré pendant la question une foule de vols, à l'occasion desquels il y eut encore plus de soixante nouvelles arrestations, portant principalement sur ces abominables femmes qui excitent les malheureuses filles à la débauche et les précipitent dans la carrière du crime.

Parsuite de ces révélations incessantes, tous les récéleurs finissaient par tomber sous la main de la justice. On vit avec stupeur figurer parmi eux plusieurs orfèvres grandement établis et qui avaient jusque-là passé pour d'honnêtes et notables commerçants. On a fait honneur à la police moderne, et particulièrement à Vidocq et à ses pâles successeurs, de l'invention du *moutonnage*, qui consiste à capter la confiance d'un prisonnier et à le faire *jaser*. Ce serait assurément là une triste invention ; mais je crois que notre époque n'a même pas ce mince mérite. De tout temps, les bas officiers de police ont eu recours à de pareils stratagèmes. Vidocq eut en son temps une habileté particulière, parce que c'était une nature exceptionnelle, et que

ses antécédents et ses relations le rendaient plus apte que tout autre à un commerce intime avec les malfaiteurs. Mais c'est un système qui devait périr avec lui, et si on considère encore Vidocq comme un géant, il faut convenir que ceux qui le remplacèrent, paraissent auprès de lui des pygmées.

Enfin, on sait bien que la délation est nécessaire à la police; mais il y a toujours eu des délateurs. Les traîtres ont un ancêtre qui remonte aussi loin que l'ère chrétienne : il s'appelle Judas.

Je me hâte d'ajouter que les révélations si multipliées dans le cours des exécutions des complices de Cartouche, ont une physionomie tout autre que celles qu'on a vues de nos jours. Aujourd'hui, c'est un traitement plus doux dans la prison, l'appât de récompenses pécuniaires, l'espoir d'échapper à une condamnation, qui délient la langue du prisonnier et l'amènent à trahir les secrets de ses co-accusés. Au siècle dernier, ce fut bien différent. Les complices de Cartouche se laissèrent condamner; ils ne parlèrent point pendant le

cours de l'instruction de cette interminable affaire qui dura près de deux ans ; beaucoup supportèrent stoïquement la torture sans vouloir rien avouer ; mais, au pied de l'échafaud ou de la potence, tout cela change. Ces courages s'ébranlent, ces fermetés s'évanouissent, et tous ou presque tous les condamnés font une station à l'Hôtel-de-Ville avant de subir leur supplice. Quel peut donc être le mobile qui engage ces hommes et ces femmes qui ont perdu tout espoir de salut, dont le sort ne peut plus être adouci en rien, quel est le mobile, dis-je, qui les pousse à rompre un silence gardé au milieu des souffrances de la torture, et à avouer non-seulement leurs crimes, mais encore à faire connaître ceux qui y ont participé ? Ce mobile est facile à reconnaître. Presque tous ces malheureux sont ulcérés les uns contre les autres ; ils s'accusent de s'être perdus réciproquement et veulent savourer à leurs derniers instants l'âcre plaisir de la vengeance. Enfin, au milieu de pareilles pensées qu'il devrait exclure, le sentiment religieux, plus vivace qu'à notre époque, touche aussi ces âmes endurcies, et y fait pénétrer

comme une lueur de conscience, le besoin de dire la vérité.

Nous avons vu que Cartouche lui-même n'avait point échappé à cette loi suprême du repentir, et avait donné le signal des révélations qui devaient se continuer si longtemps après lui. Il s'était néanmoins attaché à disculper ses frères, en soutenant qu'ils n'avaient pris part à aucun de ses crimes, parce qu'il les maltraitait plutôt que de consentir à ce qu'ils l'accompagnassent dans ses expéditions. Ce dévouement fut stérile; son jeune frère, à peine âgé de quinze à seize ans, qu'il affectionnait beaucoup, fut condamné aux galères à perpétuité, et à être pendu par les aisselles pendant deux heures sur la place de Grève. On attribue à une imagination de M. Arnauld de Boueix ce mode de pendaison, qui eut, comme on va le voir, les suites les plus fâcheuses.

En effet, à peine cet enfant fut-il attaché en la manière prescrite, qu'il se mit à pousser des cris effroyables, demandant qu'on le fit plutôt mourir que souffrir ainsi. Il disait que tout son sang affluait à la plante de ses pieds, qui se

marbraient effectivement de taches violettes. Charles Sanson et les aides se regardaient tout étonnés et fort inquiets d'une besogne à laquelle, malgré les nombreuses exécutions du temps, ils n'étaient point accoutumés; mais, comme ce petit Cartouche passait pour fort méchant et d'une précocité remarquable en toutes sortes de vices, ils crurent un instant à quelque exagération de ses plaintes pour donner cours à l'irritation qu'il paraissait éprouver. Cependant, en voyant sa face s'injecter, sa langue sortir pendante et la parole mourir sur ses lèvres, ils se hâtèrent de le détacher, bien que les deux heures ne fussent pas expirées. On le transporta à l'Hôtel-de-Ville, où il rendit le dernier soupir sans avoir repris connaissance.

Cet accident fit beaucoup de bruit, et c'est de là qu'on commença à murmurer contre M. Arnauld de Boueix, sur qui on en rejetait la faute. Tanton, oncle de la victime, qui avait été pendu le même jour, mais par le cou, passa inaperçu au milieu de l'émotion causée par la fin tragique de son jeune neveu. C'était pourtant un voleur émérite et qui valait la peine



qu'on y prit garde, car l'instruction constata que, depuis 1695, il ne s'était pas écoulé d'année sans qu'il fit un petit séjour au Châtelet. Le digne garçon était fabricant de chandelles. On ne doit point s'étonner qu'il lui ait toujours été si facile d'éclairer ses juges. Néanmoins, le parlement, qui avait fini par y voir plus clair, crut devoir insérer dans l'arrêt de condamnation quelques énonciations peu flatteuses pour la perspicacité de M. le lieutenant criminel.

Au mois de mars 1723, cette longue procédure se poursuivait encore. Un des principaux complices de Cartouche était condamné, comme ce dernier, au supplice de la roue. De même que ses prédécesseurs, il fit sa halte à l'Hôtel-de-Ville, et compromit à son tour plus de cent personnes. L'instinct de la conservation, qui, par un phénomène tout physique, semble résister, chez quelques hommes, à l'effrayante certitude d'une mort presque immédiate, poussait ces malheureux à prolonger de quelques heures leur existence.

J'en ai heureusement fini avec cette bande,

dont on a osé contester la réalité ; mais je compléterai ce chapitre en énumérant rapidement quelques exécutions qui eurent lieu vers le même temps. Ce fut d'abord celle de Péliissier, dit Boileau, hardi voleur qui, tour à tour chirurgien et gendarme, s'était livré, sous ces deux habits, à des prouesses dignes de rivaliser avec celles de Cartouche. Ayant fait un gros coup qui lui avait permis *de se retirer des affaires*, il était allé se fixer à Lyon, où il tenait un grand train, quand il fut arrêté et ramené à Paris. Son procès fut rapidement instruit, bien qu'il niât tout et prétendit par conséquent n'avoir jamais eu ni complices ni affiliés.

Pendu le vendredi 17 juillet 1722, il refusa les secours et les consolations de la religion, se livrant jusqu'au dernier moment à des accès de rage furieuse. Il paraît qu'il avait placé les richesses qu'il avait si illégitimement acquises, sur la banque de Venise, et qu'il était sur le point de quitter la France, lorsqu'il fut arrêté, victime d'une intrigue dont les douceurs lui avaient fait ajourner des projets de fuite, depuis longtemps conçus et médités.

Ce fut une des dernières exécutions de Charles Sanson. Quoique jeune encore, sa santé allait toujours en déclinant, une sorte de maladie de langueur s'était emparée de lui et les soins de Marthe Dubut furent impuissants à en arrêter les progrès. Il était déjà presque mourant le 24 mai 1726, lorsqu'il lui fallut en quelque sorte quitter son lit pour présider aux apprêts d'un supplice qui ne s'employait que bien rarement : celui du bûcher.



Il s'agissait d'Etienne Benjamin des Chauffours, gentilhomme lorrain, accusé d'un vice infâme, qu'il ne se bornait pas seulement à pratiquer, mais dont il favorisait secrètement la propagation. On avait trouvé chez ce des Chauffours, une liste de plus de deux cents personnes, dont quelques-unes très-marquantes, qui se réunissaient dans sa maison, pour s'adonner à la débauche la plus honteuse. Le cynique régent eût peut-être ri, et, en faveur de la mémoire de son père qui avait été fort suspecté sous ce rapport, il aurait pu laisser assoupir cette affaire, comme il en fut un instant

question ; mais les ministres du jeune roi tinrent à honneur de se montrer plus scrupuleux, et faute de pouvoir atteindre un si grand nombre de coupables , on voulut au moins faire un exemple dans la personne de des Chauffours.

Afin de trouver une pénalité applicable à ce crime étrange , on exhuma les établissements de Louis , où il en est parlé , et où il est dit que l'on doit *ardoir* ceux qui en seront convaincus. Le feu était la peine des hérétiques, et on ne peut disconvenir que le crime en question soit une véritable hérésie , et la plus inconcevable de toutes. Voilà comment des Chauffours, un homme souillé d'impuretés, périt du même supplice que Jeanne d'Arc.

Il le subit avec plus de courage qu'on n'eut dû en attendre de cette nature efféminée et appauvrie par des habitudes anti-physiques. Il est vrai qu'il avait obtenu la faveur du *retentum*, et qu'il fut étranglé secrètement avant d'être livré aux flammes. Le feu prit dans la nuit suivante au collège des jésuites, et parmi les ennemis de cet ordre, les mauvais plaisants

s'amusèrent à dire que c'étaient les cendres de des Chauffours qui l'avaient allumé.

Charles Sanson ne survécut que bien peu à cette exécution. Il rendit l'âme le 12 septembre 1726, à peine âgé de quarante-cinq ans. Sa veuve lui fit faire à l'église Saint-Laurent de grandes funérailles, avec l'assistance de tout le clergé de la paroisse. Une foule de pauvres suivirent le convoi; car, plus sensible et d'un caractère plus communicatif que Sanson de Longval, c'est de lui que datent les habitudes de charité et de bienfaisance par lesquelles la plupart de mes ancêtres se sont efforcés de racheter les cruelles exigences de leur état.

Charles Sanson laissa trois enfants : une fille aînée, Anne-Renée Sanson, née en 1710, qui épousa un nommé Zelle, de Soissons; et deux fils, Charles-Jean-Baptiste Sanson et Nicolas-Charles-Gabriel Sanson, nés, le premier, en avril 1719, et le second en mai 1721. L'âge de ces deux héritiers du glaive de la loi était une belle occasion pour Marthe Dubut de décliner une telle succession. Elle en jugea autrement et fit, au contraire, de pressantes et

d'actives démarches pour que, malgré sa jeunesse, Charles-Jean-Baptiste fût officiellement investi du sinistre emploi que son père venait de laisser vacant. La sévère figure de cette femme, qui fait partie de mes portraits de famille, indique bien qu'elle devait être d'une trempe peu commune et se faire de singulières notions sur les devoirs de la maternité. Elle se crut obligée de conserver intact à ses fils l'héritage de leur père, en y comprenant le fardeau des redoutables fonctions qu'il avait exercées.

Appuyée par le lieutenant criminel et le procureur général, chez lesquels elle se présenta avec son deuil de veuve, elle réussit dans ses démarches, et Charles-Jean-Baptiste Sanson avait à peine sept ans quand cette Artémise de l'échafaud le fit nommer maître des hautes œuvres. Pendant sa minorité, deux questionnaires remplirent l'emploi sous son nom ; ce furent d'abord Georges Hérisson, appelé plus tard comme exécuteur à Melun, puis un nommé Prudhomme.

Bien que ce pauvre enfant fût conduit par

ses suppléants à la place de Grève et assistât aux exécutions pour les légaliser par sa présence, il n'était point d'âge, comme son père et son aïeul, à noter les impressions qu'il recevait de ce sanglant ministère. Il s'ensuit donc une lacune dans ces Mémoires qui m'oblige à passer presque sous silence plusieurs exécutions, notamment celle de Nivet et de ses complices, qui eut lieu le 31 mai 1729. Elle occupait une grande place dans les souvenirs d'enfance de Jean-Baptiste Sanson, et ce que je puis en dire est venu jusqu'à moi par tradition orale.

Ce Nivet était un voleur presque aussi fameux que Cartouche et beaucoup plus cruel, car on releva contre lui un nombre bien plus considérable de meutres et d'assassinats. Il resta près d'un an à la Conciergerie où il était fort bien traité, parce qu'il avait livré tous ses complices : entre autres Baremont, fils d'un rôtisseur de la rue Dauphine, et un vieillard septuagénaire qu'on était allé rechercher jusqu'à Cette, en Provence. Ce dernier vivait honnêtement depuis dix ans après avoir eu une



existence des plus orageuses, car il avait été marqué à l'âge de vingt ans.

Il montra au moment du supplice un courage et une fermeté extraordinaires. Tandis que Nivet et Baremont, déjà liés sur la croix, se lamentaient et obtenaient qu'on les détachât sous prétexte de nouvelles révélations, il attendit la mort stoïquement en déclarant qu'il ne voulait rien dire. En effet, il fut rompu vif sans proférer un mot ni pousser un cri, et pourtant, à cause de sa constitution robuste, il resta près de deux heures tout sanglant et tout mutilé sur la roue avant de rendre le dernier soupir.

La lacune que l'extrême jeunesse de Jean-Baptiste Sanson laisse dans nos annales de famille, me prive aussi de détails à donner sur l'exécution de Poulailher qui semble clore la liste des assassins célèbres dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Tout ce que je sais, c'est qu'autant Nivet parut l'emporter sur Cartouche par la cruauté, autant Poulailher, si l'on s'en rapporte à différents écrits publiés sur lui, semble dépasser tous ceux qui l'ont précédé

par l'audace et la féroçité. On va jusqu'à porter à plus de cent cinquante le nombre de ses victimes; c'est ici que je serais tenté de croire à l'exagération et au fantastique.

Néanmoins, je dois reconnaître que la rigueur avec laquelle il fut traité, donne à penser qu'il avait inspiré une profonde horreur à ses juges. Il fut soumis à des tortures impitoyables, rompu vif et jeté, vivant encore, dans les flammes d'un bûcher.

Mais laissons un moment le souvenir de tous ces types de vile perversité et de basse scélératesse; nous arrivons à un homme plus cruellement traité encore, parce que son crime, parti peut-être de moins bas, avait visé plus haut. J'ai besoin de recueillir mes forces pour le récit de ce supplice inouï, dont les cruautés atroces forment un étrange contraste avec les mœurs dissolues du temps qui en fut témoin.

## XI

FRANÇOIS DAMIENS

L'assassinat politique, le crime qui, en s'attaquant à la personne du souverain, semble mettre en question l'existence du peuple qu'il gouverne, répugne tellement aux mœurs et aux sentiments de notre nation, que le public ne consent jamais à voir en lui l'acte isolé d'un fanatique et d'un fou.

A de bien rares exceptions près cependant, la pensée de l'assassinat politique ne saurait germer que dans un cerveau malade d'une exaltation poussée jusqu'à la démence ; et il est bien rare que le régicide ait d'autres complices que ceux qu'un procureur général, devenu plus tard ministre de Louis-Philippe, désignait. dans un procès qui souleva une réprobation légitime et universelle, par le nom assez équivoque de *complices moraux*.

Dans les troubles qui ébranlent les sociétés jusque dans leurs bases, dans ces temps fiévreux qui précèdent ou qui suivent les révolutions, tous les esprits fermentent, et il se rencontre des maniaques dont l'ivresse devient du délire. Ce sont les régicides.

Lorsqu'elle se trouve ainsi surexcitée, l'imagination sombre et malsaine de ces insensés suppose que le poignard peut devenir l'*ultima ratio* d'une opinion ; ils succombent à la tentation qui les pousse à sortir de leur obscurité, par ce qui leur apparaît comme un glorieux martyre. Ils conçoivent, ils méditent leur crime dans le silence et dans l'isolement ; ils en cher-

chent, ils en trouvent la justification dans ce qu'ils lisent, dans ce qu'ils voient, dans ce qu'ils entendent. Tous ceux qui souffrent, tous ceux qui protestent, tous ceux qui maudissent, deviennent, sans s'en douter, les instigateurs d'un forfait qu'ils détesteront. On pourrait donner à ces malheureux un peuple entier pour complices, tandis qu'ils n'ont cédé qu'à la toute-puissance de la frénésie qui les domine.

Ravaillac a-t-il eu d'autres complices que ceux-là? On l'a dit, mais rien n'est moins prouvé. Malgré les assertions de la d'Escoman, il semble probable que dans les affreux tourments que l'on infligea au meurtrier d'Henri IV, et surtout en face de l'indignation qui lui révéla si éloquemment le sentiment public, Ravaillac, à ses derniers moments, se fût décidé à désigner la main qui l'avait armé.

Si le doute a survécu au procès de Ravaillac, il est certain que dans l'affaire dont je vais m'occuper il n'y eut d'autre coupable que celui qui expia sur la roue le crime qu'il avait commis.

Le 4 juillet 1756, un vol considérable était commis au préjudice d'un négociant de Saint-

Pétersbourg, nommé Jean Michel, qui était logé rue des Bourdonnais, chez un sieur Desprez, fripier.

Pendant son absence, on avait forcé une armoire et éventré la sacoche dans laquelle le négociant serrait son argent; on avait enlevé deux cent quarante louis.

En même temps, le sieur Jean Michel s'apercevait qu'un domestique, qu'il avait pris quelques jours auparavant, avait disparu. Il ne douta pas un instant qu'il ne fût l'auteur du vol, et il alla le dénoncer à la justice, qui commença des poursuites.

Ce domestique infidèle se nommait Robert-François Damiens.

En étudiant les interrogatoires du régicide, on acquiert la conviction que le vulgaire larcin par lequel Damiens venait de débiter dans la carrière du crime ne fut pas sans influence sur l'attentat auquel il dut sa funeste célébrité.

Damiens était né le 9 janvier 1715, au village de la Thieuloy, à cinq lieues d'Arras. Son père, de fermier qu'il avait été, devint garçon

de charrue. Il avait neuf ans lorsque sa mère mourut; à seize ans, il entra en condition chez un métayer de son pays natal.

Les méchantes dispositions de Robert-François Damiens se révélèrent dès l'enfance : son caractère était sombre et chagrin , son humeur violente. La moindre résistance à ses caprices provoquait chez lui des accès d'une colère insensée ; ses prédilections pour la paresse et le vagabondage s'opposaient à ce qu'il séjournât quelque temps chez le même maître, et je n'entreprendrai pas de le suivre dans l'odyssée qu'il accomplit de place en place.

Tour à tour cultivateur, serrurier, garçon de cabaret, valet d'armée, marmiton et domestique au collège Louis-le-Grand , il exerçait ce dernier emploi , lorsqu'en février 1739 il épousa une fille de cuisine, nommée Elisabeth Molerienne, qui était au service de la comtesse de Crussol.

Il en eut deux enfants : un fils mort à l'âge de six ans, et une fille qui, à l'époque du crime, travaillait en qualité d'enlumineuse



chez un marchand d'estampes du quartier Saint-Jacques.

Le mariage n'avait point modifié l'humeur vagabonde de Damiens; la paternité n'eut aucune influence sur ses mauvais penchants. Après avoir continué de courir les places pendant les dix-sept années qui suivirent son union, il finit par voler son dernier maître, comme je viens de le raconter.

Pour échapper aux poursuites, Damiens se réfugia en Picardie.

La procédure a déterminé, clocher par clocher, l'itinéraire que suivit Damiens, et heure par heure l'emploi de son temps pendant les cinq mois qui s'écoulèrent entre son départ de Paris et son retour dans la même ville.

En se trouvant pourvu d'une somme relativement considérable, la première pensée de Damiens fut de se donner les luxueuses jouissances qui devaient être depuis longtemps l'objet de ses ardentes convoitises. Il quitte Paris en chaise de poste, et se rend à Saint-Omer. Un de ses frères était établi peigneur de laines dans cette ville; sa sœur, la veuve

Coller, l'habitait également ; son père était à Arcq, portier d'une abbaye ; il alla les voir et leur distribua quelque argent.

Si pauvre que fût cette famille, elle était plus honnête encore. Quelques jours après l'arrivée de Damiens à Saint-Omer, une lettre de Louis, le second des enfants, placé également à Paris en qualité de domestique, faisait connaître à sa sœur le vol dont Robert-François s'était rendu coupable. Cette révélation plongea ces malheureux dans le désespoir : ils supplièrent Robert-François de rendre l'argent qu'il avait dérobé ; mais l'âme basse et corrompue de Damiens ne pouvait se laisser toucher par cette délicatesse de sentiments : la seule conclusion qu'il tira des exhortations des siens, ce fut que la justice ne pouvait manquer d'être sur ses traces, et qu'il ferait sagement de s'éloigner s'il voulait échapper, non-seulement à une restitution, mais au châtement qu'il avait mérité.

Il se réfugia tour à tour à Saint-Venant, à Ypres, à Junotland et à Poperinghe.

A Poperinghe , il donna des indices de

l'obsession qui devait le conduire au régicide.

Les poursuites dont il était l'objet, la fiévreuse inquiétude qui était la conséquence de ces poursuites, en surexcitant son tempérament sanguin, portaient le trouble dans ses facultés mentales. L'humeur violente dont j'ai parlé devait s'exaspérer de l'impossibilité où il se trouvait de jouir en paix du fruit de son larcin ; et peut-être cette fureur concentrée le faisait-elle rêver d'une éclatante vengeance contre cette société assez malavisée pour traquer les malfaiteurs.

A cette époque, le mécontentement était général ; un vague ferment de liberté commençait de germer dans les masses, et une question religieuse apportait un puissant élément de désordre à l'agitation populaire.

Le clergé, mécontent de l'édit du vingtième, ou peut-être voulant associer tous les catholiques à sa querelle contre le jansénisme, exigea des certificats de confession avant de délivrer le viatique. Des refus de sacrements et de sépulture s'ensuivirent, et de grands troubles en furent la conséquence. Le Parle-

ment décréta contre le clergé, le roi cassa les arrêts du Parlement; mais ces décrets, loin de calmer le désordre, l'augmentèrent.

En même temps, les impôts devenant chaque jour plus écrasants, cette odieuse fiscalité dont M. de Malesherbes a révélé les mystères, exaspérait les contribuables, et le roi Louis XV achevait l'œuvre de déconsidération que les hontes de la régence avaient commencée. La majesté du souverain avait tellement perdu de son prestige que lors de l'édit qui ordonnait de saisir et d'envoyer au Canada les gens sans aveu et les vagabonds, on avait été jusqu'à répandre que le roi faisait enlever des enfants pour prendre des bains de sang, et ces accusations avaient trouvé tant de crédules, qu'une émeute de trois jours avait soulevé la ville.

On murmurait partout : dans les châteaux et dans les chaumières; dans les salons et dans les places publiques : il est donc probable que les conversations qu'entendait Damiens dans les cabarets où il passait ses journées à boire, à fumer, à jouer, lui inspirèrent l'attentat qu'il devait commettre.

A Poperinghe , à l'auberge de Jacobus Masselin, il avait fait la connaissance d'un pauvre tisseur de bas nommé Nicolas Playoust, et il avait logé avec lui dans une chambre que l'ouvrier occupait chez une mercière.

Nicolas Playoust déposa, dans l'interrogatoire, que Damiens lui avait semblé être un peu fou. Ils couchaient dans le même lit, et pendant les quinze jours qu'ils demeurèrent ensemble, il s'était aperçu que son compagnon passait la plupart de ses nuits dans l'insomnie; que pendant le jour il était constamment troublé, inquiet; que le moindre bruit suffisait pour le faire tressaillir.

Il raconta plusieurs incidents qui démontraient jusqu'à l'évidence le dérangement du cerveau de Damiens.

C'était ainsi que Damiens avait accusé son hôte d'être sorcier, parce qu'il avait trouvé sous son lit un cierge percé de sept trous; que ce cierge s'était cassé dans ses mains, et qu'on lui avait prédit, disait-il, qu'il serait éternellement malheureux s'il cassait un cierge par mégarde.

Pour le convaincre de son innocence en matière de sorcellerie, Playoust dut conduire son compagnon chez le cirier qui avait vendu le cierge, et celui-ci dut attester que c'était lui qui avait fait ces trous pour marquer le nombre des quarterons.

Il lui répéta plusieurs fois : *Je retournerai en France, j'y mourrai; mais si je meurs, le plus grand de la terre mourra aussi*; et, tout en lui parlant ainsi, dit le témoin, il s'escri-mait comme un homme qui joue du bâton.

Il passait des heures entières absorbé dans ses réflexions, et pendant qu'il rêvait, ses lèvres remuaient comme s'il marmottait des prières. Playoust l'ayant félicité sur sa piété, et lui ayant dit que lorsqu'on priait Dieu autant que lui, on devait être tranquille; il avait répondu : *J'ai beau prier, il ne m'entend pas*.

Une nuit qu'ils étaient couchés côte à côte, Damiens s'était levé tout à coup, et comme s'il eût été pris d'un délire, il s'était enfui à la cave, en poussant des cris furieux, et en accusant encore son camarade d'être sorcier. Celui-

ci avait été contraint d'employer la violence pour le déterminer à se remettre au lit.

Damiens quitta Poperinghe et son ami Playoust, le 10 septembre, et sur la nouvelle que le bourgmestre voulait le voir, dans son trouble, il partit sans emporter ses habits. Il retourna à Saint-Omer; il alla visiter son père, fit appeler son frère et sa sœur, et leur redemanda l'argent qu'il leur avait donné; mais après son départ, ces braves gens avaient renvoyé au négociant la petite somme qu'ils avaient entre les mains; et, trompé dans ses espérances, Damiens les quitta très en colère.

Il se cacha quelque temps chez un de ses cousins, nommé Taillis, fermier à Fiès. Il le quitta le 3 novembre et se rendit au village d'Austreville chez un autre de ses parents; partit le 21 pour Arras, se promena pendant un mois encore de ferme en ferme et d'asile en asile dans les environs de cette ville, et prit enfin, le 28 décembre, une voiture qui le ramena à Paris.

Tous ceux chez lesquels il avait séjourné pendant ces cinq mois de vagabondage, s'ac-



cordèrent dans leurs déclarations. Partout il avait donné des preuves d'un désordre d'idées poussé jusqu'à l'aliénation. A Austreville, sa physionnomie effarée, les propos incohérents qu'il tenait, ses déclamations furibondes avaient tellement épouvanté sa cousine Damiens, que celle-ci en avait été malade. On remarque aussi dans tous ces témoignages que les idées de Damiens se sont précisées. Ce ne sont plus les vagues pressentiments qui l'agitaient lors de son séjour à Poperinghe; ses haines instinctives, ses colères indécises se sont déterminées : elles ont un but, elles y marchent; le maniaque a trouvé sa marotte. Il s'emporte avec véhémence contre la conduite du clergé; il se déclare chaud partisan des parlements; il dit, il répète à qui veut l'entendre que le royaume est perdu, que sa femme et sa fille allaient mourir de faim, qu'il avait une mauvaise affaire sur son compte, mais qu'on entendrait parler de lui.

Il paraît être revenu à Paris avec la résolution bien arrêtée de tuer le roi. A son arrivée il envoya chercher son frère, qui vint le

retrouver dans un cabaret de la rue Beaubourg, où il lui avait donné rendez-vous ; et, comme celui-ci lui parlait du vol qu'il avait commis, Damiens l'interrompit brusquement pour lui dire qu'il était revenu à Paris, parce que messieurs du parlement avaient donné leur démission. Comme Louis Damiens paraissait stupéfait de l'incohérence de cette réponse, Robert-François lui déclara qu'il était au regret de ne pas avoir été tout droit à Versailles, et lui demanda de l'embrasser, en lui disant que c'était peut-être la dernière fois qu'ils se voyaient.

La femme de Damiens était alors cuisinière chez madame Ripaudelly, rue du cimetière Saint-Nicolas-des-Champs ; sa fille couchait chez cette dame, et en partait tous les matins pour aller travailler de son métier d'enlumineuse. Damiens, en quittant son frère, se rendit auprès d'elles : il resta dans la maison de madame Ripaudelly jusqu'au 3 janvier au matin.

Ce jour-là qui était le lundi, Damiens eut une violente altercation avec sa femme, madame Ripaudelly accourut au bruit qu'elle entendait venir de la cuisine, et, pour mettre un

terme à cette scène scandaleuse, elle congédia le mari de sa cuisinière, et lui déclara qu'elle ne voulait plus le recevoir dans sa maison.

Un rapport de police prétendit que le jour de son départ pour Versailles, Damiens avait soupé avec plusieurs personnes dans une maison de la rue de Condé; il le nia, et il paraît certain qu'en sortant de chez madame Ripaudelly il s'en alla droit au bureau des voitures de la Cour, rue de l'Université; qu'il mangea dans un cabaret des environs, partit à onze heures et demie, et arriva à Versailles à trois heures du matin, dans une chaise. Il attendit le jour dans le bureau, où il dormit, et se rendit ensuite chez le nommé Fortier, à l'auberge de Lannion, près des Quatre-Bornes, où il logea.

Il employa la journée du mardi à rôder dans les alentours du château; le roi était à Trianon, il se plaignit à son hôtesse que cette absence du roi retardait les affaires qu'il était venu pour terminer.

Dans la nuit du mardi au mercredi, il se trouva indisposé : il pria la dame Fortier

d'appeler un chirurgien pour le saigner ; mais comme il avait toutes les apparences d'un homme en bonne santé, on prit sa demande pour une plaisanterie, et on n'y fit aucune attention. Il assura dans ses interrogatoires que, si le chirurgien était venu, il n'aurait pas fait le coup ; car, disait-il, la saignée lui rafraîchissait le cerveau et lui calmait les sens.

Le mercredi, il déjeuna de bon appétit ; il ne sortit de l'auberge que vers deux heures de l'après-midi et se rendit droit au château. Il aperçut dans la cour les chevaux des mousquetaires, se renseigna auprès d'un valet de pied, qui lui apprit que le roi était à Versailles auprès de *Mesdames*, ses tantes, et ne retournerait à Trianon que le soir.

Il recommença de rôder dans les cours jusqu'à la nuit. A cinq heures et demie, le mouvement des chevaux et des carrosses lui indiqua que le roi allait partir. Damiens suivit la voiture royale, qu'escortaient les valets avec des torches allumées, jusque dans la cour de Marbre, où elle s'arrêta, et il se cacha dans un enfoncement de la voûte de l'escalier.

## XII

### L'ATTENTAT

Louis XV sortait de l'appartement de Mesdames, accompagné de M. le dauphin et d'une partie de la cour; il se dirigeait de l'escalier vers la voiture qui, comme je l'ai dit, l'attendait. Il faisait nuit, il faisait froid, et chacun grelottait dans ce vêtement récemment importé d'Angleterre, que nos voisins appelaient

*reading-coat*, et dont nous avons fait redingote. Le roi en avait deux l'une sur l'autre, la seconde était de fourrures.

Au moment où il mettait le pied sur le degré de velours, un homme, le chapeau sur la tête, s'élança à travers les gardes, passa entre M. le dauphin et le duc d'Ayen, et se précipita vers le roi, qui s'écria aussitôt :

— Oh ! l'on m'a donné un furieux coup de poing.

Dans la confusion qui résultait du double mouvement des curieux qui se pressaient pour voir le roi et des gardes qui les repoussaient, personne n'avait pu se rendre compte de ce qui s'était passé.

Seul, un petit valet de pied, nommé Sélim, avait cru voir qu'un inconnu avait posé la main sur l'épaule du roi ; il se jeta sur lui, et, aidé de deux de ses camarades, nommés Fiefré et Waverelle, il l'arrêta.

Cependant le roi avait passé la main sous sa veste et l'ayant retirée toute sanglante :

— Je suis blessé, dit-il.

En même temps il se retourna, et ayant

aperçu l'homme que tenaient les valets de pied, et qui avait conservé son chapeau sur la tête :

— C'est celui-là qui m'a frappé, ajouta-t-il ; qu'on l'arrête, mais surtout ne lui faites aucun mal.

Et il remonta dans son appartement, soutenu par MM. de Brienne et de Richelieu.

Les gardes du corps et les Cent-Suisses s'étaient emparés de l'assassin, et l'avaient conduit dans leur salle.

C'était un homme de quarante à quarante-cinq ans, et de grande taille, à la figure allongée, au nez aquilin et proéminent, aux yeux fortement encavés dans leurs orbites, aux cheveux crépus comme des cheveux de nègre ; son teint était si vif en couleur que, malgré l'émotion qu'il devait éprouver, il ne semblait pas avoir pâli ; il portait pour vêtement une redingote brune, un habit de droguet gris, une veste de velours verdâtre et une culotte de panne rouge.

On le fouilla, et on trouva sur lui l'arme dont il venait de frapper le roi : c'était un couteau à deux lames, l'une large et pointue



comme celle des couteaux ordinaires; l'autre en forme de lame de canif de grande dimension, car elle avait cinq pouces de long; c'était de celle-là qu'il s'était servi. On trouva encore dans ses poches trente-sept louis d'or, quelque monnaie et un livre intitulé : *Instructions et prières chrétiennes*.

Aux premières questions qu'on lui adressa, il déclara se nommer François Damiens; il dit que c'était lui qui avait fait le coup, qu'il l'avait fait pour Dieu et pour le peuple.

Un garde du corps nommé Bonot lui ayant demandé si l'argent que l'on avait trouvé sur lui ne provenait pas de la récompense qu'il avait reçue pour commettre son crime, il lui répondit brusquement :

— Je n'ai pas de réponse à vous rendre.

Puis, comme s'il eût été pressé par un remords subit :

— Qu'on prenne garde à Monsieur le Dauphin, que Monsieur le Dauphin ne sorte pas d'aujourd'hui! s'écria-t-il.

Ces paroles, que cet insensé ne prononçait peut-être que dans le paroxysme d'un délire

d'orgueil, pour accroître l'importance de son abominable action, donnèrent à supposer à ceux qui les entendirent que Damiens n'était qu'un des agents d'un vaste complot qui menaçait les jours de toute la famille royale. Dans ce moment, un garde de la porte vint déclarer que, dans la soirée, étant en sentinelle au poste de la voûte, sur le passage qui conduit à la chapelle, il avait remarqué un individu qui, de cinq heures à cinq heures et demie, n'avait cessé de se promener le long de ce passage ; qu'un petit homme, vêtu d'un habillement brun assez usé, coiffé d'un chapeau uni, ayant les cheveux en bourse, avait abordé le promeneur en lui disant : « Eh bien ? » Ce à quoi celui-ci, qui avait l'air inquiet, avait répondu : « Eh bien ! j'attends. » Que les deux inconnus ne s'étaient séparés qu'après avoir parlé bas pendant quelques minutes. Or, le signalement du promeneur se rapprochait de celui de Damiens : on ne douta plus que celui-ci n'eût des complices.

Alors, les gardes improvisèrent un interrogatoire extra-judiciaire, et, dans les ardeurs de

leur zèle, oubliant leur double qualité de gentilshommes et d'officiers, ils ne rougirent pas de descendre jusqu'à remplir l'office de tortionnaires ; ils attachèrent Damiens sur un banc et commencèrent de le tourmenter et de le harceler de questions.

Cependant le roi ayant été conduit dans ses appartements, avait été déshabillé et mis au lit.

La grande quantité de sang qui avait coulé de la blessure excitait de vives inquiétudes ; Sénac le premier médecin, et la Martinière le premier chirurgien, qui arrivèrent à l'instant, rassurèrent le monarque et tous les assistants.

Le couteau de Damiens, qui avait eu à traverser un triple vêtement, avait frappé Louis XV à la partie latérale inférieure et postérieure du côté droit. La lame avait pénétré de trois travers de doigt et de bas en haut entre la quatrième et la cinquième côte, aucun organe essentiel n'avait été atteint.

Mais le roi, qui avait montré un si grand sang-froid dans les premiers moments qui avaient suivi l'attentat, entra dans une grande

agitation, lorsqu'il eut entendu un courtisan maladroit faire observer à Lamartinière que si la blessure était légère, la lame au contraire pouvait avoir été empoisonnée ; il envoya deux fois interroger le coupable pour savoir de lui s'il n'avait pas trempé son poignard dans quelque drogue, et ces appréhensions du monarque devinrent si grandes qu'il appela son confesseur, se fit donner l'absolution à cinq ou six reprises différentes, manda le Dauphin, le chargea de présider les conseils, et prit ses dispositions comme un homme convaincu de sa mort prochaine.

La terreur du roi avait répandu la consternation dans le palais ; elle servit de prétexte aux bourreaux improvisés de Damiens pour redoubler d'acharnement dans les tourments qu'ils lui infligeaient.

Ses réponses étaient ce qu'elles furent plus tard dans ses interrogatoires plus réguliers, vagues et incohérentes : il protestait qu'il n'avait pas voulu tuer le roi, mais seulement lui donner un *bon avertissement*, qui le décidât à ne plus persécuter les parlements et à chasser

l'archevêque de Paris, cause de tout le mal : elles révélèrent déjà l'état maladif de son cerveau tourmenté par une humeur hypochondriaque et par les ardeurs d'un sang calciné.

M. de Machault, le garde des sceaux, arriva sur ces entrefaites dans la salle où se trouvait Damiens.

Sa perplexité était cruelle. Sa disgrâce devait suivre de bien près la mort du roi ; les sévères principes du dauphin ne lui permettaient pas de s'accommoder d'un ministre qui avait été la créature de madame de Pompadour.

Dans les angoisses de son ambition, sans avoir pour excuse l'inconséquence de la jeunesse, ou la rudesse de la vie des camps, oubliant toute dignité et toute pudeur, le garde des sceaux se joignit aux officiers dans le rôle ignoble qu'ils remplissaient et il les dépassa en cruauté.

Il s'approcha de la cheminée, il y prit deux pincettes qu'il fit chauffer dans le brasier, et lorsqu'elles furent rouges, il commença de tenailler lui-même les jambes du misérable, en ayant soin de pincer tantôt une partie et tantôt l'autre,

suivant qu'il croyait provoquer une souffrance plus vive.

Malgré la violence de la torture, le patient ne se décidait à aucun aveu, il se contentait de faire observer à ceux qui le tourmentaient qu'ils agissaient contre la volonté de Sa Majesté, qui avait recommandé qu'il ne fût fait aucun mal à son assassin ; puis, s'adressant au garde des sceaux lui-même :

— Vous qui faites ici office de tortionnaire, lui dit-il, si vous n'aviez pas trahi votre compagnie, nous n'en serions là ni vous ni moi.

L'odeur qui s'exhalait de ses brûlures était si affreuse que de la salle des gardes, située au rez-de-chaussée, elle s'élevait jusqu'au premier étage.

En ce moment le duc d'Ayen entra dans la pièce, et ayant vu la belle occupation du garde des sceaux, il gourmanda vertement messieurs d'Hédouville et Bénor qui étaient de sa compagnie, et avaient prêté les mains à M. de Machault, en leur disant que, lorsqu'on portait l'épée au côté, on ne faisait pas office de

tenailleur, qu'il fallait laisser cette besogne aux gens de justice.

Cette apostrophe, rendue plus directe encore par le ton avec lequel elle était faite, ne dégoûta pas M. de Machault de son nouveau métier; il ordonna aux gardes suisses de jeter deux fagots dans la cheminée, fit approcher Damiens du foyer, jusqu'à ce que l'épouvantable chaleur de ce brasier n'eût fait qu'une plaie des deux jambes du misérable. Et comme il ne parlait pas, le même garde des sceaux le menaça de le faire jeter dans les flammes.

Le lieutenant de la prévôté de l'hôtel, M. Leclerc de Boillet qui arrivait en ce moment, mit fin à cette scène si avilissante; il réclama le coupable en revendiquant sa compétence pour instruire du crime commis à la suite de la cour et le fit conduire à la geôle.

Dès le jeudi matin, le bruit s'était répandu à Paris que le roi avait été assassiné, et la vieille affection que la ville portait au souverain, dont elle lui avait fourni de si éclatants témoignages lors de la maladie de Metz; que ses désordres, que les fautes de son gouverne-



ment avaient attiédie, se réveilla aussi vive, aussi communicative que dans le passé. L'archevêque de Paris ayant ordonné des prières de quarante heures pour le rétablissement du roi, les églises se trouvèrent trop petites pour la foule qui s'entassait à leurs portes. On allait au-devant des courriers pour avoir des nouvelles du prince; les membres du parlement qui avaient donné leur démission offrirent au roi de reprendre leurs fonctions pour juger le coupable; tous les Etats de la province envoyèrent des protestations de dévouement aux pieds du trône.

Mais cette effervescence d'amour populaire devait durer aussi peu que le danger qui l'avait provoquée; au bout de quelques jours, la blessure de Louis XV n'était plus qu'une insignifiante cicatrice, et la nation se souvenait à peine que pendant quelques heures il avait encore été pour elle Louis le bien aimé.

Damiens, transporté dans les prisons du lieutenant de la prévôté, y reçut la visite du même chirurgien qui venait de panser la blessure du roi : Germain de la Martinière.

Ce dernier mit un appareil sur les plaies que le malheureux avait aux deux jambes et qui l'empêchaient de se tenir debout.

Ses douleurs devaient être très-aiguës, et cependant nulle défaillance, nul abattement ne se manifestait dans cette âme et dans ce corps de fer. On lui offrit de manger; il accepta seulement un peu de vin, et, évidemment touché de ce traitement si différent de celui dont il avait été l'objet dans la salle des gardes, il renouvela deux fois ses recommandations de veiller sur les jours du Dauphin.

Dès le lendemain le lieutenant de la prévôté procéda aux interrogatoires.

Damiens donna quelques détails sur ses antécédents; il dit qu'il professait la religion catholique, apostolique et romaine; qu'il y avait huit mois qu'il ne s'était approché des sacrements; qu'il avait eu autrefois des confesseurs jésuites, qu'il ne leur avait jamais confié son dessein; qu'il était parti pour la province parce que depuis longtemps il était tourmenté de l'idée de son crime, et qu'une volonté plus

puissante que la sienne l'avait ramené à Paris ; que, s'il avait attenté à la vie du roi, c'était à cause de la religion que l'archevêque mettait en péril par ses refus de sacrements, et parce qu'il avait entendu dire que le roi se refusant à entendre les remontrances du parlement, le royaume allait périr.

On le somma de nommer ses complices ; il répliqua que pour le moment il n'avait rien à dire ; que s'il nommait ceux qui l'avaient poussé au crime, *tout serait fini*. On voulut qu'il s'expliquât sur le prétendu complot qui menaçait le dauphin ; il dit qu'il ne savait rien de précis, que c'était un bruit qui courait dans le peuple !

Lorsqu'on lui demanda s'il n'éprouvait aucun regret de l'attentat qu'il avait commis, il confessa l'énormité de sa faute et témoigna un grand repentir.

Ensuite il murmura à demi-voix, mais de façon à être entendu de ceux qui se trouvaient auprès de lui, et particulièrement du serrurier occupé en ce moment à desserrer les menottes qui lui liaient les poignets :

— Si je parlais, que de personnes dans l'embarras !

Le second des interrogatoires de Damiens fut la reproduction exacte du premier.

Il continue de divaguer sur les questions religieuses et politiques, mais la pensée du sort qui l'attend triomphe de son courage et de ses instincts de monomane. Il ne demanderait pas mieux que de composer avec la justice ; il donne toujours à supposer qu'il a des complices ; ces complices, si improbable que cela doive paraître, il leur assigne un rang élevé dans la société ! Lorsqu'on le somme de les nommer, il rentre dans les nuages, ou bien il met un prix à ses aveux ; il exige qu'on lui assure la vie sauve, et il demande des arrhes pour son marché.

Cependant, vers le troisième interrogatoire, un incident parut devoir donner à cette affaire une complication vraiment sérieuse.

Où les pincettes de M. de Machault et les bons procédés du grand prévôt avaient échoué, un exempt des gardes de la prévôté, nommé Belot, garçon ambitieux et dévoré

du désir de faire fortune , prétendit réussir.

Il assura à M. le marquis de Sourches que Damiens lui témoignait une confiance si sympathique , qu'il croyait pouvoir répondre d'en obtenir les révélations qui importaient si grandement au salut de l'Etat.

On lui laissa la liberté d'agir et , au bout de vingt-quatre heures, il remettait à ses chefs une lettre que le prisonnier adressait au roi, et que Damiens lui avait dictée.

Voici la copie de cette lettre :

« Sire,

» Je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher ; mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant qu'il soit quelques années d'ici, vous et monsieur le Dauphin et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince , par la trop grande bonté qu'il a pour les ecclésiastiques, *dont il accorde toute sa confiance*, ne soit pas sûr de sa vie ; et si vous n'avez pas la bonté d'y remédier sous peu de temps, il arrivera de très-grands malheurs, votre royaume n'étant pas

en sûreté. Par malheur pour vous *que* vos sujets vous ont donné leur démission, l'affaire ne provenant que de leur part. Et, si vous n'avez pas la bonté pour votre peuple d'ordonner qu'on leur donne les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice *dont* le Châtelet a fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté ; sur l'avis, qui est très-vrai, je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente, auquel j'ai mis toute ma confiance. L'archevêque de Paris est la cause de tout le trouble par les sacrements qu'il a fait refuser. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre personne sacrée, l'aveu sincère que je prends la liberté de vous faire me fait espérer la clémence des bontés de Votre Majesté.

» DAMIENS. »

« J'oublie à avoir l'honneur de représenter à Votre Majesté que malgré les ordres qu'elle a donnés en disant qu'on ne me fasse pas de mal, cela n'a pas empêché que monseigneur le

garde des sceaux a fait chauffer deux pinces dans la salle des gardes, me tenant lui-même, et a ordonné de me brûler les jambes, ce qui fut exécuté, en disant à des gardes d'aller chercher deux fagots et de les mettre dans le feu, afin de m'y faire jeter dedans; et que, sans monsieur Leclerc, qui a empêché leur projet, je n'aurais pas pu avoir l'honneur de vous écrire ce que dessus.

» DAMIENS. »

Le malheureux Damiens se révèle tout entier dans cette lettre où, tout glorieux de communiquer directement avec le chef de l'État, il commence par parler le langage sévère du fanatisme qui avait troublé sa raison, et qu'il termine par un appel insidieux à la clémence.

Mais au verso de la seconde page de cette épître, se trouvaient les lignes suivantes :

« MM. Chagrange second,  
Baisse de Lissi,  
de la Guionye,  
Clément.



Lambert,  
Le président de Rieux-Bonnainvilliers,  
Le président de Massy et presque  
tous.

» Il faut qu'il remette son parlement avec promesse de ne rien faire aux cy-dessus et compagnie.

» DAMIENS. »

Si ambiguës que fussent ces sept lignes, elles ne tendaient à rien moins qu'à faire couper le cou aux sept personnages qu'elles désignaient comme étant les objets de la prédilection de Damiens.

Heureusement, un examen approfondi fit reconnaître que c'était là une petite supercherie de l'exempt Belot qui, dans son ardeur de trouver des complices au régicide, n'avait rien imaginé de plus ingénieux que de demander à celui-ci s'il ne connaîtrait point par hasard quelques conseillers au parlement; celui-ci, familier de la grande salle du palais, lui ayant répondu en lui citant les noms de ceux qu'il avait le plus souvent rencontrés, Belot avait

couché ces noms sur le papier et avait fait signer Damiens au-dessous de la petite liste de proscription qu'il venait d'établir de son autorité privée.

Lorsqu'on présenta cette liste à Damiens, il s'indigna ; d'un trait de plume il ratura son nom et protesta que, malgré leur opposition aux mandements de l'archevêque, les parlementaires qu'on lui avait fait indiquer n'étaient point des conspirateurs.

Le 15 janvier, des lettres-patentes validèrent la procédure commencée par la prévôté de l'hôtel et donnèrent commission à la grand'-chambre du Parlement de Paris d'instruire le procès de Damiens.

Le 17 eut lieu la translation du prisonnier à Paris. Il partit de Versailles à deux heures du matin.

L'état de ses jambes ne lui permettant pas le moindre mouvement, il fut placé sur un matelas et porté dans un carrosse attelé de quatre chevaux. L'escorte était imposante. Évidemment on croyait encore à la réalité d'une conjuration, et on redoutait que les problématiques

complices de Damiens ne tentassent de l'enlever ou de le faire disparaître.

Soixante grenadiers des gardes françaises, commandés par quatre lieutenants et trois sous-lieutenants, escortaient la voiture dans laquelle il se trouvait. De forts détachements de maréchaussée éclairaient le chemin ; une compagnie de soldats suisses flanquait l'escorte, et une autre compagnie formait l'arrière-garde. La maison militaire avait pris les armes, et le guet à pied et à cheval était échelonné tout le long de la route.

Ce cortège mit six heures à franchir la distance qui sépare Versailles de Paris ; il arriva à la Conciergerie à huit heures du matin, et déposa Damiens dans la tour de Montgommery, dans le même cachot que Ravaillac avait occupé avant lui.

Aux dispositions qui avaient été prises pour fortifier le vieux donjon du Palais, on eût dit que la France entière allait se soulever pour arracher Damiens à ses juges.

Au dehors, on avait établi une palissade diagonale qui commençait à l'escalier du Mai et

finissait au second escalier, de façon à ne laisser de chaque côté qu'un étroit passage pour arriver à la tour. A l'extrémité de la palissade on avait établi un poste de cent hommes, commandés par un lieutenant et un officier de chaque grade inférieur. Ce poste fournissait des sentinelles pour l'escalier du Mai, et ses rondes et ses patrouilles circulaient pendant toute la nuit. Un second corps de garde de quarante soldats se trouvait à l'intérieur de la tour, au-dessous de la chambre de Damiens, située au premier étage.

Le cachot de Damiens était circulaire et son diamètre n'excédait pas douze pieds. Le jour ou l'air y pénétraient ou plutôt n'y pénétraient pas, par une ouverture très-étroite pratiquée dans un mur de quinze pieds d'épaisseur, et dont la baie était garnie d'un double rang de barres de fer et d'un châssis de papier huilé. L'air circulait si difficilement dans cette horrible caverne que, sur l'avis des médecins, on dut remplacer par des bougies de cire les chandelles que l'on y brûlait nuit et jour et dont l'odeur menaçait d'altérer la santé du prisonnier.

Celui-ci était enserré dans une espèce de camisole de force qui ne lui laissait la liberté d'aucun de ses mouvements.

Il était couché sur une estrade matelassée dont le chevet faisait face à la porte et dont le dossier se baissait et s'élevait au moyen d'une crémaillère, lorsque, brisé par cette épouvantable torture qui se prolongea pendant cinquante-sept jours, le misérable priait ses gardiens de le changer de position.

L'appareil qui le maintenait sur sa couche vaut bien la peine qu'on le décrive. Il consistait en une espèce de réseau de fortes courroies de cuir de Hongrie qui se reliaient à des anneaux scellés dans le plancher; cinq de ces anneaux se trouvaient de chaque côté du lit et un aux pieds du prisonnier. Les courroies qui partaient des anneaux latéraux du côté de la tête maintenaient les épaules, les secondes entouraient les poignets comme des menottes et laissaient seulement au prisonnier la faculté de porter la main à sa bouche; les cuisses et les jambes se trouvaient assujetties de la même manière, et enfin une courroie, qui partait de l'anneau scellé

aux pieds du lit, rattachait tous ces liens les uns aux autres, les soudait pour ainsi dire entre eux.

Et ce n'était pas tout.

Douze sergents choisis du régiment des gardes françaises avaient reçu la mission de veiller nuit et jour sur le prisonnier. Leur poste était dans une chambre située précisément au-dessus du cachot du prisonnier. Toutes les deux heures quatre d'entre eux venaient prendre leur tour de faction au chevet de Damiens; les autres restaient dans leur corps de garde attentifs au moindre bruit, et ni les uns ni les autres ne devaient sortir de la Conciergerie avant l'issue du procès.

Quatre soldats placés sous leurs ordres faisaient l'office d'infirmiers; comme aux bas officiers, il ne leur était pas permis de quitter la tour.

Le médecin et le chirurgien du parlement visitaient le régicide trois fois par jour, et rendaient quotidiennement compte au premier président de l'état dans lequel ils l'avaient trouvé. Le chirurgien couchait à la Conciergerie.

Un officier de la bouche du roi avait été chargé d'apprêter les aliments de Damiens; il lui était défendu de rien lui servir dont il n'eût fait auparavant l'essai sur quelques animaux.

En vérité, vis-à-vis de ce luxe de précautions envers un malheureux dont un cabanon de Bicêtre eût fait une suffisante justice, on se demanderait à quelle aberration obéissaient ceux qui les ordonnaient, si, en raison de la lutte passionnée du parlement contre le clergé, il n'était évident que le procès de Damiens devenait une arme politique avec laquelle chacune des parties espérait renverser son adversaire.



### XIII

#### LE PROCÈS

Le sensualisme du roi Louis XV, l'égoïsme qui en était la conséquence, pouvaient le rendre indifférent aux maux de son peuple. Cependant, il n'était point cruel ; le traitement dont le malheureux Damiens était l'objet lui faisait horreur : il en parla plusieurs fois avec dégoût, mais il avait puisé dans les adulations

qui avaient entouré son enfance une opinion excessive de la majesté de sa personne : il était très-sincèrement convaincu que s'attaquer à lui, c'était s'attaquer à Dieu ; que l'attentat dont il avait été l'objet était le plus monstrueux de tous les crimes, qu'aucune circonstance ne pouvait atténuer, et vis-à-vis duquel il perdait son droit de clémence. Toutefois, il se montrait extrêmement soucieux de la santé de son assassin. Il semblait qu'il se regardait comme étant responsable de la vie de celui-ci, tant que les juges n'auraient pas prononcé sur son sort. Ayant appris que, sous l'influence de l'horrible contrainte qui paralysait ses moindres mouvements, Damiens dépérissait à vue d'œil, il envoya son premier médecin, le docteur Sénac, le visiter : il parut très-affligé, et ne recouvra l'insouciance, qui était le trait saillant de son caractère, que lorsque Sénac eut ordonné que l'on fit prendre au régicide un peu d'exercice dans son cachot, et lorsqu'il fut certain que l'état de Damiens était amélioré grâce à ces prescriptions.

Le procès marchait avec lenteur ; le parle-

ment, qui se sentait indirectement mis en cause par la sympathie que Damiens avait manifestée pour quelques-uns de ses membres, tenait à honneur de les justifier par les informations les plus minutieuses. Les présidents Maupeou et Molé, les conseillers Sévin et Pasquier, chargés de l'instruction, entendirent quatre-vingt-cinq témoins, relevèrent, jour par jour, et pour ainsi dire, heure par heure, les antécédents de Damiens.

Dix-huit personnes furent arrêtées et mises en cause comme prévenues de complicité avec l'assassin, huit pour avoir tenu des propos qui donnaient à supposer qu'elles avaient connaissance du complot formé contre la vie du roi. Mais les juges instructeurs avaient beau faire : au moindre examen, le prétendu complot s'évanouissait, et les complices imaginaires se trouvaient innocents.

Les nouveaux interrogatoires de Damiens ne firent que confirmer ce que ceux de Versailles avaient fait supposer de la faiblesse de son cerveau. Il prétendit que lorsqu'il était au service de madame de Verneuil-Sainte-Rheuse,

une femme de chambre ayant examiné sa main, lui avait prédit qu'il serait rompu; que madame de Sainte-Rheuse elle-même lui avait assuré qu'à la façon dont il s'y prenait pour ramasser le bois dans la cour, elle pouvait lui assurer qu'il monterait un jour sur le bûcher, et il ajoutait que cette prédiction n'avait pas été sans influence sur sa résolution. Il évitait de répondre aux questions qui lui furent adressées sur le vol dont il s'était rendu coupable. Il paraissait honteux de la vulgarité de ce crime, tandis qu'il s'étendait avec une complaisance orgueilleuse sur les motifs qui l'avaient déterminé à frapper le roi, sur la profonde pitié qu'avait excitée en lui le spectacle de la misère du peuple, sur sa haine contre les méchants prêtres, contre les *molinistes*, et cet homme qui, la veille de son attentat, avait passé la soirée dans une maison de débauche, stigmatisait la doctrine relâchée du clergé, laquelle, disait-il, encourageait le libertinage.

Devant la chambre de la Tournelle, où il comparut le 17 mars, il tint encore le même

langage. Il prétend toujours qu'il n'a voulu que donner un avertissement au roi, et l'engager à renvoyer ses ministres, qui seuls sont coupables. Il déclare que l'homme qui lui a parlé le 5 janvier dans le couloir de la chapelle lui était inconnu; qu'il lui avait dit seulement qu'il venait à Versailles pour obtenir du roi la permission de montrer une machine curieuse. On voit qu'il a reconnu la vanité des espérances de miséricorde qu'il avait conçues; il nie qu'il ait eu des complices, il fait serment, *qu'on peut fouiller dans toute la terre et qu'on ne lui en trouvera pas*; et puis il rentre dans le rôle de fanatique qui l'a tenté; mais il ne trouve jamais en lui, pour répondre aux questions que lui adressent les magistrats, l'énergie sauvage qu'inspire l'exaltation d'un sentiment sincère. Il ne confesse pas une foi, il discute une opinion. Dans les arguties sentencieuses dont il se sert, on reconnaît des phrases toutes faites qu'il doit avoir entendues en balayant les bancs du collège où il était cuistre, ou qu'il a écoutées à quelque portes de la grand'salle, et dont son esprit

malsain n'a retenu que la redondance sans parvenir à s'en approprier la valeur.

Ordinairement, on n'accordait de confesseur aux criminels qu'après leur condamnation, mais en raison de l'importance du coupable et surtout parce qu'on avait l'espoir que son âme, attendrie par les sentiments religieux, serait plus disposée aux révélations qu'on persistait à espérer, dès le 21 mars on envoya à Damiens M. Guéret, curé de Saint-Paul et docteur en Sorbonne, pour l'exhorter. Ce vénérable prêtre accomplit sa mission avec un zèle admirable ; non-seulement il continua de visiter chaque jour le régicide, mais il l'accompagna à son supplice et ne le quitta que lorsqu'il eut rendu le dernier soupir.

Le samedi 26 mars, la grand'chambre s'assembla. Les princes du sang, les ducs et pairs, les présidents, les conseillers et les maîtres des requêtes étaient à leurs sièges.

Loin de paraître interdit, lorsqu'il eut été placé sur la sellette, vis-à-vis de cette assemblée, Damiens ne manifesta aucun trouble ; il paraissait puiser une présence d'esprit singu-

lière dans l'importance qu'avait prise sa personne.

Sur les procédures qui lui avaient été communiquées, le procureur général avait pris ses conclusions, et les avait déposées cachetées sur le bureau de la Cour.

Après quelques nouvelles questions adressées à l'accusé, M. Pasquier l'exhorta à nommer ses complices.

— L'aveu de vos complices, lui dit-il, est la seule réparation que vous puissiez donner à Dieu et aux hommes ; vous la devez à la tranquillité de l'Etat et des loyaux sujets de Sa Majesté, vous la devez à la conservation de votre âme, si vous croyez en avoir une.

Damiens lui répondit :

— Vous parlez bien, monsieur Pasquier ; mais aussi vrai que me voilà devant le crucifix, je n'ai rien à vous confesser.

Alors on ouvrit et on donna lecture des conclusions du procureur général ; elles concluaient à ce que Damiens fût condamné à la peine des régicides et subit la question préalable.



A sept heures du soir, la cour rendit son arrêt, que voici :

« La Cour déclare Robert-François Damiens dûment atteint et convaincu du crime de lèse-majesté divine et humaine au premier chef, pour le très-méchant, très-abominable et très-détestable parricide commis sur la personne du roi ; et pour réparation condamne ledit Damiens à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris, où il sera mené et conduit dans un tombereau, nu, en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres ; et là, à genoux, dire et déclarer que, méchamment et proditoirement, il a commis ledit très-méchant, très-abominable et très-détestable parricide, et blessé le roi d'un coup de couteau dans le côté droit ; dont il se repent et demande pardon à Dieu, au roi, et justice ; ce fait, mené et conduit dans ledit tombereau à la place de Grève, et, sur un échafaud qui y sera dressé, ternaillé aux mamelles, bras et cuisses et gras des jambes ; sa main droite, tenant en icelle le couteau dont il a commis le dit parricide, brûlée au feu de soufre ; et

sur les endroits où il sera tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante et de la poix-résine brûlante, de la cire et soufre fondus ensemble, et ensuite son corps tiré et démembré à quatre chevaux, et les membres et corps consumés au feu, réduits en cendres et jetés au vent. Déclare ses biens, meubles et immeubles, en quelques lieux qu'ils soient, confisqués au roi. Ordonne qu'avant ladite exécution, ledit Damiens sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation de ses complices. Ordonne que la maison où il est né sera démolie, sans que sur le fond puisse à l'avenir être élevé un autre bâtiment. Déclare la contumace bien et valablement instruite contre le quidam âgé de trente-cinq à quarante ans, taille de cinq pieds au plus, cheveux en bourse, portant un habit brun assez usé, un chapeau uni sur la tête.

Fait en parlement, la grand'chambre assemblée, le 26 mars 1757.

RICHARD.

Cet arrêt, qui déterminait si minutieusement les détails de supplices dont l'énumération suffit

à pénétrer le lecteur d'une irrésistible horreur, n'avait point à décider quel serait le genre de torture qui serait appliqué à Damiens. De graves délibérations furent ouvertes chez le procureur général sur le choix de ces tourments préliminaires, et la contagion de l'horrible s'étendant dans le public, de simples particuliers vinrent en aide à l'imagination du magistrat et lui soumirent différents procédés de torture qui font plus d'honneur à leur esprit inventif qu'à leur sensibilité. L'un désire qu'on enfonce de petites esquilles de chanvre sec et soufré sous les ongles du patient et qu'on y mette le feu; un autre demande qu'on l'écorche partiellement et que l'on répande un liquide corrosif sur ses muscles mis à nu jusqu'à ce qu'il se décide à parler; un troisième veut qu'on lui arrache les dents. En lisant les mémoires qui furent écrits à ce sujet, à Paris et en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, on s'étonne de ne point les trouver signés du nom de quelques Peaux-Rouges.

Les chirurgiens de la cour examinèrent ces différentes propositions; ils décidèrent que la

question des brodequins demeurait encore la plus énergique et celle qui compromettait le plus rarement la vie du patient.

J'ai donné le procès de Damiens dans tous ses détails, que j'ai puisés autant dans mes documents personnels que dans l'ouvrage intitulé : *Pièces originales et procédure du procès de Damiens* (1).

Si je me suis étendu sur cette affaire, c'est qu'elle a à mes yeux une importance bien plus grande que celles qui l'ont précédée.

L'exécution de Damiens, que je raconterai tout à l'heure, reproduit ce que la pénalité au moyen âge avait de plus exécrable, mais elle en clôt l'application.

Ces inventions infernales, à l'aide desquelles l'homme, dédaignant de tuer, distillait goutte à goutte le sang et les angoisses d'un misérable, ne permettait à l'âme de s'échapper que lorsque la douleur avait reculé les bornes du possible et s'étudiait à faire vibrer tous les muscles,

(1) Paris, 1757, Guillaume Simon, imprimeur du Parlement, rue de La Harpe.

dans une épouvantable harmonie de souffrances, vont disparaître avec Damiens. La roue étalera pendant quelque temps encore en Grève les corps pantelants que la barre de l'exécuteur a brisés, mais le temps approche où la société se contentera de supprimer ceux de ses membres dont le contact serait pour elle un péril et où notre triste profession n'ajoutera plus à son terrible poids l'horreur de cruautés aussi inutiles que barbares.

## XIV

### L'ÉCARTÈLEMENT

Les auteurs des mémoires apocryphes publiés par Sautelet, dans le but de procurer un vernis d'authenticité à leur compilation, avaient imaginé de supposer que ces mémoires avaient été écrits par Charles-Henri Sanson, mon grand-père, celui-là même qui eut le malheur d'avoir à traverser les orageuses journées de la Terreur.

Ils le faisaient assister à l'exécution de Damiens; c'est lui qui, suivant eux, fournit tous les détails de la torture et du supplice, auquel aurait présidé Charles - Jean - Baptiste Sanson, alors titulaire de l'office d'exécuteur. Charles-Henri raconte comment son père faillit devenir fou de douleur lorsqu'il apprit qu'il aurait à écarteler, ce qui n'était pas arrivé depuis Ravallac; comment il s'en alla à Melun pour y acheter les quatre chevaux qui lui étaient nécessaires; le tout émaillé d'un petit épisode destiné à ne point laisser languir l'intérêt.

Le chapitre se termine par le récit d'une visite que le garde des sceaux, accompagné de trois à quatre seigneurs de la cour, parmi lesquels, et sous un masque très-transparent, figure M. le maréchal de Richelieu, aurait rendue à l'exécuteur des hautes œuvres en son logis, sous prétexte d'examiner les chevaux destinés à l'écartèlement, et dans le but unique de les échanger contre d'autres dont le peu de vigueur devait prolonger les tortures du supplicié.

Si le ton général des mémoires Sautelet, rédigés dans un esprit d'opposition haineuse et



mesquine contre les Bourbons et le clergé, et tel qu'il n'aurait jamais pu provenir d'un fonctionnaire, si humble que fût son emploi, n'avait pas suffisamment démontré combien mon père fut étranger à cette publication, l'incroyable épisode que je cite suffirait à donner la mesure de la valeur de cet ouvrage.

Non-seulement ni avant ni après l'attentat de Damiens, M. de Machault ne rendit aucune espèce de visite à l'exécuteur, qu'il se contentait de mander à son hôtel lorsque par hasard il voulait lui transmettre un ordre en se passant de l'intermédiaire du procureur général ; mais, ce qui est bien autrement péremptoire, Charles-Jean-Baptiste Sanson ne prit aucune part ni aux préparatifs, ni à l'exécution de Damiens, par cette raison qu'au mois de janvier 1754 il avait été frappé d'une paralysie qui, jusqu'à la fin de sa vie, ne lui permit plus l'usage de ses membres, et par cette seconde raison, non moins concluante que la première, que cette exécution était du ressort de Nicolas-Gabriel Sanson, son frère cadet, exécuteur des hautes-œuvres de la prévôté de l'hôtel.

Cet office était pour ainsi dire une sinécure : les crimes qui se commettaient à la suite de la cour entraînaient rarement, depuis cinquante ans, la peine capitale. Lorsque Gabriel Sanson reçut l'ordre de prendre ses dispositions, non-seulement pour le supplice, mais pour la question à donner à Damiens (la prévôté de l'hôtel n'avait point de tortionnaire), il fut saisi d'épouvante. Il alla confier ses terreurs à M. Leclerc de Brillet, lieutenant de la prévôté, qui lui donna une lettre pour le procureur général. Dans cette lettre, il priait ce magistrat, dans l'intérêt du service, de décharger son exécuter du soin qui lui incombait, et de le remplacer par l'exécuter du parlement.

Mais, comme je l'ai dit, Charles-Jean-Baptiste Sanson était retenu dans son lit par sa paralysie. Charles-Henri Sanson, son fils aîné, destiné à lui succéder, n'avait que dix-sept ans. Depuis deux années, il exerçait les fonctions de son père, mais il n'avait point officiellement le titre d'exécuter, et on ne pouvait songer à le charger d'un supplice que l'on ne connaissait plus que par la tradition. Le procureur général

ne fit donc pas droit à la requête de son collègue de la prévôté de l'hôtel, mais il ordonna que le questionnaire du parlement, Charles-Henri Sanson, exécuteur par intérim, et ses aides, se mettraient à la disposition de Gabriel Sanson.

Ce fut lui qui acheta les quatre chevaux; il les paya quatre cent trente-deux livres, somme considérable pour le temps.

Ces chevaux furent placés dans une écurie de la rue des Vieilles-Garnisons, derrière l'Hôtel-de-Ville.

La chancellerie, sur la demande de M. Leclerc de Brillet, puisa dans les archives des détails sur la pratique du tenaillement, et les fit passer à l'exécuteur de la prévôté de l'hôtel, dont ces paperasses n'atténuaient ni l'effroi, ni les angoisses.

Les sentiments qui l'agitaient étaient si vifs que, le 14 mars, lorsque tous les jours on annonçait que Damiens allait paraître devant la Grande Chambre, Gabriel Sanson tomba malade et s'alita.

Le procureur général le fit venir et le tança de ce qu'il appelait sa pusillanimité. Les

menaces du magistrat n'avaient pas eu sur lui une bien grande influence, car il parlait de renoncer à son office, qui était sa seule fortune, lorsqu'un vieux tortionnaire, fils de tortionnaire, et dont le père, ayant aidé au supplice de Ravillac, lui avait, assurait-il, indiqué la façon dont on procédait au tenaillement, offrit de se charger de cette partie du supplice.

L'échafaud fut dressé dans la nuit du 27.

Le lundi, 28, à sept heures du matin, Gabriel Sanson, son neveu Charles-Henri Sanson et leurs aides, descendirent à la Grève pour s'assurer que tous les préparatifs avaient été faits suivant les ordres de la Cour. L'échafaud était dressé sur la place, au milieu d'un espace de cent pieds carrés que l'on avait entouré de fortes palissades. Cette enceinte n'avait que deux issues : l'une par laquelle devaient entrer le patient, les exécuteurs et la force armée, l'autre, communiquant par une espèce de boyau également entouré de palissades, à la grande porte de l'Hôtel-de-Ville.

Ils se rendirent de là à la Conciergerie, où ils trouvèrent le questionnaire qui les attendait.

Quelques instants après ils furent rejoints par M. Lebreton, le greffier de la Cour, assisté de MM. Carmontel et Peuvret, huissiers.

Ils attendirent que le lieutenant de robe courte et les archers de sa compagnie eussent relevé les gardes françaises dans l'intérieur de la tour, tandis que le guet à pied prenait également le service à l'intérieur.

On les fit monter ensuite dans le cachot de Damiens; mais comme ils étaient au milieu de l'escalier, le greffier réfléchit que ce cachot serait trop étroit pour contenir tant de monde, et ayant conféré pendant quelques instants avec le lieutenant de robe courte, ils décidèrent qu'on lirait la sentence au condamné dans une salle du rez-de-chaussée.

Damiens fut extrait de son cachot et amené dans cette salle; des archers le portaient dans une espèce de sac de cuir chamoisé, qui se fermait sur lui en ne laissant passer que la tête.

On le débarrassa de son enveloppe et le greffier, l'ayant sommé de s'agenouiller, lui lut sa sentence.

Damiens écouta avec une singulière atten-

tion tout ce qui avait rapport à son supplice, lorsque le greffier arriva aux dispositions qui concernaient son prétendu complice contumace, il promena ses regards sur les assistants avec une curiosité très-évidente.

Peut-être cherchait-il à reconnaître parmi eux celui qui devait lui donner la mort.

Son visage était jaune comme de la cire ; l'éclat du jour semblait fatiguer sa vue ; ses paupières s'ouvraient et se fermaient avec une sorte de mouvement convulsif, mais ses yeux n'avaient point perdu de leur éclat.

Lorsque le greffier eut terminé sa lecture, Damiens fit signe aux archers de l'aider à se relever, car il paraissait souffrir encore des blessures de ses jambes, et il murmura plusieurs fois : Mon Dieu ! mon Dieu ! mon Dieu !

Gabriel Sanson s'étant approché de lui, lui posa la main sur l'épaule. Damiens tressaillit à ce contact et le regarda d'un air égaré ; mais en ce moment le lieutenant de robe courte introduisait le curé de Saint-Paul, et la physionomie du régicide reprit aussitôt, en apercevant le prêtre, un air calme et

souriant. Le curé s'avança vers lui, et Damiens essaya de dégager ses mains que les aides étaient, en ce moment, occupés à garrotter, pour prendre celles de son confesseur.

Celui-ci ayant prié les assistants de s'écarter, ils restèrent tous les deux debout au milieu de la salle. Le prêtre lui parlait à voix basse. Damiens semblait prier avec beaucoup de ferveur, il levait souvent les yeux vers le ciel. Cependant, par moments, sa physionomie devenait farouche, des tressaillements nerveux agitaient son corps, il mordait ses lèvres avec une sorte de rage. On voyait alors le prêtre lui parler avec plus de vivacité; aux gestes on devinait qu'il lui proposait pour exemple la mort résignée de Jésus-Christ. Ses exhortations semblaient faire une grande impression sur Damiens qui finissait toujours par recouvrer sa tranquillité.

Le curé ne pouvait assister à la question; il annonça à Damiens qu'il allait l'attendre en priant pour lui dans la chapelle de la Conciergerie, où il se retira.

L'officier de bouche qui servait Damiens



s'approcha et lui proposa de prendre quelques aliments ; il hésita un instant, considéra avec attention ce que contenait le panier, puis il dit en hochant la tête. — A quoi bon ? donnez cela aux pauvres gens, au moins cela servira à quelque chose.

Comme on lui faisait observer qu'il avait besoin de toutes ses forces dans cette terrible journée, il reprit avec un accent égaré et qui s'accordait mal avec les paroles qu'il prononçait.

— Ma force est en Dieu ! ma force est en Dieu.

On parvint cependant à le décider à boire un peu de vin. L'officier de la bouche emplit un gobelet, en fit l'essai et le présenta à Damiens qui le porta à ses lèvres, mais n'en put avaler plus d'une gorgée.

Les mémoires apocryphes prétendent qu'il s'écria que ce vin était amer. Poursuivant leurs insinuations calomnieuses, ils donnent à entendre que la cour avait fait mêler à ce vin quelques drogues qui devaient provoquer une grande prostration et avoir raison de la fermeté de Damiens.

Rien n'est plus faux.

Il se produisait chez Damiens cet accident que, dans la première partie de ma malheureuse carrière, j'ai remarqué moi-même chez les condamnés les plus résolus ; une angoisse à laquelle bien peu arrivent à se soustraire, comme une contraction dans les muscles du cou ; la déglutition devient impossible, et le patient fait de vains efforts pour avaler même sa salive.

On remit Damiens dans son hamac et on le porta dans la chambre de la question, où se trouvaient déjà les commissaires, MM. les présidents Maupeou et Molé, les conseillers Severt, Pasquier, Rolland et Lambelin.

Il prêta le serment ordinaire de dire la vérité, et subit un dernier interrogatoire sur la sellette.

Cet interrogatoire dura une heure et demie. Il répondit avec assez de calme aux questions que lui adressait M. Pasquier ; mais, dans l'intervalle qui s'écoulait quelquefois entre deux demandes, il donnait des signes d'une agitation extraordinaire. Il se démenait sur son banc, ses yeux roulaient dans leurs orbites, et il

essayait sans cesse de se retourner du côté où se trouvaient les exécuteurs et leurs aides.

Enfin les juges-commissaires se levèrent et lui annoncèrent que, n'ayant rien avoué, il allait être soumis à la question.

Les exécuteurs l'entourèrent, et le questionnaire du Parlement lui mit les brodequins, dont il serra les cordes avec plus de force qu'on ne le faisait d'ordinaire.

La douleur fut aiguë, Damiens jeta des cris affreux ; son visage devint livide, sa tête se renversa en arrière, il parut s'évanouir.

Les chirurgiens s'approchèrent, lui tâtèrent le pouls et déclarèrent que cet évanouissement n'avait rien de sérieux.

L'un d'eux, M. Boyer, conseilla d'attendre avant de placer les coins, afin de laisser à l'engourdissement que devaient provoquer les ligatures, le temps de se dissiper.

Damiens rouvrit les yeux, il demanda à boire ; on lui offrit un verre d'eau, mais il demanda qu'on lui servit du vin, en disant, d'une voix qui haletait et tremblait, que son énergie s'en allait.

Charles-Henri Sanson l'aida à porter le verre à ses lèvres ; quand il eut bu, il poussa un profond soupir, et, refermant les yeux, il murmura quelques prières ; le greffier, les deux huissiers, les exécuteurs et leurs valets l'entouraient ; deux des juges avaient quitté leur fauteuil et se promenaient dans la chambre. M. le président Molé était très-pâle, et on voyait trembler une plume qu'il tenait dans sa main.

Au bout d'une demi-heure, la question fut reprise.

Fremy, le questionnaire, enfonça le premier coin.

Les cris de Damiens recommencèrent : ils étaient si aigus et si prolongés que Monsieur le premier président ne pouvait parvenir à lui adresser les questions d'usage. Enfin, au milieu des hurlements, des imprécations et des prières qui s'échappaient confusément de sa bouche, il accusa un nommé Gautier, homme d'affaires d'un conseiller au parlement, M. Lemaitre de Ferrière, de l'avoir poussé au crime qu'il avait commis.

L'ordre fut immédiatement donné d'arrêter

Gautier et M. Lemaitre de Ferrière et de les conduire devant les juges.

Au deuxième et au troisième coin, ses souffrances et ses hurlements furent les mêmes; il parla encore de Gautier.

Au quatrième coin, il demanda grâce, et s'écria à plusieurs reprises : Messieurs! Messieurs! Messieurs!

Gautier et M. Lemaitre étaient arrivés: ils furent confrontés avec Damiens, qui non-seulement ne put indiquer où il avait vu celui qu'il incriminait, mais qui presque aussitôt rétracta les aveux que lui avait arrachés la torture.

La question fut reprise, et on lui donna le premier coin de l'extraordinaire.

Voici les constatations du procès-verbal.

Interpellé. — Il dit qu'il avait cru faire un acte méritoire pour le ciel.

Au sixième coin. — Lamentations. — Il dit avoir été bien malheureux en ne réussissant pas à se détruire, comme c'était son intention. — Regrette qu'après son vol, les bons fils aient refusé de le recevoir. — Déplore le sort de sa femme et de sa fille; dit que Dieu le punit de

son orgueil. — Accuse une sorcière de lui avoir jeté un sort.

Au septième coin. — Dit avoir horreur du crime qu'il a commis, en demande pardon à Dieu et au roi. — Supplie les juges d'intercéder auprès du roi pour qu'on le fasse mourir de suite. — Parle encore des sorciers, dit que Satan avait pris la figure d'une vieille femme pour l'ensorceler.

Après le huitième coin, qui était aussi le dernier de l'extraordinaire, les chirurgiens déclarèrent que le patient n'en pouvait supporter davantage. — La torture avait duré deux heures un quart.

Les juges-commissaires se levèrent avec un empressement qui indiquait que leurs forces aussi étaient à bout. — Ils firent un signe à Gabriel Sanson, et le tortionnaire enleva les brodequins. Damiens essaya de soulever ses jambes pantelantes et broyées. Ne pouvant y parvenir, il se pencha en avant, et les considéra pendant quelques instants avec une espèce d'attendrissement douloureux.

Pendant ce temps le procès-verbal était clos.

on le lui apporta à signer ; les magistrats sortirent pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Le régicide fut porté à la chapelle de la Conciergerie, où il retrouva le curé de Saint-Paul, auquel s'était joint M. de Marcilly, docteur en Sorbonne.

Une profonde consternation était peinte sur toutes les physionomies, et cependant Damiens, les hommes de Dieu qui avaient mission de sauver son âme, et les exécuteurs qui devaient lui infliger des souffrances bien plus affreuses encore que celles qu'il venait d'endurer, n'étaient pas à la moitié de leur tâche.

Charles-Henri Sanson et deux aides demeurèrent auprès du patient, et furent chargés de le conduire à la Grève. Gabriel Sanson, accompagné des autres valets, alla s'assurer une dernière fois si tout était bien préparé pour le supplice.

Le tortionnaire qui s'était chargé du tenaillement, et qui, par une singulière dérision de la destinée, portait le nom d'un grand seigneur de ce temps-là, Soubise, avait assuré le matin à son chef qu'il s'était procuré tous les accessoires indiqués dans la sentence.



En arrivant à l'échafaud, Gabriel Sanson s'aperçut sur-le-champ que le misérable Soubise était ivre et dans l'impossibilité de s'acquitter de son ministère. Saisi d'une violente appréhension, il demanda à voir le plomb, le soufre, la cire et la poix-résine que Soubise avait dû acheter; tout manquait, et on reconnaissait en même temps, et au moment où d'un instant à l'autre le patient pouvait arriver, que le bûcher, qui devait consumer les restes, était composé de bois humide et mal choisi, que l'on aurait de grandes difficultés à allumer.

En songeant aux conséquences de l'ivrognerie du tortionnaire, Gabriel Sanson perdit la tête. Pendant quelques instants l'échafaud offrit le spectacle d'une confusion inexprimerable, les valets allaient et venaient effarés, tout le monde criait à la fois, et le malheureux exécuteur de la prévôté de l'hôtel s'arrachait les cheveux en déplorant la terrible responsabilité qu'il avait assumée sur sa tête.

L'arrivée du lieutenant de robe courte, qui avait achevé de disposer ses hommes dans

l'enceinte, la présence du procureur général, que l'on avait envoyé chercher, mirent fin à ce désordre.

Le magistrat reprimanda sévèrement Gabriel Sanson, et lui déclara que, pour avoir négligé les devoirs de son office, il irait au cachot pendant quinze jours, puis il lui commanda d'aller prendre la place de mon grand-père à la chapelle. Celui-ci, malgré sa jeunesse, lui inspira plus de confiance que l'exécuteur de la prévôté de l'hôtel.

Pendant ce temps, les valets se rendaient chez les épiciers du voisinage pour s'y pourvoir de ce qui était nécessaire ; mais quand ils sortaient de l'enceinte, la foule les suivait ; dans toutes les boutiques où ils se présentaient ils étaient signalés pour ce qu'ils étaient, et les marchands refusaient de leur vendre ou prétendaient ne pas avoir ce qu'ils demandaient. Il fallut que le lieutenant de robe courte les fit accompagner d'un exempt qui exigea de *par le roi* les objets dont ils avaient besoin.

Cette scène se prolongea pendant si longtemps que tout n'était pas encore prêt lorsque le pa-

tient arriva sur la place de Grève et qu'on dut le faire asseoir sur un des degrés de l'escalier de l'échafaud, tandis que, sous ses yeux, on procédait aux dernières dispositions de sa mort.

Damiens était resté trois heures à la chapelle; il avait constamment prié avec une ferveur et une contrition qui touchaient tous ceux qui se trouvaient là.

Lorsque quatre heures sonnèrent à l'horloge du Palais, Gabriel Sanson s'approcha de MM. Gueret et de Marcilly, et leur dit que l'heure de partir était venue.

Quoiqu'il eût parlé à voix basse, Damiens l'avait entendu, car il murmura d'une voix fébrile :

— Oui, il fera bientôt nuit.

Et, après une pause, il ajouta :

— Hélas, demain il fera jour pour eux!

Ses confesseurs l'exhortèrent à avoir confiance en Dieu; il leur sourit, et, au moment où les archers le soulevaient pour l'emporter, il envoya un baiser au crucifix qui surmontait le tabernacle de l'autel.

On le mit dans le tombereau, le curé de Saint-Paul s'assit à côté de lui, M. de Marcilly marchait à pied, derrière la voiture, et au milieu des soldats.

L'escorte était nombreuse. Le guet et de fortes escouades de maréchaussée entouraient le chariot; à l'angle de chaque rue on avait placé des piquets de gardes françaises.

Devant le porche de Notre-Dame, on voulut contraindre Damiens à se mettre à genoux pour prononcer l'amende honorable; mais ses jambes à demi-brisées lui causaient de telles douleurs, que, lorsqu'il se pencha pour obéir, il tomba la face contre terre, en jetant un cri si perçant, que, malgré le tumulte de la foule, il dut s'entendre de l'autre côté du parvis. Il prononça les paroles que lui dicta le greffier, debout et soutenu par deux archers.

Lorsqu'il eut été replacé dans la charrette, il pleura, ces larmes étaient les premières qu'on lui eût vu verser.

Un quart d'heure après on arrivait au pied de l'échafaud. Jamais pareille multitude n'avait couvert la place de Grève : c'était comme

une mer de têtes humaines qui s'étendait jusque dans les rues de la Vannerie, du Mouton et de la Tixerandrie. Il n'était pas une fenêtre donnant sur la place qui ne fût garnie de curieux. Aux costumes de quelques-uns d'entre eux, on reconnaissait qu'ils devaient appartenir aux classes les plus élevées de la société. On apercevait même çà et là quelques riches toilettes de femmes ; mais je ne puis croire que, dans un siècle qui se targuait de philosophie et d'humanité, de véritables grandes dames aient eu la pensée de se repaître d'un spectacle qui donnait d'avance la fièvre aux bourreaux.

Comme je l'ai dit, Damiens resta pendant quelques minutes assis sur les degrés de l'échafaud : il avait recouvré sa fermeté, il promenait sur la foule des regards assurés. Il demanda à parler aux commissaires, on le porta à l'Hôtel-de-Ville ; il s'adressa à M. Pasquier et le pria de protéger sa femme et sa fille, qui avaient toujours ignoré ses projets. Il rétracta une fois encore l'accusation qu'il avait portée contre le nommé Gautier, et jura, sur le salut

de son âme, que seul il avait conçu son attentat, et seul il l'avait exécuté.

A cinq heures, il redescendit sur la place et on le monta sur l'échafaud.

Le réchaud dans lequel brûlait le soufre, mêlé à des charbons ardents, remplissait l'atmosphère de ses âcres vapeurs ; Damiens toussa plusieurs fois ; puis, tandis que les valets le liaient sur la plate-forme, il regarda sa main droite avec cette même expression de tristesse qui s'était manifestée sur sa physionomie lorsqu'il avait considéré ses jambes après la torture ; il murmura quelques lambeaux de litanies, et dit deux fois :—Qu'ai-je fait là ? qu'ai-je fait là ?

Le bras fut solidement fixé sur une barre, de façon à ce que le poignet dépassât la dernière planche de la plate-forme. Gabriel Sanson approcha le brasier. Lorsque Damiens sentit la flamme bleuâtre mordre sa chair, il poussa un cri épouvantable et se tordit dans ses liens. La première douleur passée, il releva la tête, et regarda brûler sa main sans manifester autrement sa douleur que par le grincement de ses dents que l'on entendait claquer.

Cette première partie du supplice dura trois minutes.

Charles-Henri Sanson avait vu le réchaud qui vacillait dans les mains de son oncle. A la sueur qui inondait son visage, à sa pâleur presque aussi grande que celle du patient, aux frissons qui agitaient ses membres, il comprenait qu'il serait impossible à celui-ci de procéder au tenaillement; il proposa cent livres à un des valets s'il consentait à s'en charger.

Cet homme, nommé André Legris, accepta.

Il commença de promener son épouvantable instrument sur les bras, sur la poitrine et sur les cuisses du patient; à chaque morsure l'horrible mâchoire de fer enlevait un lambeau de chairs palpitantes, et Legris versait dans la plaie béante tantôt l'huile brûlante, tantôt la résine enflammée, le soufre en fusion, ou le plomb fondu que lui présentaient les autres valets.

On vit alors quelque chose que la langue est impuissante à décrire, que l'esprit peut à peine concevoir, quelque chose qui n'a son pendant qu'en enfer et que j'appellerai l'ivresse de la douleur.



Damiens, les yeux démesurément sortis de leurs orbites, les cheveux hérissés, la lèvre tordue, stimulait les tourmenteurs, défiait leurs tortures, provoquait de nouvelles souffrances. Lorsque ses chairs criaient au contact des liquides embrasés, sa voix se mêlait à cet odieux frémissement, et cette voix qui n'avait plus rien d'humain, hurlait : — Encore! encore! encore!

Ce n'étaient pourtant là que les préliminaires du supplice.

On descendit Damiens de la plate-forme, on le plaça sur une charpente qui avait trois pieds de haut et qui figurait une croix de saint André; puis on assujettit les traits d'un cheval à chacun de ses membres.

Pendant ces préparatifs, le malheureux tint obstinément ses paupières closes. Le vénérable curé de Saint-Paul, qui ne l'avait point abandonné, s'approcha et lui parla; il lui fit signe qu'il l'entendait, mais il n'ouvrit pas les yeux. On eût dit qu'il ne voulait plus que son regard, qui allait rencontrer Dieu, fût souillé par la vue des barbares qui infligeaient de tels

tourments à son misérable corps. De temps en temps il s'écriait : — Jésus ! Marie ! à moi, à moi ! comme s'il leur eût demandé de l'arracher bien vite à ses bourreaux.

Un aide avait saisi la bride de chaque cheval, un autre aide s'était placé derrière chacun des quatre animaux un fouet à la main. Charles-Henri Sanson se tenait sur l'échafaud, dominant tous ses hommes.

A son signal, l'effroyable quadriga s'élança en avant. L'effort fut formidable, car un des chevaux s'abattit sur le pavé. Cependant les muscles et les nerfs de la machine humaine avaient résisté à cette affreuse secousse.

Trois fois les chevaux, stimulés par les cris, par le fouet, donnèrent à plein collier, et trois fois la résistance les ramena en arrière.

On remarqua seulement que les bras et les jambes du patient s'étaient démesurément allongés ; mais il vivait toujours, et on entendait le bruit de sa respiration, stridente comme le râlement d'un soufflet de forge.

Les exécuteurs étaient consternés ; le curé de Saint-Paul, M. Guéret, s'était évanoui ; le

greffier cachait son visage dans sa toge, et on entendait courir dans la foule ce sourd murmure précurseur des orages.

Alors M. Boyer, le chirurgien, s'étant élancé vers l'Hôtel-de-Ville et ayant annoncé aux juges commissaires que le démembrement n'aurait pas lieu si l'on ne venait en aide aux efforts des chevaux par l'amputation des gros nerfs, on rapporta l'autorisation nécessaire.

On n'avait point de coutelas; ce fut à coups de hache qu'André Legris pratiqua des incisions aux aisselles et aux jointures des cuisses du malheureux.

Presqu'aussitôt les chevaux furent enlevés; une cuisse se détacha la première, puis l'autre, puis un bras.

Damiens respirait encore.

Enfin, au moment où les chevaux se raidissaient sur le seul membre qui lui restât, ses paupières se soulevèrent, ses yeux se tournèrent vers le ciel : ce tronc informe était parvenu à mourir.

Au moment où les valets détachaient ces tristes restes de la croix de Saint-André pour

les jeter dans le brasier, on s'aperçut que les cheveux du patient, qui étaient bruns lorsqu'il arriva sur la Grève, étaient devenus blancs comme la neige.

Tel fut le supplice de Damiens.

Ce fut une grande faute à ceux qui gouvernaient au nom du roi d'infliger à une société civilisée une espèce de complicité passive dans des horreurs qui répugnaient à ses mœurs et à ses sentiments. Cependant, il est juste d'ajouter que la mort de Damiens ne produisit pas, sur le public blasé, énérvé de ce temps-là, une impression aussi profonde que celle qu'elle excite en nous à un siècle de distance.

Celui qui s'affligea le plus vivement de cet odieux anachronisme fut le roi Louis XV. Lorsqu'on lui raconta ce qui s'était passé sur la Grève, il poussa des cris de douleur, s'enfuit au fond de ses appartements, et se jeta sur son lit en pleurant comme un enfant. La part que MM. de Machault et d'Argenson avaient prise à la direction de cette procédure ne fut point étrangère à la disgrâce de ces deux ministres.

On a comparé Damiens à Ravallac.

Les deux régicides n'ont pas entre eux plus de ressemblance que les résultats de leurs crimes.

Le coup de poignard de Ravallac ébranle le monde qu'une main puissante venait d'asseoir sur de nouvelles bases ; il modifie pour deux siècles les destinées de l'Europe ; le globe tournait droit , il le fait rebrousser en arrière. Le canif de Damiens eût percé le cœur qu'il avait menacé, que la mort de Louis XV n'eût point servi la cause au nom de laquelle le malheureux s'était armé, et il fallait être un insensé pour ne pas le prévoir.

Ravallac fut un fanatique convaincu, un de ces esprits sinistres que l'enfer vomit de loin en loin pour l'épouvantement des générations ; Damiens était un pauvre fou qui, à bout d'expédients et ne sachant comment sortir de l'impasse où l'avait poussé la filouterie de quelques louis, imagina de chercher une ressource dans le régicide.

Le supplice de Damiens avait produit une telle impression sur Gabriel Sanson, qu'il se décida à se démettre de son office d'exécuteur de la prévôté de l'hôtel. Il proposa à son neveu de se

charger de ces fonctions, en lui en abandonnant les émoluments, moyennant une rente de deux mille quatre cents livres. Charles-Henri Sanson accepta et réunit sur sa tête les deux charges jusqu'alors distinctes.





## XIV

### LALLY-TOLLENDAL

Le 6 mai 1766, les chambres du parlement réunies en cour de justice, rendaient un arrêt qui condamnait Thomas-Arthur de Lally-Tolendal, lieutenant-général et commandant les forces françaises dans l'Inde Orientale, à la peine de mort pour *avoir trahi les intérêts du roi*.

Il faut l'avouer, si inique que fut ce jugement, il rencontra alors dans l'opinion publique, qui, plus tard, devait s'associer avec tant d'ardeur à la réhabilitation du comte de Lally, une sorte d'approbation.

Nos revers dans l'Inde, la perte de nos colonies, avaient exaspéré le sentiment d'orgueil national que les Français sont assez disposés à exagérer, et cet orgueil était altéré de vengeance.

Thomas-Arthur de Lally-Tollendal était d'origine irlandaise. Sa famille avait suivi les Stuarts dans leur exil : elle s'était montrée aussi fidèle à leur cause à Saint-Germain qu'à Windsor.

Il était encore un enfant qu'il était déjà un soldat. A douze ans et demi, officier au régiment irlandais de Dillon, il était de garde de tranchée au siège de Barcelone. Il obtint très-promptement le commandement d'un régiment qui prit son nom ; en 1740, à trente-huit ans, il était nommé lieutenant général.

Ce fut lui qui forma le projet de débarquer en Angleterre avec dix mille hommes, pour y

soutenir les droits du prétendant Charles-Édouard. Ce projet, plus hardi que praticable, ne put recevoir son exécution, et ce fut en vain que le comte de Lally sacrifia une grande partie de sa fortune pour le faire réussir.

La haine native du comte de Lally contre les Anglais, son extrême bravoure, le recommandaient pour le poste que le gouvernement venait de lui confier ; mais en même temps, la violence de son caractère, son obstination, son dédain pour tous les autres moyens que ceux de la force brutale, devaient lui faire commettre bien des fautes dans un commandement où la science de la politique était plus nécessaire encore que celle de la guerre.

Seize ans avant la nomination de Lally-Tolendal, Dupleix, avec des forces à peine suffisantes pour se défendre, en hostilité avec la Compagnie, ne recevant ni secours ni subsides de la métropole, avait arrêté l'essor de la puissance anglaise dans la péninsule hindoue par son habile diplomatie.

Puissamment secondé par sa femme, une femme de génie, que les indigènes surnom-

maient la Joanna Begum (la princesse Jeanne); mettant à profit les rivalités des souverains indigènes, flattant leur ambition, stimulant leur haine, respectant leurs convictions religieuses, il avait acquis à sa cause d'innombrables alliés, avec l'aide desquels il fût parvenu à chasser le dernier soldat anglais du Carnatie, si le gouvernement d'alors eût été à la hauteur d'une telle fortune.

Le comte de Lally sut vaincre; mais il était incapable d'étudier et de surprendre les secrets de la politique de Dupleix; son orgueil était trop immense pour qu'il se résignât à marcher dans la voie qu'avait suivie son prédécesseur.

Il débuta par emporter d'assaut Saint-David devant lequel, faute de vaisseaux, Dupleix avait échoué; il prit Gondelour et balaya la côte du Coromandel.

L'enivrement de cette victoire fut la première cause de ces désastres. A Saint-David il autorisa d'effroyables excès. Ses troupes mal payées se ruèrent sur la ville et la mirent à sac. En même temps, et dans son mépris pour les traditions et pour les croyances des Indiens,

Lally les faisait atteler pêle-mêle sans distinction de castes à ses chariots, il violait les sanctuaires les plus révéérés, il faisait attacher des brahmanes accusés d'espionnage à la bouche de ses canons.

Ceux des indigènes qui étaient restés fidèles à notre cause désertèrent en masse. Privé de leur coopération, bien que la saison ne fût pas favorable, contre l'avis de ses généraux, il marcha contre Tandjaour. Les Anglais reculèrent devant lui, mais lorsqu'il fut engagé dans l'intérieur, ils assaillirent son armée; et Lally, reconnaissant trop tard la faute qu'il avait commise, revint sur ses pas, harcelé dans une retraite qui lui coûta le quart de son armée.

Un échec ne pouvait ébranler cette volonté de fer, Lally qui ne voyait de salut que dans l'audace, attaqua et prit Arcate, capitale du Carnatie, et vint mettre le siège devant Madras, foyer de la puissance anglaise.

La ville noire tomba bientôt en son pouvoir, et ses soldats renouvelèrent ou plutôt dépassèrent toutes les horreurs du pillage de Saint-

David (1). Mais quatre mille Anglais réguliers, s'étaient réfugiés dans la ville blanche, qu'on appelait le fort de Saint-Georges, où ils résistèrent à toutes les attaques des Français.

En même temps, l'armée du Dekhan, dont Lally avait enlevé le commandement à Bussi, lieutenant de Dupleix, pour le donner au marquis de Conflans, était battue et faite prisonnière à Masulipatam.

Cependant les soldats se laissaient d'être commandés par cet irlandais hautain, et mur-

(1) Une lettre d'un officier général donnera l'idée de ce que fut le sac de Madras et du désordre qui en fut la conséquence :

« Le pillage immense que les troupes avaient fait dans la ville noire avait mis parmi elles l'abondance. De grands magasins de liqueurs y entretenaient l'ivrognerie et les vices dont elle est le germe. C'est une situation qu'il faut avoir vue. Les travaux, la garde de la tranchée étaient faits par des hommes ivres. Le régiment de *Lorraine* fut seul exempt de la contagion ; mais les autres corps se distinguèrent. Le régiment de *Lally* se surpassa par les scènes les plus honteuses et les plus destructives de la subordination et de la discipline. On a vu des officiers se colleter avec des soldats, et mille autres actions honteuses dont le détail, renfermé dans les bornes de la vérité la plus exacte, paraîtrait une exagération monstrueuse. »

muraient; ce qui était resté d'indigènes dans l'armée passait aux Anglais. La Compagnie, révoltée par la morgue et l'arrogance du gouverneur, ne se décidait à lui expédier aucun des secours dont il avait besoin, en vivres, en hommes et en argent; peut-être faisait-elle secrètement des vœux pour que la multiplicité des revers débarassât la colonie de ce chef abhorré. Après deux mois d'investissement du fort Saint-Georges, Lally comprit l'impuissance et l'inutilité de ses efforts et, le cœur gonflé de rage, la menace aux lèvres, il se décida à la retraite.

Loin d'être adoucie par la mauvaise fortune, l'humeur de Lally devint plus violente que jamais elle ne l'avait été. Son esprit altier avait besoin de rejeter sur les autres la responsabilité de ses défaites, son âme ulcérée accusait, non-seulement ses lieutenants et ses soldats, mais aussi les administrateurs civils de la colonie des revers qu'il venait d'essuyer. D'un autre côté, les passions que soulevaient le caractère hautain et les formes emportées du gouverneur s'aigrirent chaque jour davantage.



La discorde était partout, dans le conseil, dans l'armée, et dans la ville ; les conséquences de ces dissensions ne se firent pas attendre (1).

Le général Coote battit Lally à Vandavachi, il reprit Arcate et Devi-Cotah, il enleva Karikal, et les Français se trouvèrent réduits à la possession de Pondichéry et des deux ou trois forteresses de son territoire que les Anglais bloquèrent le 5 mai 1760.

Lally défendit Pondichéry avec l'énergie du désespoir ; il semblait avoir pressenti que son honneur et sa vie étaient attachés au salut de ces murailles ; il les couvrait de son corps, il se multipliait pour les défendre, il était partout où se montrait un ennemi, et, en même temps, il faisait face aux révoltes, que ses emportements autant que la misère et la famine soulevaient

(1) Sous l'influence de cette situation déplorable, Lally écrivait :

« L'enfer m'a vomi dans ce pays d'iniquités, et j'attends, comme Jonas, la balcine qui me recevra dans son ventre. »

Et, dans une autre lettre au gouverneur Leyris :

« J'irai plutôt commander les Cafres que de rester dans cette Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard au défaut de celui du ciel. »

dans la ville assiégée; ces révoltes il les attaquait, il les comprimait par la seule autorité de sa parole.

Mais le mécontentement avait fait de tels progrès, qu'il n'était peut-être pas dans l'armée un soldat qui ne fût soulevé contre son commandant. La sédition à peine éteinte renaissait de ses cendres. Lally avait menacé le gouverneur Léyris et les conseillers de les faire atteler à ses chariots; on lui rendait outrage pour outrage. Pendant la nuit, d'insultants placards étaient affichés à sa porte; on prétendait que sa raison était dérangée, et cette infernale existence se prolongea pour lui pendant sept mois.

Enfin, il vint un jour où la garnison n'avait plus que pour vingt-quatre heures de vivres. Lally, qui avait puni de mort toute proposition de se rendre, assembla un conseil de guerre pour arrêter les conditions de la capitulation. Cette capitulation, le général Coote la lui refusa. Il dut se rendre à discrétion avec ses troupes. La ruine de l'Inde fut consommée; Lally fut envoyé prisonnier de guerre en Angleterre avec la plus grande partie de ses

soldats, et sur le vaisseau qui les portait en Europe, ils donnèrent aux Anglais le lamentable spectacle de leurs dissensions.

La nouvelle de ce désastre souleva en France une indignation générale. L'orgueil national et les nombreux ennemis de Lally se trouvèrent d'accord pour accuser l'Irlandais de tous ces malheurs. On s'attaqua non-seulement à ses talents militaires et à son courage, mais à sa probité, en prétendant qu'en dilapidant les deniers de l'Etat, il avait empêché de payer les troupes.

Lally était à Londres en sûreté; mais, devant son honneur mis en péril, il ne songea pas que des dangers pouvaient menacer sa vie. D'ailleurs, ses fautes étaient des fautes de tempérament qui n'avaient pas laissé un remords sur sa conscience.

Comme M. de la Bourdonnaye, il demanda au gouvernement anglais la permission de venir en France sur parole. Il arriva à Paris non en coupable, mais en accusateur; il se répandit en menaces contre ses ennemis, contre ses calomniateurs.

Si prononcé que fût le ressentiment populaire contre celui auquel il attribuait l'humiliation des armes françaises, cependant on ne se décidait pas à arrêter Lally. Le ministère hésitait peut-être à sacrifier l'innocent complice des fautes dont le gouvernement de Louis XV devait, à bon droit, revendiquer la plus large part.

Certains de ces collecteurs d'anecdotes, qui cherchent dans les petites causes les secrets des grands événements, ont attribué les malheurs de Lally à la haine que lui portait M. de Choiseul. D'après eux, cette haine aurait eu son origine dans une liaison qui aurait existé autrefois entre l'infortuné général et madame la duchesse de Grammont, sœur du ministre, pour laquelle on prétendait que celui-ci nourrissait des sentiments d'une tendresse peu fraternelle.

D'autres assurent qu'une circonstance assez futile décida de la perte de Lally. Le bruit s'était répandu à la cour, dit la chronique, que Lally avait déposé aux pieds de madame de Grammont la dépouille de quelques-uns des nababs

qu'il avait vaincus, et que, gagnée par ces trésors rapportés des Indes Orientales, la duchesse le sauvegardait par la toute puissante influence qu'elle avait sur son frère. Ces calomnies indignèrent madame de Grammont. Pour les confondre, elle ne trouva d'autre moyen que de se joindre aux ennemis déjà si nombreux du général, et de solliciter un ordre d'arrestation contre celui qu'on l'accusait de protéger.

Quoi qu'il en fût, avant que cet ordre eût reçu son exécution, malgré les instances de ses amis qui le conjuraient de retourner en Angleterre, Lally implora du roi la faveur de se rendre à la Bastille; il y fut écroué le 15 novembre 1764.

Sa captivité fut douce. Il dut se faire illusion sur le sort qui lui était réservé, autant par suite de la facilité avec laquelle on l'autorisait à se promener et à recevoir ses amis, que par les longueurs de l'instruction qui ne dura pas moins de dix-neuf mois.

Son infortune, loin de calmer la haine de ses ennemis, avait enflammé l'ardeur avec laquelle ils réclamaient sa mise en jugement.

Le 3 août, une requête avait été présentée au roi par M. de Leyris et le conseil supérieur de Pondichéry, qui, offensés jusqu'à l'excès dans leur honneur et dans leur réputation par les imputations du sieur de Lally, demandaient justice à Sa Majesté, et un tribunal pour la leur faire rendre.

Après la chute de Pondichéry, le supérieur des jésuites français dans l'Inde, le P. Lavour, était revenu à Paris avec ses coopérateurs; il sollicitait au ministère une pension de quatre cents livres en récompense des services qu'il avait rendus à la politique française dans les Indes, lorsqu'il mourut. Les scellés ayant été apposés chez lui, on y trouva une somme considérable, tant en or qu'en diamants. Ce trésor fut placé sous séquestre, et on découvrit encore dans la cassette qui le contenait un mémoire fort circonstancié, dans lequel Lally était accusé de péculat et de trahison.

Si bruyantes qu'eussent été les clameurs des adversaires de Lally, il était si peu aisé de trouver dans sa conduite quelque chose qui ressemblât aux crimes dont on le déclarait

coupable, que ce fut l'écrit du jésuite qui servit de base au rapport de M. Pasquier, conseiller à la grand'chambre, qui avait été chargé de cette grave affaire.

Lally avait obtenu la faveur de conserver son secrétaire auprès de lui. Ce pauvre jeune homme fut mal récompensé de son dévouement. L'horreur que lui inspirait le séjour de la Bastille, ses inquiétudes, et peut-être aussi les continuels emportements de son maître, troublèrent sa raison. Il devint sombre, inquiet, silencieux. Un jour, au retour de l'une des promenades dans lesquelles il accompagnait Lally, il vit quelques traces de sang sur les dalles de la cour du puits; il crut que ce sang provenait de quelque supplice secret : son cerveau s'exalta, et sa mélancolie se changea en délire. Il fallut le transporter à Charenton, et le prisonnier resta seul.

Lally était tellement convaincu de son innocence, qu'il poussa l'imprudence jusqu'à incriminer les officiers qui avaient servi sous ses ordres avec les administrateurs de la colonie; il les accusa les uns et les autres avec



tant de violence, que la condamnation, et la mort de Lally devinrent nécessaire à leur justification.

Les lettres patentes du roi avaient envoyé le procès de Lally devant la grand'chambre et la Tournelle assemblées ; les débats s'engagèrent, ils furent aussi orageux que l'avaient été les séances du conseil supérieur pendant le terrible siège de Pondichéry.

Lally ne sut pas plus se maîtriser devant ses juges que lorsqu'il était à tête de son armée. Il disputait le terrain pied à pied, s'indignant, se révoltant contre l'accusation, répondant aux reproches par des reproches, stigmatisant la lâcheté des uns, l'avidité des autres, osant même donner à entrevoir que le véritable coupable était le gouvernement impuissant qui n'avait su le secourir ni dans ses triomphes, ni dans ses revers. La véhémence de sa parole, la muette éloquence de cette tête léonine qui, même lorsqu'il se taisait, se redressait fière et menaçante, commencèrent à produire une impression favorable sur le public, et à diminuer l'hostilité des masses.

Il était évident que la trahison n'existait que dans l'imagination des ennemis de Lally. S'il eût été d'intelligence avec les Anglais, comment expliquer son retour volontaire en France ? Ceux-ci n'étaient pas d'ailleurs assez malavisés pour stipendier la trahison, lorsque, maîtres de la terre et de la mer, ils étaient sûrs de prendre la place qu'ils assiégeaient.

L'accusation de concussion n'était pas plus fondée et ne fut pas plus justifiée; mais des abus de pouvoir de Lally, de ses violences contre les administrateurs de la colonie et contre ses soldats, de sa barbarie avec les Indous, on trouvait pour témoins tous ceux qui avaient habité la colonie, et un tribunal prévenu contre l'accusé avait dans ces fautes politiques un prétexte suffisant à une condamnation capitale.

Le 6 mai 1766, l'arrêt fut rendu; il condamnait Thomas-Arthur, comte de Lally-Tolendal, à être décapité comme dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'Etat et de la Compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions.

L'orgueil de Lally lui inspirait un tel sentiment de son importance, que, comme le maréchal de Biron avec lequel il avait plus d'un point de ressemblance, il n'avait jamais voulu admettre la possibilité d'un tel dénoûment.

Les avertissements cependant ne lui avaient pas manqué ; bien avant que l'arrêt eût été prononcé, il eût dû s'apercevoir à quelques indices que son sort était décidé.

Un jour que le major le conduisait au parlement, les curieux s'amassèrent autour de la voiture. Lally ayant voulu mettre la tête à la portière, l'officier lui déclara qu'il avait ordre de le tuer au moindre mot qu'il adresserait au peuple, à la plus faible marque d'intérêt que le peuple lui donnerait.

Quelques jours avant le jugement, et comme il avait toujours affecté de paraître devant la Cour avec ses insignes de général et ses ordres, le premier président ordonna au major de la Bastille de les lui enlever. Cet officier, qui avait toujours témoigné au prisonnier la plus grande bienveillance, lui communiqua les ordres qu'il venait de recevoir, en le suppliant de ne pas le

mettre dans la cruelle nécessité de les faire exécuter par la force. Lally répondit qu'on ne lui enlèverait les récompenses de son courage et de son dévouement au Roi qu'avec la vie. Le major appela à son aide; une véritable lutte s'en suivit; Lally fut terrassé par les soldats, qui, pour lui arracher ses épaulettes et ses cordons, mirent son uniforme en lambeaux.

Il persistait à ne pas vouloir comprendre le sens réel de ces sévérités.

Après la lecture de son arrêt, il resta muet, immobile, frappé de stupeur. On eût dit qu'il cherchait, et qu'il cherchait en vain le sens des paroles qu'il venait d'entendre.

Puis il éclata en malédictions; il s'adressa au tribunal, il apostropha ses juges, il les traita de bourreaux et d'assassins.

Ramené à la Bastille, il parut recouvrer un peu de calme; il pria le major de lui pardonner l'emportement qui, quelques jours auparavant, avait eu de si déplorables suites, et il l'embrassa. Rentré dans son cachot, il se mit sur son lit, et dormit quelques heures de ce sommeil paisible dont les âmes fortement trempées

conservent le privilège. quel que soit le danger qui les menace.

A sept heures du soir, on le réveilla pour l'avertir que M. Pasquier, qui avait été rapporteur de son affaire, demandait à l'entretenir. Il se leva, rajusta sa toilette, que ses transports avaient quelque peu dérangée, et dit au geôlier d'introduire M. Pasquier.

De vives instances avaient été faites auprès du roi. M. de Choiseul lui-même avait sollicité la grâce de Lally ; Louis XV s'était montré inflexible.

Cependant, ce fut avec des paroles compatissantes, ce fut en faisant entrevoir la possibilité d'un pardon que M. Pasquier se présenta devant le condamné ; mais il employa le mot de crime pour qualifier les actes que celui-ci n'avait pas cessé de soutenir dignes de récompense, et Lally n'en écouta pas davantage. Il entra dans un accès de fureur qui dépassait en violence ceux dont il avait donné le lamentable spectacle, et saisissant un compas dont il s'était servi pour dresser la carte de l'ancien théâtre de ses triomphes et de ses malheurs,

il s'en porta un coup dans la région du cœur.

La pointe du compas glissa sur les côtes, et ne fit qu'une légère blessure ; les geôliers se jetèrent sur lui, et lui enlevèrent cette arme improvisée. Mais le désespoir prêtait des forces surhumaines à ce malheureux vieillard ; il se débarrassa de leur étreinte, voulut s'élancer sur M. Pasquier ; il fallut appeler des soldats pour se rendre maître de lui.

Ce qui venait de se passer avait tellement bouleversé M. Pasquier, que, perdant son sang-froid à son tour, il oublia les égards que, tout en la condamnant, la magistrature devait à cette illustre victime ; il ordonna qu'on lui mit un baillon, et se rendit auprès du premier président pour lui demander qu'en raison de la résistance du général et de sa tentative de suicide, l'heure de l'exécution fût avancée.

Charles-Henri Sanson avait été averti dès la veille d'avoir à se tenir prêt pour le surlendemain à deux heures de l'après-midi.

Le moment de l'exécution de Lally se trou-

vait fixé avant même que son arrêt eût été officiellement prononcé.

Charles Sanson était chez lui, attendant des ordres définitifs, lorsqu'il entendit le bruit d'une voiture qui s'arrêtait devant la maison, et que de cette voiture il vit descendre son père, retiré depuis quelques années dans la petite ville de Brie-Comte-Robert.

Jean-Baptiste Sanson était dans une grande agitation.

Le matin même, un de ses voisins, qui revenait de Paris, lui avait raconté le dénouement du procès intenté au comte de Lally, et ce nom avait éveillé d'étranges souvenirs dans l'esprit du vieillard. Il avait voulu se mettre sur le champ en route pour Paris, où il n'allait plus que rarement, car sa faiblesse était grande, bien qu'il eût à peu près recouvré l'usage des membres que la paralysie avait atteints.

Trente-cinq ans auparavant, des jeunes gens, qui avaient passé la soirée dans une petite maison de la ville extérieure qui se métamorphosait tout doucement en faubourg, et devait, plus tard, s'appeler le faubourg Poissonnière,



s'étaient égarés dans ce dédale de chemins, que leur état de transformation rendait à peu près impraticables.

Perdus dans l'obscurité d'une nuit pluvieuse; tombant, à chaque pas qu'ils faisaient, dans quelque ornière que l'humidité métamorphosait en cloaque, ils avaient enfin aperçu à l'extrémité d'une rue de nouvelle création, et que jalonnaient çà et là quelques constructions ébauchées, un rang de fenêtres brillamment éclairées, qui se détachaient sur la façade obscure d'une grande maison; ils avaient entendu un murmure d'instruments qui semblait venir de cette maison, et, en s'approchant, ils avaient vu les ombres sautillantes des danseurs et des danseuses qui passaient et repassaient derrière les vitres.

Les jeunes gens ne s'attendaient pas à rencontrer un si joyeux abri dans leur détresse; mais, très-surexcités par les libations de la soirée, ils avaient bien plus songé à s'amuser aux dépens de quelques braves bourgeois et de leur fête, qu'à remercier la providence du secours qu'elle venait de leur envoyer.

Frappant hardiment à la porte, ils avaient chargé un valet de donner leurs noms à leur maître et de le prier de les engager à son bal.

Le maître s'était immédiatement présenté.

C'était un homme de trente ans, à la physionomie enjouée, à la tournure distinguée, et dont la mise élégante devait faire supposer une position sociale plus élevée que ne l'était celle que les jeunes gens lui avaient attribuée, avant de pénétrer dans sa maison.

Il était venu à eux avec courtoisie ; il avait écouté leur requête avec le sourire d'un homme qui n'est pas assez éloigné de l'âge des folies pour ne plus les comprendre ; il leur apprit que ce bal était celui de son mariage ; il leur avait insinué que ce serait sans doute pour lui un grand sujet d'orgueil que de les avoir à sa noce, mais qu'ils devaient réfléchir que la société dans laquelle ils désiraient s'introduire n'était peut-être pas digne de l'honneur qu'ils voulaient lui faire.

Les jeunes gens avaient insisté, et le marié, les précédant dans la salle du bal, les avait présentés à sa jeune femme et à sa famille.

Cette famille, les gentilshommes avaient bien compté rire et s'amuser à ses dépens; mais, à l'exception du marié, la plupart des braves gens qui se trouvaient là, conservaient même dans leurs plaisirs une physionomie sombre et sévère qui déconcertait la gaieté dont ils avaient fait provision. Ils se surprenaient à baisser les yeux; ils considéraient avec surprise ces étranges personnages, dont le visage demeurait sinistre, même lorsqu'ils s'efforçaient de lui faire exprimer la bienveillance dont ils paraissaient animés à l'égard des étrangers.

Cependant, quelques-unes des femmes étaient jolies, les gentilshommes étaient très-échauffés de leur souper; ils étaient trop jeunes et surtout trop légers pour s'appesantir longtemps sur une impression, si fâcheuse qu'elle fût; ils dansèrent toute la nuit et parurent enchantés de l'accueil qu'ils avaient reçu.

Au point du jour, et comme ils allaient se retirer, le maître du logis s'était présenté à eux et leur avait demandé s'il ne leur serait point agréable de connaître le nom et la qualité de celui dont ils avaient daigné devenir les hôtes.

Les jeunes gens avaient accepté avec un empressement railleur, et en lui prodiguant les assurances de leur reconnaissance pour la charmante soirée qu'ils lui devaient ; alors le jeune marié, toujours souriant, leur avait appris qu'il se nommait Charles-Jean-Baptiste Sanson, qu'il était exécuteur des hautes œuvres, et que la plupart de ceux dont ces Messieurs avaient voulu partager les plaisirs, exerçaient la même profession que lui.

A cette déclaration, deux des jeunes gens avaient paru visiblement décontenancés ; mais le troisième, qui portait l'uniforme du régiment irlandais de Dillon, et qui était, du reste, très-remarquable par la mâle beauté de son visage, était parti d'un grand éclat de rire, et s'était écrié qu'il reconnaissait dans ce hasard l'heureuse étoile qui présidait à sa destinée ; il y avait longtemps, avait-il ajouté, qu'il était obsédé du désir de faire la connaissance de celui qui décapitait, pendait, rouait et brûlait tant de braves gens, et il n'avait qu'à se féliciter de la joyeuse circonstance qui lui avait procuré cet honneur ; il avait ensuite prié le marié de

mettre le comble à ses bonnes grâces en leur montrant les instruments de son métier.

Jean-Baptiste s'était empressé de leur donner satisfaction, et les avait introduits dans une chambre dont il avait fait l'arsenal de ses outils de torture et de mort.

Tandis que les compagnons de l'officier s'étonnaient de la forme bizarre de quelques instruments de supplice, les regards de celui-ci s'étaient arrêtés sur les épées de justice, et ne les avaient plus quittés.

Jean-Baptiste Sanson, surpris de l'attention singulière avec laquelle il les considérait, avait détaché une de ces épées de la panoplie, et l'avait placée entre ses mains.

Cette épée, la même que Charles Sanson avait montrée au marquis de Créquy à l'époque de l'affaire du comte de Horn, avait quatre pieds de haut, sa lame était large, assez mince, arrondie à son extrémité, cannelée à son centre et dans cette cannelure, l'ouvrier avait, comme je l'ai déjà dit, gravé ce mot latin : *justitia*. La poignée était en fer ouvré, elle avait dix pouces de longueur.

L'officier l'avait considérée pendant quelque temps en silence; il en avait essayé le tranchant sur son doigt, ensuite la prenant à deux mains, il l'avait manœuvrée avec une vigueur et une dextérité peu communes, en demandant à son hôte si, avec une telle arme, on était certain d'abattre une tête d'un seul coup.

Jean-Baptiste Sanson avait répondu affirmativement, il avait ajouté en riant, que si jamais le sort de MM. de Boutteville, de Cinq-Mars et de Rohan, le tentait, comme il ne confiait point à ses valets le soin de trancher la tête d'un gentilhomme, il pouvait dès aujourd'hui lui engager sa parole de ne point le faire languir, et de ne pas s'y prendre à deux fois.

Or, le jeune officier dont on serait tenté d'appeler la curiosité, un pressentiment, était le comte de Lally-Tollendal.

L'aventure racontée, à Versailles, y avait obtenu un grand succès.

Jean-Baptiste Sanson ne l'avait point oubliée; frappé de l'étrange concours de circonstances qui semblaient le mettre en demeure de tenir

la parole donnée jadis au jeune officier du régiment de Dillon, il avait conçu l'étrange pensée de faire honneur à l'engagement qu'il avait pris avec lui.

Le respect que Charles-Henry Sanson portait à son père arrêta le sourire qui allait passer sur ses lèvres, lorsque celui-ci lui communiqua son projet. Les muscles des membres du côté droit, qui avait été paralysé, avaient, il est vrai, repris leur élasticité, mais ils étaient loin d'avoir recouvré leur vigueur ; et puis, les souffrances de sa terrible maladie avaient vieilli Jean-Baptiste avant l'âge ; ses cheveux étaient blancs comme la neige, sa tête inclinée, son dos voûté ; bien qu'il eût à peine soixante ans, il avait déjà toutes les apparences de la décrépitude.

Charles-Henry eut cependant quelque peine à le dissuader de la résolution qu'il avait prise ; Jean-Baptiste ne se rendit à ses objections qu'à la condition que son fils lui-même le remplacerait, et il voulut présider en personne à l'exécution.

Pendant qu'ils s'entretenaient, un exempt



vint annoncer à Charles-Henry que l'heure du supplice de Lally était avancée, et qu'on l'attendait en grande hâte à la Bastille.

Jean-Baptiste voulut lui-même choisir, entre les épées de justice, celle que M. de Lally avait si curieusement considérée autrefois, et le père et le fils se rendirent à la vieille forteresse.

Le corridor qui conduisait à la chambre de M. de Lally était rempli de soldats et d'hommes de justice, et on entendait sortir de cette chambre des cris qui faisaient frissonner.

Lorsqu'on avait annoncé au condamné la modification qui avait été décidée, touchant l'heure de son exécution, il s'était écrié :

— Tant mieux ! ils m'ont bâillonné en prison, mais ils n'oseront pas le faire quand ils me conduiront à l'échafaud, et alors je parlerai.

Si épaisses que fussent les murailles de la Bastille, il arrivait quelquefois que les soupirs d'un prisonnier traversaient ces monstrueux massifs de granit pour aller éveiller les sympathies populaires. Le bruit de l'indigne traitement que l'on avait fait subir à Lally, s'était répandu dans le public et avait apaisé bien

des ressentiments. La pitié avait pris la place de la colère; on était trop attendri par la destinée de ce vieillard, de cet homme illustre, pour se souvenir de ses fautes et des désastres qui en avaient été la conséquence. On redoutait que sa parole violente et passionnée ne soulevât le peuple, et on avait ordonné de le conduire bâillonné au supplice.

Dans la précipitation à remplir les ordres de la cour, sans attendre l'arrivée de l'exécuteur qui donnait ordinairement à ses valets l'ordre de garrotter le patient, on s'était jeté sur le malheureux Lally, qui opposait une énergique résistance; on l'avait lié, on lui avait passé dans la bouche un bâillon de fer qui débordait sur ses lèvres.

Ce fut au moment où ces nouvelles violences venaient de s'accomplir, que les deux Sanson entrèrent dans la chambre du condamné. Jean-Baptiste était violemment ému, Charles-Henry qui le soutenait dans sa marche, sentait trembler le bras qui s'appuyait sur le sien.

La chambre de Lally portait les traces de la lutte dont elle venait d'être le théâtre. La

table était renversée, les papiers épars sur le plancher, les chaises brisées, le lit en désordre. Lally se trouvait étendu devant ce lit; ses vêtements en lambeaux, sa chemise déchirée, laissaient voir ses chairs meurtries; le sang coulait de deux profondes éraflures qu'il avait au nez et à la bouche. Un râle qui ressemblait bien plus à un cri de menace qu'à un gémissement, s'échappait de sa gorge malgré le bâillon, et de temps en temps il secouait ses longs cheveux blancs, comme un lion dans sa colère secoue sa crinière avant de s'élançer sur ses ennemis.

Tous ceux qui se trouvaient là étaient encore sous l'impression de la scène qui venait de se passer : les uns tremblants et attendris, les autres irrités. En apercevant Charles-Henry Sanson, le magistrat qui avait ordonné de bâillonner Lally, se tourna vers l'exécuteur et lui dit d'une voix haute et brusque :

— Et maintenant, c'est votre affaire !

Le patient avait entendu, car ses regards se fixèrent sur Charles-Henry.

Il est probable que lui aussi, il se souvenait

de la nuit passée dans la maison de la rue d'Enfer, et il réfléchissait sans doute, en voyant ce jeune homme, que celui à la noce duquel il avait dansé, l'avait précédé dans cette tombe dont son pied touchait le seuil.

Charles-Henry allait donner à ses valets l'ordre de prendre le patient dans leurs bras et de l'emporter, lorsque son père l'arrêta en lui disant que nul autre que lui n'avait le droit de commander lorsqu'il était là.

Il s'agenouilla devant Lally, et s'apercevant que les geôliers et les soldats l'avaient si étroitement garrotté, que les cordes entraient dans les chairs de ses bras et de ses jambes, il ordonna aux aides de relâcher ces douloureuses entraves.

Alors les yeux de Lally, ces yeux qui, depuis que sa bouche était muette, s'étaient empreints d'une incroyable éloquence, se tournèrent vers le vieil exécuteur. Il le reconnut, car un sourire passa dans son regard et une larme vint humecter sa paupière.

À dater de ce moment, il recouvra le calme et la sérénité d'un soldat sur le champ de bataille.

Lorsque après avoir traversé la foule immense qui remplissait les rues, le funèbre cortège fut arrivé sur la place de Grève, le condamné dût s'arrêter un instant pour entendre de nouveau la lecture de l'arrêt qui le condamnait à être décapité; quand le greffier en fut à ces mots : *Pour avoir trahi les intérêts du roi*, Lally le repoussa rudement et ne voulut pas en entendre davantage. On lisait sur sa physionomie combien il souffrait d'être réduit au silence et de ne pouvoir protester contre toutes ces accusations. Soutenu par Jean-Baptiste Sanson, il monta d'un pas ferme et assuré les degrés de l'échafaud; arrivé sur la plate-forme, il étendit sur la foule un long et tranquille regard, un regard qui parlait, nous a dit mon grand-père, mieux peut-être que sa bouche n'eût su le faire. Puis, se tournant vers le vieil exécuter, il sembla lui dire : Souviens-toi !

Jean-Baptiste Sanson lui montra son bras amaigri, sa main ridée et tremblante, et lui désignant son fils qui se tenait debout sur le bord de l'échafaud, et de façon à dérober aux yeux du patient la vue de la large épée, il lui

répondit qu'à l'âge qu'ils avaient tous les deux on ne savait plus que mourir, que la parole donnée serait tenue par un bras plus vigoureux, par une main plus ferme que ne l'étaient les siens.

Lally le remercia d'un signe et s'agenouilla.

Charles-Henry Sanson s'approchait et allait lever son épée de justice, lorsque le vieux Jean - Baptiste intervint. D'une main ferme encore, malgré l'âge et les traces de la paralysie, il enleva le bâillon au comte; puis, se découvrant respectueusement :

— Monsieur le comte, dit-il d'une voix grave, ici je suis le maître. Comme dans mon humble maison, il y a trente-cinq ans, vous êtes aujourd'hui mon hôte. Recevez donc l'hospitalité suprême que je vous avais promise. On n'étouffera point votre voix. Le peuple vous écoute, parlez :

— J'ai trop parlé aux hommes; je ne parlerai plus qu'à Dieu, répondit Lally. Et il commença aussitôt à haute voix une prière dont voici exactement les termes, car mon grand-

père les écrivit en rentrant chez lui aussitôt après l'exécution.

« Seigneur, vous voyez que je suis innocent des crimes dont on m'accuse; mais j'ai péché contre vous en cherchant à me tuer, et pour cela je suis justement puni. Je reçois des mains de cet homme, que votre providence impénétrable dans ses desseins avait déjà placé sur ma route (ses yeux désignaient le vieux Sanson), la mort que j'ai voulu me donner moi-même; je vous bénis, dans votre justice, car elle vengera ma mémoire et punira les véritables traîtres. »

Et, après avoir prononcé cette prière d'une voix très-distincte, Lally fit signe à Charles-Henri Sanson d'approcher.

— Jeune homme, dit-il, ôtez-moi ces liens.

— Monsieur le comte, ils doivent servir à vous lier les mains derrière le dos.

— Est-il donc besoin de m'attacher les mains pour me couper la tête? J'ai souvent vu la mort d'aussi près, et croit-on que je veuille donner le spectacle d'une résistance aussi insensée que ridicule?



— Monsieur le comte, c'est l'usage!

— Eh bien! si c'est l'usage, ôtez-moi ce gilet et donnez-le à votre père. C'est le présent de noce que j'ai oublié de lui faire autrefois.

Charles-Henri Sanson obéit et enleva le gilet, qui était d'un de ces admirables tissus d'or dont l'Inde paraît seule posséder le secret. Chaque bouton était un gros rubis de la plus belle eau. On a longtemps conservé dans ma famille cette relique d'un martyr des intrigues de cour, qu'on appréciait plus par les souvenirs qui s'y rattachaient que par sa valeur matérielle.

Après ce legs solennel, le comte dit à mon grand-père d'une voix ferme mais avec une animation fébrile :

— Maintenant, frappez!

Charles-Henri Sanson brandit le glaive et l'asséna sur la nuque du vieillard, mais la lame, rencontrant les cheveux du patient que l'on avait relevés sans les couper, et qui s'étaient détachés, glissa sur eux, et, déviant subitement, ne fit qu'entamer la mâchoire.

Le coup avait été porté avec tant de force,

que Lally fut renversé la face contre terre, mais presque aussitôt il se releva, et ses yeux flamboyants se fixèrent sur Jean-Baptiste Sanson, qui lui faisait face, avec une lamentable expression d'indignation et de reproche.

Le vieillard, à cet aspect, s'élança d'un bond vers son fils, et, recouvrant tout à coup une vigueur inaccoutumée, lui arracha l'arme ensanglantée. Elle siffla dans l'air, et avant que le cri d'horreur et de malédiction qui s'était échappé de la foule ne fût achevé, la tête de Lally avait roulé sur l'échafaud.

Jean-Baptiste Sanson, épuisé par cet effort suprême, tomba épuisé dans les bras de son fils en laissant échapper l'arme fatale dont il venait de se servir une dernière fois, et sur laquelle la dent de Lally avait imprimé une trace indélébile.

La prière du vieux gentilhomme sur l'échafaud fut exaucée ; la justice de Dieu est quelquefois lente, mais elle ne trompe jamais. Le procès du comte de Lally-Tollendal fut révisé et sa mémoire solennellement réhabilitée.



## XVI

### LE CHEVALIER DE LA BARRE

Après avoir été pendant trente-sept ans inactif, l'échafaud politique venait de se relever pour Lally-Tollendal, et l'épée de justice était à peine rentrée dans le fourreau qu'elle dut, une seconde fois, en sortir pour abattre une autre tête de gentilhomme, pour frapper une nouvelle victime qui fut aussi intéressante par

son courage, par sa jeunesse, par la disproportion que chacun trouvait entre le crime et le châtimement, que Lally l'avait été par ses malheurs.

Vers la fin de juin 1766, Charles-Henry Sanson reçut l'ordre de se rendre immédiatement à Abbeville pour une exécution capitale.

Cette dépêche, les termes pressants dans lesquels elle était formulée, le surprirent étrangement.

Quelques jours auparavant, le parlement avait rejeté le pourvoi du jeune chevalier de la Barre, condamné par le présidial d'Abbeville à être brûlé, après avoir eu la tête tranchée, pour avoir chanté des chansons abominables contre la Vierge et les saints. Le coupable n'avait que vingt ans; les avocats les plus distingués du barreau de Paris avaient qualifié de monstrueuse la procédure qui avait précédé la sentence; on disait hautement qu'en confirmant le jugement, le parlement n'avait voulu que donner une sorte de satisfaction aux consciences catholiques, que l'édit de proscription des jésuites avait alarmées. Personne ne

croyait que cet arrêt pût recevoir son exécution et que le roi laissât échapper cette occasion d'user de son droit de grâce.

Quoi qu'il en soit, les injonctions que venait de recevoir mon grand-père étaient si formelles, qu'il dut se mettre en route pour Abbeville.

A peine était-il arrivé dans cette ville, berceau de sa famille, qu'il s'en allait se mettre à la disposition du lieutenant criminel.

Craignant que sa qualité n'éveillât les susceptibilités de quelques-unes des personnes qui habitaient la maison du magistrat, Charles-Henry Sanson avait donné son nom à un valet, en le priant d'avertir son maître qu'il attendrait dans la cour que celui-ci voulût bien lui fixer un rendez-vous au Palais de justice.

Il ne fut pas peu étonné lorsqu'il vit au contraire le magistrat descendre auprès de lui, et l'accueillir, non pas avec la froide politesse qu'il appréhendait, mais avec des démonstrations d'une véritable satisfaction.

C'était un homme dont la taille et la maigreur étaient également exagérées; un front bas, un nez aigu, une bouche dont le sourire

même était sinistre, des yeux verdâtres enfouis sous un buisson de sourcils grisonnants, lui constituaient un extérieur qui, malgré la jubilation peinte sur sa physionomie, prévenait peu en sa faveur.

Mon grand-père l'avait salué; mais avant qu'il eût le loisir de lui expliquer ce qui l'amenait, le lieutenant criminel lui avait déjà appris que c'était du chevalier de la Barre qu'il s'agissait; que le roi avait résisté aux instances de sa famille; que l'exécution était fixée au lendemain, et tout de suite, avec une loquacité des plus inconvenantes, il lui avait fourni tous les détails du procès et du crime, appuyant sur l'énormité de l'un et sur l'équité de l'autre, frondant l'excessive indulgence du parlement, qui avait jugé convenable d'adoucir quelques dispositions de la sentence, et répétant enfin à plusieurs reprises :

— C'est un grand coupable, un bien grand coupable que vous aurez à punir là, Monsieur, et vous devez être fier et heureux d'avoir à venger le Roi des rois, que ce misérable a si indignement outragé.



Habitué à la dignité pleine de réserve des magistrats parisiens, Charles-Henri Sanson n'en pouvait croire ses yeux et ses oreilles. Après que le lieutenant criminel abbevillois lui eut donné ses instructions, il regagna la maison qui lui avait été assignée pour gîte, en songeant tristement qu'il allait, encore une fois, servir d'instrument à une grande iniquité.

Voici les faits qui avaient motivé la condamnation du chevalier de la Barre.

En 1747, on avait élevé sur le Pont-Neuf d'Abbeville une sorte de calvaire dans le goût italien, orné de l'image de Jésus-Christ et du simulacre de tous les instruments de la Passion.

Le matin du 9 août 1765, des passants avaient remarqué que cette croix avait été mutilée pendant la nuit. Un des bras du Christ était brisé, la couronne d'épines arrachée, et le visage de l'image vénérée avait été souillé de boue.

Ceci se passait dans un moment d'effervescence religieuse : le procès de La Valette, l'agitation parlementaire, l'édit de suppression des jésuites, les attaques des philosophes, avaient

troublé les catholiques les plus sincères, qui se croyaient menacés dans leurs consciences. L'attentat sacrilège dont leur ville venait d'être le théâtre émut profondément les habitants d'Abbeville.

La cérémonie expiatoire à laquelle, le 12 août, c'est-à-dire trois jours après l'événement, procéda monseigneur l'évêque d'Amiens, ne contribua pas peu à augmenter cette effervescence. Le prélat se rendit processionnellement au calvaire, en fit le tour la corde au col, pieds nus, excommunia les coupables inconnus et les voua à la mort et à l'exécration.

D'après ses ordres, le lieutenant criminel commença immédiatement une information.

Plus de cent témoins furent entendus.

Aucun d'eux ne pouvait fournir un éclaircissement qui se rapportât à l'affaire dont la justice était occupée.

Ils prodiguèrent, en revanche, les vagues insinuations familières aux habitants des petites villes et qui franchissent si aisément la distance qui sépare la médisance de la calomnie ; dans leur bouche, les propos inconsidérés de

quelques écervelés prirent les proportions d'attentats prémédités contre la religion, et donnèrent à supposer que la mutilation sacrilège du grand Christ révélait une conspiration des impies d'Abbeville contre le culte catholique.

Le lieutenant criminel Duval de Soicourt, celui que nous avons vu faire une si étrange réception à mon grand-père déployait, de son côté, dans l'instruction de cette affaire une passion qui l'a fait accuser, non sans quelques apparences de raison, de s'être couvert du manteau de la religion pour venger ses griefs personnels en même temps que ceux de Dieu.

Il y avait alors à Abbeville une dame pieuse et charitable, adorée des pauvres et vénérée de tous les habitants, qui s'était attiré l'inimitié du lieutenant criminel.

Madame Feydeau de Brou, c'était le nom de cette dame, abbesse de l'abbaye de Villancour, avait dans son couvent une pensionnaire dont Duval de Soicourt était tuteur. L'orpheline était riche, et le lieutenant criminel avait toujours caressé l'idée de faire entrer cette fortune dans sa famille, en donnant son fils pour mari à la

jeune fille. Mais lorsque celle-ci fut nubile, elle avait manifesté une grande répugnance pour l'union qu'on lui proposait; l'abbesse l'avait appuyée dans sa résistance, et elle avait obtenu un arrêt du président, qui enlevait la tutelle à Duval de Soicourt.

Offensé dans son orgueil, atteint dans sa cupidité, supposant qu'en agissant ainsi la dame de Villancour avait voulu ménager cette alliance opulente au chevalier de la Barre, un cousin de l'abbesse, que celle-ci faisait élever auprès d'elle, le lieutenant criminel avait juré d'avoir sa revanche.

Quelques jours avant l'attentat, une occasion s'était offerte de donner satisfaction à sa haine.

Le chevalier de la Barre et un de ses amis, nommé d'Etalonde de Morival, se promenaient dans la ville; ils avaient rencontré une procession de capucins, et l'avaient regardé passer en conservant leur chapeau sur la tête; irrévérence un peu atténuée par cette circonstance, qu'il pleuvait à verse.

Duval de Soicourt n'avait eu garde de laisser échapper cette occasion d'assouvir son ressen-

timent; il avait commencé une instruction; l'attentat lui fournissait les moyens de compléter sa vengeance; il réunit les deux affaires, et, se fondant tant sur l'aventure de la procession que sur le fait de la mutilation du crucifix, et sur celui des propos impies qui avaient été rapportés, il décréta d'accusation cinq jeunes gens appartenant aux familles les plus importantes de la province.

Trois d'entre eux, d'Etalonde de Morival, Dumanicl de Saveuse et Donville de Maillefer parvinrent à se soustraire aux recherches; les deux autres, de la Barre et Moisnel, furent seuls arrêtés.

Le procès ne traîna pas en longueur; Moisnel, qui n'avait que quatorze ans, fut acquitté, et, malgré les démarches et les instances de madame de Villancour, le chevalier de la Barre et d'Etalonde de Morival, contumax, furent condamnés, le 28 février 1766, aux peines cruelles que j'ai énoncées plus haut.

J'ai raconté aussi comment le parlement avait rejeté le pourvoi. Le chevalier avait été ramené à Abbeville, où devait avoir lieu l'exécution.

Le lendemain du jour de l'arrivée de Charles-Henry Sanson à Abbeville, il dormait encore lorsqu'on frappa violemment à la porte de la maison dans laquelle il se trouvait; c'était un guichetier de la prison qui lui apportait, de la part du lieutenant criminel, l'ordre de se rendre immédiatement à l'Hôtel de Ville où le condamné avait été déposé.

Chemin faisant, le guichetier raconta à mon grand-père que, depuis qu'on avait appris à M. de la Barre qu'on faisait venir l'exécuteur des hautes œuvres de Paris, il s'était plusieurs fois informé s'il était arrivé et avait manifesté une grande impatience de le voir; il ajouta que le lieutenant criminel auquel on avait dû plusieurs fois s'adresser pour avoir l'autorisation nécessaire avait une première fois répondu : « Dites à monsieur de la Barre que demain il ne le verra que trop ! » et n'avait cédé qu'aux instances réitérées du condamné.

M. le chevalier de la Barre était dans une chambre du rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville, à toutes les issues de laquelle on avait placé des sentinelles.

Le guichetier avertit le condamné que celui qu'il avait désiré entretenir était arrivé, et, au moment où Charles-Henry Sanson paraissait sur le seuil de la porte, M. de la Barre, qui était assis près de la cheminée, se leva et vint au devant de lui.

Comme je l'ai dit, M. de la Barre avait vingt ans; son visage imberbe, ses traits fins, réguliers et d'une beauté un peu féminine, le faisaient paraître plus jeune encore qu'il ne l'était réellement. Sa taille était souple et élégante; en toute autre circonstance, Charles-Henry Sanson eût été certainement frappé de l'air de noblesse et de distinction de son extérieur; mais il était trop étonné du calme extraordinaire que conservait ce jeune homme en ce terrible moment pour pouvoir se préoccuper d'autre chose : à peine si une imperceptible pâleur témoignait de quelque émotion, à peine si une légère rougeur des paupières attestait que ses yeux avaient versé quelques larmes.

Il regarda l'exécuteur en souriant, et il lui dit :

— Je vous ai fait réveiller, pardonnez-moi.



La perspective du grand sommeil que je vous devrai tout à l'heure m'a rendu égoïste. C'est vous qui avez décapité M. le comte de Lally, n'est-ce pas ?

Cette question était faite avec une simplicité et une aisance qui consternèrent mon grand-père ; il se troubla et balbutia.

— Vous l'avez cruellement écharpé, reprit M. de la Barre, je vous avoue que, dans la mort, c'est la seule chose qui m'épouvante. J'ai toujours été un peu fat, et je ne me résigne pas à l'idée que ma pauvre tête, que l'on ne disait pas mal, pourra épouvanter ceux qui la verront.

Charles-Henry lui répondit que, dans l'accident qui était arrivé au comte de Lally, il fallait bien moins accuser la maladresse de l'exécuteur que la violente agitation de M. de Lally, dont les turbulentes contorsions, dont les tressaillements nerveux continuèrent au moment suprême. Il ajouta que la décollation était un supplice de gentilhomme, parce que, pour subir ce supplice, il était nécessaire que le patient fit acte de fermeté, et que le courage de la victime était aussi nécessaire à son accomplisse-

ment que la vigueur et l'adresse de celui qui maniait l'épée. Il lui dit encore, en baissant la voix, car l'émotion le gagnait, qu'en face du courage extraordinaire avec lequel M. de la Barre s'entretenait de ce qui est pour les autres hommes un objet d'épouvante, auquel leur pensée cherche à se soustraire, il pouvait lui répondre que d'inutiles souffrances lui seraient épargnées, et que sa tête ne subirait pas la mutilation qu'il redoutait.

— C'est bien, dit-il, vous serez content de moi; mais tâchez, encore une fois, que je n'aie point à me plaindre de vous. Les morts sont peut-être plus redoutables qu'on ne suppose; ne vous faites point un ennemi dans la tombe.

Et il le congédia.

Au moment où Charles-Henry Sanson se retirait, il vit entrer une vieille dame vêtue des habits religieux, et un moine. C'était l'abbesse de Villancour, qui venait dire un dernier adieu à celui qu'elle aimait comme s'il eût été son fils, et qui lui amenait un confesseur.

Mon grand-père ne quitta plus l'Hôtel-de-Ville. A huit heures du matin, le lieutenant

criminel y arrivait, et Charles-Henry Sanson, qui n'avait cessé de songer au pauvre jeune homme avec lequel il venait d'avoir une entrevue, fut frappé du contraste qu'offrait l'attitude calme et sereine de la victime, avec la physionomie bouleversée de son juge. Le visage de M. Duval de Soicourt était livide; on voyait frissonner ses lèvres blêmes, ses yeux brillaient d'un éclat fiévreux; il souriait à tout le monde; mais son odieuse joie, sincère la veille, était maintenant plus affectée que réelle; à l'étranglement de sa voix, à son agitation, on devinait que la conscience avait jeté son cri, et que ce cri troublait la honteuse ivresse de la haine assouvie. Il allait, il venait; il se multipliait pour hâter les préparatifs du départ, il semblait trouver que l'heure était lente à s'écouler, et de temps en temps il poussait de profonds soupirs qui révélaient les inquiétudes de son esprit.

Enfin, le 1<sup>er</sup> juillet, à neuf heures, le funèbre cortège se mit en route. M. de la Barre portant sur la poitrine un écriteau où se lisaient en grosses lettres ces mots : *Impie*,

*Blasphémateur, Sacrilège abominable et exécutable*, fit dans un tombereau le trajet qui le séparait du lieu du supplice.

Son confesseur, un religieux de l'ordre de saint Dominique, se tenait à sa droite; le lieutenant criminel voulut se placer de l'autre côté.

Le chevalier ne l'eut pas plutôt aperçu, qu'une légère contraction altéra les traits de son beau visage; il se retourna et fit un signe impératif à mon grand-père, qui marchait derrière lui, pour qu'il eût à se mettre à sa gauche, et celui-ci ayant obéi, il dit à voix haute et de façon à ce que M. Duval de Soicourt pût l'entendre :

— C'est bien mieux ainsi; entre le médecin de l'âme et le médecin du corps, quel mal peut m'atteindre ?

On le conduisit devant le porche de Saint-Wulfranc, où il devait faire amende honorable; mais il refusa énergiquement de réciter la formule d'usage.

— M'avouer coupable, s'écria-t-il, ce serait offenser Dieu par un mensonge; je ne le ferai pas.

Arrivé devant l'échafaud, mon grand-père le vit pâlir, et le regarda fixement ; il comprit ce regard, car il dit aussitôt :

— N'ayez pas plus peur que moi, et encore une fois, soyez sûr que je ne ferai pas l'enfant.

Le dominicain qui assistait le chevalier suffoquait sous le poids de l'émotion. Mon grand-père fit signe aux quatre aides, qu'il avait amenés, d'approcher et de lui donner l'épée qui devait servir à la décapitation.

Le chevalier se la fit montrer, passa son doigt sur le fil, et après s'être assuré qu'elle était de fine trempe et fraîchement aiguisée, il dit à Charles-Henry Sanson :

— Allons, maître, frappez d'une main sûre ; quant à moi, je ne tremble point.

Mon grand-père fixa sur le jeune homme des yeux tout étonnés.

— Mais, monsieur le chevalier, l'usage exige que vous vous mettiez à genoux.

— L'usage aura tort pour cette fois ; c'est aux criminels à s'agenouiller. J'ai refusé de faire l'amende honorable ; j'attendrai la mort debout.

Charles-Henry Sanson, tout interdit, ne savait que faire.

— Frappez donc, reprit le chevalier d'une voix légèrement altérée par une sorte d'impatience.

Alors il arriva une chose assez surprenante pour être notée ici. Mon grand-père fit voler l'épée avec tant de vigueur et de précision, qu'elle trancha net le nœud de la colonne vertébrale et traversa le cou sans faire tomber la tête, qui resta sur le tronc l'espace d'une seconde. Ce ne fut qu'au moment où le corps s'affaissa qu'elle se détacha et vint rouler aux pieds des spectateurs de cette étonnante exécution.

La chronique et la légende se sont emparées de ce fait étrange, pour en bâtir toutes sortes d'histoires en prose et en vers, qui ne sont pas plus exactes les unes que les autres. Un de ces historiographes, peu scrupuleux, ajoute que mon grand-père, tout glorieux de sa dextérité, se retourna vers l'assistance en disant :

— N'est-ce pas que voilà un bien beau coup ?

Je dois à la mémoire de mon aïeul et à l'honneur de notre sinistre corporation, de démentir ces odieuses paroles qui eussent souillé jusqu'à des lèvres de bourreau. Il faut reléguer parmi les fictions absurdes, l'exécuteur par vocation, fanatique de son état, et s'admirant dans ses talents de destruction. Si l'histoire cite les exemples de quelques monstres cruels par instinct, et sanguinaires par amour du sang, ce n'est pas dans nos rangs.

J'ai nécessairement connu beaucoup de mes confrères, et si la plupart ne me paraissent pas au même degré que moi, victimes de leur naissance et de leurs antécédents de famille, je puis assurer néanmoins qu'aucun n'exerçait sans peine et sans une sorte de honte, des fonctions si peu en harmonie avec les sentiments les plus naturels de l'homme.

Le spirituel auteur des *Petites Causes célèbres du jour* raconte aussi le fait, mais sans nommer les personnages et en lui donnant un tour plaisant :

« Sous Louis XI et Louis XIII, dit-il, les exécuteurs avaient fait de leur métier un art



des plus difficiles, une science des plus raffinées. L'un d'eux poussait la dextérité si loin, qu'il avait rendu presque vraisemblable le conte patibulaire que voici :

» Un gentilhomme qu'il allait décapiter lui recommanda de ne le frapper qu'à un certain signal.

» Les choses ainsi réglées, l'exécution a lieu.

» Le gentilhomme répète le signal, croyant que l'exécuteur n'y a pas pris garde. A quoi le bourreau répond :

» — C'est fait, monseigneur, secouez-vous.

» Et, en effet, le gentilhomme s'étant secoué, la tête tomba. »

La poésie s'en est aussi mêlée, et la strophe suivante n'a pas d'autre origine :

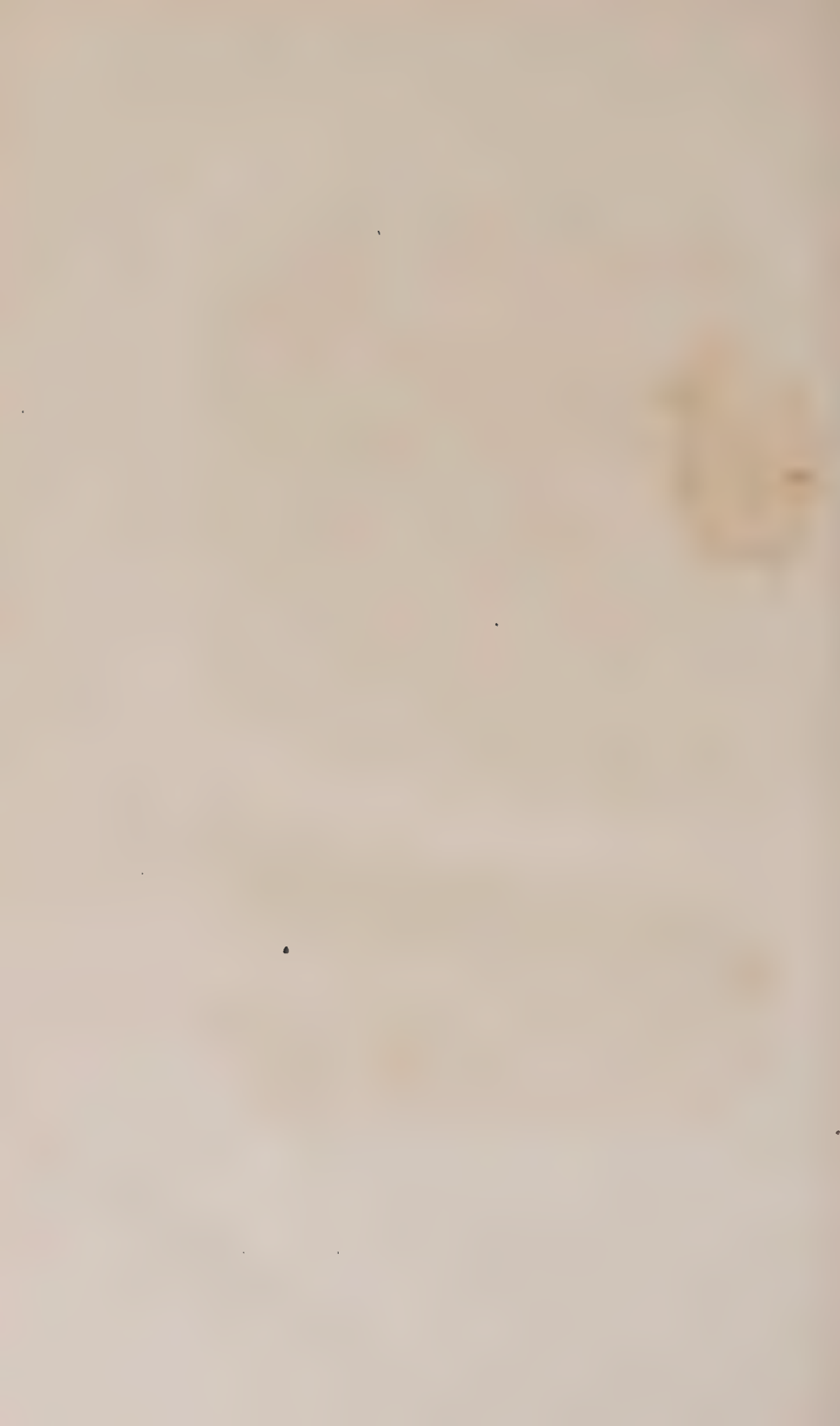
Ils ont le fil si tranchant et si doux  
Ces bons damas, ces damas de Bohême,  
Que lorsqu'on eut décapité Trytème,  
Il s'écria ferme sur ses genoux :  
« Maudit bourreau, faut-il que tu demeures  
Aussi longtemps à mesurer tes coups ?  
— Eh ! par la mort, c'est fait depuis deux heures,  
Dit le bourreau, Monsieur, secouez-vous. »

Ces vers et l'anecdote qui les précède ont été inspirés par l'exécution du chevalier de la Barre, qui donna lieu au fait étrange que j'ai rapporté, et il n'y a pas d'autre explication au fait lui-même que l'attitude inusitée du chevalier, qui se tint debout au lieu d'avoir, comme cela se faisait d'habitude, la tête inclinée sur un billot; la fermeté avec laquelle il attendit et reçut le coup fatal, et enfin l'effort puissant de mon grand-père, qui, encore tout impressionné de l'accident arrivé au supplice du comte de Lally, avait réuni toutes ses forces pour en éviter le retour.

On m'a affirmé depuis que pareille chose s'était vue quelquefois en Afrique, où les Arabes avaient d'excellents yatagans et se montraient extrêmement habiles dans la décollation, qui était un supplice fort en usage parmi eux.

La sentence qui frappa la Barre, à l'époque où la philosophie et la tolérance commençaient à prendre racine dans notre sol, restera comme une anomalie monstrueuse et inexplicable. La superstition et le fanatisme ont assez pesé sur la mémoire de cet infortuné jeune homme pour

qu'elle n'obtint pas, comme celle du vieux Lally, la faveur d'une stérile et tardive réhabilitation. Mais la conscience impartiale de l'histoire ne saurait se méprendre sur le véritable caractère de ce meurtre juridique commis au nom d'une religion sainte et vénérable que l'intolérance seule compromettait toutes les fois qu'elle lui donnait le bourreau pour missionnaire.



## XVII

### LE BOURREAU ET LE PARLEMENT

Les exécutions qui font l'objet des chapitres précédents m'ont forcé à laisser un instant de côté cette partie des Mémoires qui est relative à l'auto-biographie de ma famille, et, dans mon plan, doit marcher simultanément avec les documents intéressants que nous apportons à l'histoire judiciaire. J'y reviens donc main-

tenant à propos de choses qu'il ne me paraît pas inutile de faire connaître.

Au moment où j'ai interrompu ces récits domestiques, Charles Sanson venait de mourir, et sa veuve, Marthe Dubut, était parvenue à faire investir son fils aîné, Charles-Jean-Baptiste Sanson, âgé de sept ans, des redoutables fonctions de son père. C'était le temps des minorités : il fallait bien que celles de Louis XIV et de Louis XV eussent un pendant au bas de l'échelle sociale et qu'aux minorités royales succédassent celles des bourreaux.

J'ai déjà dit quelque part, qu'on se fait à tout, et j'en ai été moi-même une triste preuve ; mais, c'est surtout à partir de Charles-Jean-Baptiste Sanson, que ma famille paraît s'être complètement résignée et avoir accepté une sorte d'identification avec le sanglant apavage que déjà elle regarde comme héréditaire. Cet enfant, bercé pour ainsi dire sur l'échafaud, ne connut jamais ni les violentes agitations de son aïeul, ni la sombre mélancolie de son père. Préparé et habitué, dès son plus bas

âge, à la destinée qui l'attendait, il ne semble pas en avoir entrevu d'autre.

Marthe Dubut avait tendrement aimé Charles Sanson, et dans le culte qu'elle rendait à sa mémoire, elle faisait entrer cette singulière pensée que, pour que les fils n'eussent point à rougir de leur père, il fallait qu'ils prissent le même état. C'est pour cela que, non contente d'avoir obtenu pour l'aîné la survivance de l'office paternel, elle sollicita et obtint pour Gabriel, son second fils, la charge d'exécuteur de la prévôté de l'hôtel du Roi. Nous avons vu, au supplice de Damiens, quels tristes débuts le pauvre garçon y fit, et comme il eut hâte de s'affranchir de ce terrible fardeau.

Il n'en fut pas de même, je le répète, pour Charles-Jean-Baptiste Sanson ; il tenait de sa mère, cette sévère Marthe Dubut, dont j'ai tâché de rendre la physionomie puritaine, et qui eût volontiers, comme la mère des Gracques, revendiqué ses fils avec orgueil, au milieu des horreurs d'un supplice. Aussi jouissait-elle d'une grande considération et de beaucoup de crédit auprès du lieutenant criminel,



du procureur du roi et des principaux officiers de justice.

Charles-Jean-Baptiste paraît donc avoir exercé l'emploi dans lequel il succédait à son père et à son aïeul avec moins de répugnance que ces derniers. Il avait accepté nettement et sans arrière-pensée la condition qui lui était faite, la justifiant même peut-être à ses propres yeux par les idées dont l'éducation maternelle avait mis le germe en lui, et qui s'étaient fatalement développées dans le milieu où il avait vécu.

J'ai dit que son extrême jeunesse avait laissé une lacune dans nos annales de famille; il faut ajouter que ce n'en est point l'unique cause. A l'âge *compétent*, pour nous servir du terme par lequel on désigne dans ses lettres de provision celui où il serait apte à remplir lui-même ses terribles fonctions, il ne continue que d'une main distraite, et à de rares intervalles, le registre funèbre ouvert par ses pères. On voit que, moins fortement impressionné qu'eux par les scènes sanglantes dans lesquelles il vient de jouer un si formi-

dable rôle, il n'en a point rapporté les mêmes enseignements. Quelques notes éparses sont le seul tribut qu'il ait cru devoir rendre à la vieille habitude consacrée par ses prédécesseurs; la sécheresse de ces notes ne permet pas de suppléer à l'aridité de la nomenclature.

Ce n'est qu'au mois de janvier 1755, c'est-à-dire à partir de l'époque où mon grand-père tient la plume, que se retrouvent quelques mentions accompagnées de détails. Il s'agit d'abord de l'exécution d'un nommé Ruxton, rompu vif pour assassinat sur la personne de M. Andrieu, avocat; puis, de celle de de Montgeot, ingénieur, qui, après deux ans de captivité, subit le même supplice, pour s'être rendu coupable du même crime envers le sieur Lescombat, architecte. Tout le monde connaît cette lamentable histoire, qui n'est qu'un des innombrables chapitres du roman des passions humaines. On sait qu'aveuglé par un fatal amour, de Montgeot, se laissa entraîner à commettre cet assassinat; il crut s'assurer de l'impunité, en appelant lui-même le guet et en prétendant qu'il

n'avait fait que se défendre d'une attaque dirigée contre lui.

Ce système du meurtrier accusant la victime ne rencontra aucune créance ; mais, comme à cette époque, le Parlement était exilé et, qu'en son absence, le Châtelet s'abstenait de prononcer des jugements au criminel, afin d'éviter d'avoir à soumettre ses sentences à la chambre royale qu'il ne voulait pas reconnaître, l'affaire traîna en longueur, et ce ne fut que le 25 septembre 1754 que de Montgeot fut condamné à être pendu.

Irrité de l'insensibilité et de l'égoïsme dont Marie Taperet, veuve Lescombat, avait fait preuve pendant le procès, de Mongeot se décida à faire des révélations au pied de l'échafaud. Il fit venir cette femme, dont la coquetterie égalait le cynisme, et l'accusa hautement d'avoir armé son bras pour le crime qu'il avait commis. Marie Taperet, âgée de vingt-six à vingt-sept ans et douée d'une beauté remarquable, s'était revêtue d'une brillante parure pour venir à cette terrible confrontation ; elle comptait sur la fascination de ses charmes pour

influencer les magistrats commissaires et les prévenir en sa faveur. Elle en fut pour ses vains artifices, et sa complicité, clairement établie par les solennels aveux d'un mourant, la fit condamner à périr aussi par la corde.

De Montgeot fut rompu; car le parlement étant enfin rentré avant l'exécution de la sentence du Châtelet, il crut devoir y ajouter cette cruelle aggravation. Quant à la Lescombat, elle retarda son supplice en se déclarant enceinte de six mois et en attribuant au malheureux qu'elle avait entraîné à sa perte une paternité dont il ne devait point voir le fruit.

Je me suis fait une loi de respecter, dans le cours de ce livre, toutes nos malheureuses victimes; mais je ne puis m'empêcher d'avouer que, si je m'en rapporte aux notes laissées par Charles-Henry Sanson, Marie Taperet, fut loin d'inspirer, à ses derniers moments, l'intérêt qui suivit jusque sur l'échafaud madame Tiquet, avec laquelle son histoire offrait plus d'un point de ressemblance. Faible devant la mort, il ne lui resta rien de l'assurance qu'elle

avait montrée tant qu'elle avait cru échapper au sort qui la menaçait, et, dans ses angoisses dernières, elle offrit plutôt le spectacle de honteuses terreurs que celui des remords d'une conscience alarmée, qui va en appeler des juges de la terre à la sentence suprême du juge divin.

C'est tout ce que j'ai à dire par tradition d'une femme dont le roman et le théâtre se sont emparés et ont fait un portrait posthume dont je ne prétends point changer les traits.

Le mois suivant eut lieu le supplice d'un nommé Dufrancey, magistrat prévaricateur et greffier dans les juridictions de La Marche, dont la simonie faillit faire périr sur la roue un malheureux, victime d'une dénonciation calomnieuse, appuyée par de faux témoignages. Ce Dufrancey avait accusé un négociant de Pierrefitte, appelé Roy, d'avoir tenté de le faire assassiner par des soldats aux gardes. Depuis, sur les observations qu'on lui avait faites, il avait essayé de se désister de la plainte; mais on lui avait objecté aussi qu'il était trop tard et que la justice étant saisie de cette affaire, il

fallait qu'il justifiât des faits allégués par lui, ou qu'il reconnût leur inexactitude, ce qui l'exposait à des conséquences très-graves. C'est dans cette situation extrême qu'il s'avisa de soudoyer des faux témoins, et que, pour les rassurer sur les suites des dépositions mensongères qu'il sollicitait d'eux, il leur persuada qu'elles n'avaient pour but que de mettre fin à un procès civil. Dufrancey s'était ainsi procuré quatre faux témoins. A l'audition du quatrième, le pauvre Roy, épouvanté des charges qui l'accablaient, ne put s'empêcher de s'écrier :

— Mais, malheureux, que t'ai-je donc fait pour me faire rompre. Je ne te connais pas et tu ne m'as jamais vu !

Ce quatrième témoin, qui était un peintre, répliqua aussitôt :

— Comment rompre ? Mais je ne croyais pas que cela dût aller aussi loin.

Ces mots furent un trait de lumière. On pressa cet homme de questions et toute la machination fut ainsi dévoilée.

Les trois autres faux témoins furent arrêtés immédiatement dans un cabaret attendant au

palais du justice, et où ils attendaient celui dont la sincérité venait de les perdre. Leur procès fut rapidement instruit, et après avoir subi la question ordinaire, ils furent rompus et pendus avec celui qui les avait subornés, Dufrancey, le 13 février 1755, à onze heures du soir; malgré l'heure avancée, une foule immense inondait la place de Grève.

Voici les uniques épaves que j'ai pu recueillir dans le journal de Jean-Baptiste Sanson, qui serait peut-être resté muet, si, dès sa jeunesse de mon grand-père, qui pourtant ne prévoyait guère alors la longue et rude carrière qu'il aurait à fournir, ne s'était avisé de remplacer son père dans cette tâche d'historiographie des supplices.

Jean-Baptiste Sanson avait été, du reste, frappé au mois de janvier 1754, d'une attaque de paralysie dont il ne guérit jamais, et qui fit de lui un vieillard caduc bien avant l'âge de la vieillesse. Nous l'avons vu sous l'empire des émotions que fit naître en lui le supplice du comte de Lally, recouvrer quelques restes de vigueur éteinte; mais depuis, il ne fit que



languir, et porta peu d'attention à toutes choses, à plus forte raison à celles de sa profession.

De son mariage avec Madeleine Tronson, il eut dix enfants, dont sept garçons, qui furent voués à la sinistre profession de leur père. Celui-ci à Reims, celui-là à Orléans, les autres à Meaux, à Etampes, à Soissons, à Montpellier, etc. Quand certaines solennités de l'année réunissaient, à la table de leur père, tous ces fils, disséminés sur divers points du royaume, ces fêtes de famille avaient un singulier aspect patriarcal. L'aïeule, Marthe Dubut, qui vécut très-vieille, occupait le milieu d'un des côtés de la table, et en face d'elle, se tenait son fils, à qui sa paralysie prêtait une sorte de majesté muette et immobile. C'est dans ces réunions que les invités et surtout les domestiques, incertains quelquefois des différents prénoms des fils de Jean-Baptiste, commencèrent à les désigner par le nom des sièges de leur juridiction et dirent tour à tour : monsieur de Reims, monsieur de Soissons, monsieur d'Orléans, etc., usage qui s'est con-

servé pour notre profession, bien qu'il n'ait pas d'autre origine.

L'aîné, Charles-Henry Sanson, que par conséquent on appelait monsieur de Paris, pour le distinguer de ses frères, était incontestablement le mieux avantage moralement et physiquement de cette nombreuse famille. Beau, bien fait de sa personne, il joignait à ces dons de la nature une intelligence supérieure façonnée par une excellente éducation. Il était d'une souveraine élégance et avait tellement attiré l'attention par le luxe de ses costumes qu'on se porta envers lui à un acte légèrement arbitraire en matière somptuaire en lui interdisant de porter le bleu sous prétexte que c'était la couleur des gentilshommes. Charles-Henry Sanson dédaigna d'exhumer les parchemins de la maison de Longval, et de soulever la question de savoir si l'office d'exécuteur entraînait dérogation de noblesse (on va voir qu'il devait la poser en d'autres termes); il se contenta de se faire faire des habits encore plus riches mais en drap vert. Il mit cette couleur à la mode, et bientôt tous les élégants de la

cour et de la ville, le brillant marquis de Létorières en tête, adoptant la coupe et la couleur de ces vêtements, se mirent à porter des habits à la Sanson.

C'est à partir de Charles-Henry Sanson, mon grand-père, que commence la suite la plus curieuse et cette fois non interrompue de ces Mémoires. Mais, avant d'aborder les notes considérables qu'il a laissées sur la Révolution, je ne saurais mieux le faire entrer en scène que par une aventure de sa jeunesse, dont lui-même a laissé le récit que je transcris textuellement :

— Après une longue journée de chasse, j'entrais dans un logis à l'heure du dîner, lorsque je m'y trouvai avec madame la marquise de X..., qui revenait de sa terre à Paris. Cette dame me fit une profonde révérence, me présenta un siège, et, après une demi-heure de conversation, finit par me demander quelle était ma condition. Je lui répondis naturellement que j'étais officier du parlement. Elle ordonna aussitôt que l'on mît mon couvert avec le sien, et nous fîmes ensemble un repas

si animé, qu'il semblait que de part et d'autre le cœur y entraît pour quelque chose.

Après le dessert, je fis mettre les chevaux à ma chaise de poste, et me retirai avec toutes sortes de remerciements à cette noble dame pour l'aimable accueil qu'elle m'avait fait. Mais à peine étais-je parti, qu'un gentilhomme de la connaissance de la marquise, qui nous avait aperçus, vint lui dire :

— Madame, connaissez-vous le jeune homme avec qui vous avez diné ?

— Non, répondit-elle, il m'a dit qu'il était officier du Parlement.

— C'est le bourreau de Paris, je le connais parfaitement bien, il vient de faire une exécution de son métier, ou du moins d'y assister, car il exécute peu par lui-même.

A ces mots, la marquise manqua de tomber évanouie, elle demeura interdite sans pouvoir répondre ; un dégoût la saisit, elle versait des larmes de dépit, en se souvenant que je lui avais donné la main pour lui aider à passer le pas de la chambre, qui était difficile ; elle commanda qu'on lui apportât de l'eau pour se la-

ver les mains. Les premiers mouvements étant passés, elle monta en équipage, l'âme pleine de ressentiment et médita, pendant tout le voyage, sur les moyens de pouvoir se venger. En effet, elle ne fut pas plutôt arrivée à Paris, qu'elle présenta une requête au parlement, où, après avoir rapporté ses faits, elle conclut à ce je fusse condamné à lui demander pardon, la corde au col sur la prétendue insulte que je lui avais faite ; et que, pour la sûreté du public, il me fût ordonné de porter un signe distinctif sur ma personne et mon équipage, pour me faire connaître à tout le monde.

La cour répondit par soient parties appelées ; me voyant intimé, je cherchai partout un avocat pour défendre ma cause ; mais soit le crédit de madame la marquise, qui n'était pas petit, soit la répugnance qu'on a ordinairement de ma profession, personne ne voulut se charger de ma cause, et je fus obligé de me défendre moi-même.

L'avocat de la partie adverse n'oublia rien pour faire sentir l'affront que, selon lui, madame la marquise avait reçu en cette occasion. Il

peignit avec beaucoup d'éloquence la triste situation de cette pauvre dame, après qu'elle eut été informée de la qualité du convive avec qui elle avait eu le malheur de dîner; il dit que ma profession infâme ne me permettait pas de manger avec un simple bourgeois; à plus forte raison avec une personne de la qualité de madame X...; et tira, après un long plaidoyer, les mêmes conclusions que madame la marquise avait prises dans sa requête introductive.

Je répondis en ces termes :

Il est heureux pour moi, Messieurs, qu'étant accusé devant vous comme criminel, on ne me reproche rien sur mes mœurs ni sur ma probité. Aussi, grâce au ciel, je n'ai rien à me reprocher qui puisse être du ressort de la justice humaine; tout mon crime est d'exercer une charge que l'on prétend être infâme et déshonorante; mais je vous le demande, Messieurs, s'il y a dans l'État des charges infâmes et déshonorantes?

L'infamie est l'apanage du crime, et où il n'y a point de crime, il ne peut y avoir d'infamie. Or, l'exercice de ma charge n'est point criminel; c'est, au contraire, un acte de justice, et le même principe d'équité qui vous

porte à décerner la peine, m'anime quand il est question de la faire subir au coupable. Ma partie adverse n'a pas réfléchi, quand elle m'a traduit devant votre tribunal; si j'avais réclamé votre équité, elle aurait pu se plaindre, et vous suspecter. En effet, nos emplois ont tant de liaison, que vous ne pouvez flétrir le mien sans donner une atteinte mortelle aux vôtres. Je n'agis qu'en conséquence de vos ordres, et s'il y avait quelque chose de répréhensible dans mon ministère, il vous serait imputable, puisque, suivant l'esprit des lois, celui qui commande le crime, est plus coupable que celui qui l'exécute, et se trouve susceptible des mêmes qualifications.

Je sais bien que tous les emplois publics ne sont pas également honorables; ils ne sont estimables qu'autant qu'ils sont utiles à la société; mais, sur ce principe, le mien tient un des premiers rangs. Qu'on le supprime pour un temps, je vous le demande, que deviendra l'Etat? Le royaume entier ne sera plus qu'un vaste brigandage; l'impunité lâchant la bride à toutes les passions, les lois les plus sacrées seront foulées aux pieds, la vertu opprimée; le vice triomphera. Il n'y aura plus d'autre loi que la loi du plus fort; on ne verra plus que vol, que rapine, qu'assassinat commis impunément sous les yeux de la justice même. Inutilement vous voudriez sévir; en vain porteriez-vous des arrêts; des peines pécuniaires n'épouvantent point des brigands qui n'ont rien; des sentences portant des



peines afflictives, s'il n'y a personne pour les exécuter, deviendront le sujet de leurs railleries; car, j'ose le dire, Messieurs, sans crainte de blesser le respect que je vous dois, ce ne sont point vos prononcés qu'ils craignent; ce n'est point la plume du greffier qui rédige la sentence, qu'ils redoutent; c'est mon glaive qui les fait trembler; c'est à l'ombre de ce glaive que l'innocence respire, que la police règne, et que le bon ordre subsiste.

Le Dieu des armées a mis l'épée entre les mains du roi pour punir le crime et protéger l'innocence. Ne pouvant le faire lui-même, il m'a fait l'honneur de me le confier; je suis le dépositaire de ce trésor, qui fait le plus bel apanage de sa royauté et le titre distinctif du souverain. Ce n'est pas à vous proprement qu'il l'a confié; ce ne sont point vos sentences qui rendent le coupable digne de mort, c'est son crime, ou, pour mieux dire, c'est la loi qui décerne la peine; vous ne faites que déclarer qu'il est atteint de tel forfait, et par conséquent dans le cas de la loi qui ordonne la peine de mort, et moi, comme ministre public, j'use du glaive qui m'a été confié, je punis effectivement le crime et venge la vertu outragée: voilà ce qui donne à mon emploi la prééminence, et un degré d'élévation qui le rapproche du trône.

Je sais bien que l'on reproche à ma charge que sa fonction est de faire mourir les hommes; de là on prend occasion de la regarder avec horreur. Voilà un pur

effet du préjugé, qui se dissipera bientôt, si on examine de près la chose et sans prévention. Il n'y a rien de bas ni d'humiliant à répandre le sang humain quand le bien de l'État le demande : c'est même une fonction honorable, témoin la fonction des armes qui est très-estimée, quoiqu'elle ne s'étudie qu'à répandre le sang de l'ennemi. Demandez à un militaire quelle est sa profession ; il vous répondra, comme moi, qu'il est un tueur d'hommes. L'on ne s'est jamais avisé pour cela de fuir sa compagnie, et personne ne se croit déshonoré d'avoir mangé avec lui. Par quel renversement d'esprit regardera-t-on avec horreur, dans ma profession, des fonctions qu'on estime dans les gens de guerre ? S'il y a de la différence, elle est assurément toute à mon avantage. Car enfin, ce militaire, à qui donne-t-il la mort ? A des innocents, à de fort honorables gens, à des gens qui n'ont point d'autres crimes que d'avoir fait leur devoir ! Il fait couler les larmes des pauvres orphelins et des veuves affligées ; pendant que, dans l'exercice de mes fonctions, je respecte l'innocence, je ne donne la mort qu'aux coupables, et un homme qui fait son devoir n'a rien à craindre de ma part ; je ne fais que purger la société des monstres qui en troublent le repos.

Je ne prétends pas par ce parallèle affaiblir l'estime due à la noble profession des armes. Les militaires gardent nos frontières, répriment les entreprises de nos ennemis, et nous font jouir du précieux

avantage de la paix : il est bien juste d'attacher l'honneur à une profession si utile à la société; mais je ne crains point de le dire, Messieurs, quelque utile que vous paraisse la profession des armes, la mienne l'est encore davantage. Ceux-là ne répriment que les entreprises du dehors, ils n'ont que rarement des ennemis à combattre; on a vu des vingt ans s'écouler sans que nous eussions aucun ennemi; et moi je conserve la paix dans l'intérieur du royaume, dont la perte est infiniment plus préjudiciable; je réprime sans cesse l'insolence des mauvais citoyens qui troublent la tranquillité publique; et, à peine s'y passe-t-il une semaine où je ne sois obligé d'armer mon bras pour punir le crime et venger les droits de l'innocence. Ainsi je procure au public un avantage plus solide, et j'y concours d'une manière plus efficace; car enfin chaque soldat, chaque officier ne procure que faiblement le bonheur de l'État; la gloire de procurer le repos public est partagée entre tant de milliers d'hommes, que chacun n'en a qu'une faible portion; pendant que dans ma profession se trouve réuni l'avantage de procurer seul la tranquillité publique, et sans trop dire, j'affermis mieux la tranquillité moi seul, dans mon vaste département, que cent mille hommes ne la procurent à l'État.

Ne pensez pas, Messieurs, qu'en défendant les prérogatives de ma charge, injustement attaquée, je cherche à faire rejaillir son mérite sur moi; je sais qu'un

emploi, quelque brillant qu'il soit, est toujours quelque chose d'étranger à celui qui le possède. La véritable gloire de l'homme consiste dans la vertu et dans l'exactitude à remplir ses devoirs, et je n'en ai jamais cherché d'autre. Je n'aurais assurément pas pensé à défendre les devoirs de ma charge, si l'injustice de mes ennemis ne m'en eût imposé la nécessité. Ne m'appropriant point la gloire attachée à mon emploi, il est injuste de faire retomber sur moi l'opprobre que le vulgaire insensé a jugé à propos d'y attacher, et de me traiter personnellement d'infâme, parce qu'on prétend que ma charge est susceptible de cette odieuse dénomination.

L'avocat de ma partie adverse ne trouvant pas dans l'exercice de ma charge de quoi la rendre méprisable, a employé, pour l'avilir, l'indignité des sujets auxquels on l'a quelquefois confiée; des gens dignes de mort, dit-il, et condamnés aux derniers supplices, ont racheté leur vie, en se chargeant de ce détestable ministère que personne ne voulait exercer. Cela est arrivé quelquefois, il faut en convenir, et en cela il faut déplorer le prodigieux aveuglement des hommes. Plusieurs bons sujets qui auraient pu servir utilement la société dans les fonctions de cette importante charge, aveuglés par la prévention, s'en sont éloignés, et on a été obligé de la conférer à des indignes; mais qu'est-ce que cela prouve? Comme une charge illustre ne donne aucun degré de mérite

à un fat qui en est revêtu; de même l'indignité du sujet ne peut retomber sur la charge et l'avilir. Si j'étais entré dans la mienne par la même voie, son raisonnement serait concluant contre moi, j'en conviens; mais il s'en faut beaucoup. J'ai l'honneur d'être le sixième de ma famille qui la possède de père en fils, et si on y avait attaché la noblesse transmissible comme on aurait dû le faire, je pourrais bien disputer le pas à madame la marquise.

Il me paraît que vous riez, Messieurs, à ces mots de noblesse transmissible. Qu'y aurait-il là de surprenant et même qui ne fût dans l'ordre? Les offices militaires, qui ont les mêmes fonctions que le mien, et qui lui sont inférieurs, comme nous l'avons observé, jouissent bien de cet avantage. Les vôtres, Messieurs, permettez-moi de le dire, les vôtres, qui ne concourent au bien public que d'une manière éloignée, pendant que le mien y concourt d'une manière prochaine, en sont bien décorés! Pourquoi le refuse-t-on au mien? On ne niera pas, sans doute, que je sois membre du parlement et, sans trop avancer, je pourrais dire un des plus nécessaires; vous en avez vu les preuves plus haut. Aucun de vous, Messieurs, ne peut, en son particulier, procurer efficacement le bien public; nul ne peut porter des arrêts qu'autant qu'il est réuni avec les autres membres du corps. Ainsi, vous n'agissez jamais que comme membres, pendant que je procure seul et que

j'agis comme chef. Or, tout chef est respectable, et en fait de Cour souveraine, dans quelque ordre qu'il soit, il doit jouir de la noblesse. Le procureur général, qui est chef de cet ordre, a cet avantage; le greffier en chef en jouit également; l'huissier en chef n'en est pas excepté. Par quelle injuste exception serai-je le seul qui n'en jouira pas? Je ne m'arrêterai pas à faire valoir les raisons invincibles que présente le mérite de ma cause, je ne fais seulement que les indiquer, comme vous voyez. Gens de ma profession savent mieux agir que parler, manient mieux le glaive que la parole; je crois néanmoins en avoir assez dit, pour pouvoir conclure avec assurance à ce que madame la marquise soit déboutée de ses conclusions; j'aurais droit d'en tirer contre elle, mais je la crois suffisamment punie d'en avoir choisi d'aussi déraisonnables : elles sont plus déshonorantes pour elle que pour moi. Mais je conclus, non à ce qu'on lève la prétendue infamie de ma charge, elle n'en a jamais été susceptible, mais à ce qu'il soit déclaré, dans l'arrêt à intervenir, que je suis non-seulement membre de Cour souveraine, mais exerçant en chef dans mon département; que ma charge a de plus une affinité particulière avec la profession des armes, et qu'ainsi je dois jouir des prérogatives de la robe et de l'épée, et qu'en vertu de ce double titre je sois déclaré noble, moi et ma postérité. Je ne doute nullement que tous les suffrages ne se réunissent pour assurer mes justes prétentions.



L'avocat de madame la marquise remarqua sur le visage des juges que ce discours faisait impression ; il crut devoir répondre pour en détourner l'effet :

Je ne sais, Messieurs, répliqua-t-il, si le discours que vous venez d'entendre est simplement digne du mépris, ou s'il ne doit pas plutôt exciter votre indignation ? Quoi ! qu'un misérable bourreau ose aller de pair avec vous et même veuille affecter la prééminence. A l'entendre, il faut le mettre à la tête du tableau des officiers du Parlement, et avant M. le premier. Quoi ! que l'homme de guerre expose sa vie pour le salut de l'Etat, les dignités militaires n'égalent pas la sienne ; le voilà noble, lui et sa postérité. C'est le premier homme de l'Etat. Je ne m'arrêterai pas à combattre son raisonnement, il tombe de lui-même. Ils uffit de vous faire observer que le mépris et l'aversion qu'on a de son emploi sont aussi anciens que le monde : ils sont communs à toutes les nations, ils ont été les mêmes dans tous les temps. C'est un sentiment intime et le cri de la nature qui déteste ce ministre de la mort ; on ne l'aperçoit jamais sans être saisi d'une horreur secrète, et nos yeux errants et effrayés, sans que nous y réfléchissions, cherchent sur ses habits des marques de sa cruauté, il nous semble toujours le voir teint du sang de nos semblables. Qu'il dise tout ce qu'il voudra, aucun raisonnement ne tient contre le senti-



ment; pendant qu'il fera métier de répandre le sang humain et de détruire les hommes, la nature se soulèvera toujours en le voyant.

Consultez-vous vous-mêmes, Messieurs, et suivez la loi de la nature, et je suis sûr que madame la marquise gagnera son procès de toute voix.

Je le regardai d'un œil fier et méprisant, et je répliquai :

Je ne pensais pas qu'il fallait si peu d'étoffe pour faire un avocat. Puis que la chose est ainsi, si on me met de mauvaise humeur, dans trois jours je serai jurisconsulte. Quoi ! vous êtes décoré de ce nom, et vous raisonnez de la sorte ? Je vous prie d'observer, Messieurs, que, sentant l'impuissance où il est de répondre à mon raisonnement, il ne combat aucune des raisons sur lesquelles il est appuyé ; il se contente d'attaquer mes conclusions et il tâche de les tourner en ridicule ; il accorde les prémisses, pour me servir d'un terme de l'école, et il nie le conséquent. Voilà une plaisante manière de répondre ; il aurait dû, en premier lieu, combattre mes principes, ou du moins attaquer les conséquences. Il ne fait ni l'un ni l'autre ; il sent bien que ce sont des vérités lumineuses qui ne permettent pas même de douter et qui portent avec elles la conviction. Il est révolté d'entendre dire que mon emploi a de l'affinité avec la profession des

armes, qu'il est étroitement lié avec les vôtres et qu'il leur sert de supplément. Je suis fâché que cette vérité ne soit pas de son goût; mais elle est prouvée, cette vérité, et si clairement, que je lui défie et à tout autre d'y répondre. En faut-il davantage? Il sent bien que la raison est contre lui; aussi tâche-t-il de décliner son tribunal, il en appelle au sentiment intime: c'est un moyen bien équivoque. Il dit qu'il sent une secrète aversion pour les fonctions de mon emploi; je n'en sais rien, mais je le crois pieusement, puisqu'il le dit. Quant à moi, je vous assure, que je n'en sens aucune. Il avance hardiment que tous les hommes ont la même répugnance. Qu'en sait-il? Le sentiment intime n'est connu que de celui chez qui il loge. Mais dispensons-le d'une preuve qu'il n'est pas en état de faire. Quand dans tous les temps on trouverait cette secrète aversion, qu'est-ce que cela prouverait contre moi? Ce ne serait guère qu'un effet de la prévention, un préjugé de l'enfance et de l'éducation. Qu'on ait communément de l'horreur pour ma profession, c'est justement de quoi je me plains et sur quoi je demande justice. Il est question de savoir si cette aversion a un juste fondement ou non, et c'est à quoi mon adversaire ne veut pas entendre. La seule raison sur laquelle il appuie la prétendue infamie et la répugnance qu'on a de mon emploi, c'est que ces fonctions sont de faire mourir les hommes. Nous avons déjà observé qu'il n'y a rien d'humiliant

à repandre le sang, quand le bien de l'Etat le demande; nous y ajouterons seulement quelques réflexions qui, en achevant d'établir mon droit, mettront en évidence l'ignorance ou la mauvaise foi de l'avocat de madame la marquise, qui avance d'un ton décisif que de tout temps les fonctions de mon emploi ont été l'objet de l'horreur et du mépris publics. Il ignore donc ce qui se passait chez les anciens peuples, qui avaient coutume de ne donner ma charge qu'aux plus qualifiés de l'Etat. Salomon, le plus sage de tous les rois, savait bien en quoi consistait la gloire, et quand il voulait donner à quelqu'un des marques de son amitié et qu'il voulait le combler d'honneur, il lui donnait une charge semblable à celle que j'ai l'honneur d'occuper. Bananias, le capitaine de ses gardes et son favori, fut revêtu de cette dignité.

Il faut avouer qu'il n'y avait point alors de parlement, dans ces heureux temps. On pouvait s'en passer; il n'y avait, pour la manutention du bon ordre, que le souverain et son exécuter. Ces deux dignités étaient corrélatives, et l'une ne pouvait subsister sans l'autre. C'était Salomon qui prononçait ses arrêts, et Bananias avait seul le privilège de les exécuter. Joab avait aussi prévariqué; le roi prononça contre lui un arrêt de mort, et ce fut Bananias qui trancha le fil de ses jours : *Interfice eum et sepeli*, lui dit le roi. (III, Reg. 2.) Semvi eut le même sort. David était déjà dans le même principe. Ce fut à un jeune page,

qu'il affectionnait, qu'il confia l'exécution du criminel Amalécite, qui avait porté une main sacrilège sur la personne de Saül, roi d'Israël (II, *Reg.* 1). Ainsi, M. l'avocat ignore l'histoire, ou il veut en imposer aux juges. Convenez, Messieurs, que si le roi avait attaché cinquante mille écus de finances à ma charge, avec des privilèges convenables, ce serait encore la plus belle charge de l'Etat. Si vous avez encore quelques doutes là-dessus, attaquons le principe de mon adversaire. Pendant que je ferai métier de répandre le sang et de faire mourir les hommes, la nature se soulèvera contre moi et je serai toujours un infâme. Voilà son raisonnement. Pour que la conséquence soit juste, il faut que tous ceux qui font métier de répandre le sang subissent la même peine. Le principe est commun, la conséquence doit l'être aussi ; par là, il étrit tous les militaires, il blesse lui-même les sentiments de la nature et le goût de toutes les nations, qui ont toujours eu de l'estime pour eux. Suivant lui, un brave officier, qui sort de la mêlée, couvert de poussière et tout fumant du sang qu'il vient de répandre, doit être regardé comme un monstre dans la nature. On ne doit avoir pour lui que de l'horreur et du mépris. Qui ne sent pas le ridicule d'une semblable conséquence ; il faut qu'il l'admette ou qu'il renonce à son principe ; excuser les militaires parce qu'ils agissent contre des gens armés et qu'ils risquent leur vie, c'est une frivole exception ; leur métier est

toujours de répandre le sang et faire mourir les hommes. Ainsi, le principe leur est toujours applicable et dans toute son étendue. Six soldats armés se réunissent contre un pauvre déserteur, garrotté et hors d'état de se défendre; ils lui cassent la tête, ils ne risquent pas assurément leur vie dans cette exécution, personne ne s'avisera cependant de les regarder comme flétris; il faudra sans doute encore recourir à une nouvelle exception. Mais à quoi bon tant de détours? C'est un principe incontestable, qu'il n'y a rien de bas et d'humiliant à répandre le sang quand le bien de l'État le demande. C'est même une fonction honorable. Mon emploi est le seul qu'on veut excepter de cette règle générale. Mais si je demande sur quel principe, je défie qu'on me réponde autre chose, sinon: C'est l'idée et la fantaisie. Quel est l'homme de bon sens qui voudra se guider par des idées qui combattent la droite raison, qui donnent le nom de vice à la vertu et le nom de vertu au vice?

Un homme vient de tuer son ennemi en duel, c'est-à-dire qu'il vient de violer toutes les lois divines et humaines: il vient d'encourir la note d'infamie et s'est rendu digne du dernier supplice; il est devenu, à juste titre, un objet d'horreur au genre humain, en sorte que personne ne devrait manger avec lui, pas même le saluer. Point du tout; l'idée, la fantaisie a voulu qu'on le regardât comme un galant homme, et son attentat passe pour un trait de bravoure. Dans

quel malheureux siècle vivons-nous donc ? On tyrannise par la fantaisie ; on opprime la vertu et on canonise le vice ! Quoi ! un infâme duelliste, un forcené qui vient de tuer son semblable pour satisfaire sa brutalité, passera pour un galant homme et sera loué, pendant qu'un homme de probité, qui sert utilement la société dans la charge la plus importante de l'Etat, sera regardé comme un infâme, et on se croira déshonoré d'avoir mangé avec lui ! Voilà ce qui sera à jamais l'opprobre de notre siècle. C'est à vous, Messieurs, de réformer ce goût pervers. Vous ne pouvez y travailler plus efficacement, qu'en m'accordant les fins que j'ai choisies et dans lesquelles je persiste. Je ne demande point de grâce, mais j'attends tout de votre équité.

La cour alla aux opinions et revint en ordonnant que les pièces resteraient sur le bureau ; ce qui était assez dire qu'il n'y aurait pas de décision de prise.

A près d'un siècle de distance je publie cet étrange plaidoyer de mon aïeul qui osait essayer une réhabilitation, que dis-je, une glorification dont la pensée ne m'a même pas traversé l'esprit.

Je m'abstiendrai de tout commentaire. Que peuvent les arguments de la logique contre

ce sentiment intime qui, comme le disait fort bien l'avocat de la marquise, fera toujours la loi au monde. Le sentiment intime honore le soldat, absout le duelliste et flétrit le bourreau ; mais comment peut-il le flétrir sans flétrir la peine de mort ? C'est la seule inconséquence que je veuille signaler.

Revenons à Charles-Henry Sanson. Il me reste à raconter ses premières amours, intéressantes à plus d'un titre, car celle qui en fut l'objet, avait alors nom : Marie-Jeanne Gomart Vaubernier, et devait plus tard s'appeler :

LA COMTESSE DU BARRY.

FIN DU TOME DEUXIÈME





## TABLE DU TOME DEUXIÈME

|                                                 | Pages |
|-------------------------------------------------|-------|
| I. Les Pamphlets sous Louis XIV.....            | 1     |
| II. Nicolas Larcher.....                        | 23    |
| III. Un Tapis-franc au dix-huitième siècle..... | 61    |
| IV. Le Mendiant.....                            | 89    |
| V. La Conspiration de Cellamarre.....           | 131   |
| VI. La Marquise de Parabère.....                | 159   |
| VII. Le Système de Law.....                     | 176   |
| VIII. Le comte de Horn.....                     | 195   |
| IX. Cartouche.....                              | 219   |
| X. Les complices de Cartouche.....              | 253   |
| XI. François Damiens.....                       | 275   |
| XII. L'Attentat.....                            | 291   |
| XIII. Le Procès.....                            | 315   |
| XIV. L'Écartèlement.....                        | 327   |
| XV. Lally-Tollendal.....                        | 357   |
| XVI. Le Chevalier de la Barre.....              | 395   |
| XVII. Le Bourreau et le Parlement.....          | 417   |

FIN DE LA TABLE.





---

PARIS. — EUPRAY DE LA MAURIE et C<sup>e</sup>, imprimeurs,  
Boulevard Bonne-Nouvelle, 26 (impasse des Filles-Dieu, 5). 1235





PARIS.—DEPRAY DE LA MAHERIE et C<sup>e</sup>, imprimeurs,  
Boulevard Bonne-Nouvelle, 26 (impasse des Filles-Dieu, 5).





























